Service de la gestion des documents et archives - VTR

INDEX


INDEX

| DATE | $\begin{aligned} & \text { RÉSOLUTION } \\ & \text { No } \end{aligned}$ | concernant | ศоио |
| :---: | :---: | :---: | :---: |
| 22/08 | $\begin{aligned} & 94-294 \\ & 94-295 \\ & 94-296 \end{aligned}$ | Rapport des permis pour le mois de juin 1994 Rapport des permis pour le mois de juillet 1994 Protocole d'entente à intervenir entre le Mi- nistre des Affaires municipales et la Municipa- | 3025 |
|  |  | lité de Sainte-Marthe-du-Cap | 3026 |
|  | $94-297$ $94-298$ | Levée de l'assemblée | 3027 |
|  | 94-299 | Adoption des proces-verbaux | 3028 |
|  | 94-300 | Correspondance |  |
|  | 94-301 | Adoption du règlement numéro 341- Concernant 1a tenue des sessions du conseil |  |
|  | 94-302 | Acceptation des travaux de voirie - Amélioration de la Rue Courteau |  |
|  | 94-303 | Nomination des inspecteurs régionaux - Consentement des municipalités | 3029 |
|  | 94-304 | Cours de formation |  |
|  | $94-305$ $94-306$ | Versement - ligue de hockey mineur Ste-Marthe Achat de fournitures de bureau | 3030 |
|  | 94-307 $94-308$ | Opération cadastrale - Lot 8-24 |  |
|  | 94-308 | Echange de lots entre Madame Suzanne Guilbault Jutras \& al. et la Municipalité |  |
|  | 94-309 | Levêe de 1'assemblée | 3031 |
| 13/09 | 94-310 | Adoption de l'ordre du jour | 3032 |
|  | 94-311 | Adoption des procès-verbaux | 3033 |
|  | $94-312$ $94-313$ | Correspondance Comptes |  |
|  | 94-314 | Réglement numéro 342 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur une partie de la $6 e$ rue (St-Malo Ouest) | 3035 |
|  | 94-315 | Entente entre la Municipalité et la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont | 3036 |
|  | 94-316 | Cours de perfectionnement - Vérification municipale |  |
|  | 94-317 | Achat de timbres | 3037 |
|  | 94-318 | Achat de fournitures de bureau |  |
|  | 94-319 | Achat de produits d'entretien ménager |  |
|  | $94-320$ $94-321$ | Opération cadastrale - Lots 475-21 et 475-22 Opération cadastrale - Lots 90-25 et 90-26 | 3038 |
|  | 94-322 | Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap |  |
|  | 94-323 | Rapport des permis pour 1e mois d'aoutt 1994 |  |
|  | 94-324 | Travaux conjoints avec la Municipalité de Saint-Louis-de-France - Cours d'eau La Lime |  |
|  | 94-325 | Calendrier des prévisions budgétaires 1995 | 3039 |
|  | 94-326 | Levée de l'assemblée |  |
| 26/09 | 94-327 | Adoption de l'ordre du jour | 3041 |
|  | 94-328 | Adoption des procès-verbaux | 3042 |
|  | 94-329 | Correspondance |  |
|  | 94-330 | Félicitations aux élus provinciaux |  |
|  | 94-332 | Conciliation du solde aux livres | 3043 |
|  | 94-333 | Rapport de contrôle budgétaire |  |
|  | 94-334 | Adjudication du contrat de déneigement des patinoires - parc municipal Roger Guilbault |  |
|  | 94-335 | Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-ud-Cap |  |
|  | 94-336 | Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap | 3044 |
|  | 94-337 | Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - patineurs de Sainte-Marthe |  |
|  | 94-338 | Cours de secourisme et premiers soins | 3045 |
|  | 94-339 | Cours sur les pesticides |  |
|  | 94-341 | Denomination de rues - Secteur des Prairies Scellement de fissures du pavage dans diverses |  |
|  | 94-342 |  | 3046 |

INDEX


INDEX

| DATE | $\underset{\substack{\text { REsolution } \\ \text { No }}}{\substack{\text { n }}}$ | COncernant | Fous |
| :---: | :---: | :---: | :---: |
| 28/11 | 94-391 | Adoption du règlement numéro 34 |  |
|  |  | modifier 1 'article 3.7 du règlement numéro 268 (Dérogations mineures) | 3074 |
|  | 94-392 | Adoption du projet de règlement numéro 347 modifiant le reglement de zonage numéro 263 |  |
|  | 94-393 | Avis de motion - Règlement numéro 347 |  |
|  | 94-394 | Achat de fournitures de bureau |  |
|  | $94-395$ $94-396$ | Achat de produits chimiques Proces-verbal du comité consultatif d' |  |
|  |  | nisme de Sainte-Marthe-du-Cap | 3075 |
|  | 94-397 | Demande de dérogation mineure DM-11 - Monsieun Pierre Desruisseaux |  |
|  | 94-398 | Demande de Monsieur Normand Montplaisir construction d'un 3 logements - lot 104-67 |  |
|  | 94-399 | Avis de motion - Règlement numéro 348 | 3076 |
|  | 94-400 | Rapport des permis pour le mois d'octobre 94 |  |
|  | 94-401 $94-402$ | Réparation pépine Ford 555 <br> Cours de formation sur le systèm |  |
|  |  | tion sur les matières dangereuses utilisées au travail (S.I.M.D.U.T.) | 3077 |
|  | 94-403 | Rétrocession de bouts de rues - 50e et 5le r |  |
|  | 94-404 | Levée de l'assemblée | 3078 |
|  | 94-405 | Adoption de l?ordre du jour | 3079 |
|  | 94-406 | Adoption des procès-verbaux | 3080 |
|  | 94-407 | Correspondance |  |
|  | 94-408 | Adoption du règlement numéro 348 - Concernant |  |
|  |  | l'entretien d'hiver - Chemin de desserte (autoroute 40) | 3081 |
|  | 94-409 | Règlement numéro 333-Plans et devis pour |  |
|  |  | soumissions - Secteur Sainte-Laurent | 3082 |
|  | 94-410 | Dépenses à même le fonds réservé pour parcs terrains de jeux |  |
|  | 94-411 | Contrat d'entretien des logiciels et d'assis - |  |
|  |  | tance aux utilisateurs |  |
|  | 94-412 | Annulation des lots 106-2-31 (rue), 107-9(rue 108-16(rue) et 109-25(rue)-Parc industriel |  |
|  | 94-413 | Rétrocession rue Robert Biron | 3083 |
|  | 94-414 | AQTR - Session de formation | 3084 |
|  | 94-415 | Cours de secourisme en milieu de travail |  |
|  | 94-416 | ```Opération cadastrale - Lots 533-15(rue), 533- 46 à 533-49, 534-14 et 534-15``` |  |
|  | 94-417 | Procès-verbal du comité consultatif d'urbanis |  |
|  |  | me de Sainte-Marthe-du-Cap | 3085 |
|  | 94-418 | Demande de Monsieur Martin Caron - Lot 444-P |  |
|  | 94-419 | Achat d'huile à chauffage | 3086 |
|  | 94-420 | Fermeture - Rue Robert Biron |  |
|  | 94-421 | Abandon d'entretien suite à la ferneture de la rue Norbert |  |
|  | 94-422 | Participation financière - Noel communautaire | 3087 |
|  | 94-423 | Levée de l'assemblée |  |
|  | 94-424 | Adoption de l'ordre du jour | 3088 |
| 12/12 | 94-425 | Adoption des procès-verbaux | 3089 |
|  | 94-426 | Correspondance |  |
|  | 94-427 | Comptes |  |
|  | 94-428 | Avis de motion - Règlement numéro 345 | 3092 |
|  | 94-430 | Avis de motion - Regleemnt numero 350 | 3093 |

94-431 Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 175
94-432 Emprunt par billets - Règlement numéro 175
3094
94-433 Liste des arrérages de taxes municipales
94-434 Liste des immeubles que la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes
94-436 Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-che-mont

INDEX


INDEX

| date |  | $\underset{\substack{\text { Résolution } \\ \text { No }}}{ }$ | concernant | Folio |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| $09 / 01$ <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  | 95 | 95-1 | Adoption de l'ordre du jour | 3113 |
|  |  | 95-2 | Adoption des procès-verbaux | 3114 |
|  |  | 95-3 | Correspondance |  |
|  |  | $95-4$ $95-5$ | Comptes | 3115 |
|  |  | $95-5$ $95-6$ | Avis de motion - Règlement numéro 344 <br> Application de la loi concernant les condi- | 3116 |
|  |  |  | Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (loi 102) | 3117 |
|  |  | 95-7 | Nomination d'un conseiller juridique et d'un responsable pour l'obtention des opinions légales |  |
|  |  | 95-8 | Autorisation des dépenses du conseil 1995 |  |
|  |  | $\begin{aligned} & 95-9 \\ & 95-9 \\ & 95-10 \end{aligned}$ | Programme Infrastructures Canada/Québec Entretien du réseau d'éclairage public | 3118 |
|  |  | 95-11 | Demande de permis d'excavation au ministère |  |
|  |  |  | des Transports |  |
|  |  | 95-12 | Demande à la compagnie Stone Consolidated inc Acquisition d'une partie du lot numéro 428 |  |
|  |  | 95-13 | pour fins de construction d'un chemin Acquisition du lot P-528 (rues) | 3119 |
|  |  | 95-14 | Acquisition de lots de Les Porcheries Yvon |  |
|  |  |  | Giguère inc. | 3120 |
|  |  | 95-15 | Location de machinerie pour le service des travaux publics | 3121 |
|  |  | 95-16 | Mandat des analyses de laboratoire |  |
|  |  | 95-17 | Opération cadastrale - lot 526-13 | 3122 |
|  |  | 95-18 | Rapport financier du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap |  |
|  |  | 95-19 | Demande du Regroupement des aidants naturels |  |
|  |  | 95-20 | Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) | 3123 |
|  |  | 95-21 | Achat de fournitures de bureau |  |
|  |  | 95-22 | Modification au règlement numéro 333 |  |
|  |  | 95-23 | Avis de motion - Règlement numéro 351 | 3124 |
|  |  | $95-24$ $95-25$ | Levée de l'assemblée |  |
|  |  | 95-26 | Modification temporaire à 1'organigramme et |  |
|  |  |  | compensations financières | 3126 |
|  |  | 95-27 | Levée de l'assemblée |  |
|  |  | 95-28 | Adoption de l'ordre du jour | 3127 |
|  |  | 95-29 | Adoption des procès-verbaux | 3128 |
|  |  | 95-30 | Correspondance |  |
|  |  | 95-31 | Avis de motion - Règlement numéro 352 | 3129 |
|  |  | 95-32 | Adoption du règlement numéro 344 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de |  |
|  |  |  | ter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la cons- |  |
|  |  |  | truction résidentielle et la rénovation rési- |  |
|  |  |  | dentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap |  |
|  |  | 95-33 | Adoption du règlement numéro 351 - Pour déléguer au directeur général et au secrétaire- |  |
|  |  |  | trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses | 3132 |
|  |  | 95-34 | Entente entre la Municipalité et la Société |  |
|  |  | 95-35 | protectirce ${ }^{\text {a }}$ Apel ${ }^{\text {d offres }}$ - Devis conciergerie et sur- | 3134 |
|  |  |  | veillance du complexe communautaire |  |
|  |  | 95-36 | Acquisition d'une partie du lot numéro 104 pour fins de rue |  |
|  |  | 95-37 | Travaux d'infrastructures sur la 9e rue | 3135 |
|  |  | $95-38$ $95-39$ | CPTAQ - demande d'autorisation - Lot P-456 |  |
|  |  | 95-39 | Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap | 3136 |
|  |  | 95-40 | Demande de dérogation mineure DM-12-Monsieur |  |
|  |  |  | Lionel Massicotte <br> Rapport des permis pour le mois de décembre 9 k |  |
|  |  | $95-42$ | Rapport des permis pour le mois de décembre 94 Vestiaires mobiles | 3137 |
|  |  | 95-43 | Acquisition de lots donnant sur la 9e rue |  |
|  |  | 95-44 | Vente d'un terrain dans le parc industriel |  |

INDEX


INDEX


INDEX


## INDEX



INDEX

| DATE | $\underset{\substack{\text { Resolution } \\ \text { No }}}{\text { cosen }}$ | CONCERNANT | FoLo |
| :---: | :---: | :---: | :---: |
| 12/06 | $\begin{aligned} & 95-197 \\ & 95-198 \\ & 95-199 \\ & 95-200 \\ & 95-201 \\ & 95-202 \\ & 95-203 \\ & \\ & 95-204 \\ & 95-205 \\ & 95-206 \\ & 95-207 \\ & 95-208 \\ & 95-209 \\ & 95-210 \\ & 95-211 \\ & 95-212 \\ & 95-213 \\ & 95-214 \\ & 95-215 \\ & 95-216 \\ & 95-217 \\ & 95-218 \\ & 95-219 \\ & 95-220 \end{aligned}$ | Règlement numéro 333 - Paiement à un fournisseur Administration - Acceptation de la soumision pour les assurances générales pour l'exercice 1995-1996 <br> Administration - Offre de service de ImpactMauricie <br> Administration - Mandat accordé à un encanteur professionnel <br> Administration - Radiation de comptes à recevoir <br> Transport - Achat de parties du lot numéro 428-A propriété de Stone Consolidated inc. <br> Transport - Engageemnt d'un entrepreneur pour <br> les travaux de pavage des rues Gagné, Lafrenié <br> re, Bosquet, Camille (partie boul. des Prairies) <br> Valley Inn, Claude et rang Saint-Malo (partie) <br> ainsi que le pavage des stationnements du parc <br> Roger Guilbault <br> Transport - Engagement d'un laboratoire spé- <br> cialisé pour les travaux de voirie <br> Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap Hygiène du milieu - collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-1a-Madeleine <br> Hygiène du milieu - Arrosage des pelouses et jardins - Horaire 1995 <br> Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 528-2 <br> Loisirs - Ensemencement de terrains de soccer <br> Administration - Vente d'une monographie au <br> ministère des Affaires municipales <br> Administration - Termes de location pour une maison mobile saisie pour non paiement de taxes Administration - Engagement d'un aviseur légal <br> Respect de la réglementation de construction Levée de l'assemblée <br> Adoption de l'ordre du jour <br> Adoption des proces-verbaux <br> Correspondance <br> Comptes <br> Administration - Transferts budgétaires <br> Administration - Lettre d'entente à intervenir <br> entre Madame Nicole Beaudoin et la municipalit́ <br> de Sainte-Marthe-du-Cap <br> Administration - Lettre d'entente à intervenir entre Madame Suzanne Dupont, Monsieur Pierre Lesage et la municipalité de Sainte-Marthe-duCap | 3225 <br> 3226 <br> 3227 <br> 3228 <br> 3229 <br> 3230 <br> 3231 <br> 3232 <br> 3233 <br> 3234 <br> 3237 <br> 3238 |

95-221 Administration - Acquisition d'un système informatique
95-222 Administration - Achat de fourniture de bureau
95-223 Administration - Achat de produits ménager
95-224 Transport - Marquage de la chaussée
95-225 Hygiene du milieu - Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de 1'eau
95-226 Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 90-27 à 90-33
95-227 Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie
95-228 Avis de motion - Règlement numéro 359

95-229 Administration - Signature d'une entente entre 1a Ville de Cap-de-1a-Madeleine et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap (voie de contournement)
95-230 Acquisition de parties du lot numéro 103 et des lots 103-407, 103-425 et 103-488 appartenant à Les Gestions Gilles Haché inc.
Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue 1e 5 juin 1995 Règlement numéro 358

INDEX


INDEX


INDEX

| dATE |  | $\underset{\substack{\text { Resolution } \\ \text { No }}}{ }$ | concernant | FoLo |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| 10/10 | 95 | 95-310 | Adoption de 1'ordre du jour | 3286 |
|  |  | 95-311 | Adoption des proces-verbaux | 3287 |
|  |  | 95-312 | Correspondance |  |
|  |  | 95-313 | Administration - Comptes | 3288 |
|  |  | 95-314 | Reglement numéro 333 - Paiement des fournis- seurs | 3290 |
|  |  | 95-315 | Administration - Conciliation que | 3291 |
|  |  | 95-316 | Administration - Conciliation du solde aux li- |  |
|  |  | 95-317 | Administration - Rapport de contrôle budgétai- |  |
|  |  | 95-318 | Transport - Achat de biens non durables pour 1'entretien des chemins d'hiver 1995-1996 |  |
|  |  | 95-319 | Hygiène du milieu - Nettoyage d'égout | 3292 |
|  |  | 95-320 |  |  |
|  |  | 95-321 | Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1995 | 3293 |
|  |  | 95-322 | Levée de l'assemblée |  |
| 23/10 |  | 95-323 | Adoption de l'ordre du jour | 3296 |
|  |  | 95-324 | Adoption des procès-verbaux |  |
|  |  | 95-325 $95-326$ | Correspondance <br> Administration - Offre d'achat de 1'école | 3297 |
|  |  |  | Dominique-Savio |  |
|  |  | 95-328 | Loisirs - Construction d'un bẫtiment de services multi-fonctionnel au parc Roger Guilbault |  |
|  |  | 95-329 | Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de |  |
|  |  |  | Sainte-Marthe-du-Cap | 3299 |
|  |  | 95-330 | Loisirs - Versement au Baseball mineur de Sainte-Marthe |  |
|  |  | 95-331 | Levée de l'assemblée | 3300 |
| 13/11 |  | 95-332 | Adoption de 1 'ordre du jour |  |
|  |  | 95-333 $95-334$ | Adoption des procès-verbaux Correspondance | 3305 |
|  |  | 95-335 | Administration - comptes |  |
|  |  | 95-336 | Avis de motion - Règlement numéro 363 | 3306 |
|  |  | 95-337 | Avis de motion - Règlement numéro 364 |  |
|  |  | 95-338 | Avis de motion - Règleemnt numéro 365 | 3309 |
|  |  | 95-339 $95-340$ | Avis de motion-Reglement numéro 366 |  |
|  |  | 95-340 | la conclusion d'une entente concernant l'im- |  |
|  |  |  | plantation et 1'exploitation du système 9-1-1 |  |
|  |  |  | entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine |  |
|  |  | 95-341 | Règlement numéro 333-Paiement des fournis- |  |
|  |  |  | seurs |  |
|  |  | 95-342 | Administration - Contribution municipale pour I'implantation d'une SOLIDE sur tout le terri |  |
|  |  |  | toire de la MRC De Francheville | 3310 |
|  |  | 95-343 | Administration - Renouvellement du contrat |  |
|  |  | 95-344 | d'assurance-collective pour 1996 <br> Administraiton - contrat d'entretien des 1o- | 3311 |
|  |  |  | giciels et d'assistance aux utilisateurs |  |
|  |  | 95-345 | Législation - Nomination du maire suppleant | 3312 |
|  |  | 95-346 | Transport - Travaux supplémentaires d'entretien de chemin d'hiver - Partie des rues St- |  |
|  |  |  | Maurice et Courteau |  |
|  |  | 95-347 | Hygiène de milieu |  |
|  |  | 95-348 | Administration - Vocation de l'ancienne école |  |
|  |  | 95-349 | Ste-Marthe Levée de 1 'assemblée | 3313 3314 |
| 21/11 |  | 95-350 | Adoption de 1'ordre du jour | 3316 |

INDEX


LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

| date |  | $\underset{\substack{\text { Résolution } \\ \text { No }}}{ }$ | CONCERNANT | FOLIO |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| 22/12 | 95 | $\begin{aligned} & 95-393 \\ & 95-394 \\ & 95-395 \\ & 95-397 \\ & 95-398 \\ & 95-399 \end{aligned}$ | Adoption du règlement numéro 366 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desser vis <br> Adoption du règlement numéro 367 - Pour fixer <br> les taux de taxes pour l'exercice financier <br> 1996 et les conditions de perception <br> Levée de l'assemblée <br> Adoption de l'ordre du jour <br> Loisirs - Octroi du contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la batisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault <br> Levée de l'assemblée | $\begin{aligned} & 3343 \\ & \\ & 3344 \\ & 3345 \\ & 3346 \end{aligned}$ |

INDEX


INDEX

| DATE | $\begin{aligned} & \text { RÉSOLUTION } \\ & \text { No } \end{aligned}$ | concernant | FOLIO |
| :---: | :---: | :---: | :---: |
| $12 / 02$ | $96-38$ | le règlement de zonage numéro 263 <br> Levée de l'assemblée | 3371 |
|  |  |  |  |
|  | 96-39 | Levée de l'assemblée <br> Adoption de l'ordre du jour | 3372 |
|  | $\begin{aligned} & 96-40 \\ & 96-41 \end{aligned}$ | Adoption des procès-verbaux | 3373 |
|  |  |  |  |
|  | $\begin{aligned} & 96-41 \\ & 96-42 \end{aligned}$ | Correspondance ${ }^{\text {Administration - Comptes }}$ |  |
|  | 96-43 | Demande d'acquisition d'un terrain dans le | 3377 |
|  | 96-44 | Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) |  |
|  | 96-45 | municipaux du Québec (ACMQ) <br> Transport - Entretien du réseau d'éclairage public | 3378 |
|  | 96-46 | Hygiène du milieu - Programme de rinçage du réseau d'aqueduc | réseau d'aqueduc |
|  | 96-47 | ```de la MRC de Francheville Urbanisme - Cotisation 1996 - CEDIC Urbanisme - Rapport des permis pour 1e mois de janvier 1996``` | 3379 |
|  | $96-48$ |  |  |
|  | $96-49$ |  |  |
|  | $\begin{aligned} & 96-50 \\ & 96-51 \end{aligned}$ | Urbanisme - Opération cadastrale-Lot 29-10 <br> Loisirs - Demande du Regroupement des aidants naturels | 3380 |
|  |  |  |  |
|  | 96-52 |  |  |
|  | 96-53 | Loisirs - Versements a la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc. <br> Levée de 1'asemblée | 3381 |
|  | 96-54 |  |  |
|  | 96-55 | Levee de l'asemblée ${ }^{\text {doption de l'ordre du jour }}$ | 3382 |
|  | $\begin{aligned} & 96-56 \\ & 96-57 \end{aligned}$ | Adoption des procès-verbauxCorrespondance | 3383 |
|  |  |  |  |
|  | $\begin{aligned} & 96-57 \\ & 96-58 \end{aligned}$ | Correspondance <br>  |  |
|  | 96-59 | I'UMRCQ <br> Administration - Achat d'une partie du lot numéro 105-P | 3384 |
|  | 96-60 | Administration - Achat de fournitures de bureau |  |
|  | 96-61 | cadastre numéro 439-63 |  |
|  | 96-62 | Comité environnemental de Sainte-Marthe <br> Urbanisme - Engagement d'une firme d'urbanisme <br> Culture - Mâtrise du Cap | 3385 |
|  | 96-63 |  |  |
|  | 96-64 |  |  |
|  | $96-65$$96-66$ | Levée de l'assemblée <br> Adoption de l'ordre du jour | 33863387 |
|  |  |  |  |
|  | 96-67 | Adoption de l'ordre du jou Adoption des procès-verbau Correspondance |  |
|  | $96-68$$96-69$ |  |  |
|  |  | Correspondance <br> Comptes | 3388 |
|  | 96-70 | Administration - Paiement de la cotisation annuelle et de 1 'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle de la secré-taire-trésorière par intérim pour l'anneé 96 | 3391 |
|  | 96-71 | Administration - Engagement du directeur gé- néral |  |
|  | $\begin{aligned} & 96-72 \\ & 96-73 \end{aligned}$ | ```Administration - Mandat à I'UMRCQ Administration - Réseau québécois des Villes et Villages en santé Administration - Autorisation pour la Randon-``` | 3392 |
|  |  |  |  |
|  | 96-74 | Administration - Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs | 3393 |
|  | 96-75 | $\begin{aligned} & \text { Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris } \\ & \text { municipaux } 1996 \end{aligned}$ |  |
|  | $\begin{aligned} & 96-76 \\ & 96-77 \end{aligned}$ | Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 536-2 <br> Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de février 1996 |  |
|  |  |  | 3394 |
|  | 96-78 | Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 Règlement numéro 369 <br> Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 Règlement numéro 370 |  |
|  | 96-79 |  | 3395 |

INDEX


INDEX


## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX


INDEX


INDEX


## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX


# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

Lundi le 27 JUIN 1994

[^0]CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 27 juin 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean Louis Dubois Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 13.1 à 13.3 .

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 JUIN 1994
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Avis de motion - Règlement numéro 339
8- Conciliation du solde en banque
9- Conciliation du solde aux livres
10- Limite de vitesse - rue St-Maurice
11- Reconnaissance du comité sectoriel Roger Guilbault inc.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution ou annotation

12- Rapport des permis pour le mois de mai 1994
13- VARIA
13.1- Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-duCap inc.
13.2- Engagement d'un avocat à titre de consultant en matière d'environnement
13.3- Modification au contrat - rang St-Malo

14- PAROLE À LA SALLE

15- Levée de 1'assemblée

Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 13 et du 20 juin 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l a ~ c o r r e s p o n d a n c e ~ d u$ maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 juin 1994.

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 339
Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour décréter la fermeture du fonds de roulement.

Adopté

Conciliation du solde en banque
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1994 soit adoptée.

Adopté

## Conciliation du solde aux livres

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1994 soit adoptée.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-251
Limite de vitesse - rue St-Maurice
ATTENDU que pour une meilleure sécurité et ainsi diminuer les accidents sur cette artère;

ATTENDU l'achalandage de cette artère aux heures de pointes;

ATTENDU qu'il y a plusieurs résidences sur cette rue et que les gens ont beaucoup de difficultés à sortir sécuritairement de leur entrée de cours;

ATTENDU que du côté de Cap-de-la-Madeleine, la limite de vitesse sur la rue St -Maurice est à $50 \mathrm{~km} / \mathrm{hre}$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports d'abaisser la limite de vitesse à $50 \mathrm{~km} / \mathrm{hre}$ sur la rue St-Maurice entre la rue Courteau et la limite de Cap-de-la-Madeleine.

## Adopté

94-252 Reconnaissance du comité sectoriel Roger Guilbault inc.
ATTENDU le voeu des citoyens des secteurs st-Laurent, Village et St-Malo ouest, de former un comité de loisirs;

ATTENDU que ce comité sera responsable des équipements du parc municipal Roger Guilbault;

ATTENDU qu'un budget d'opération est nécessaire pour certaines activités;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'INCORPORER l'organisme et d'en défrayer les coûts au montant de $160,93 \$$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-90-999 (activités récréatives - autres);

2- DE RECONNAITTRE le comité sectoriel Roger Guilbault inc. comme intervenant accrédité au sens de la Politique d'Accréditation et d'Association aux loisirs de notre municipalité;

3- DE FAIRE bénéficier ledit groupe des avantages auxquels donnent droit cette reconnaissance;

4- D'OCTROYER au comité 500 \$ à titre de subvention, le tout étant imputer au poste budgétaire 92-701-33-999 (patinoire - Roger Guilbault).

Adopté

Rapport des permis pour le mois de mai 1994
ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 40 permis ont été émis au cours du mois de mai 1994
pour une valeur estimée de 366245 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

94-254

94-255

94-256

ATTENDU que sur ces 40 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 230000 \$

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1994.

## Adopté

Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.
ATTENDU que le Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.organise pour les jeunes, les 13 et 14 août 1994, une activité "Fort Braillard";

ATTENDU que plus de 250 jeunes participeront à cette activité;

ATTEND que des dépenses pour plus de 4000 s seront encourues pour cet événement;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'OCTROYER un montant de 600 \$ au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc. comme subvention à l'activité du Fort Braillard et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (Activités culturelles - autres dépenses).

## Adopté

Engagement d'un avocat à titre de consultant en matière d'environnement

ATTENDU la nécessité d'engager un consultant en matière d'environnement afin d'établír la procédure à suivre dans les dossiers litigieux de la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ENGAGER Me Míchel Richard, avocat de la firme Beaumier, Richard, avocats, à titre de consultant en matière d'environnement afin d'obtenir une procédure légale à suivre dans les dossiers litigieux de la municipalité.

## Adopté

Modification au contrat - travaux dans le rang St-Malo
ATTENDU la résolution numéro 94-227 adoptée par le conseil le 13 juin 1994 pour l'engagement d'un entrepreneur pour effectuer des travaux dans diverses rues de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le contrat afin de permettre la construction d'un trottoir du côté sud du rang St-Malo, de la cinquième rue jusqu'au dépanneur stMalo enr. à la place d'une bordure de béton pour des raisons de sécurité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la firme Constuction \& Pavage Maskimo ltée à construire un trottoir du côté sud du rang St-Malo de la cinquième rue au dépanneur St-Malo enr. à la place d'une bordure de béton et tel que

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
les plans préparés par le service technique annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

Adopté

## CERTIFICAT DU SECRETAIRE-TRESORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-252 et 94-254.

Drace人 गेर $\angle$
Secrétaire-trésorier

Levée de l'assemblée
A 20:55 heures
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté
-
...... MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
Samedi le 2 juillet 1994
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
AVIS DE CONVOCATION
Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap
A M a d a m é, M e m s s i e e u r reces :
    Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand,
    Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard
    Dufresne.
```

Madame
Monsieur,
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des ses-
sions du Conseil samedi le 2 juillet 1994 à 11:30 heures
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points ins-
crits à l'ordre du jour
4- PAROLE À LA SALLE
5- Avis de motion - Règlement numéro 340
6- PAROLE A LA SALLE
7- Levée de l'assemblée
DONNÉ ce $29^{\circ}$ jour du mois de juin 1994.
(Signé)


Secrétaire-trésorier
(Copie conforme)
..Racct onnt:L
Secrétaire-trésorier

Les membres du conseil ne s'étant pas présentés, la session spéciale est annulée.
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 4 juillet 1994

```
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sain-
te-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 4 juillet 1994 à 19 heu-
res 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle
étaient présents, savoir:-
Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
    Roger Jean
    Louis Dubois
    Normand Monaghan
    Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Mai-
re.
Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi
présent.
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré
par le secrétaire-trésorier;
Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Géli-
nas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption
tel que rédigé.
SESSION RÉGULIERE DU 4 JUILLET }199
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
    3.1- Adoption
    3.2- Suivi
4- Explications données par le maire sur les points
    inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Comptes
8- Avis de motion
    8.1- Règlement numéro 335
    8.2- Règlement numéro 336
```


# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

## Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.
Jean Mercier 516,80

Dany Pronovost
129,20
Annulé
Claude Cossette
Réjean Despins
9391
9392
9393
9394
9395
9396
9397
9398
9399
9400
9401
9402
9403
9404
9405
9406
9407
9408
9409
9410
9411
9412
9413
9414
9415
9416
9417
9418
9419
9420
9421
9422
9423
9424
9425
9426
9427
9428
9429
9430

Gilles De La Fontaine
Continental Canada
Ministre du Revenu
Receveur Général du Canada
Ministre du Revenu
Comm. adm. des régimes de retraite
S.C.F.P.

Trust Général du Canada
Municipalité de Sainte-Marthe
Entretien M.C. enr.
Éric Lottinville
Commission Scolaire du Cap
C.S.M.Q.

Massicotte \& Fils ltée
Association de soccer Ste-Marthe
Annulé
Hydro-Québec
Bell Canada
Louise Lemieux
Me Robert Carrier
Me Robert Carrier
Annulé
Roger Jean
Louise Larivière
Hydro-Québec
Bell Mobilité Cellulaire
Jules Milette inc.
Comité sectoriel Roger Guilbault
Richard Dufresne
Municipalité de Sainte-Marthe
Frédéric Prescott
Entretien M.C. enr.
Comité loisirs Place Norbert
Floriserres enr.
Hydro-Québec
Pitney-Bowes
Eric Lottinville
Anna Paul
Municipalité de Sainte-Marthe
TOTAL:
$110 \quad 753,93$
Comptes à payer au 30 juin 1994
Alex Coulombe ltée
Buromax inc.
Belitec inc.
Centre de décoration Paré inc. Centre horticole du Cap inc.
Canadian Tire ltée
Clément Bastien excavation enr.
Contrair
Construction S.R.B.
Centre du Ressort T.R. inc.
Dynabec ltée
Décoration Paré
Électricité A.C.A. inc.
Garage Charest \& Frères inc.
Hymec inc.

102,14
772,49
597,75
297,03
4 874,75
250,19
45,58
613,24
1964,18
396,37
356,07
1520,80
703,51
12,16
22,11


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

| Imprimerie Vallières inc. |  | 886,57 |
| :---: | :---: | :---: |
| Launier Ltée |  | 22,79 |
| L'Horizon vert enr. | 2 | 915,00 |
| L'Hebdo Journal |  | 692,28 |
| Le Nouvelliste |  | 273,49 |
| Lignco inc. | 2 | 117,28 |
| Les cafés populaires Henri enr. |  | 50,75 |
| Location T.R. inc. |  | 109,76 |
| Librairie Clément Morin |  | 40,45 |
| Larose \& fils |  | 379,47 |
| M.D.G. Location enr. |  | 37,25 |
| Morin \& Frères inc. |  | 8,70 |
| Major mini moteur enr. |  | 29,57 |
| McKerlie-Millen inc. |  | 58,29 |
| Multi mécanic enr. |  | 125,91 |
| Nove Environnement inc. |  | 513,28 |
| Oxygène Val-Mauricie ltée |  | 10,03 |
| Pluritec Laboratoire ltée |  | 56,98 |
| Pièces d'auto H.P. Jacques inc. |  | 114,60 |
| Pneus S.L. enr. |  | 45,02 |
| P.A. Thibeault ltée |  | 95,85 |
| Poste d'essence Ste-Marthe enr. |  | 705,81 |
| Québec Linge inc. |  | 47,16 |
| Rolland Clément \& fils inc. |  | 367,55 |
| Remise 2000 enr. | 1 | 100,31 |
| St-Cyr Photo inc. |  | 174,24 |
| Serrurier du Cap inc. |  | 428,89 |
| Simard Beaudry inc. | 10 | 669,82 |
| Sonorisation 31 inc. |  | 142,44 |
| Techni FM (1991) enr. |  | 431,87 |
| Telecon |  | 222,21 |
| Westburne Québec | 2 | 214,52 |
| Coomcorp |  | 372,99 |
| Ministère des communications |  | 279,00 |
| MRC De Francheville | 2 | 151,61 |
| Promotions Plante sports | 1 | 423,52 |
| S.P.A.M. |  | 156,22 |
| Soc. Qué. Assainissement des eaux | 3 | 847,05 |
| Voyages Jocelyne Côté 1988 inc. |  | 4,87 |
| Alarme Microcom |  | 300,84 |
| Camion Francoeur inc. |  | 755,23 |
| Exploitation Santec inc. | 1 | 709,33 |
| Matériaux économiques inc. |  | 239,31 |
| Publicité GM inc. |  | 931,54 |
| TOTAL: | 50 | 788,02 |

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 335
Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260.

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 336
Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## No de resolution ou annotation

94-264

94-265

94-266
l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 337
Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 265.

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 340
Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la $50^{e}$ et $51^{\text {e }}$ Rue (Secteur St-Malo est).

Adopté

Adoption du règlement numéro 339 - Pour décréter la fermeture du fonds de roulement

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 339.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

## RÈGLEMENT NUMÉRO 339

Pour décréter la fermeture du fonds de roulement

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1094 du Code municipal, la municipalité a constitué un fonds de roulement au montant de 300000 \$;

ATTENDU que le conseil municipal désire fermer ledit fonds de roulement;

Attendu que le montant du fonds de roulement, soit 300000 \$ sera versé au surplus accumulé de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 27 juin 1994;

A Ces Causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi

No de résolution ou annotation
qu'il suit, savoir : -

ARTICLE 1 Le Conseil décrète la fermeture du fonds de roulement dont le capital est de 300000 \$;

ARTICLE 2 Le Conseil est autorisé à retirer les deniers du fonds de roulement;

ARTICLE 3 Le montant de 300000 \$ provenant du fonds de roulement sera immédiatement versé au surplus accumulé de la municipalité.

ARTICLE 4 Le présent règlement abroge le règlement numéro 288 adopté par ce conseil le 8 juin 1992;

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement
a été adopté le
L'avis public de promulgation
a été donné le
Le présent règlement a été transmis au MAM le


FRÉDERIC PRESCOTT, MAIRE
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER

## Adopté

Délégation au congrès 1994 de l'UMRCQ
ATTENDU que le congrès 1994 de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec se tiendra à Montréal les 22,23 et 24 septembre 1994;

ATTENDU la pertinence d'un tel congrès pour les élus municipaux d'être informés sur les sujets d'actualité se rattachant à leur fonction;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE DÉLÉGUER Madame Danielle Gélinas Dumont ainsi que Messieurs Roger Jean et Normand Monaghan pour assister à ce congrès, de couvrir les frais d'inscriptions et les frais inhérents et d'imputer ces coûts au poste budgétaire 02-110-00-310 (Frais de déplacements). Adopté

## Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1994 soit adopté.

Adopté

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-269

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-06 tenue le 28 juin 1994;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

94-270 Demande de dérogations mineures DM-09 - Robert Laflamme - Margot Garceau

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Madame Margot Garceau et Monsieur Robert Laflamme, visant à régulariser la conformité de l'implantation du garage isolé, soit en diminuant à 0.48 m au lieu de 0.6 m la marge de recul arrière du lot de la propriété;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion, la demande de Madame Margot Garceau et Monsieur Robert Laflamme serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-09.

Adopté

94-271 Demande de dérogations mineures DM-10 - Succession Luc Massicotte

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Succession Luc Massicotte visant à réduire la marge de recul avant de 6 m à 5.86 m pour régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette reunion, la demande de la Succession Luc Massicotte serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-10.

## Adopté

Demande de Monsieur Jacques Daviault - Construction d'une résidence unifamiliale en bois rond

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de Monsieur Jacques Daviault concernant l'autorisation de construire une résidence unifamiliale en bois rond dans le secteur des Prairies, sur la rue Jacques;

ATTENDU que le comité consultation d'urbanisme a étudié la demande;

ATTENDU qu'il serait difficile d'harmoniser ce genre de construction avec les constructions existantes sur la rue Jacques et causerait préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que ce genre de construction serait plus facile à intégrer à quelques endroits sur le rang St-Malo;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur Jacques Daviault.

Adopté

## CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-261 et 94-267.

> Mraceed doritol

Secrétaire-trésorier

Levée de l'assemblée
A 20:50 heures
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

[^1]FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 5 juillet 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciałe du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 5 juillet 1994 à 00 h 01 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité renoncent à l'avis de convocation.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 5 JUILLET 1994
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE
5- Adoption du règlement numéro 340 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la $50^{e}$ et $51^{e}$ Rue (Secteur St-Malo Est)

6- Éclairage public - rue Courteau
7- PAROLE A LA SALLE
8- Levée de l'assemblée
Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## 94-275

Adoption du règlement numéro 340 - Relatif à des travaux de mise en forme, drainage et pavage sur la $50^{e}$ et $51^{e}$ rue (Secteur St-Malo Est)

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement $D^{\prime A C C E P T E R ~ l e ~ r e ̀ g l e m e n t ~ n u m e ́ r o ~} 340$.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

## RĖGLEMENT NUMÉRO 340

Relatif à des travaux de mise en forme, drainage et pavage sur la $50^{e}$ et $51^{e}$ rue (Secteur St-Malo Est)

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (Chapitre T-14);

ATtendu que le coût des travaux est estimé à 75000 \$;

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 301 qui prévoit une participation financière de la municipalité jusqu'à concurrence de $25 \%$ au coût des travaux de pavage;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 4 juillet 1994;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux tels que prévus aux plans et devis préparés par le Consortium Pluritec ltée et VFP inc. en date de mars 1994. Lesdits plans et devis sont joints au règlement et en font partie intégrante. Le tout pour un montant n'excédant pas 75000 \$;

ARTICLE 2 Afin de pourvoir au paiement du coût des travaux de mise en forme, drainage et au paiement de $75 \%$ du coût des travaux de pavage, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé une taxe spéciale du coût des travaux répartie entre les unités d'évaluation touchées par lesdits travaux. Cette taxe spéciale sera payable en un seul versement suite à un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité.

Lorsque les coûts réels seront connus, suite à la réalisation des travaux, la taxe spéciale

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

sera modifiée proportionnellement et ce pour chacun des propriétaires concernés;

ARTICLE 3 Afin de pourvoir au paiement de $25 \%$ du coût des travaux de pavage, il est prévu une participation de la municipalité à même le poste budgétaire "Affectation au fonds des dépenses en immobilisations" du fonds d'administration.

Lorsque les coûts réels seront connus, suite à la réalisation des travaux, la participation de la municipalité sera modifiée en conséquence;

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement
a été adopté le

L'avis public de promulgation
a été donné le


FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE
 MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER Adopté

Éclairage public - rue Courteau

ATTENDU la nécessité d'augmenter l'éclairage de la rue Courteau entre la rue Robert Biron et le chemin de l'Ile;

ATTENDU que l'ajout de nouveaux luminaires va rendre plus sécuritaire cette artère pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons;

ATTENDU les prix soumis par Télécon pour la fourniture et la pose de poteaux pour luminaires;

ATTENDU les prix soumis par Électricité A.C.A. pour l'installation d'une ligne électrique;

ATTENDU les prix soumis par Guillevin International pour la fourniture de matériel électrique;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Télécon les poteaux pour luminaires au montant de 4 939,95\$ taxes incluses;

2- D'ENGAGER la compagnie Electricité A.C.A. pour l'installation de la ligne électrique et la pose de nouveaux luminaires pour un montant de $800 \$$ taxes incluses;


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## No de résolution ou annotation

Levée de 1'assemblée
A 00 heure 15;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté
..?ngever.......
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

## Drowae < Morl:1 <br> Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-275 et 94-276.
Adopté

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 8 août 1994

No de résolution ou annotation

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir été modifié.

SESSION RÉGULIĖRE DU 8 AOÛT 1994
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Comptes
8- Avis de motion - Règlement numéro 341
9- Adoption de règlements
9.1- Règlement numéro 335 - Modifiant le plan d'urbanisme

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
9.2- Règlement numéro 336 - Modifiant le règlement
9.3- Règlement numéro 337 - Modifiant le règlement
de lotissement numér 265
Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 juillet 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement $D^{\prime} E N$ FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 31 juillet 1994.

Adopté


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## 94-281 <br> Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

| Ministre des Finances |  | 23,93 |
| :---: | :---: | :---: |
| Club Optimiste Ste-Marthe |  | 600,00 |
| Normand Monaghan |  | 98,00 |
| Hydro-Québec |  | 629,15 |
| Bell Canada |  | 489,13 |
| Chevaliers de Colomb |  | 200,00 |
| Fréderic Prescott |  | 244,70 |
| Francine Paquet |  | 290,07 |
| Michel Picard |  | 228,07 |
| Sylvie Godbout |  | 102,66 |
| Yvon Marchand |  | 28,02 |
| Gilles Thiffault |  | 78,94 |
| Danielle Gélinas Dumont |  | 110,00 |
| M.R.C. de Francheville | 29 | 209,35 |
| Ville de Cap-de-la-Madeleine | 113 | 736,00 |
| Jean-Yves Gaudreault |  | 100,00 |
| Municipalité de Ste-Marthe | 2 | 011,15 |
| U.M.R.C.Q. | 1 | 897,35 |
| Hydro-Québec |  | 264,70 |
| Bell Mobilité Pagette |  | 161,17 |
| Joseph Boisvert |  | 156,23 |
| Municipalité de Ste-Marthe |  | 243,46 |
| Entretien M.C. enr. | 2 | 625,52 |
| Municipalité de Ste-Marthe | 35 | 044,16 |
| L'Horizon Vert enr. | 2 | 570,00 |
| Jules Milette inc. | 7 | 687,30 |
| Etienne Poirier |  | 150,00 |
| Trust Général du Canada | 1 | 130,00 |
| Comm. adm. régimes de retraite |  | 479,80 |
| Trust Général du Canada | 3 | 908,94 |
| S.C.F.P. |  | 246,70 |
| Receveur Général du Canada | 8 | 393,88 |
| Ministre du Revenu | 10 | 927,56 |
| Hydro-Québec | 3 | 815,56 |
| L'Horizon Vert enr. |  | 450,00 |
| Benoit Therrien |  | 107,70 |
| Gérard Beaudet |  | 202,91 |
| Laurent Pontbriand |  | 222,20 |
| Michel Montminy |  | 23,80 |
| Hydro-Québec | 1 | 259,88 |
| Bell Canada |  | 46,00 |
| Frédéric Prescott |  | 267,12 |
| Louis Dubois |  | 49,88 |
| Carmen Jalbert |  | 119,64 |
| Bell Mobilité Cellulaire |  | 58,63 |
| Commcorp |  | 388,91 |
| Roger Jean |  | 136,81 |
| Hydro-Québec |  | 600,96 |
| Benoit Therrien |  | 4,18 |
| Hydro-Québec | 6 | 876,59 |
| Bell Canada |  | 468,11 |
| Municipalité de Champlain | 6 | 249,50 |
| Le Grand Prix Players ltée | 1 | 120,00 |
| Ministre des Finances |  | 23,93 |
| Comité des C.A. de la Mauricie |  | 25,00 |
| Jacques Lafond |  | 75,00 |
| Frédéric Prescott |  | 311,03 |
| Luc Dumont |  | 75,00 | Sainte-Marthe-du-Cap

Comptes à payer au 31 juillet 1994

Atelier d'usinage Gomex inc.
Buromax inc.
Belitec inc.
Centre de décoration Paré inc.
Centre des Roses enr.
Clément \& Frère ltée
Coopérative agricole de Champlain
Centre horticole du Cap inc.
Canadian Tire Acceptance ltée
Clément Bastien Excavation enr.
Const. \& Pavage Maskimo ltée
Décoration Paré
Electricité A.C.A. inc.
Excavation Girard \& Simard inc.
Eugène Abran Excavation
Formulaires Ducharme inc.
Gravier Mont-Carmel inc.
Guillevin International inc.
Garage Charest \& Frères inc.
Hymec inc.
Industries Fortier Trois-Rivières
Launier ltée
L'Hebdo Journal
Lignco inc.
LDN Protection service enr.
Location T.R. inc.
Les caisses enregistreuses Digitec
MDG Location enr.
Morin \& Frères inc.
Major Mini Moteur enr.
McKerlie Millen Québec (inc.)
Machineries Baron \& Tousignant ltée
Multi-Mécanic enr.
Pluritec laboratoire ltée
Pièces d'auto H.P.Jacques inc.
P.A. Thibeault ltée

Perco Limitée
Poste d'essence Ste-Marthe enr.
Produits chimiques Sany inc.
Quévis inc.
Québec Linge MC
Robert Delisle inc.
Remise 2000 enr.
RDS Radio inc.
Sécurité Plus
Sani Mobile
Shell Canada ltée
Site d'enfouissement Girard
Simard Beaudry inc.
Vitres d'auto Mauricie inc.
Westburne Québec
Roger Courteau
MRC De Francheville
Société qué. Ass. des eaux
Gaston Labarre
Jean-Marie Lottinville
Alarme Microcom
Réseau CP Rail
Claude Jacques Service enr.
Camion Francoeur inc.
Jean-Paul Deshaies inc.
Jardins Baie-Jolie inc.

1 686,54
227,97
335,93
435,64
50,14
1310,48
427,09
2 911,60
87,71
1 387,98
251 248,04
209,11
512,80
170,93
5 469,82
29,96
144,05
650,59
34,02
118,68
535,59
17,09
205,12
1 625,88
45,58
134,13
56,75
339,52
2,69
49,71
797,93
78,52
7,98
125,35
157,63
303,02
537,45
1253,84
281,93
51,82
43,02
45,69
424,34
63,81
227,36
762,04
639,60
45,58
3 596,70
202,84
649,46
600,00
2 151,61
13 225,66
5 434,51
1 080,00
113,96
12,56
31,91
31,39
465,69
4 776,93


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution ou annotation

9610
9611
9612
9613
9614
9615 9616

94-282

94-283

94-284

| Laboratoires Choisy ltée | 82,83 |
| :--- | ---: |
| Le Groupe Sport-Inter Plus | 1790,05 |
| Maheu \& Maheu inc. | 341,87 |
| Radiateurs MR inc. | 168,66 |
| Soudargon enr. | 51,28 |
| Signoplus | 302,84 |
| Ward \& Germain | 370,35 |
| TOTAL: | $\underline{311 \quad 789,15}$ |

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 341
Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant le déroulement des sessions du conseil.

## Adopté

Adoption du règlement numéro 335 - Modifiant le plan d'urbanisme

ATTENDU qu'en vertu de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 95 de ladite loi, le Conseil municipal a procédé à une consultation sur le projet de modification du plan d'urbanisme, ainsi que sur les conséquences découlant de son adoption;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 97 de ladite loi, le plan d'urbanisme est adopté par un règlement du Conseil municipal requérant le vote affirmatif de la majorité des membres du Conseil;

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 335 a été dûment donné à la séance du 4 juillet 1994;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal adopte le règlement de modification du plan d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap et qu'il porte le numéro 335;

2- QUE copie du règlement de modification du plan d'urbanisme soit transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement.

## Adopté

Adoption du règlement numéro 336 - Modifiant le règle- ment de zonage numéro 263

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit, dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme, modifier la réglementation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
d'urbanisme pour la rendre conforme au plan d'urbanisme;

No de resolution ou annotation

ATTENDU qu'en vertu dudit article, une copie de chacun des règlements de modification doit être transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté et à la Commission Municipale du Québec;

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 336 a été dûment donné à la séance du 4 juillet 1994;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 336 modifiant le règlement de zonage numéro 263;

2- QUE copie du règlement de modification soit transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement.

## Adopté

Adoption du règlement numéro 337 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit, dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme, modifier la réglementation d'urbanisme pour la rendre conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu dudit article, une copie de chacun des règlements de modification doit être transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté et à la Commission Municipale du Québec;

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 337 a été dûment donné à la séance du 4 juillet 1994;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 337 modifiant le règlement de lotissement numéro 265;

2- QUE copie du règlement de modification soit transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement.

## Adopté

## Fonds de création d'emplois - Fonds d'interventions régionales

ATTENDU les inscriptions aux programmes gouvernementaux du fonds régional de création d'emplois et du Fonds d'interventions régionales;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité de ces programmes gouvernementaux;

No de resolution ou annotation

## Création d'une réserve - Secteur des Grandes Prairies

ATTENDU que la municipalité a, le 4 juillet 1994, racheté par anticipation les soldes des emprunts contractés en vertu des règlements 70 et 72;

ATTENDU que le 23 décembre 1994, les soldes des emprunts relatifs aux règlements 175 et 216 seront rachetés par la réserve de rachats de dettes à long terme qui a été constituée à cette fin lors du budget 1994;

ATTENDU que les emprunts de ces quatre règlements ont été initialement contractés afin de financer des infrastructures du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de constituer une réserve à l'usage exclusif des contribuables non desservis par le réseau d'aqueduc municipal afin de compenser l'avantage du rachat de ces emprunts;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QU'UN montant de 62154 \$ soit transféré à la réserve des Prairies.

## Adopté

Travaux de pavage supplémentaires dans le rang St-Malo
ATTENDU la résolution numéro 94-227 adoptée par le conseil le 13 juin 1994 pour l'engagement d'un entrepreneur pour effectuer des travaux dans diverses rues de la municipalité;

ATTENDU qu'il $y$ a lieu de permettre le prolongement du pavage sur le rang St-Malo entre le dépanneur St-Malo enr. et le numéro civique 1530;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER la firme Construction \& Pavage Maskimo ltée à prolonger le pavage sur le rang St-Malo entre le dépanneur St-Malo enr. et le numéro civique 1530 pour une somme de 38300 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-921 (Pavage).

Adopté

No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

94-289
Engagement d'un employé temporaire

ATTENDU que le service technique a un besoin temporaire de personnel pour suffire sur les travaux d'infrastructure des rues sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que Monsieur Martin Beaumier a été à l'emploi de la municipalité en 1993 sur le programme Défi et qu'il a travaillé quelques semaines en 1994 à titre de technicien en génie civil pour parer à un surcrô̂t de travail;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Martin Beaumier, au besoin, à titre d'employé temporaire pour parer à un surcroît de travail au service technique.

## Adopté

Acceptation du plan projet de développement domiciliaire Monsieur Gaston Girard - lot 529-P

ATTENDU qu'un plan d'aménagement d'ensemble numéro 94-P.A.E.-01 des lots 528-P, 529-P, 530-P et 531-P du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine a été déposé au Comité consultatif d'urbanisme pour étude;

ATTENDU la demande de Monsieur Gaston Girard concernant un projet de développement domiciliaire sur le lot 529-P;

ATTENDU qu'après analyse, le Comité consultatif d'urbanisme a apporté certains correctifs tels que mentionnés dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 avril 1994;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le plan d'aménagement d'ensemble numéro 94-P.A.E-01 en $y$ apportant les correctifs requis;

ATTENDU que le propriétaire a déposé le plan projet de lotissement au bureau de la municipalité;

ATTENDU que le plan projet de lotissement est conforme au règlement de lotissement numéro 265 tant qu'aux dimensions et superficie;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l e ~ p l a n ~ p r o j e t ~$ de développement d'ensemble numéro 94-P.A.E.-01 et le projet de développement domiciliaire de Monsieur Gaston Girard tel que le plan préparé par Monsieur Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre sous les minutes 2324.

Adopté
Opération cadastrale - Lot 74-11
ATTENDU la requête effectuée par Michel Plante, arpenteurgéomètre en date du 4 juillet 1994 concernant le lot 74-11 propriété de Monsieur Roger Courteau;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 021 étant la subdivision 74-11.

## Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

## No de résolution ou annotation

No de resolution ou annotation

94-296

Levée de l'assemblée
A 20 heures 39;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.



No de resolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

Lundi le 22 août 1994
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 22 août 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 AOÛT 1994

## ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- Adoption de 1'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Adoption du règlement numéro 341 - Concernant la tenue des sessions du conseil

8- Acceptation des travaux de voirie - Amélioration de la rue Courteau

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

9- Nomination des inspecteurs régionaux - Consentement des municipalités

10- Cours de formation

11- Versement - Ligue de hockey mineur ste-Marthe inc.
12- Achat de fournitures de bureau
13- VARIA
13.1- Opération cadastrale - lot 8-24
13.2- Échange de lots entre Madame Suzanne Guilbault Jutras \& al. et la Municipalité
13.3- Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc.

14- PAROLE À LA SALLE
15- Levée de l'assemblée

## Adopté

## Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 juillet et du 8 août 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE I'adoption.

## Adopté

## Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 août 1994.

Adopté

Adoption du règlement numéro 341 - Concernant la tenue des sessions du conseil

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l e ~ r e ̀ g l e m e n t ~ n u m e ́ r o ~ 341 . ~$

Adopté

Acceptation des travaux de voirie - Amélioration de la rue Courteau

ATTENDU la production du rapport de dépenses pour les travaux exécutés en 1994 en vue de l'amélioration du réseau municipal;

ATTENDU que le Ministère des Transports accorde une subvention au montant de 86000 \$ pour la réalisation de ces travaux;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en 1994 sur les chemins municipaux pour un montant de 175 357,64\$;

2- QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

## Adopté

Nomination des inspecteurs régionaux - Consentement des municipalités

ATTENDU que le Conseil de la MRC De Francheville a adopté, le 22 juin 1994, un règlement de contrôle intérimaire (no. 94-05-90) et que son entrée en vigueur est prévue au cours du mois de septembre 1994;

ATTENDU qu'il est prévu au R.C.I. que ledit Conseil nomme comme inspecteur régional sur le territoire d'une municipalité, le ou les inspecteur(s) de cette municipalité;

ATTENDU que l'article 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le Conseil de la MRC peut désigner, pour le territoire d'une municipalité, un fonctionnaire de celle-ci;

ATTENDU pour que la désignation soit valide, le même article précise que le Conseil de la MRC doit obtenir le consentement du Conseil municipal de la municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE le Conseil de la municipalité consent à ce que son inspecteur en bâtiment soit désigné par le Conseil de la MRC De Francheville selon les modalités administratives prévues au R.C.I. pour la délivrance des permis sur son territoire.

## Adopté

## Cours de formation

ATTENDU l'utilité de la langue anglaise pour les services à la communauté;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER Madame Carole Chevalier, responsable des services à la communauté, à s'inscrire à un cours d'anglais à l'automne 1994, offert par Madame Betty Giroux;

2- DE DÉFRAYER les frais du cours au montant de $500 \$$ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

Adopté

94-305 Versement - Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.
ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de hockey

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap
mineur Ste-Marthe inc.;

No de résolution ou annotation

Échange de lots entre Madame Suzanne Guilbault Jutras \& al. et la Municipalité

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire de lots cadastrables non desservis par les services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, pavage et bordure, sur les lots $\mathrm{P}-104$ situés entre la $8^{\mathrm{e}}$ rue et la $6^{\mathrm{e}}$ rue;

ATTENDU que Mesdames Claude Orise Guilbault Hubert, Suzanne Guilbault Jutras et Monsieur Rosaire Guilbault sont propriétaires des lots 104-123 et 104-124 situés au coin de la $3^{\mathrm{e}}$ avenue et de la $6^{\mathrm{e}}$ rue;

ATTENDU que la Municipalité souhaite acquérir les lots 104-123 et 104-124 afin de les aménager en espaces verts;

ATTENDU que ces lots sont situés à une des entrées principales de la Municipalité et qu'il y a beaucoup de circulation à cet endroit;
 No de resolution
ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

ATTENDU l'article 6 du Code municipal;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer une lettre d'entente avec Mesdames Claude Orise Guilbault Hubert, Suzanne Guilbault Jutras et Monsieur Rosaire Guilbault, à l'effet d'échanger 2 lots appartenant à la Municipalité situés entre la $8^{\circ}$ rue et la $6^{e}$ rue en contrepartie des lots 104-123 et 104-124 et d'engager la Municipalité à adopter un règlement d'emprunt lorsqu'il $y$ aura prolongation des services entre la $8^{\text {c }}$ rue et la $6^{\text {c }}$ rue.

Adopté

Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc.

Ce point est reporté à une session ultérieure.

## CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-302 et 94-304 à 94-306.


Levée de l'assemblée
A 19:50 heures
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté
$\ldots(1)$
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

Dosacei Prot. 4
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.


No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
Mardi le 13 septembre 1994
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-
Marthe-du-Cap tenue ce mardi 13 septembre 1994 à 19 heures
30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient
présents, savoir:-
Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
    Louis Dubois
    Normand Monaghan
    Richard Dufresne
```

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi
présent.
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré
par le secrétaire-trésorier;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan
et résolu unanimement $D^{\prime} E N$ FAIRE l'adoption tel que modi-
fié.
SESSION RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 1994
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi
4- Explications données par le maire sur les points ins-
crits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Comptes
8- Règlement numéro 342 - Engagement d'une firme d'ingé-
nieurs pour le projet de construction de services sur
une partie de la $6^{\text {e }}$ rue (St-Malo Ouest)
9- Entente entre la Municipalité et la Corporation de
transport adapté de Fran-che-mont

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

[^2]

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de resolution ou annotation

9617
9618
9619
9620
9621
9622
9623
9624
9625
9626
9627
9628
9629
9630
9631
9632
9633
9634
9635
9636
9637
9638
9639
9640
9641
9642
9643
9644
9645
9646
9647
9648
9649
9650
9651
9652
9653
9654
9655
9656
9657
9658
9659
9660

Marcel Milot
Entretien M.C. enr.
L'Horizon Vert enr.
J.P. Doyon ltée

Hydro-Québec
Bell Mobilité Pagette
Techni FM (1991) enr.
Municipalité de Ste-Marthe
Receveur Général du Canada
S.C.F.P.

Trust Général du Canada Annulé
Commission adm. des régimes de retraite
Ministre du Revenu
Ministre des Finances
Bell Mobilité Cellulaire
Commcorp
Louise Larivière
Bell Canada
Hydro-Québec
Frédéric Prescott
Ministre des Finances
Entretien M.C. enr.
Chambre de commerce du Cap
Jules Milette inc.
Francine Daigle
Hydro-Québec
Pitney Bowes Leasing
Municipalité de Ste-Marthe
Bell Canada
Hydro-Québec
Alain Toupin
Hockey mineur Ste-Marthe
Fondation de l'Hôpital Cloutier
Frédéric Prescott
Entretien M.C. enr.
Ministre des Finances
Danielle Gélinas Dumont
Solange Dauphinais
Louis Dubois
Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.
Hydro-Québec
Bell Mobilité Pagette
Municipalité de Ste-Marthe
TOTAL:
Comptes à payer au 31 août 1994
Accessoires d'Autos 04 inc.
Béton du Cap inc.
Buromax inc.
Bélitec inc.
Centre de décoration Paré inc.
Clément \& Frères lée
Coopérative agricole de Champlain
Centre horticole du Cap inc.
Canadian Tire ltée
Clément Bastien excavation enr.
Contrair
Construction S.R.B.
Construction \& Pavage Maskimo ltée
Dicom Express
Électricité A.C.A. inc.

95,89
341,87
537,87
559,33
586,74
655,24
27,46
1 091,96
51,80
227,91
379,99
570,85
390124,07
22,79
267,24
800,00
1312,76
2 705,00
42 787,07
133,39
27,25
61,53
15 241,74
8 800,62
245,94
4 031,58
479,80
9 815,94
120,00
108,77
378,32
400,00
46,33
4 337,04
187,19
156,12
1361,29
200,00
7 687,30 350,00
5 607,06
363,72
16 380,39
528,08
43,47
75,00
6 750,00
100,00
283,43
1 386,83
156,12
220,00
170,00
145,15
4 995,95
640,43
27,25
12962,59

## 152610,45

1267,24 Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution ou annotation

Excavation Girard \& Simard inc.
Eugène Abran Excavation
Exc. Lethiecq \& Fils inc.
Formulaires Ducharme inc.
Formules d'affaires CCL
Gravier Mont-Carmel inc. Guillevin International inc.
Eloi Guillemette
Gazon Maski
Hymec inc.
Hamel Pièces d'autos inc.
Imprimerie Vallières inc.
Industries Fortier Trois-Rivières
L'Horizon Vert enr.
L'Hebdo Journal
Lignco inc.
Les Cafés populaires Henri enr.
Location T.R. inc.
Morin \& Frères inc.
Major Mini Moteur enr.
McKerlie Millen (Québec) inc.
Multi Mécanic enr.
Nove Environnement inc.
Pluritec Laboratoire ltée
Pièces d'auto H.P. Jacques inc.
P.A. Thibeault ltée

Pépinière Cormier
Poste d'essence Ste-Marthe enr.
Québec Linge
Remise 2000 enr.
Service de pneus C.T.R. Itée
Shell Canada ltée
Serrurier du Cap inc.
Site d'enfouissement Girard
S. Boisvert \& Fils inc.

Simard Beaudry inc.
Sable des Forges inc.
Vitrerie du Centre inc.
Westburne Québec
M.R.C. De Francheville
S.P.A.M.

Société qué. Assainissement des eaux
Jean-Marie Lottinville
Michel Leclerc
Egzakt
Hauts-Monts
Me Lyne Parent
Me Michel Carrier
Signoplus
TOTAL:
$\underline{\underline{429 \quad 805,47}}$
Adopté

Règlement numéro 342 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur une partie de la $6^{e}$ rue (St-Malo Ouest)

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'engagement d'une firme d'ingénieurs pour la confection des plans et devis pour un projet de construction de services sur une partie de la $6^{\text {e }}$ rue (St-Malo Ouest);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Pluritec ltée pour la confection des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la $6^{\text {e }}$ rue (St-Malo Ouest) conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales.

## Adopté

Entente entre la Municipalité et la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de St-Narcisse de Champlain et qu'à ce titre elle devienne l'interlocuteur auprès du Ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-chemont;

2- QUE le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, avec la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont.

Adopté

Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-cap inc.

Ce point est reporté à une session ultérieure.

## Cours de perfectionnement - Vérification municipale

ATTENDU le contexte économique de la vérification municipale qui impose d'acquérir un vaste éventail de connaissances spécifiques;

ATTENDU les usages particuliers de la comptabilité municipale, le contexte légal entourant certaines activités représentant des sujets susceptibles de justifier un perfectionnement annuel pour le praticien;

ATTENDU que c'est l'occasion de raviver chez le praticien les connaissances acquises antérieurement afin de lui permettre de s'acquitter plus efficacement de ses mandats municipaux;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement: ou annotation

## Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de 1 139,33 \$, taxes incluses et d'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-699 (Autres biens non durables) et 02-701-21-999 (Salle Félix-Leclerc)

Adopté

94-320 Opération cadastrale - Lots 475-21 et 475-22
ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 18 août 1994 concernant les lots 475-21 et 475-22 propriété de Monsieur Clément Bastien et Madame Diane Bastien;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11611 étant les subdivisions 475-21 et 475-22.

Adopté

Opération cadastrale - Lots 90-25 et 90-26
ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpen-teur-géomètre, en date du 30 août 1994 concernant les lots 90-25 et 90-26 propriété de Les Porcheries Yvon Giguère inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1433 étant les subdivisions 90-25 et 90-26.

## Adopté

Travaux conjoints avec la Municipalité de Saint-Louis-deFrance - Cours d'eau La Lime

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de réparation d'une conduite d'égout pluvial dans le cours d'eau La Lime situé aux limites de Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Louis-de-France;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que ces travaux seront réalisés conjointement par les deux municipalités concernées et que les coûts inhérents seront défrayés à part égale;

ATTENDU que les travaux seront confiés à l'entreprise
Cap Excavation inc. au coût de 5430,25 \$ taxes incluses pour l'exécution des travaux, la fourniture de sable à remblai ainsi que le déblai et la disposition des matériaux de rebuts dans un site autorisé à cet effet;

ATTENDU que l'achat des tuyaux et raccord au coût de 1 797,77 \$ taxes incluses, sera effectué par la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et remboursé à $50 \%$ par la Municipalité de Sainte-Louis-de-France;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER le service technique à faire effectuer les travaux conjointement avec la Municipalité de Saint-Louis-de-France selon le devis descriptif;

2- DE PARTAGER les coûts à part égale avec la Municipalité de Sainte-Louis-de-France;

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire

4- D'OBLIGER les propriétaires contiguës à cette conduite pluvial, situé dans le cours d'eau, à faire le déboisement, l'essouchage, le nivelage et l'ensemencement de gazon dans la partie de l'emprise du cours d'eau La Lime.

## Adopté

Calendrier des prévisions budgétaires 1995
ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du calendrier des prévisions budgétaires 1995 suggéré par le secré-taire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ADOPTER le calendrier des prévisions budgétaires 1995 tel que rédigé.

## Adopté

## CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-313, 94-316, à 94-319 et 94-324.

DTarcet
Secrétaire-trésorier

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

 Sainte-Marthe-du-Cap```
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et
résolu unanimement QUE la séance soit levée.
    Adopté
```



```
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE
                                MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER
```


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## ou annotation

Lundi le 26 septembre 1994
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 26 septembre 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire
suppléant : Roger Jean
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Laurent Pontbriand Louis Dubois Normand Monaghan
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIERE DU 26 SEPTEMBRE 1994
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Félicitations aux élus provinciaux
8- Conciliation du solde en banque
9- Conciliation du solde aux livres
10- Rapport de contrôle budgétaire

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

11- Adjudication du contrat de déneigement des patinoires - parc municipal Roger Guilbault

12- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

13- Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc.

14- Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-laMadeleine - patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

15- Cours de secourisme et premiers soins
16- Cours sur les pesticides
17- Dénomination de rues - Secteur des Prairies

18- Scellement de fissures du pavage dans diverses rues
19- Demande de Monsieur Jacques Vaudrin - Construction d'un studio

20- Demande de Monsieur Michel Rocheleau - Résidence pour personnes âgées

21- Demande d'aide financière - Ligue des Cadets de l'air
22- Opération cadastrale - Lots 528-1, 529-1 et 529-2
23- VARIA
24- PAROLE À LA SALLE
25- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 septembre 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 septembre 1994.

> Adopté

## Félicitations aux élus provinciaux

ATTENDU la tenue des élections provinciales le 12 septembre dernier;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'il est important pour notre municipalité de souligner l'arrivée de ces nouveaux élus;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à Monsieur Yves Beaumier, député du comté de Champlain et à Monsieur Guy Julien, député du comté de Trois-Rivières.

## Adopté

Conciliation du solde en banque
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 août 1994 soit adoptée.

Adopté

94-332 Conciliation du solde aux livres
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 août 1994 soit adoptée.

## Adopté

## Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 août 1994 soit adopté.

Adopté

94-334 Adjudication du contrat de déneigement des patinoires parc municipal Roger Guilbault

ATTENDU que des soumissions pour le déneigement des patinoires ont été demandées à quatre (4) entrepreneurs locaux;

ATTENDU que trois entrepreneurs se sont montrés intéressés et ont déposés une soumission pour le déneigement de ces patinoires;

ATTENDU que les trois soumissions sont conformes à notre demande;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat de déneigement du parc municipal Roger Guilbault à Déneigement Pierre enr., soit le plus bas soumissionnaire, au coût de 150 \$ l'occasion taxes incluses, pour une période de trois ans et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-33-999 (patinoires Guilbault).

Adopté
94-335 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion $94-08$ tenue le 21 septembre 1994;

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

## Adopté

Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-cap inc.

ATTENDU la demande reçue du club les archers Le Mirador;
ATTENDU la popularité grandissante du sport qu'est le tir à l'arc;

ATTENDU les services de formation et d'entraînement qu'offre cette association, principalement à titre d'organisme para-scolaire;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE RECONNAÎTRE le club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc. comme intervenant associé au sens de la Politique d'Accréditation et d'Association aux loisirs de notre municipalité;

2- DE LOUER, au club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc., une partie de terrain de la subdivision numéro $P-437$ et $P-438$, pour un montant forfaitaire de $1 \$$ annuellement, ce pour une durée de 3 ans renouvelable;

3- D'ALLOUER une somme forfaitaire de 17000 \$ à titre de subvention, au Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc., afin de défrayer une partie des coûts pour la clôture galvanisée et de prévoir cette dépense pour 1995 au poste budgétaire don au club les archers Le Mirador;

4- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer ledit bail pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les demandes des parents concernant l'inscription au Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-laMadeleine;

ATTENDU la différence de tarification pour les non résidents de cette ville;

ATTENDU qu'une quinzaine d'enfants de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits à ce Club de patinage;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE PARTICIPER financièrement

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## Dénomination de rues - Secteur des Prairies

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de nommer de nouvelles rues qui sont situées dans le secteur des Prairies, dû au nouveau développement domiciliaire sur une partie du lot P-529 et P-528;

ATTEND que le prolongement de la rue des Prés Verts, qui traverse le boulevard des Prairies en direction sud, soit désigné sous le nom "des Prés Verts";

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE les rues situées sur une partie du lot P-528 et P-529 dans le secteur des Prairies, démontrées sur le plan annexé aux présentes,

No de resolution ou annotation

94-341

94-342

94-343

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

soient désignées sous les noms de "Christian", "Joane" et "Loraine" et des Prés Verts.

## Adopté

## Scellement de fissures du pavage dans diverses rues

ATTENDU la nécessité de faire des travaux de scellement afin de protéger les pavages qui ont été faits au cours des dernières années;

ATTENDU que la compagnie Scelbec inc. est la seule entreprise dans la région à offrir ce service;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE CONFIER à la compagnie Scelbec inc. le scellement de fissures sur une longueur d'environ 1525 mètres linéaires au prix de $2,25 \$$ le mètre linéaire plus taxes, soit un montant total de 3910 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-99-522 (voirie - entretien et réparation).

## Adopté

Demande de Monsieur Jacques Vaudrin - Construction d'un studio

ATTENDU la demande de Monsieur Jacques Vaudrin concernant la construction d'un bâtiment à l'arrière de son bâtiment principal pour $y$ aménager un studio d'enregistrement, un bureau, une salle de bain;

ATTENDU que la construction deviendrait un deuxième bâtiment principal;

ATTENDU que selon la réglementation d'urbanisme il est interdit d'implanter deux bâtiments principaux sur le même terrain.

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des plans fournis par le demandeur et étudié la demande selon l'interprétation du règlement de zonage et recommande de refuser celle-ci;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur Jacques Vaudrin.

Adopté

Demande de Monsieur Michel Rocheleau - Résidence pour personnes âgées

ATTENDU la demande de Monsieur Michel Rocheleau concernant l'agrandissement de sa résidence pour pouvoir y aménager une résidence pour personnes âgées;

ATTENDU qu'il y a déjà des endroits (zones) sur le territoire de la municipalité où les résidences pour personnes âgées sont autorisées;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que nous ne pouvons interdire dans les zones résidentielles les résidences pour personnes âgées faisant partie du réseau de familles d'accueil;

ATTENDU que la résidence pour personnes âgées que Monsieur Michel Rocheleau veut créer est privée et n'est donc pas affiliée au réseau de familles d'accueil;

ATTENDU qu'il est important que ces usages soient réglementés et normalisés afin de s'assurer de la qualité des services offerts;

ATTENDU que le projet de Monsieur Michel Rocheleau constitue un deuxième logement dû au fait que l'on y retrouve deux cuisines et deux salles de bain, et ce, contrairement au règlement de zonage;

ATTENDU que le Comité consultatif a étudié la demande et recommande de refuser celle-ci;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur Michel Rocheleau.

## Adopté

Demande d'aide financière - Ligue des Cadets de l'air
ATTENDU la demande reçue de la Ligue des Cadets de l'air le 14 septembre dernier;

ATTENDU les besoins financiers de cet organisme;
ATTENDU qu'une dizaine de jeunes de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits dans ce mouvement;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement $D^{\prime} A L L O U E R ~ u n ~ m o n t a n t ~$ forfaitaire de 250 \$ à la Ligue des Cadets de l'air à titre de subvention, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté

Opération cadastrale - Lots 528-1, 529-1 et 529-2
ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpen-teur-géomètre en date du 22 septembre 1994 concernant le lot 528-1 propriété de Monsieur Normand Laquerre et les lots 529-1 et 529-2 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R$ le plan numéro 1744 étant les subdivision 528-1, 529-1 et 529-2.

## Adopté

## CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
numéros 94-334, 94-336 à 94-339 et 94-341.
No de résolution ou annotation

Levée de l'assemblée
A 19:48 heures
Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté
Descuctorste人
Secrétaire-trésorier

Dोackeमात्र
ROGER JEAN, MAIRE SUPPLÉANT MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER


No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

Mardi le 11 octobre 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 11 octobre 1994
à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean Laurent Pontbriand Louis Dubois Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement $D^{\prime} E N$ FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 1994
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Comptes
8- $\quad$ Nomination du maire suppléant
9- Échange de lots entre Monsieur Luc Carignan et la Municipalité

No de résolution ou annotation

94-348

94-349

94-350

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
10- Échange de lots entre Monsieur Raynald Massicotte et
    la Municipalité
11- Achat et conversion de matériel informatique
12- Achat de fournitures de bureau
13- Achat de biens non durables pour l'entretien des
        chemins d'hiver 1994-1995
14- Nettoyage d'égout
15- Rapport des permis pour le mois de septembre 1994
16- Usage commercial non autorisé, cours à rebuts - Mon-
        sieur André Trépanier 281 rue Des Cyprès
17- Nuisances et usages faits du 381, rue des Cyprès -
        propriétaire Madame Denise Biron Pépin
18- VARIA
        18.1- Rapport du maire
        18.2- Félicitations à Monsieur André Giroux
```

19- PAROLE À LA SALLE
20- Levée de l'assemblée
Adopté

## Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 septembre 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 septembre 1994.

Adopté

## Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

Commission adm. régimes de retraites
Receveur Général du Canada $\quad 7878,92$

Ministre du Revenu
9 619,87


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

9730
9731
9732
9733
9734
9735
9736
9737
9738
9739
9740
9741
9742
9743
9744
9745
9746
9747
9748
9749
9750
9751
9752
9753
9754
9755
9756
9757
9758
9759
9760
9761
9762
9763
9764
9765
9766
9767
9768
9769
9770
9771
9772
9773
9774
9775
9776
9777
9778
9779
9780
9781
9782
9783
9784
9785
9786

Pitney-Bowe
Hydro-Québec
95,55
Société Canadienne des Postes
Laurent Pontbriand
303,74
2 279,10
58,60
Municipalité de Sainte-Marthe
Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Normand Monaghan
U.M.R.C.Q.

Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne
Hydro-Québec
Commcorp
Bell Mobilité Cellulaire
MRC De Francheville
Entretien M.C. enr.
Bell Canada
Hydro-Québec
Municipalité de Sainte-Marthe
Frédéric Prescott
Roger Jean
Municipalité de Sainte-Marthe
Hydro-Québec
Bell Canada
Encadrement Laminage Mathis inc.
Les Publications du Québec
Ferron, Tousignant, Pagé et ass. inc.
Hydro-Québec
Bell Canada
Fondation Centre Hospitalier
Commission scolaire La Riveraine
Ligue des Cadets de l'air
Réjean Bossé
Céline Côté
Municpalité de Champlain
Les Habitations Populaires
Roger Dumas
CSST
Annulé
J.P. Doyon ltée

Entretien M.C. enr.
Normand Laquerre
154,62
600,00
600,00
600,00
90,00
246,80
145,00
102,81
2 286,38 378,32
83,70
2 151,61
1 426,72
58,28
216,89
16 316,86 366,77
285,54
195,81
6 976,52
42,21
79,77
30,70
16 209,00 59,06
466,93
120,00
270,00
250,00
32,50
25,00
6 249,50
284,89
150,00
2 720,00
20 886,62
1 392,54
339,57
Michel Riverin 34,37
Florent Roof 17,37
Gaston Girard
Joseph Roof
Municipalité de Sainte-Marthe
Ministre des Finances
33,40
36,30
13 432,19
159 431,00
50,00
Lucie Bouchard
Frédéric Prescott
Commission adm. des régimes de retraite
S.C.F.P.

Trust Général du Canada
Receveur Général du Canada
Ministre du Revenu 50,00
188,29
479,80
216,06
3 820,38
7 858,86

TOTAL :
302475,49
Comptes à payer au 30 septembre 194
Aginco inc.
93,20
Accessoires d'autos 04 inc. 314,62


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

9789
9790
9791
9762
9793
9794
9795
9796
9797
9798
9799
9800
9801
9802
9803
9804
9805
9806
9807
9808
9809
9810
9811
9812
9813
9814
9815
9816
9817
9818
9819
9820
9821
9822
9823
9824
9825
9826
9827
9828
9829
9830
9831
9832
9833
9834
9835
9836
9837
9838
9839
9840
9841
9842
9843
9844
9845
9846

| Buromax inc. | 619,06 |
| :---: | :---: |
| Belitec inc. | 132,33 |
| Centre de décoration Paré inc. | 526,58 |
| Centre des Roses enr. | 44,44 |
| Clément \& Frère ltée | 655,24 |
| Coopérative Agricole de Champlain | 80,64 |
| Centre Horticole du Cap inc. | 2 889,01 |
| Clément Bastien Excavation enr. | 3 046,02 |
| Construction S.R.B. | 336,10 |
| Construction \& Pavage Maskimo ltée | 6 586,99 |
| Centre du Ressort Trois-Rivières inc. | 445,85 |
| Compresseur Martin inc. | 51,28 |
| Dynabec ltée | 1 036,99 |
| D. DeMontigny \& Fils inc. | 484,31 |
| Électricité A.C.A. inc. | 1885,95 |
| Formulaires Ducharme inc. | 49,22 |
| Gravier Mont-Carmel inc. | 593,71 |
| Guillevin International inc. | 5 384,09 |
| Éloi Guillemette | 164,09 |
| Garage Charest \& Frères inc. | 10,61 |
| Gazon Maski | 484,31 |
| Les Cafés Populaires Henri enr. | 66,32 |
| Laboratoire de services spécialisés | 205,41 |
| Les Entrepôts J.P. Théoret ltée | 688,78 |
| Les équipements Réal Leblanc inc. | 76,05 |
| M.D.G. Location enr. | 99,29 |
| McKerlie-Millen (Québec) inc. | 288,93 |
| Nove Environnement inc. | 120,15 |
| Oxygène Val-Mauricie ltée | 307,06 |
| Pluritec Laboratoire ltée | 45,58 |
| Pièces d'auto H.P. Jacques inc. | 65,07 |
| Protection incendie CFS ltée | 213,76 |
| P.A. Thibeault ltée | 40,64 |
| Pneus Belisle inc. | 325,47 |
| Poste d'essence Ste-Marthe enr. | 1 337,49 |
| Produits chimiques Sany inc. | 196,00 |
| Québec Linge inc. | 45,06 |
| R.M. Textile enr. | 102,56 |
| RPM Tech inc. | 265,54 |
| Remise 2000 enr. | 1 560,77 |
| Shell Canada ltée | 275,26 |
| Serrurier du Cap inc. | 49,00 |
| Site d'enfouissement Girard | 136,74 |
| Simard Beaudry inc. | 1 455,63 |
| Sable des Forges inc. | 41,02 |
| Telecon | 5 954,15 |
| Westburne Québec | 268,60 |
| Ville de Trois-Rivières | 121,83 |
| Heenan Blaikie | 709,84 |
| Lottinville Jean-Marie | 135,00 |
| Alarme Microcom | 564,08 |
| Buro Service enr. | 70,65 |
| Cooke \& Fils enr. | 94,53 |
| Consultants VFP inc. | 11 534,74 |
| Jardins Baie-Jolie inc. | 1 797,77 |
| Matériaux économiques inc. | 1 025,59 |
| Métaux Lamy (1991) inc. | 969,20 |
| Trudel \& associés | 49,12 |
| TOTAL : | $\underline{\underline{57 \quad 217,32}}$ |

Adopté

No de resolution ou annotation

Nomination du maire suppléant
Proposé par Roger Jean , appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE NOMMER Monsieur Normand Monaghan, maire suppléant pour le prochain terme, soit du $1^{\text {er }}$ novembre 1994 au 31 janvier 1995;

2- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand, maire suppléant pour le terme du $1^{\text {er }}$ février au 30 avril 1995;

3- DE NOMMER Monsieur Richard Dufresne, maire suppléant pour le terme du $1^{\text {er }}$ mai au 31 juillet 1995;

4- DE NOMMER Monsieur Louis Dubois, maire suppléant pour le terme du $1^{\text {er }}$ août au 31 octobre 1995.

Adopté

Échange de lots entre Monsieur Luc Carignan et la Municipalité

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire de lots cadastrables non desservis par les services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, pavage et bordure, sur les lots P-104 situés entre la $8^{e}$ rue et la $6^{e}$ rue;

ATTENDU que Monsieur Luc Carignan est propriétaire du lot $\mathrm{P}-105$ situé au coin de la $3^{\mathrm{e}}$ avenue et de la $5^{\mathrm{e}}$ rue;

ATTENDU que la Municipalité souhaite acquérir le lot $\mathrm{p}-$ 105 afin de l'aménager en espace vert;

ATTENDU que ce lot est situé à une des entrées principales de la Municipalité et qu'il y a beaucoup de circulation à cet endroit;

ATTENDU l'article 6 du Code municipal;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement $D^{\prime} A U T O R I S E R ~ M o n s i e u r ~ F r e ́ d e ́ r i c ~$ Prescott, maire, à signer une lettre d'entente avec Monsieur Luc Carignan à l'effet d'échanger un lot appartenant à la Municipalité situé entre la $8^{e}$ rue et la $6^{e}$ rue sur le lot $\mathrm{P}-104$ en contrepartie du lot $\mathrm{P}-105$ situé au coin de la $3^{\mathrm{e}}$ avenue et la $5^{\mathrm{e}}$ rue et d'engager la Municipalité à adopter un règlement d'emprunt lorsqu'il y aura prolongation des services entre la $8^{e}$ rue et la $6^{e}$ rue.

## Adopté

Échange de lots entre Monsieur Raynald Massicotte et la Municipalité

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire de lots cadastrables non desservis par les services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, pavage et bordure, sur les lots P-104 situés entre la $8^{e}$ rue et la $6^{\text {e }}$ rue;

ATTENDU que Monsieur Raynald Massicotte est propriétaire du lot $\mathrm{P}-105$ situé sur la $5^{\mathrm{e}}$ rue;

ATTENDU que la Municipalité souhaite acquérir le lot $\mathrm{P}-$ 105 afin de l'aménager en espace vert;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que ce lot est situé à une des entrées principales de la Municipalité et qu'il y a beaucoup de circulation à cet endroit;

ATTENDU l'article 6 du Code municipal;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer une lettre d'entente avec Monsieur Raynald Massicotte à l'effet d'échanger un lot appartenant à la Municipalité, situé entre la $8^{e}$ rue et la $6^{e}$ rue sur le lot $\mathrm{P}-104$ en contrepartie du lot $\mathrm{P}-105$ situé sur la $5^{\text {e }}$ rue et d'engager la Municipalité à adopter un règlement d'emprunt lorsqu'il $y$ aura prolongation des services entre la $8^{e}$ rue et la $6^{\text {e }}$ rue.

## Adopté

## Achat et conversion de matériel informatique

ATTENDU la nécessité de se doter d'un système informatique complémentaire afin de répondre adéquatement au besoin de production des différents documents nécessaires à la prise de décision;

ATTENDU que la conversion d'un ordinateur est rendu nécessaire compte tenu de la limite de sa mémoire et, par le fait même, de la lenteur d'exécution des différentes commandes;

ATTENDU les prix soumis par deux compagnies de systèmes informatiques, soit Centre Informatique Micromédica inc. et Concepta Systèmes Informatiques;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- D'ACHETER de Centre Informatique Micromédica inc. un ordinateur Atome de Luxxon 486DLC-40 mhz muni d'un co-processeur ainsi qu'une imprimante Epson LQ-1070+ pour le prix de 2655 \$ taxes incluses;

2- D'ENGAGER la compagnie Concepta Systèmes Informatiques pour faire la conversion de notre ordinateur 386SX en 486DX-33 avec co-processeur mathématique intégré et 4Mo RAM pour le prix de 900 \$ toutes taxes incluses;

3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00900 (dépenses en immobilisations).

## Adopté

Achat de fournitures de bureau
ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Henri Bourgeois, Dynabec et Xérox, au coût approximatif de 2300 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-Ia-Madeleine

No de résolution ou annotation

94-356
Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1994-1995

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif et fondant pour faire l'entretien des rues et chemins au cours de la saison d'hiver;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises :
1- $\quad 500$ tonnes de sable abrasif
850 tonnes de sable contenant $10 \%$ de sel
200 tonnes de sel
2- $\quad 100$ sacs de chlorure de calcium
4- $\quad 75$ tonnes de pierre nette 1/8"
ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants, soit : Gravier Mont-Carmel inc. et Construction et pavage Maskimo pour le sable abrasif et sable avec $10 \%$ de sel, Les Mines Séleines pour le sel, Remise 2000 Multimat, Matériaux Les Rives et Coopplus pour le chlorure de calcium et Simard \& Beaudry pour la pierre nette 1/8";

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'ACHETER de Gravier Mont-Carmel inc. une quantité d'environ 500 tonnes de sable abrasif et 850 tonnes de sable contenant $10 \%$ de sel pour le prix de 10099 \$ taxes incluses;

2- D'ACHETER de Les Mines Séleines une quantité d'environ 200 tonnes de sel au prix de 57,42 \$ la tonne pour un total de 11184 \$ taxes incluses;

3- D'ACHETER de Coopplus une quantité de 100 sacs de chlorure de calcium au prix de 1794,79 \$ taxes incluses;

4- D'ACHETER de Simard \& Beaudry une quantité de 75 tonnes de pierre nette $1 / 8^{\prime \prime}$ au prix de $974,32 \$$ taxes incluses, le tout suivant les meilleurs prix soumis;

5- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-330-00-630, le tout réparti entre 1994 et 1995 (enlèvement de la neige - sel, sable, etc.).

Adopté
Nettoyage d'égout

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à deux entreprises, soit : Sani Mobile Trois-Rivières inc. et Sanivan inc.;

ATTENDU les prix reçus d'un seul soumissionnaire, soit Sanivan inc.;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- DE LOUER pour une période de 70 heures un camion vacuum et pour une période de 40 heures un camion récureur de la compagnie Sanivan inc., soit le seul

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution ou annotation

94-359
soumissionnaire, pour un montant de 8 159,10 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-521 (Réseau d'égout - entretien et réparation).

## Adopté

Rapport des permis pour le mois de septembre 1994
ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 26 permis ont été émis au cours du mois de septembre 1994 pour une valeur estimée de 489300 \$;

ATTENDU que sur ces 26 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 75000 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1994.

## Adopté

Usage commercial non autorisé, cours à rebuts - Monsieur André Trépanier, 281 rue des Cyprès

ATTENDU les activités de réparation de véhicules automobiles, d'entreposage de véhicules automobiles hors d'usage et de pièces d'automobiles usagées;

ATTENDU l'entreposage de batteries et de moteurs dont l'huile s'est échappée sur le sol;

ATTENDU les plaintes d'un regroupement de citoyens de la rue des Cyprès demandant à la Municipalité d'intervenir afin qu'ils puissent retrouver une certaine qualité de vie;

ATTENDU les plaintes répétitives des citoyens de la rue des Cyprès, adressées au Conseil municipal lors de réunions depuis avril 1994;

ATTENDU les constatations effectuées et décrites dans le rapport de l'inspecteur municipal, détaillant l'état des lieux et les activités qui sont effectuées au 281, rue des Cyprès;

ATTENDU que Monsieur Trépanier ne bénéficie d'aucun droit acquis à l'exploitation d'un garage au 281, rue des Cyprès à Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- QUE la Municipalité constate, par le présent rapport, l'existence de nuisances et d'insalubrité;

2- QUE la Municipalité adresse à Monsieur Trépanier une mise en demeure dénonçant l'existence de nuisances et causes d'insalubrité, lui intimant de voir à cesser ses activités et à sortir des lieux les nuisances ciaprès dénoncées, et ce, dans un délai de cing jours de la mise en demeure;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Nuisances et usages faits du 381 , rue des Cyprès - propriétaire Madame Denise Biron Pépin

ATTENDU les usages exercés par Madame Pépin ou ses occupants des lots concernés, soit des lots 577-19 et partie 577;

ATTENDU que ces usages consistent notamment dans l'entreposage de matériaux de construction usagés, de pièces d'automobiles usagées;

ATTENDU qu'à l'occasion, des travaux extérieurs causant un bruit excessif et créant nuisances s'exécutent sur les lieux;

ATTENDU les plaintes des citoyens de la rue des Cyprès demandant à la Municipalité d'intervenir afin qu'ils puissent retrouver une certaine qualité de vie;

ATTENDU que ces plaintes sont répétitives de la part des citoyens de la rue des Cyprès, et ce, depuis le mois d'avril 1994;

ATTENDU l'inexistence de droits acquis de la propriétaire et des occupants aux usages tels qu'exercés sur les lieux;

ATTENDU les constatations effectuées par l'inspecteur municipal, notamment sur l'état des lieux et les activités qui y sont effectuées;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- QUE la Municipalité adresse aux contrevenants une mise en demeure leur demandant de cesser tels usages qu'ils exercent actuellement et de n'occuper les lieux du 381, rue des Cyprès, comprenant les lots 577-19 et partie 577 qu'à des fins résidentielles;

No de résolution ou annotation

## Levée de l'assemblée

A 20:34 heures
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


[^3]MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

Adopté
Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 octobre 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l a ~ c o r r e s p o n-~$ dance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 octobre 1994.

Adopté


No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de 

 Sainte-Marthe-du-Cap
## 94-367

Avis de motion - Règlement numéro 343
Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du TroisRivières métropolitain.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 346
Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour modifier l'article 3.7 du règlement numéro 268 (Dérogations mineures).

## Adopté

Règlement numéro 333 - Modification de l'article 1 (Secteur St-Laurent)

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 333 en ajoutant à la fin les mots suivants : le tout conformément aux plans et devis numéros 6427 et 6487 préparés par Monsieur James Mc Culloch, ingénieur de la firme Consultants VFP inc. en date de janvier 1994 et au numéro de dossier du MENVIQ 7311-04-01-32260-43. Lesdits plans et devis sont annexés au règlement;

2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

> Adopté

Pouvoir de signatures
ATTENDU que les chèques, billets et autres documents de la municipalité doivent être signés par deux personnes;

ATTENDU que ces deux signataires sont le maire et le secrétaire-trésorier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QU'EN cas d'absence du maire, le maire suppléant en fonction pendant cette période soit mandaté pour signer tout document;

Adopté

Radiation de comptes à recevoir
ATTENDU les démarches faites pour recouvrir les montants dus à la municipalité dans la facturation diverse;

ATTENDU que certains comptes sont considérés comme irrécupérables;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le mandat accordé à une agence de collection qui nous a permis de récupérer la majeure partie des comptes en souffrance;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE RADIER des factures pour un montant total de 225 \$ résultant de la facturation diverse, tel qu'il apparaît à la liste ci-annexée pour en faire partie intégrante.

Adopté

## Acquisition d'ameublement

ATTENDU la nécessité d'acquérir du mobilier de bureau;
ATTENDU la soumission reçue de Buromax au montant de 549,26 \$ taxes incluses;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACHETER de Buromax l'ameublement requis au montant de 549,26 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépenses au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisation).

## Adopté

Acquisition du lot P-528 (rues)
ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre la compagnie 9001-2451 Québec inc. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU que le plan du lot et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, des travaux d'infrastructures des rues Loraine, Christian et des Prés Verts;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, de forme irrégulière situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-HUIT (PARTIE 528) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, et bornée comme suit : en front, vers le nord-ouest, sur une longueur de treize mètres et soixante-deux centièmes ( $13,62 \mathrm{~m}$ ), par le boulevard des Prairies; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent trente-cing mètres et trentehuit centièmes $(135,38 \mathrm{~m})$, par le lot originaire 529 dudit cadastre; vers le sud-est, sur une longueur de quarante-cing mètres et sept centièmes (45,07m) par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes $(8,49 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent soixante-treize mètres et quatre-vingt-dix centièmes ( $173,90 \mathrm{~m}$ ), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-est, sur une longueur de quinze mètres et trente huit centièmes $(15,38 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 528 ; vers le

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution ou annotation
nord-est, sur une longueur de cent quatre-vingtdeux mètres et vingt-huit centièmes (182,28m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord, sur une longueur de vingt et un mètres et onze centièmes ( $21,11 \mathrm{~m}$ ), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord-ouest, sur une longueur de trente-sept mètres et soixante-seize centièmes $(37,76 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes $(8,49 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord-auest sur une longueur de cent huit mètres et dix centièmes ( $108,10 \mathrm{~m}$ ), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-est, sur une longueur de huit mètres et quarante-six centièmes ( $8,46 \mathrm{~m}$ ), par une autre partie dudit lot originaire 528;

2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;

3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

Acquisition du lot P-529 (rues)
ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Monsieur Gaston Girard et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU que le plan du lot et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, des travaux d'infrastructures des rues Joane Christian et des Prés Verts;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, de forme irrégulière situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-NEUF (PARTIE 529) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, et bornée comme suit : en front, vers le nord-ouest, sur une longueur de treize mètres et soixante-deux centièmes $(13,62 m)$, par le boulevard des Prairies; vers le sud, sur une longueur de huit mètres et cinquante et un centièmes $(8,51 m)$, par une autre partie dudit lot originaire 529 dudit cadastre; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent huit mètres et dix-huit centièmes $(108,18 \mathrm{~m})$ par une autre partie dudit lot originaire 529; vers l'ouest, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes $(8,49 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le nord-ouest, sur une longueur de cent trois mètres et vingt-neuf centièmes (103,29m), par

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation
une autre partie dudit lot originaire 529; vers le sud-ouest, sur une longueur de quinze mètres et vingt-quatre centièmes $(15,24 \mathrm{~m})$, par la ligne de division des lots originaires 529 et 530 dudit cadastre; vers le sud-est, sur une longueur de quaran-te-quatre mètres et cinquante-deux centièmes ( $44,52 \mathrm{~m}$ ), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le sud, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes ( $8,49 \mathrm{~m}$ ), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent soixante-treize mètres et quatre-vingt-dix centièmes (173,90m), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le sud-est, sur une longueur de quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24m), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le nord-est, sur une longueur de cent soixante-treize mètres et quatre-vingt-dix centièmes (173,90m), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers l'est, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes $(8,49 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le sud-est, sur une longueur de quarante-cinq mètres et sept centièmes ( $45,07 \mathrm{~m}$ ), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le nord-est, sur une longueur de cent tren-te-cinq mètres et trente-huit centièmes $(135,38 \mathrm{~m})$, par la ligne de division des lots originaires 529 et 528 dudit cadastre;

2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;

3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

Nomination de représentants pour émettre des constats d'infraction

ATTENDU que la Cour municipale de la Ville de Cap-de-laMadeleine fonctionne depuis le $1^{\text {er }}$ novembre 1993 par délivrance de constats d'infraction;

ATTENDU que la Cour municipale de la Ville de Cap-de-laMadeleine doit être en mesure de traiter, dès cette date, les plaintes, à la demande de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, découlant de l'application de ses règlement municipaux en fonction de ces nouvelles procédures;

ATTENDU que l'article 147 (2) du Code de procédure pénale (L.R.Q., c.c-25.1 modifié par L.Q. 1992, c.61) prescrit que le poursuivant, en l'occurence la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, doit autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infraction;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Jean Mercier, inspecteur municipal et Fernand Veillette, directeur des travaux publics, l'inspecteur en eau potable, un représentant de la S.P.A.M., l'inspecteur en environnement ou toutes autres personnes engagées par résolution du Conseil municipal, à délivrer des constats d'infraction

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
pour l'application des règlements municipaux de la Muni-

## Demande à Bell Canada et Hydro-Québec

ATTENDU les plaintes reçues de résidents de la $10^{e}$ rue et de la $3^{e}$ avenue concernant la localisation de poteaux de Bell Canada sur leurs terrains;

ATTENDU que les poteaux entre la $2^{e}$ avenue et une profondeur de lot situé au nord de la $3^{e}$ avenue ne sont pas installés sur la ligne mitoyenne des propriétés;

ATTENDU que lors de l'installation de ces poteaux, la limite mitoyenne des propriétés donnait dans un fossé aujourd'hui comblé et que Bell Canada avait jugé bon de les installer au bord de ce dit fossé;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE DEMANDER à Bell Canada de relocaliser ses poteaux et déplacer la ligne de téléphone à la limite mitoyenne des propriétés et ce sans frais pour la municipalité;

2- DE DEMANDER à Hydro-Québec de déplacer la ligne électrique à la limite mitoyenne des propriétés et ce sans frais pour la municipalité.

## Adopté

Opération cadastrale - Lots 93-46 à 93-57
ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur géomètre en date du 6 octobre 1994 concernant les lots 93-46 à 93-57 propriété de Mesdames Danielle Trudel, Christiane Guilbault Montplaisir et Messieurs Réjean Montplaisir et Pierre A. Brouillette;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER le plan numéro 11370 étant les subdivisions 93-46 à 93-57 inclusivement;

2- DE RESCINDER la résolution numéro 94-117 en date du 28 mars 1994.

## Adopté

 les lots 107-12, 108-20 et 109-30 propriété de Propane 3000;No de resolution ou annotation

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11720 étant les subdivisions 107-12, 108-20 et 109-30.

## Adopté

Opération cadastrale - Lots 29-9 et 29-10
ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteurgéomètre en date du 20 octobre 1994 concernant les lots 29-9 propriété de Monsieur Rosaire Vaillancourt et 29-10 propriété de Madame Francine Jean et Monsieur Stéphane Vaillancourt;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 454 étant les subdivisions 29-9 et $29-10$ suite à l'annulation des lots 29-3 à 29-5.

## Adopté

Cours de formation en signalisation sur les travaux routiers

ATTENDU l'offre de l'APSAM concernant un cours en signalisation sur les travaux routiers, lequel sera donné à la Municipalité de Saint-Louis-de-France le 11 novembre prochain;

ATTENDU que ce cours sera d'une durée de 4 heures, soit une demi journée et que le coût sera de $51,28 \$$ par personne, taxes incluses;

ATTENDU que ce cours permettra aux employés de voirie d'approfondir les connaissances en matière de signalisation sur les travaus routiers;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- D'ASSUMER les coûts d'inscription de ce cours pour cinq employés du service des travaux publics, soit : Messieurs Roger Courteau, Guy Veillette, James Poirier, Dany Pronovost et Ronald Houle;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

## Adopté

Vente d'immeuble dans le parc industriel
ATTENDU la demande de Messieurs Daniel Croteau, Dominic Croteau et Daniel Mercier pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie approximative de 7371.8 mètres carrés dans le parc industriel;

ATTENDU l'offre d'achat présentée au montant de 15000 \$ pour l'acquisition du terrain;

ATTENDU que les futurs propriétaires devront assumer les frais pour les services d'égout pluvial et sanitaire au montant de 1 997,51 \$;


No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER l'offre d'achat présentée par Messieurs Daniel Croteau, Dominic Croteau et Daniel Mercier pour l'acquisition d'une partie du lot 107, une partie du lot 108 et une partie du lot 109 situées dans le parc industriel, d'une superficie approximative de 7371.8 mètres carrés au prix de 15000 §, à la condition que ceux-ci acceptent de défrayer les coûts pour les services d'égout pluvial et sanitaire au montant de 1 997,51 \$.

## Adopté

## Travaux conjoints avec la Ville de Saint-Louis-de-France - Cours d'eau La Lime

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de réparation d'une conduite d'égout pluvial dans le cours d'eau La Lime situé aux limites de Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Louis-de-France;

ATTENDU que ces travaux seront réalisés conjointement par les deux (2) municipalités concernées et que les coûts inhérents seront défrayés à part égale;

ATTENDU que les travaux seront confiés à l'entreprise Cap Excavation inc. au coût de neuf mille six cent qua-tre-vingt-six dollars et dix cents (9 686,10 \$), taxes incluses, pour des travaux d'installation d'une nouvelle conduite en béton armé, tels que décrits ci-dessous :

- Déboisement et essouchement vis-à-vis la conduite;
- Installation des nouvelles conduites et le remblayage de la tranchée sera fait avec le matériel sur place;
- Enlever et transporter hors du site les anciennes conduites en béton;
- Fourniture et mise en place d'une assise en classe "A" sous la conduite.

ATTENDU que la fourniture de la conduite et le transport des matériaux impropres vers un site autorisé sont exclus dans le prix forfaitaire;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER la soumission de Cap Excavation inc. pour lesdits travaux décrits ci-dessus;

2- DE PARTAGER les coûts à part égale avec la Ville de Saint-Louis-de-France;

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-522 (Réseau d'égout - cours d'eau La Lime);

4- D'OBLIGER les propriétaires contigus à cette conduite d'égout pluvial situé dans le cours d'eau, à tenir la partie de l'emprise du cours d'eau la Lime, libre de toute végétation nuisible à cette conduite après la réalisation des travaux (arbres, branches, amoncellement de terre ou autres materiaux) et à procéder à l'ensemencement de gazon;

5- DE RESCINDER la résolution numéro 94-324.
Adopté


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-383
Mandat accordé au secrétaire-trésorier et au directeur des travaux publics

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières procédera à une vente à l'encan des équipements qu'elle désire se départir et qui se tiendra le 27 octobre 1994 au garage municipal de la Ville;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE MANDATER le secrétaire-trésorier et le directeur des travaux publics à représenter la Municipalité à l'enchère publique qui se tiendra le 27 octobre 1994 au garage municipal de la Ville de Trois-Rivières.

## Adopté

Appui pour l'ouverture d'un guichet automatique
ATTENDU la demande de Monsieur Gaétan Grimard afin de l'appuyer dans ses démarches pour l'ouverture d'un guichet automatique;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'APPUYER Monsieur Gaétan Grimard dans ses démarches auprès de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins du Centre du Québec pour l'ouverture d'un guichet automatique aux Galeries du Fleuve.

## Adopté

## CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-372, 94-380 et 94-382.

Draces Drot.
Secrétaire-trésorier

Levée de l'assemblée
A 19:55 heures
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté
—rraccek lr力t,
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution
ou annotation
ou annotation

Lundi le 14 novembre 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 14 novembre 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean Laurent Pontbriand Louis Dubois Normand Monaghan Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIĖRE DU 14 NOVEMBRE 1994
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance

7- Comptes

8- Adoption de règlements
8.1- Numéro 343 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain

No de résolution ou annotation

## Adopté



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

9847
9848
9849
9850
9851
9852
9853
9854
9855
9856
9857
9858
9859
9860
9861
9862
9863
9864
9865
9866
9867
9868
9869
9870
9871
9872
9873
9874
9875
9876
9877
9878
9879
9880
9881
9882
9883
9884
9885
9886
9887 9888
9889
9890
9891
9892
9893
9894
9895

94-389
Comptes
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

Carnaval de Sainte-Marthe 70,00
Cedic
CSMQ
Roger Jean
Bell Mobilité Pagette
Normand Monaghan
Hydro-Québec
APCHQ
Louise Larivière
Entretien M.C. enr.
Bell Canada
Hydro-Québec
Bell Mobilité Cellulaire
MRC De Francheville
Commcorp
Solange Dauphinais
Municipalité de Sainte-Marthe
Danielle Gélinas Dumont
Jean Mercier
Dany Pronovost
Bloc uébécois
Frédéric Prescott
Jules Milette inc.
Hydro-Québec
Louis Dubois
Michel Leclerc
Hydro-Québec
Bell Canada
Bell Canada
Claude Cossette
Réjean Despins
Gilles De La Fontaine
Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.
Entretien M.C. enr.
Normand Monaghan
Municipalité de Sainte-Marthe
Frédéric Prescott
Ministre du Revenu
Receveur Général du Canada
Trust Général du Canada
Comm. adm. des régimes de retraite
S.C.F.P.

Hydro-Québec
Michel Gélinas
Bell Mobilité Pagette
J.P. Doyon ltée

Claude Cossette
Aubin Réfrigération
Jacques Bellerose
TOTAL :
$168 \quad 799,89$

Comptes à payer au 31 octobre 1994
Atelier d'usinage Gomex inc. 15,11
Alex Coulombe ltée 149,66
Accessoires d'auto Leblanc ltée
Béton du Cap inc.
Buromax inc.
Bélitec inc.


Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Dumont et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R$ le règlement numéro 343.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

## RÈGLEMENT NUMÉRO 343

Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec, le budget doit être adopté par règlement par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités membres de la régie;

ATtendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la session du 24 octobre 1994;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1 Le conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du TroisRivières métropolitain. Ces prévisions budgétaires sont annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elles étaient ici au long récitées.

ARTICLE 2 Le Conseil autorise le Maire à signer le rapport visé à l'article 1 pour et au nom de la Municipalité

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été adopté

L'avis public de promulgation
a été donné le


Adopté

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

94-391
Adoption du règlement numéro 346 - Pour modifier l'article 3.7 du règlement numéro 268 (Dérogations mineures)

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l e ~ r e ̀ g l e m e n t ~ n u m e ́-~$ ro 346.

Adopté

Adoption du projet de règlement numéro 347 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 347.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 347
Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

## Adopté

## Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, au coût approximatif de 50 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

## Adopté

## Achat de produits chimiques

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non différenciés;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substituts;

ATTENDU que la Municipalité est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie - Bois-Francs;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la ville de Victoriaville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ce, pour l'année 1995.

Adopté

No de resolution ou annotation

## 94-396 <br> Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-09 tenue le 26 octobre 1994;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

Demande de dérogation mineure DM-11 - Monsieur Pierre Desruisseaux

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Pierre Desruisseaux visant à permettre une marge de recul latérale de 0.75 m au lieu de 0.90 m pour un garage rattaché à la résidence;

ATTENDU que cette réduction de la marge de recul latérale permettrait de transformer l'abri d'auto en garage;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Desruisseaux serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donné à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-11.

## Adopté

Demande de Monsieur Normand Montplaisir - construction d'un 3 logements - lot 104-67

ATTENDU la demande de Monsieur Normand Montplaisir pour la construction d'un trois logements sur le lot 104-67, soit à l'arrière du 990 et 1000 rue Notre-Dame;

ATTENDU que l'opération cadastrale subdivisant le lot 104 en trois terrains n'était pas conforme au règlement en vigueur à l'époque, soit le règlement de zonage numéro 85;

ATTENDU que le lotissement ne peut être considéré comme un droit acquis et est non conforme;

ATTENDU l'étude de la demande par le comité consultatif d'urbanisme, lequel recommande au conseil de refuser cette demande;

No de résolution ou annotation Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur Normand Montplaisir pour la construction d'un 3 logements sur le lot 104-67 à l'arrière du 990 et 1000 rue Notre-Dame.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 348
Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant l'entretien d'hiver - chemin de desserte (autoroute 40).

## Adopté

## Rapport des permis pour le mois d'octobre 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 31 permis ont été émis au cours du mois d'octobre 1994 pour une valeur estimée de 490355 \$;

ATTENDU que sur ces 31 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 307000 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1994.

## Adopté

## Réparation pépine Ford 555

ATTENDU que cet équipement requiert des réparations au moteur et à l'excavateur dû à l'usure normal en regard des heures travaillées, soit environ 12,000 heures;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois ateliers de réparation de moteur diesel, soit : Atelier de réparation de moteur du Cap, Atelier de réusinage G.B. de Ste-Marthe et Diesel Fournier inc., ainsi que trois ateliers de réparation pour l'excavateur, soit : Atelier d'usinage Gomex, Atelier Usi-Pro et Atelier d'usinage Plus-Mobile;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- DE CONFIER à Atelier de réparation de moteur du Cap inc. la réparation du moteur diesel pour le prix de 2 900,15 \$ taxes incluses;

2- DE CONFIER à Atelier d'usinage Gomex l'usinage de la tourelle de l'excavateur et la fabrication de pièces à remplacer, et ce pour le prix de $1937,24 \$$ taxes incluses, ce suivant les meilleurs prix soumis;

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-390-02-523 (Matériel et véhicules).

Adopté

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-402
Cours de formation sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (S.I.M.D.U.T.)

ATTENDU l'offre de l'APSAM concernant un cours sur le S.I.M.D.U.T., lequel sera donné à la Municipalité de StStanislas;

ATTENDU que ce cours permettra aux employés de la voirie d'approfondir leurs connaissances sur les matières dangereuses utilisées au travail;

ATTENDU que ce cours sera d'une durée de 6 heures, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h le 26 novembre et que le coût sera de 51,28 \$ par personnes taxes incluses;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ASSUMER le coût d'inscription à ce cours pour deux employés du services des travaux publics, soit Dany Pronovost et James Poirier.

Adopté

## Rétrocession de bouts de rues - $50^{\mathrm{e}}$ et $51^{\mathrm{e}}$ rues

ATTENDU la volonté exprimée par les propriétaires de la Ferme M.C.F. Leclerc inc. de se porter acquéreur des bouts de rues $50^{e}$ et $51^{e}$ rues;

ATTENDU que les infrastructures en place lient les deux rues à leurs extrémités rendant ainsi les bouts de rues excédentaires;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- DE RÉTROCÉDER les bouts de rues $50^{\circ}$ et $51^{\text {e }}$ rues, tel qu'ils apparaissent au croquis ci-annexé, à La Ferme M.C.F. Leclerc inc. pour la somme de 1000 \$;

2- QUE les frais d'arpentage et d'acte notarié liés à cette rétrocession soient à la charge de la Ferme M.C.F. Leclerc inc.;

3- D'AUTORISER MM. Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à cette rétrocession.

## Adopté

## CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-389, 94-394, 94-395, 94-401 et 94-402.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
94-404
Levée de l'assemblée
A 19:50 heures
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan
et résolu unanimement QUE la séance soit levée.
                                    Adopté
```




```
FREDERIC PRESCOTT MARCEL MILOT
```


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 28 novembre 1994


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| 10- | Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs |
| :---: | :---: |
| 11- | Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie |
| 12- | Annulation des lots 106-2-31(rue), 107-9(rue), 10816(rue) et 109-25(rue) - Parc Industriel |
| 13- | Rétrocession rue Robert Biron |
| 14- | AQTR - Session de formation |
| 15- | Cours de secourisme en milieu de travail |
| 16- | Opération cadastrale - Lots 533-15(rue), 533-46 à 533-49, 534-14 et 534-15 |
| 17- | Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap |
| 18- | Demande de Monsieur Martin Caron - Lot 444-P |
| 19- | Achat d'huile à chauffage |
| 20- | VARIA |
|  | 20.1- Fermeture - Rue Norbert |
|  | 20.2- Abandon d'entretien suite à la fermeture de la rue Norbert |
|  | 20.3- Modification au règlement numéro 209 |
|  | 20.4- Refinancement d'une partie de l'emprunt relatif au règlement numéro 175 |
|  | 20.5- Participation financière - Noël communautaire |
| 21- | PAROLE À LA SALLE |
| 22- | Levée de l'assemblée |

## Adopté

94-406 Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 novembre 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement $D^{\prime} E N$ FAIRE l'adoption. $^{\prime}$ adol

Adopté

## Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l a ~ c o r r e s p o n-~$ dance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 novembre 1994.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-408
Adoption du règlement numéro 348 - Concernant l'entretien d'hiver -Chemin de desserte (autoroute 40)

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 348.

```
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP MRC DE FRANCHEVILLE
```


## RÈGLEMENT NUMÉRO 348

Concernant l'entretien d'hiver - Chemin de desserte (autoroute 40)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 751 du Code municipal, la municipalité peut se dispenser d'ouvrir ou d'entretenir un chemin d'hiver, conduisant seulement à des propriétés inhabitées, entre le $1^{\text {er }}$ janvier et le $1^{\text {er }}$ avril;

ATTENDU qu'il n'y a aucune propriété habitée donnant sur le chemin de desserte longeant l'autoroute 40;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 14 novembre 1994;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

ARTICLE 1 La Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se dispense d'ouvrir ou d'entretenir le chemin de desserte longeant l'autoroute 40 tel que délimité par le plan ci-annexé.

ARTICLE 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été
adopté
L'avis public de promulgation
a été donné le


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-409
Règlement numéro 333 - Plans et devis pour soumissions Secteur Saint-Laurent

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER les plans et devis numéros 6427 et 6487 pour soumissions, préparés par la firme Les Consultants VFP inc. en date de novembre 1994;

2- D'AUTORISER la firme Les Consultants VFP inc. à déposer ces plans au Ministère de l'Environnement pour approbation.

## Adopté

Dépenses à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux

ATTENDU l'article 2 du règlement numéro 198 relatif à la cession de terrain pour parcs et terrains de jeux adopté en date du 8 septembre 1986 qui stipule que les crédits disponibles au fonds réservé pour parcs et terrains de jeux ne peuvent servir qu'à l'achat de terrains destinés à l'établissement ou à l'aménagement de parcs et terrains de jeux;

ATTENDU les travaux d'aménagement effectués dans les parcs et terrains de jeux municipaux;

ATTENDU que l'avoir du fonds totalise la somme de 1500 \$;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AFFECTER les fonds disponibles, c'est-à-dire 1500 \$ au paiement des travaux d'aménagement des parcs et terrains de jeux municipaux réalisés au cours de l'année 1994.

## Adopté

Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs

ATTENDU que le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs vient à échéance le 31 décembre 1994;

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien afin de profiter des privilèges tels que support téléphonique, corrections de programmes, nouvelles versions, etc. reliés au droit d'utilisateur des logiciels;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE RENOUVELER le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs avec la compagnie Dynabec informatique municipale inc. au montant de 8 512,44 \$ incluant les taxes, pour l'année 1995 et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-415 (traitement des données);

2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs avec la compagnie Dynabec informatique inc. pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de 

 Sainte-Marthe-du-Cap94-412

Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Annulation des lots 106-2-31(rue), 107-9(rue), 10816(rue) et 109-25(rue) - Parc Industriel

ATTENDU la vente de terrain dans le parc industriel;
ATTENDU le changement de localisation de la rue reliant la $3^{\mathrm{e}}$ Avenue au boulevard Industriel;

ATTENDU que pour effectuer la vente de terrain dans le parc, il faut procéder à l'annulation des lots 106-231 (rue), 107-9(rue), 108-16(rue) et 109-25(rue);

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- D'ANNULER les lots 106-2-31(rue), 107-9 (rue), 10816(rue) et 109-25(rue) ainsi que le caractère de rue qui s'y rattache;

2- DE MANDATER Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpen-teur-géomètre pour préparer le lotissement de la nouvelle localisation de l'emprise de rue reliant la $3^{e}$ Avenue au boulevard Industriel.

## Adopté

Rétrocession rue Robert Biron
ATTENDU le plan de lotissement proposé par Monsieur Fernand Biron en vue de compléter le développement de la rue Robert Biron;

ATTENDU le plan qui prévoit l'aménagement d'un bout de rue en forme de "tete de pipe" afin de faciliter la circulation sur cette rue;

ATTENDU la nécessité de rétrocéder une partie du lot 533-15P à Monsieur Fernand Biron afin de lui permettre de compléter le développement de la rue Robert Biron;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE RÉTROCÉDER, pour la somme de 1 \$, une partie du lot 533-15P à Monsieur Fernand Biron;

2- QUE Monsieur Fernand Biron assume les frais d'arpentage et de notaire liés à cette rétrocession;

3- QUE Monsieur Fernand Biron assume les coûts liés à la mise en forme de rue ainsi que l'ajout de pierre concassée;

4- QUE Monsieur Fernand Biron s'engage à signer une lettre d'engagement avec la municipalité spécifiant, entre autres, que lors des ventes des terrains inclus dans ce projet de développement, une clause sera inscrite aux contrats notariés mentionnant que les acquéreurs de terrains ne s'opposeront pas au pavage de la rue Robert Biron lorsque la municipalité entreprendra de tels travaux;

No de résolution ou annotation

94-414

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

5- QUE MM. Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette rétrocession et à la lettre d'engagement.

## Adopté

AQTR - Session de formation
ATTENDU l'offre de l'AQTR concernant une session de formation sur l'action du gel et de l'eau sur les chaussées : phénomènes et méthodes de mitigation;

ATTENDU que ce cours permettra d'approfondir nos connaissances en cette matière;

ATTENDU que cette session de formation est d'une durée de deux jours, soit les $1^{\text {er }}$ et 2 décembre prochains;

ATTENDU que Monsieur Jean Mercier serait intéressé à la session de la première journée seulement, traitant sur l'action du gel;

ATTENDU que le coût d'inscription pour une journée est de 125,35 \$ taxes incluses;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'INSCRIRE Monsieur Jean Mercier à ce cours de formation et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

## Adopté

## Cours de secourisme en milieu de travail

ATTENDU l'offre de la compagnie Actions Secours inc. concernant un cours de formation de secouristes en milieu de travail;

ATTENDU que ce cours permettra d'approfondir nos connaissances en matières de secourisme;

ATTENDU que ce cours est subventionné par la C.S.S.T., donc sans frais d'inscription pour la municipalité;

ATTENDU que ce cours est d'une durée de 16 heures, donc réparti sur deux jours, soit les 12 et 19 décembre prochain;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'INSCRIRE Monsieur Roger Courteau à ce cours de secourisme en milieu de travail;

2- D'IMPUTER tous frais inhérents à ce cours au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

Adopté

Opération cadastrale - Lots 533-15 (rue), 533-46 à 533-49, 534-14 et 534-15

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpen-teur-géomètre en date du 16 novembre 1994 concernant les lots 533-47, 534-14 et 534-15 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et les lots 533-46, 533-48 et 533-49 propriété de Monsieur Fernand Biron, ainsi que la correction du lot 533-15 (rue) propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la requête effectuée par l'inspecteur municipal;
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER les plans 1768 et 1769 étant les subdivisions 533-46 à 533-49, 534-14 et 534-15 ainsi que la correction du lot 533-15 (rue).

## Adopté

94-417 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion $94-10$ tenue le 15 novembre 1994;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté
94-418
Demande de Monsieur Martin Caron - Lot 444-P
ATTENDU la demande de Monsieur Martin Caron afin d'opérer un jeu de "Paintball" de type Western sur le lot 444-P au sud de la voie ferrée;

ATTENDU que la demande a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accepter la demande de M. Martin Caron;

ATTENDU l'impact minime sur les propriétés voisines de la rue Des Plaines;

ATTENDU que le projet est a vocation récréo-touristique;
ATTENDU qu'une modification du plan d'urbanisme et au règlement de zonage est nécessaire afin de permettre un tel usage sur le lot 444-P;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER la demande de Monsieur Martin Caron, et ce suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

2- D'ENTREPRENDRE les procédures de modification au plan d'urbanisme numéro 260 et au règlement de zonage numéro 263, le tout aux frais du demandeur.

Adopté


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-419

No de résolution ou annotation

ATTENDU le besoin d'acheter de l'huile à chauffage pour la période hivernale 1994-1995 pour le garage municipal et l'école Notre-Dame-de-la-Rive;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit : la Charbonnerie Champlain ltée et Les Pétroles Irving inc.;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Les Pétroles Irving inc.

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACHETER de Les Pétroles Irving inc., soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de 16,000 litres d'huile à chauffage au prix de 0,2644 \$ le litre, taxes incluses.

Adopté

Fermeture - Rue Norbert
ATTENDU l'article 797 du Code municipal qui permet la fermeture de tous chemins;

ATTENDU le plan numéro 454 préparé par René Beaudoin, arpenteur-géomètre, adopté à la séance du 24 octobre 1994 subdivisant les lots 29-9 et 29-10 suite à l'annulation des lots 29-3 à 29-5;

ATTENDU la rue Norbert assise sur l'ancien lot 29-3;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la rue Norbert soit déclarée fermée.

Adopté

Abandon d'entretien suite à la fermeture de la rue Norbert
ATTENDU la fermeture de la rue Norbert;
ATTENDU l'article 739 du Code municipal qui transfère l'entretien du terrain du chemin aboli aux occupants de ce terrain;

ATTENDU que le terrain du chemin aboli est la propriété d'un particulier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE l'entretien du terrain constituant l'ancienne rue Norbert revienne à la charge de l'occupant et des utilisateurs de ce terrain.

Adopté

Modification au règlement numéro 209
Ce point est reporté à une session ultérieure.

Refinancement d'une partie de l'emprunt relatif au règlement numéro 175

Ce point est reporté à une session ultérieure.


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

 Sainte-Marthe-du-Cap94-422
Participation financière - Noël communautaire
ATTENDU que le Club Optimiste de Ste-Marthe organise à nouveau cette année le Noël communautaire qui aura lieu le 18 décembre prochain;

ATTENDU que cette activité s'adresse à toutes les familles de la municipalité dont les enfants sont âgés de moins de 13 ans;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE VERSER une subvention de 200 \$ pour cette activité et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999.

Adopté

## CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numé$\operatorname{ros} 94-410,94-411,94-414,94-415,94-419$ et 94-422.


Levée de l'assemblée
A 20 heures;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté



No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
Lundi le 12 décembre 1994
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-
Marthe-du-Cap tenue ce lundi 12 décembre 1994 à 19 heures
30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient
présents, savoir:-
Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
    Roger Jean
    Laurent Pontbriand
    Louis Dubois
    Normand Monaghan
    Richard Dufresne
```

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjoin-
te, est aussi présente.
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré
par le secrétaire-trésorier;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et
résolu unanimement $D^{\prime} E N$ FAIRE $l^{\prime \prime}$ adoption tel que modifié.
SESSION RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 1994
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi
4- Explications données par le maire sur les points
inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Comptes
8- Avis de motion
8.1- Règlement numéro 345 - Pour imposer une sur-
taxe sur les terrains vagues desservis

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

```
    8.2- Règlement numéro 349 - Pour fixer les com-
        pensations pour les services municipaux et
        le coût du permis pour les résidents du parc
        de roulottes André Toupin pour l'exercice
        financier 1995
    8.3- Règlement numéro 350 - Pour fixer les taux
        de taxes pour l'exercice financier 1995 et
        les conditions de perception
9- Modification au règlement pour émettre des billets
        pour un terme plus court que le terme prévu dans le
        règlement numéro 175
10- Emprunt par billets - Règlement numéro 175
11- Liste des arrérages de taxes municipales
12- Liste des immeubles que la Municipalité de Sainte-
        Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes
13- Programme de création d'emplois - Article 25
14- Contribution à la Corporation de Transport Adapté
    de Fran-Che-Mont
15- Formation d'un comité pour une nouvelle école à
        Sainte-Marthe
16- Demande de subvention en vertu du programme d'aide
    à l'amélioration du réseau local
17- Règlement numéro 311 - Participation municipale
18- Entente entre la Municipalité et le Syndicat Cana-
        dien de la Fonction Publique
19- Travaux supplémentaires d'entretien de chemin d'hi-
        ver - Partie des rues St-Maurice et Courteau
20- Offre de la Corporation les Deux Rives
21- Rapport de contrôle budgétaire
22- Conciliations
        22.1- Du solde en banque
        22.2- Du solde aux livres
23- Achat de timbres
24- Achat de produits d'entretien ménager
25- Opérations cadastrales
        25.1- Lots 107-12, 108-20, 109-30 et 109-31
        25.2- Lots 24-24 et 24-25
        25.3- Lots 103-508, 104-152 à 104-155
26- Rapport des permis pour le mois de novembre 1994
27- VARIA
        27.1- Cours de perfectionnement - réceptionniste
```



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

27.2- Vente d'une partie du lot 534-12 à Monsieur Fernand Biron
27.3- Acquisition d'une partie du lot 533 pour fin de rue
27.4- $10^{\mathrm{e}}$ Anniversaire - Carnaval Ste-Marthe

28- PAROLE À LA SALLE

29- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 28 novembre 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement $D^{\prime} E N$ FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 15 au 30 novembre 1994.

Adopté

## Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à en faire le paiement.

Entretien M.C. enr. 1 401,08
Municipalité de Sainte-Marthe 15 390,80
Louis Dubois $\quad 115,34$
Roger Jean
Hydro-Québec
Louise Brouillette
Suzanne Fortin
652,91
30,00
Bell Mobilité Cellulaire 49,01
Frédéric Prescott 275,18
Construction \& Pavage Maskimo ltée 4 290,72
Jules Milette inc. 7 703,10
Danielle Gélinas Dumont 86,96
Bell Canada 55,53
Hydro-Québec $\quad 4 \quad 038,93$
C.S.M.Q. 85,00

Louise Larivière 300,00
Betty Giroux
Pitney Bowes Leasing 368,54
Commcorp
Carmen Jalbert
378,32

André Vaillancourt
Muc Mattonlancourt 302,20
Luc Matton
67,95
Richard Dufresne

Solange Dauphinais
Entretien M.C. enr.
Micheline Courteau
Normand Monaghan
Fondation Hôpital Cloutier
Municipalité de Sainte-Marthe
A.Q.T.R.

Entreprises Rivard \& Frères inc.
Hydro-Québec
Bell Canada
Chambre de Commerce du Cap
Municipalité de Sainte-Marthe
Bernadette Laquerre
Laurent Pontbriand
Hydro-Québec
Jacques Bellerose
Club Optimiste Ste-Marthe
Annulé
Comité loisirs Place Norbert
Comité sectoriel St-Malo
Comité sectoriel R. Guilbault inc.
Guy Letarte
Regroupement des maisons de jeunes
Trust Prêt et Revenu
Bell Canada
Comm. Adm. des régimes de retraite
Ministre du Revenu
Receveur Général du Canada
S.C.F.P.

Trust Général du Canada
Paul St-Laurent

TOTAL :
Comptes à payer au 30 novembre 1994

| Buromax inc. | 276,74 |
| :--- | ---: |
| Belitec inc. | 71,65 |
| Bernier \& Crépeau | 113,96 |
| Centre de décoration Paré inc. | 290,19 |
| Centre des Roses enr. | 162,95 |
| Clément \& Frère ltée | 655,24 |
| Coop. Agricole de Champlain | 794,79 |
| Clôtures Cambrek inc. | 643,85 |
| Canadian Tire | 5,43 |
| Charbonnerie Champlain ltée | 421,08 |
| Contrair | 153,82 |
| Construction S.R.B. | 367,81 |
| Dicom Express | 12,53 |
| Electricité A.C.A. | 046,39 |
| Excavation Girard \& Simard inc. | 569,78 |
| Fer ornemental Champlain inc. | 19,61 |
| General Bearing inc. | 7,84 |
| Gravier Mont-Carmel inc. | 2798,36 |
| Guillevin International inc. | 364,03 |
| Garage Charest \& Frères inc. | 95,01 |
| Hydro-Québec | 117,37 |
| Hymec inc. | 333,83 |
| L'Hebdo Journal | 284,89 |
| Les Cafés Populaires Henri enr. | 151,32 |
| Les Editions Yvon Blais inc. | 72,76 |
| Les Caisses Enregistreuses Digitec | 59,78 |
| Morin \& Frères inc. | 109,27 |

Belitec inc.
Bernier \& Crépeau
Centre de décoration Paré inc.
Centre des Roses enr.
Clément \& Frère ltée
Coop. Agricole de Champlain
Clôtures Cambrek inc.
Canadian Tire
Charbonnerie Champlain ltée
Contrair
Construction S.R.B.
icom Express
Electricité A.C.A.
Excavation Girard \& Simard inc.
General Bearing inc.
Gravier Mont-Carmel inc.
Guillevin International inc.
Garage Charest \& Frères inc.
Hydro-Québec
'Hebdo Journal
Les Cafés Populaires Henri enr.
Les Éditions Yvon Blais inc.
Morin \& Frères inc.

50,00
50,00
1364,04
99,45
52,75
30,00
200,65
125,35
2 472,82
1 768,11
42,21
25,00
12 726,64
100,00
153,95
299,08
51,28
200,00
1 000,00
1 000,00
1 000,00
10,69
17,50
439 415,00 357,11
479,80
9 015,41
7 790,88
220,18
3866,04
68,68

71, 65
71,65
290,19
162,95
655,24
1794,79
643,85
5,43
1153,82
367,81
5 046,39
569,78
19,61
7,84
2 798,36
364,03
917, 37
333,83
284,89
1,32

59,78
109,27


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## No de résolution

 ou annotation10040
10041
10042
10043
10044
10045
10046
10047
10048
10049
10050
10051
10052
10053
10054
10055
10056
10057
10058
10059
10060
10061
10062
10063
10064
10065
10066
10067
10068
10069
10070
10071
10072
10073
10074

94-428

Major Mini Moteur enr. 33,22
McKerlie-Millen (Québec) inc. 180,73
Multi Mecanic enr. 130,17
Outibo enr.
39,77
Oxygene Val-Mauricie ltée $\quad 40,46$
Pitney-Bowes
38,57
Pluritec Laboratoire ltée 301,98
Pièces d'auto H.P. Jacques inc. 277,29
Protection incendie CFS ltée 154,79
Pneus Belisle inc.
Poste d'essence Ste-Marthe enr.
Québec Linge MC
Remise 2000 enr.
Service de pneus C.T.R. ltée
St-Cyr Photo Hall inc.
Sécurité Plus
Sani Mobile
Oxygene St-Maurice Ltée
Shell Canada ltée
Serrurier du Cap inc.
Simard Beaudry inc.
Sonorisation 31 inc.
Sanival
Techni FM enr.
Vitres d'auto Mauricie inc.
Westburne Québec
Promotions Plante Sports
Soc. Qué. Assainissement des eaux
Gilbert Roberge
Bell Outil enr.
Copie X Press
Radiateurs MR inc.
Regulval inc.
Beaumier, Richard, avocats
Ward \& Germain
695,58
1 481,98
51,38
620,26
108,83
71,77
659,69
623,17
74,30
188,10
192,53
1 283,61
626,75
6 723,34
19,37
252,60
686,68
96,86
041,15
739,56
120,23
166,10
331,44
512,80
252,98
303,91
TOTAL :
$46 \quad 122,23$

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 345
Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis.

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 349
Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1995.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-430
Avis de motion - Règlement numéro 350
Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1995 et les conditions de perception.

## Adopté

94-431 Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 175

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets un montant total de 8576 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 175;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu duquel ces billets seront émis;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

2- QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésoriere adjointe;

3- QUE les billets seront datés du 22 décembre 1994;
4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
1- 400 \$

2- 500
3- 500
4- 500
5- 600
5- 6076 \$ (à renouveler)
6- QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt; c'est-àdire pour un terme de :

5 ans (à compter du 22 décembre 1994); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 175 , chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

No de resolution ou annotation

94-432
Emprunt par billets - Règlement numéro 175
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui est faite par la Caisse populaire SainteMadeleine pour son emprunt de 8576 \$ par billets en vertu du règlement numéro 175, au pair et échéant en série 5 ans comme suit :

|  | 400 | $\$$ | $10 \%$ | 22 |
| ---: | :--- | :--- | :--- | :--- |
| 500 | $10 \%$ | 22 | décembre | 1995 |
| 500 | $10 \%$ | 22 | décembre | 1996 |
| 500 | $10 \%$ | 22 | décembre | 1997 |
| 6 | 676 | $10 \%$ | 22 | décembre |
|  | 1999 |  |  |  |

2- QUE les billets, capital et intérêts seront payables à la Caisse populaire Sainte-Madeleine.

3- QUE demande soit faite au ministère des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

## Adopté

## Liste des arrérages de taxes municipales

ATTENDU l'article 1022 du Code municipal;
Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes municipales dues à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap en date du 9 décembre 1994.

## Adopté

Liste des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes

ATTENDU l'article 1023 du Code municipal;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE TRANSMETTRE la liste des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes, au secrétaire-trésorier de la MRC De Francheville.

## Adopté

Programme de création d'emplois - Article 25
Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement :

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Amélioration des espaces verts et installation d'équipements de loisirs présenté dans le cadre du Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi de l'Assu-rance-chômage;

2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont par la présente autorisés à signer

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

## Adopté

Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code Municipal pour accorder une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1995 par le Ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

2- QUE le coût pour la sixième année d'opération est estimé à 133022 \$ et que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont au montant de $4935 \$$ pour une période d'un an, soit du $1^{\text {er }}$ janvier au 31 décembre 1995;

3- QU'UNE réserve de 602 \$ soit gardée advenant l'acceptation par le ministère des Transports du Québec de l'ajout d'un deuxième véhicule; ce montant étant l'équivalent de 6 mois d'opérations prévus pour cedit véhicule, mais la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont ne demandera que la partie au pro-rata des mois d'opérations du dit véhicule;

4- QUE le budget total sera de 155391 \$ et que votre quote-part sera de 5537 \$;

5- QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente $20 \%$ du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à 75\%, le solde de 5\% étant financer par les usagers;

6- QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de St-Narcisse et qu'à titre elle devienne l'interlocuteur auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la

No de résolution ou annotation

Règlement numéro 311 - Participation municipale
ATTENDU le règlement numéro 311 relatif à des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire sur la $50^{e}$ et la $51^{\mathrm{e}}$ Rue (Secteur St-Malo est);

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'article 2 du règlement qui pourvoit au paiement des coûts des travaux et ce, en référence à l'annexe A qui donne la liste des propriétaires obligés par ce règlement;

ATTENDU le cadastre numéro 73-41 propriété de Monsieur Jean-Guy Ramsay qui figure sur la liste des propriétaires obligés;

ATTENDU que le terrain de ce cadastre est considéré comme non bâtissable;

ATTENDU l'article 2 de la Loi sur les Travaux municipaux qui permet à la municipalité d'adopter une résolution afin de pourvoir, à même ses fonds généraux non autrement appropriés, à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût des travaux;

ATTENDU que la municipalité dispose des fonds nécessaires à même son fonds général;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE CORRIGER la liste des contribuables obligés en vertu du règlement numéro 311 afin de soustraire le cadastre numéro 73-41 de l'anneze A;

2- D'APPROPRIER, à même les fonds généraux non autrement appropriés, la somme nécessaire au paiement de la quote-part qui autrement aurait été assumé par le propriétaire du cadastre numéro 73-41;

3- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à annuler la taxe.

## Adopté

ATTENDU l'entente intervenue avec le ministère des Transports concernant l'entretien d'une partie des rues St-Maurice et Courteau;

ATTENDU qu'il est préférable de confier l'entretien d'hiver de ces tronçons de chemins à notre entrepreneur en déneigement, soit la firme Gaston Girard;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCORDER les travaux de déneigement et sablage d'une partie de la rue Courteau, soit une longueur de .43 kilomètre ainsi que le déneigement d'une partie de la rue St-Maurice, soit une longueur de 1.26 kilomètre pour un montant total de 3894,80 \$ taxes incluses, sujet à être ajusté en fonction de l'indexation appliquée à la subvention par le ministère des Transports, et ce aux conditions du marché du ministère des Transports (contrat numéro 3873-93-4204).

Adopté

Offre de la Corporation les Deux Rives
ATTENDU la volonté de la Corporation les Deux Rives de se départir de leur propriété située au 3441 rue Notre-Dame;

ATTENDU que la corporation a offert à la municipalité la possibilité de l'acquérir à un prix représentant l'évaluation municipale du terrain, ce qui représente un montant de 57800 \$;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE MANDATER Monsieur Frédéric Prescott, maire, afin d'entreprendre des pourparlers avec les intervenants dans le but de suggérer une action aux membres du Conseil lors d'une session ultérieure.

## Adopté

## Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 30 novembre 1994 soit adopté.

## Adopté

## Conciliation du solde en banque

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1994 soit adoptée.

Adopté

## Conciliation du solde aux livres

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1994 soit adoptée.

Adopté

## Achat de timbres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2 279,10 $\$$ taxes incluses, pour


No de resolution ou annotation

94-447

94-448

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

Adopté

Achat de produits d'entretien ménager
ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire et du garage municipal;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de 1 264,58 \$, taxes incluses et d'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-699 (Autres biens non durables), 02-390-01-660 (Articles de nettoyage) et 02-701-21-999 (Salle Félix-Leclerc).

## Adopté

Opération cadastrale - Lots 107-12, 108-20, 109-30 et 109-31

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 novembre 1994 concernant les lots 107-12, 108-20, 109-30 et 109-31 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11771 étant les subdivisions 107-12, 108-20, 109-30 et 109-31.

Adopté

Opération cadastrale - Lots 24-24 et 24-25
ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 30 novembre 1994 concernant les lots 24-24 et 24-25 propriété de Monsieur Laurier Gélinas;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11783 étant les subdivisions 24-24 et 24-25.

Adopté

Opération cadastrale - Lots 103-508, 104-152 à 104-155
ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpen-teur-géomètre en date du 6 octobre 1994 concernant les lots 103-508, 104-152 à 104-155 proriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1459 étant les subdivisions 103-508 et 104-152 à 104-155.

Adopté

Rapport des permis pour le mois de novembre 1994
ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 17 permis ont été émis au cours du mois de novembre 1994 pour une valeur estimée de 311270 \$;

ATTENDU que sur ces 17 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 145000 \$;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R$ le rapport des permis émis au cours du mois novembre 1994.

Adopté

## Cours de perfectionnement - réceptionniste

ATTENDU qu'une session de formation d'une demi-journée est dispensée le 25 janvier 1995 par la firme Career Track Seminars;

ATTENDU que cette formation a pour but de perfectionner les techniques employées par la réceptionniste;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER Mesdames Denise Faucher, Claudette Toupin et Ginette Launier à s'inscrire à ce cours;

2- DE DÉFRAYER les frais d'inscription au montant de 250 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation)

Adopté

Vente d'une partie du lot 534-12 à Monsieur Fernand Biron
Ce point est reporté à une session ultérieure.

Acquisition d'une partie du lot 533 pour fin de rue
Ce point est reporté à une session ultérieure.
$10^{\mathrm{e}}$ Anniversaire Carnaval Ste-Marthe
ATTENDU la tenue de la dixième édition du carnaval qui se déroulera du 17 au 26 février 1995;

ATTENDU le souhait du conseil d'administration de réaliser un événement majeur dans le cadre de cet anniversaire;

ATTENDU que le Carnaval de Ste-Marthe s'est mérité les grands honneurs lors du Gala de le CEDIC et des Chambres

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

de commerce en octobre dernier, et qu'il représente une activité hivernale majeure en région;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ALLOUER un montant forfaitaire de 3000 \$ au Carnaval Ste-Marthe pour la réalisation de leur dixième édition, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres activités).

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE ADJOINTE

Je soussigné, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-427, 94-436, 94-441, 94-446, 94447, 94-452 et 94-453.


Levée de l'assemblée
A 8:25 heures;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

Jeudi le 15 décembre 1994
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce jeudi 15 décembre 1994 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean Laurent Pontbriand Louis Dubois Normand Monaghan Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe
est aussi présente.
Les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent
à l'avis de convocation.
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré
par la secrétaire-trésorière adjointe;
Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas
Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que
rédigé.
SESSION SPÉCIALE DU 15 DÉCEMBRE 1994
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points
inscrits à l'ordre du jour
4- PAROLE À LA SALLE
5- Approbation d'un projet d'entente concernant l'acqui-
sition d'une partie des lots numéros $40-1$ et 45
6- PAROLE A LA SALLE
7- Levée de l'assemblée


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

94-456
Approbation d'un projet d'entente concernant l'acquisition d'une partie des lots numéros $40-1$ et 45

ATTENDU la résolution numéro 94-442 mandatant Monsieur Frédéric Prescott, maire, à discuter d'un projet d'entente avec divers intervenants concernant la propriété sise au 3441 rue Notre-Dame, étant l'immeuble appartenant à la Corporation les Deux Rives (Pavillon Dagenais);

ATTENDU qu'un projet de convention a été rédigé afin d'être présenté aux membres du Conseil municipal pour approbation;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER le projet de convention, tel que rédigé;
2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer la convention relative à l'acquisition d'une partie des lots numéros $40-1$ et 45 , pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

Levée de l'assemblée
A 19:15 heures
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
SEC.-TRÉSORIERE ADJOINTE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
Lundi le 19 décembre 1994
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 19 décembre 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean Laurent Pontbriand Louis Dubois Normand Monaghan Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire. Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION
Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap A M a d a m e , M e s s i e u r s : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 19 décembre 1994 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce $16^{\text {e }}$ jour du mois de décembre 1994.
(Signé)


Secrétaire-trésorière adjointe
(Copie conforme)


Secrétaire-trésorière adjointe


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-458
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan, et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 1994
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de 1'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1995

6- Adoption du règlement numéro 345 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis

7- Adoption du règlement numéro 349 - Pour fizer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1995

8- Adoption du règlement numéro 350 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1995 et les conditions de perception

9- PAROLE A LA SALLE

10- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1995

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, 955, 956 et 957 du Code municipal;

ATTENDU les explications fournies durant les sessions;
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement $D^{\prime} A D O P T E R$ le budget de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1995.

## Adopté

Adoption du règlement numéro 345 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1995

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l e ~ r e ̀ g l e m e n t ~ n u m e ́ r o ~ 345 . ~$

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

RĖGLEMENT NUMÉRO 345

Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1995.

ATTENDU que toute municipalité locale peut par règlement, imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis et cela en vertu de l'article 990.1 du Code municipal du Québec;

```
    ATTENDU que l'imposition d'une surtaxe sur ces immeu-
bles a pour effet de favoriser la construction;
    ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a
été donné à la séance de ce conseil tenue le 12 décembre
1994;
LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :
```

ARTICLE 1 Une surtaxe est imposée et sera prélevée sur
tous les terrains vagues desservis identifiés
comme tel au rôle d'évaluation en vigueur cha-
que année.
ARTICLE 2 Le taux de la surtaxe est équivalent à $50 \%$ du
taux des taxes générales imposées la même an-
née.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été
adopté

L'avis public a été
donné le


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE SECRÉTAIRE-TRÉS. ADJOINTE

Adopté

Adoption du règlement numéro 349 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1995


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 349.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

RĖGLEMENT NUMÉRO 349

Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1995

ATtENDU le contenu de l'article 231 de la loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 12 décembre 1994;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

## ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Roulotte : une remorque, semi-remorque ou maison mobile utilisée ou destinée à être utilisée comme habitation, bureau ou établissement commercial ou industriel et qui n'est pas devenue un immeuble.

Services municipaus : le service de police, de sécurité-incendie, de loisirs, de voirie, d'enlèvement et d'élimination des déchets, d'éclairage et d'enlèvement de la neige.

## ARTICLE 2 COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte visé par le présent règlement est assujetti au paiement d'une compensation pour les services municipaux dont il bénéficie. Cette compensation est établie à 19 \$ pour chaque période de trente jours et est répartie comme suit:

| Service de police | 3,70 |
| :--- | :--- |
| Service de sécurité-incendie | 1,40 |
| Loisirs | 1,25 |
| Voirie | 4,90 |
| Enlèvement et élimination | 5,75 |
| des déchets | 0,75 |
| Eclairage | 1,25 |



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## ARTICLE 3 PERMIS

Il est imposé au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située au parc de roulottes André Toupin un permis de 5 \$:

1- pour chaque période de trente jours qu'elle $y$ demeure au-delà de quatre-vingt-dix jours consécutifs, si sa longueur ne dépasse pas neuf mètres;

2- pour chaque période de trente jours si sa longueur dépasse neuf mètres.

La moitié du coût du permis est perçue par la municipalité pour le compte de la Commission scolaire Samuel-de-champlain.

ARTICLE 4 PAIEMENT
La compensation et le permis sont payables d'avance pour chaque période de trente jours. Cependant, avec le consentement du propriétaire ou de l'occupant d'une roulotte, la municipalité peut percevoir le montant de la compensation et du permis pour une période de douze mois.

## ARTICLE 5 DATE DES VERSEMENTS

Chaque paiement mensuel est dû le premier jour du mois.

ARTICLE 6 TAUX D'INTÉRETS SUR LES ARRÉRAGES
À compter du moment où la compensation et/ou le permis deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quinze pourcent (15\%);

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR
Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Le présent règlement a été
adopté

L'avis public a été
donné le


Adopté

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

94-462
Adoption du règlement numéro 350 - pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1995 et les conditions de perception

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 350.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 350

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1995 et les conditions de perception

ATTENDU le contenu de l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la session de ce conseil tenue le 12 décembre 1994;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1 TAUX DE TAXES
Que les taux de taxes pour l'exercice financier 1995 soient établis selon les données contenues à l'annexe "A" du présent règlement.

## ARTICLE 2 TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quinze pourcent (15\%).

ARTICLE 3 PAIEMENT PAR VERSEMENTS
Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à trois cent dollars (300 \$), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux versements égaux.

ARTICLE 4 DATE DE VERSEMENTS
La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
versement devient exigible le quatrième jour de juillet 1995.
```

ARTICLE 5 PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Le présent règlement a été adopté

L'avis public a été
donné le


Adopté

Levée de l'assemblée

A 19:45 heures

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
SECRÉTAIRE-TRÉS. ADJOINTE

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 19 décembre 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 19 décembre 1994 à 20 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 1994

ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE
5- Échange d'une partie du lot numéro 104 contre les lots numéros 104-123, 104-124 et cession d'une partie du lot 104 pour fins de rue

6- PAROLE A LA SALLE
7- Levée de l'assemblée

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

94-465
Échange d'une partie du lot numéro 104 contre les lots numéros 104-123, 104-124 et cession d'une partie du lot 104 pour fins de rue

ATTENDU qu'une entente a été conclue le 26 août 1994 concernant l'échange d'une partie du lot numéro 104 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap contre les lots numéro 104-123 et 104-124 propriété de Mesdames Suzanne Guilbault, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault;

ATTENDU qu'une partie du lot numéro 104 propriété de Suzanne Guilbault \& al doit être cédée à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour fins de rue;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE CONFIER la rédaction de l'acte notarié à Me Robert Carrier concernant l'échange d'une partie du lot numéro 104 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap contre les lots 104-123, 104-124 propriété de Suzanne Guilbault \& al ainsi que la cession d'une partie du lot 104 pour fins de rue;

2- QUE la Municipalité assume tous frais inhérents à cette transaction;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

Levée de l'assemblée
A 20:10 heures
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FREDERIC PRESCOTT
MAIRE

Dundamernolula......
CHRISTIANE ISABELLE SECRÉTAIRE-TRÉS. ADJOINTE

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 9 janvier 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 9 janvier 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIĖRE DU 9 JANVIER 1995

ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Comptes
8- Avis de motion - Règlement numéro 344
9- Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (loi 102)

10- Nomination d'un conseiller juridique et d'un responsable pour l'obtention des opinions légales

11- Autorisation des dépenses du conseil 1995
12- Programme Infrastructures Canada/Québec
13- Entretien du réseau d'éclairage public
14- Demande de permis d'excavation au ministère des Transports

15- Demande à la compagnie Stone Consolidated inc. Acquisition d'une partie du lot numéro 428 pour fins de construction d'un chemin

16- Acquisition du lot $\mathrm{P}-528$ (rues)
17- Acquisition de lots de Les Procheries Yvon Giguère inc.

18- Location de machinerie pour le service des travaux publics

19- Mandat des analyses de laboratoire
20- Opération cadastrale - lot 526-13
21- Rapport financier du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

22- Demande du Regroupement des aidants naturels
23- Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

24- Achat de fournitures de bureau
25- VARIA
25.1- Modification au règlement numéro 333
25.2- Avis de motion - Règlement numéro 351

26- PAROLE À LA SALLE
27- Levée de l'assemblée

Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 12,15 et 19 décembre 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Correspondance
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\mathrm{er}}$ au 31
o de résolution ou annotation

10075
10076
10077
10078
10079
10080
10081
10082
10083
10084
10085
10086
10087
10088
10089
10090
10091
10092
10093
10094
10095
10096
10097
10098
10099
10100
10101
10102
10103
10104
10105
10106
10107
10108
10109
10110
10111
10112
10113
décembre 1994
Adopté

Comptes
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à en faire le paiement.

Entretien M.C. enr. 1648,93
Municipalité de Sainte-Marthe 15 501,60
Laurent Pontbriand
Laurent Pontbriand
René Matton
Fondation de l'Hôpital Cloutier
Hydro-Québec
Bell Mobilité Cellulaire
Bell Mobilité Pagette
Bell Canada
MRC De Francheville
Chambre de commerce du Cap
Hydro-Québec
Roger Jean
Entretien M.C. enr.
Municipalité de Sainte-Marthe
Career Track Seminars
Société Canadienne des postes
Carnaval de Sainte-Marthe
Gaston Girard
Frédéric Prescott
Municipalité de Sainte-Marthe
Fernand Veillette
Const. \& Pavage Maskimo ltée
Déneigement Pierre
Hydro-Québec
Jules Milette inc.
Louis Dubois
Frédéric Prescott
Comité sectoriel R. Guilbault inc.
Déneigement Pierre
Pitney-Bowes
Bell Mobilité Pagette
Club de l'Age d'Or Sainte-Marthe
Clément \& Frère ltée
Dynabec ltée
Chambre de commerce du Cap
C.T.A. de Franchemont

Commcorp
TOTAL : 122,56
94,60
500,00
200,00
3 368,00 36,98 27,25 55,04
2 343,84 200,00
5 727,91 180,66
1492,24 172,86 235,88
279,10
000,00
022,83
158,92
22 514,78
199,92
31 180,93 300,00 59,67
7 858,43 66,12
1 005,34
2 400,00 300,00 80,67
166,95 900,00 655,24
4 256,22 900,00
2 467,50 378,32

126059,29
Comptes à payer au 31 décembre 1994
Atelier d'usinage Gomex inc.
22,79
Atelier de réusinage G.B. 756,85
Bell Canada
454,03
Buromax inc.
21,01
Buffets santé Geneviève inc. 191,44
Centre mécanique Mauricie inc. 811,81
Centre du Ressort T.R. inc. 325,95
Dynabec ltée
535,59
Desroberts (1984) inc. 60,40

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

10124
10125
10126
10127
10128
10129
10130
10131
10132
10133
10134
10135
10136
10137
10138
10139
10140
10141
10142
10143
10144
10145
10146
10147
10148
10149
10150
10151
10152
10153
10154
10155 10156
10157
10158
10159
10160
10161
10162
10163
10164
10165

| Déneigement Pierre |  | 150,00 |
| :---: | :---: | :---: |
| Electricité A.C.A. inc. | 1 | 525,99 |
| Excavation Girard \& Simard inc. | 1 | 621,02 |
| Estimation ACG inc. | 1 | 979,40 |
| Garage Charest \& Frères inc. |  | 40,83 |
| Good Year |  | 666,86 |
| Hydro-Québec |  | 110,55 |
| Hymec inc. |  | 304,23 |
| Imprimerie Vallières inc. | 1 | 356,09 |
| Le Nouvelliste |  | 374,91 |
| Larochelle Équipement inc. |  | 50,46 |
| Les laboratoires LCQ |  | 263,24 |
| Léopold Duplessis |  | 74,07 |
| Les Equipements de contrôle Nortech |  | 438,73 |
| Les Pétroles Irving inc. |  | 85,44 |
| L'Atelier de réparations de moteurs du Cap | 3 | 703,03 |
| Mc Équipement (1985) inc. |  | 85,47 |
| McKerlie-Millen (Québec) inc. |  | 73,13 |
| Matech BTA inc. |  | 452,75 |
| Oxygène Val-Mauricie ltée |  | 197,68 |
| Pluritec Laboratoire ltée |  | 313,38 |
| Purolator ltée |  | 60,11 |
| Pièces d'auto H.P. Jacques inc. |  | 159,59 |
| Perco ltée |  | 155,71 |
| Poste d'essence Ste-Marthe enr. |  | 757,87 |
| Produits chimiques Sany inc. | 1 | 290,48 |
| Quévis inc. |  | 196,19 |
| Québec Linge |  | 28,46 |
| R.T. Spécialités |  | 13,28 |
| Robert Carrier, notaire |  | 256,93 |
| RDS Radio inc. |  | 80,56 |
| Serrurier du Cap inc. |  | 21,14 |
| Simard Beaudry inc. | 1 | 328,58 |
| Telecon |  | 552,69 |
| Vulcain Alarme inc. |  | 360,09 |
| Société Qué. Assainissement des eaux | 3 | 195,75 |
| Ville de Cap-de-la-Madeleine | 3 | 341,91 |
| Lionel Gélinas |  | 120,00 |
| Solange Dauphinais |  | 170,00 |
| J.P. Doyon ltée | 1 | 082,57 |
| Regulvar inc. |  | 538,44 |
| Signoplus | 1 | 546,49 |
| TOTAL : | 32 | 512,02 |

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 344
Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions de taxes, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

No de résolution
ou annotation

95-6
Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (loi 102)

ATTENDU que la loi 102 permet à l'employeur de déterminer, avant le 31 mars 1995, la méthode d'application de la réduction du $1 \%$ du montant annuel de ses dépenses relatives à la rémunération et aux avantages sociaux de ses salariés pour l'année 1995;

ATTENDU le désir des employés de voir à l'application de cette réduction sous forme de congés sans solde;

ATTENDU l'article 17 de la loi qui stipule que l'employeur doit effectuer la réduction de traitement afférente à chaque congé sans solde à raison d'au plus une journée de traitement par période de paie;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'APPLIQUER la réduction du $1 \%$ du montant annuel des dépenses relatives à la rémunération et aux avantages sociaux des employés cadres et syndiqués de la municipalité sous forme de trois jours sans solde à prendre dans les douze mois suivants la présente;

2- DE PERMETTRE aux salariés d'utiliser ces congés sans solde à raison d'un minimum d'une demi-journée à la fois par période de paie, ces demi-journées correspondant à autant d'avant-midi que d'aprèsmidi pour un total de trois journées complètes pour le total de l'année;

3- DE MAINTENIR la rémunération des élus au même montant que celui versé au cours de l'année 1994.

## Adopté

Nomination d'un conseiller juridique et d'un responsable pour l'obtention des opinions légales

ATTENDU la nécessité de recourir rapidement à un avocat suite à des événements souvent imprévisibles afin d'obtenir une opinion légale;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE NOMMER Me Bertrand Lamothe, avocat, comme conseiller juridique de la municipalité pour l'année 1995;

2- DE MANDATER Monsieur Frédéric Prescott, maire, comme responsable de l'obtention des opinions légales jugées utiles au bon fonctionnement des activités de la municipalité.

## Adopté

Autorisation des dépenses du conseil 1995
ATTENDU que le budget de l'exercice 1995 attribue des montants au maire et aux conseillers pour des frais de

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap
représentation à encourir dans le cadre de leur fonction;

No de résolution ou annotation
participation à un congrès;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER le maire et les conseillers à encourir des dépenses de représentation dans l'exercice de leur fonction pour un montant équivalent à celui prévu au budget 1995;

2- DE DÉLÉGUER Messieurs Louis Dubois, Richard Dufresne et Laurent Pontbriand pour participer au congrès de l'UMQ ou de l'UMRCQ selon leurs choix respectifs.

## Adopté

Programme Infrastructures Canada/Québec
ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap anticipe réaliser les travaux prévus dans le cadre du programme Infrastructures Canada/Québec (projet no. 201895) en 1995;

ATTENDU qu'il est indiqué au registre du ministère que les travaux débuteront en 1994;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales de reporter la période d'exécution des travaux du 15 avril au 30 novembre 1995.

Adopté

Entretien du réseau d'éclairage public
ATTENDU l'entretien du réseau d'éclairage public qui est la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs, soit : Guillevin International inc., Westburne Québec inc. et ACG inc. pour l'acquisition de pièces de rechange pour les luminaires et l'achat de nouveaux luminaires;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER de Guillevin International inc., soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de pièces de rechange et des nouveaux luminaires au montant de 7831,33 \$ taxes incluses, ce montant étant imputé aux postes budgétaires 02-340-00-640 (éclairage des rues) et 03-100-00-902 (FDI - luminaires).

## Adopté

Demande de permis d'excavation au ministère des Transports
ATTENDU que la municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1995;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le ministere des Transports;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la municipalité demande au ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1995.

## Adopté

Demande à la compagnie Stone Consolidated inc. - Acquisition d'une partie du lot numéro 428 pour fins de construction d'un chemin

ATTENDU le projet soumis par la ville de Cap-de-la-Madeleine concernant la construction d'une voie de contournement du parc industriel no. 2, lequel prévoit passer sur une partie du lot numéro 428, propriété de la compagnie Stone Consolidated inc.;

ATTENDU que la partie du lot numéro 428 visée par le projet est située dans la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que ces travaux ont été acceptés dans le cadre du programme d'infrastructures Canada/Québec et doivent être réalisés au cours de l'été 1995;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- DE DEMANDER à la compagnie stone Consolidated inc. de céder, pour la somme de $1 \$$, à la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, la partie du lot numéro 428 laquelle sera utilisée pour fins de construction d'une voie de contournement du parc industriel no. 2, tel que démontré au plan numéro 11340 préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 19 décembre 1994;

2- DE MANDATER Me Robert Carrier, notaire, à préparer l'acte de vente afin de compléter la transaction;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la municipalité.

## Adopté

Acquisition du lot $\mathrm{P}-528$ (rues)
ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre la compagnie 9001-2451 Québec inc. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU que le plan du lot et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, des travaux d'infrastructures des rues Loraine, Christian et des Prés Verts;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, de forme irrégulière situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-HUIT (PARTIE 528) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, et bornée comme suit : en front, vers le nord-ouest, sur une longueur de treize mètres et soixante-deux centièmes $(13,62 \mathrm{~m})$, par le boulevard des Prairies; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent trente-cing mètres et trentehuit centièmes $(135,38 \mathrm{~m})$, par le lot originaire 529 dudit cadastre; vers le sud-est, sur une longueur de quarante-cinq mètres et sept centièmes ( $45,07 \mathrm{~m}$ ) par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes $(8,49 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent soixante-treize mètres et quatre-vingt-dix centièmes $(173,90 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-est, sur une longueur de quinze mètres et trente huit centièmes $(15,38 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 528 ; vers le nord-est, sur une longueur de cent quatre-vingt-deux mètres et vingt-huit centièmes $(182,28 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord, sur une longueur de vingt et un mètres et onze centièmes $(21,11 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord-ouest, sur une longueur de trente-sept mètres et soixante-seize centièmes ( $37,76 \mathrm{~m}$ ), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes $(8,49 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord-est, sur une longueur de cent huit mètres et dix centièmes (108,10m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-est, sur une longueur de huit mètres et quarante-six centièmes $(8,46 \mathrm{~m})$, par une autre partie dudit lot originaire 528;

2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

4DE RESCINDER la résolution numéro 94-373.

Adopté

Acquisition de lots de Les Porcheries Yvon Giguère inc.
ATTENDU que la municipalité désire se porter acquéreur des lots 90-25 et 90-26, propriété de Les Porcheries Yvon Giguère inc, afin de compléter son plan d'aménagement de ce secteur;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que Monsieur Yvon Giguère, propriétaire de Les Porcheries Yvon Giguère inc., désire faire cadastrer une partie de sa terre en sept cadastres bâtissables donnant sur le lot 90-26 (rue);

ATTENDU l'article 6 du Code municipal;
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer une lettre d'entente avec Les Porcheries Yvon Giguère inc. à l'effet d'échanger les lots 9025 et 90-26 (rue) en contrepartie des branchements aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire existants pour les sept terrains à être cadastrés, situés au sud-ouest de la rue des Roses;

2- DE MANDATER Me Nelson Ward, notaire, à préparer l'acte d'échange afin de compléter la transaction;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

95-15 Location de machinerie pour le service des travaux publics

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire occasionnellement la location de machinerie, soit pour le balayage, le nivelage des rues, le transport de matériaux ou autres au cours de l'année 1995;

ATTENDU que ces locations sont requises puisque la municipalité ne possède pas les équipements nécessaires;

ATTENDU que des prix seront demandés à deux fournisseurs locaux pour des équipements comparables;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier à faire la location de machinerie lorsque la municipalité ne dispose pas des équipements requis pour certains travaux d'entretien de voirie ou autres.

## Adopté

Mandat des analyses de laboratoire
ATTENDU la mise en service du système de traitement du secteur Norbert;

ATTENDU que des échantillons, à l'entrée et à la sortie du système de traitement, devront être analysés afin de s'assurer d'un rendement optimum ainsi que le respect des critères de rejet vers le cours d'eau;

ATTENDU le prix soumis par Pluritec Laboratoire ltée, soit 2 231,24 \$ taxes incluses;

ATTENDU que Pluritec Laboratoire ltée est accrédité par le ministère de l'Environnement et de la Faune;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la SQAE défraie jusqu'à 2150 \$ plus taxes pour les coûts des analyses de laboratoire;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE le laboratoire Pluritec Laboratoire ltée soit mandaté pour la réalisation des analyses de la mise en service de la SQAE dans le cadre du projet d'assainissement des eaux de notre municipalité;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-418 - Réseau d'égout - analyses de laboratoire.

Adopté

Opération cadastrale - lot 526-13
ATTENDU la requête effectuée par Edouard Lair, arpenteurgéomètre en date du 3 octobre 1994 concernant le lot 52613 propriété de Monsieur Camille Ross et Madame Estelle Simon;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R$ le plan numéro 12-316 étant la subdivision 526-13.

Adopté

Rapport financier du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 314 par le Conseil municipal le 10 mai 1993 relatif à un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU le Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap qui offre aux résidents une subvention pour l'implantation de systèmes de captage;

ATTENDU le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier 1994 du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1994.

## Adopté

Demande du Regroupement des aidants naturels
ATTENDU la demande reçue le 10 novembre 1994 du Regroupement des aidants naturels;

ATTENDU l'utilité d'une telle association pour la communauté régionale;

ATTENDU que cet organisme souhaite un soutien de la municipalité;

No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

ATTENDU que des familles de chez nous bénéficient déjà de leurs services;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'OCTROYER un montant forfaitaire annuel de 50 \$ par famille qui bénéficiera du service des aidants naturels, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

## Adopté

Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMO)

ATTENDU les avantages de communiquer d'une manière adéquate entre les différents intervenants municipaux et les autres villes en pleine expansion;

ATTENDU l'utilité de cette association pour le développement de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE RENOUVELER la cotisation annuelle pour 1995 de l'Association des communicateurs municipaux du Québec au montant global de 175 \$ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Cotisations et abonnements).

Adopté

Achat de fournitures de bureau
ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Dynabec et Henri Bourgeois au coût approximatif de 350 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

Modification au règlement numéro 333
ATTENDU le règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU l'article 488 du Code municipal qui permet de modifier, par une résolution, un règlement avant qu'il ne soit approuvé par le ministre des Affaires municipales pourvu que les modifications n'aient pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE MODIFIER le règlement numéro 333 adopté par le conseil municipal le 25 avril 1994 :
$1^{\circ} \quad$ Par le remplacement de l'article 2 par le suivant :
ARTICLE 2 Pour les fins du présent règlement, le

No de resolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

conseil est autorisé à dépenser une somme de 1722000 \$. Pour se procurer cette somme, le conseil approprie, à même le surplus accumulé du fonds d'administration, une somme de 516600 \$. Quant au solde, soit la somme de 1205400 \$, le conseil est autorisé à se la procurer au moyen d'un emprunt par billets, remboursable sur une période de 20 ans.

Par le remplacement de l'article 8 par le suivant :
ARTICLE 8 Pour pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est exigé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du liséré tracé au plan produit en anneze "C" du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre d'immeubles dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.
$3^{\circ} \quad$ Par la suppression de l'article 10.
Adopté
Avis de motion - Règlement numéro 351
Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour déléguer au secrétairetrésorier et au directeur des travaux publics le pouvoir d'autoriser des dépenses.

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE ADJOINTE

Je soussigné, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-3, 95-5, 95,8, 95-10, 95-12, 95-15, 95-16, 9519 à 95-22.


Levée de l'assemblée
A 8:15 heures
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 10 janvier 1995
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP


Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-26
Modification temporaire à l'organigramme et compensations financières

ATTENDU l'absence prolongée du directeur général et secré-taire-trésorier Monsieur Marcel Milot;

ATTENDU l'effort supplémentaire requis de l'ensemble des cadres;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Frédéric Prescott et résolu unanimement :

1- DE NOMMER Monsieur Fernand Veillette directeur général par intérim;

2- DE NOMMER Madame Line Veillette secrétaire-trésorière par intérim;

3- DE NOMMER Monsieur Jean Mercier directeur des travaux publics par intérim;

4- D'ACCORDER aux cadres suivants : Fernand Veillette, Line Veillette, Jean Mercier, Carole Chevalier et Christiane Isabelle, une compensation totale de 5500 \$ laquelle sera répartie selon la formule souhaitée par le conseil;

5- DE RETENIR l'organigramme en annexe comme étant celui qui prévaut jusqu'au retour de Monsieur Marcel Milot.

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE ADJOINTE

Je soussignée, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 95-26.


Levée de l'assemblée
A 20:40 heures
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 23 janvier 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 23 janvier 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente.

Adoption de $l^{\prime}$ ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement $D^{\prime} E N$ FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 23 JANVIER 1995
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour $^{\text {'ord }}$
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Avis de motion - Règlement numéro 352
8- Adoption du règlement numéro 344 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## No de résolution ou annotation

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9 et 10 janvier 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\mathrm{e}}$ au 15 janvier 1995.

Adopté

No de resolution ou annotation

95-31
Avis de motion - Règlement numéro 352
Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction de branchements de services d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'un réseau d'égout pluvial, la mise en forme de rue, la pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la $9^{e}$ Rue, ainsi que la construction de murets décoratifs et l'aménagement des espaces verts.

## Adopté

Adoption du règlement numéro 344 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 344.

## CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

## RĖGLEMENT NUMERO 344

Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap.

ATTENDU que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager la construction et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU l'article 1009 du Code municipal qui permet d'accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 9 janvier 1995;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : - Sainte-Marthe-du-Cap

ARTICLE 1
No de résolution ou annotation

## APPLICATION

Le présent programme s'applique pour toutes les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles érigées sur une partie du territoire ainsi que la rénovation résidentielle sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, après son entrée en vigueur.

## ARTICLE 2 DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE RETENU

Pour toutes les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles, celles-ci doivent être érigées sur des unités où tous les services municipaux (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, bordures de rue et pavage) sont offerts ou disponibles en date de la demande de subvention.

Pour la rénovation résidentielle, le périmètre est constitué de tout le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## ARTICLE 3 ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, toute personne doit :
$1^{\circ}$ avoir obtenu selon les conditions normales, un permis de construction de l'inspecteur municipal ou du directeur des travaux publics de la Municipalité;
$2^{\circ}$ signifier par écrit au Conseil municipal, son intention de participer au programme de revitalisation;
$3^{\circ}$ dans le cas de rénovations résidentielles, l'immeuble devra avoir été construit avant 1985.

## ARTICLE 4 SUBVENTION DE TAXES

La municipalité accorde une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles, soit, les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles dans le périmètre mentionné à l'article 2 ainsi que la rénovation résidentielle pour une valeur de 5000 \$ et plus d'augmentation d'évaluation sur les immeubles construits avant 1985.

Cette subvention de taxes est égale aux sommes suivantes :
$1^{\circ}$ pour l'exercice $^{\prime}$ financier au cours duquel les travaux ont été complétés et

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

l'exercice financier suivant, ce montant est au plus égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui seraient dues si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
pour le deuxième exercice financier suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cinquante pourcent ( $50 \%$ ) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû.
pour les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles, le montant ainsi accordé ne doit en aucun temps excéder 2000 \$ par immeuble inscrit à ce programme.

Pour les rénovations résidentielles augmentant de 5000 \$ et plus l'évaluation pour les immeubles construits avant 1985, le montant ainsi accordé ne doit en aucun temps excéder 1000 \$ par immeuble inscrit à ce programme.

## ARTICLE 5 CONTESTATION

Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention de taxes, en vertu de ce règlement est contestée, la subvention de taxes $n^{\prime} e s t$ versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

## ARTICLE 6 RESTRICTION

Dans le cas d'un immeuble résidentiel à revenus, les subventions de taxes prévues à l'article 4 ne sont versées que si le propriétaire démontre avec pièces justificatives (baux ou lettres) que le prix du loyer de ses locataires n'a pas été majoré en raison de l'augmentation des taxes foncières.

ARTICLE 7 Le présent règlement de revitalisation prendra fin le 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement
a été adopté le

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

L'avis public d'adoption
No de resolution ou annotation

Adoption du règlement numéro 351 - Pour déléguer au directeur général et au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 351.

## CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

## RÈGLEMENT NUMÉRO 351

Pour déléguer au directeur général et au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses.

ATTENDU les dispositions de l'article 961.1 du Code municipal;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 9 janvier 1995;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

## ARTICLE 1 CHAMP DE COMPÉTENCE

Le présent règlement délègue au directeur général et au secrétaire-trésorier, ou à leurs représentants par intérim, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.
a) Le directeur général, ou son représentant par intérim, pourra autoriser des dépenses concernant les activités relatives au transport, à l'hygiène du milieu, à l'urbanisme et aux loisirs et culture à l'exception de la rémunération des employés et des contributions de l'employeur;
b) Le secrétaire-trésorier, ou son représentant par intérim, pourra autoriser des dépenses pour tous postes budgétaires non autrement déléguées au directeur général.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## ARTICLE 2 MONTANT DE LA DÉLÉGATION

La limite monétaire maximale annuelle du pouvoir d'autoriser des dépenses ainsi délégué correspond aux montants des dépenses figurant à chacun des postes budgétaires du budget initial ou modifié de la municipalité pour l'année en cours.

## ARTICLE 3 DÉPENSES NON ADMISSIBLES À LA DÉLÉGATION

a) Toute dépense qui requiert l'approbation du ministre des Affaires municipales en vertu des dispositions du Code municipal;
b) Toute dépense qui résulte de l'adjudication d'un contrat suite à un appel d'offres fait par voie d'invitation ou par voie de soumission publique;
c) Toute dépense qui engage le crédit de la municipalité pour une période s'étendant au delà de l'exercice en cours.

## ARTICLE 4 AUTRES CONDITIONS

Une autorisation de dépenses accordée en vertu du présent règlement doit, pour être valide :
a) faire l'objet d'un certificat du secré-taire-trésorier indiquant qu'il y a pour cette fin des crédits suffisants;
b) faire l'objet d'un rapport que le directeur général et le secrétaire-trésorier transmettent au conseil, à la première séance régulière tenue après l'expiration d'un délai de cing jours suivant l'autorisation.

## ARTICLE 5 ABROGATION

Le présent règlement abroge à toute fins que de droits le règlement numéro 280.

## ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement
a été adopté le
L'avis public d'adoption
a été donné le


Adopté

No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

95-34
Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

ATTENDU la reprise des opérations de la Société protectrice des animaux de la Mauricie;

ATTENDU la nécessité de renouveler l'entente avec la S.P.A.M. pour l'année 1995;

ATTENDU leur demande à l'effet que la municipalité finance l'envoi postal des avis de renouvellement de licences aux propriétaires résidents sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, ce qui représente approximativement une somme de 200 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim à signer l'entente avec la S.P.A.M. pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

2- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à défrayer le montant nécessaire (approximativement 200 \$) à l'envoi postal des avis de renouvellement de licences aux contribuables résidents sur le territoire de la municipalité et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-499 (urbanisme - autres dépenses).

## Adopté

Appel d'offres - Devis conciergerie et surveillance du complexe communautaire

ATTENDU le contrat de conciergerie et de surveillance du complexe communautaire se terminant le 27 mars prochain;

ATTENDU qu'un devis a été préparé à cet effet;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à aller en appel d'offres publics pour le contrat de conciergerie et de surveillance du compleze communautaire, par publication dans l'Hebdo Journal.

Adopté

Acquisition d'une partie du lot numéro 104 pour fins de rue

ATTENDU la nécessité d'acquérir une partie du lot numéro 104 pour le prolongement des travaux d'infrastructures sur la $6^{\text {e }}$ Rue;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'ACQUÉRIR de Messieurs Jean Guilbault, Rénald Guilbault, François Guilbault, Mesdames Lili Guilbault et Ghislaine Guilbault, la parcelle 3 du lot 104-P telle que montrée sur le plan numéro 11329 préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 4 octobre 1994;


No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

2- DE CONFIER la rédaction de l'acte notarié à Me Robert Carrier;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

Travaux d'infrastructures sur la ge Rue
ATTENDU que des travaux d'infrastructures ont été partiellement réalisés en 1984 et 1987 sur une partie de la $9^{\text {e }}$ Rue;

ATTENDU la phase 2 prévue qui permet de parachever les travaux afin de relier les secteurs St-Malo ouest et Village;

ATTENDU le règlement numéro 285, adopté par le conseil municipal en 1992, qui prévoit la participation financière des promoteurs à $100 \%$ des coûts des infrastructures des nouveaux développements domiciliaires;

ATTENDU que les travaux prévus sur la $9^{e}$ Rue permettront de compléter des infrastructures commencées avant l'adoption du règlement numéro 285;

ATTENDU que pour effectuer ces travaux, la municipalité devra procéder par règlement d'emprunt afin d'en financer le coût;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à préparer un calendrier des procédures visant la complétion de ces travaux d'infrastructures;

2- DE PREVOIR le financement des travaux par un règlement d'emprunt financé à $10 \%$ par les promoteurs et à $90 \%$ par les riverains.

## Adopté

CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-456
ATTENDU la demande de Monsieur Clément Leclerc;
ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

ATTENDU que le projet ne contrevient pas aux règlements municipaux;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'APPUYER la demande de Monsieur Clément Leclerc auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

No de resolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

95-39
Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-01 tenue le 17 janvier 1995;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

## Adopté

Demande de dérogation mineure DM-12 - Monsieur Lionel Massicotte

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Lionel Massicotte visant à annuler la marge de recul du bâtiment secondaire (remise) qui empiète sur la limite de propriété, laquelle sépare le 1100, $1^{\text {re }}$ Avenue et le 50-52, $9^{\text {e }}$ Rue;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion la demande de Monsieur Lionel Massicotte serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

ATTENDU que le bâtiment ne peut être agrandi et que s'il est démoli ou incendié, il devra être reconstruit selon la réglementation;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-12 de Monsieur Lionel Massicotte.

## Adopté

Rapport des permis pour le mois de décembre 1994
ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 6 permis ont été émis au cours du mois de décembre 1994 pour une valeur estimée de 106800 \$;

ATTENDU que sur ces 6 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 70000 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1994.

Adopté

No de resolution ou annotation

95-42
Vestiaires mobiles
ATTENDU le nombre de locations pour nos salles de réceptions de plus en plus important;

ATTENDU le besoin d'accommoder nos locataires en équipement;

ATTENDU les prix demandés à 2 soumissionnaires, soit : Buromax et Papeterie Mauricienne;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER 3 vestiaires mobiles chez Buromax, soit le plus bas soumissionnaire, au coût de 748,68 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (fonds de dépenses en immobilisations).

## Adopté

Acquisition de lots donnant sur la $9^{e}$ Rue
ATTENDU l'article 14.2 du Code municipal qui permet à une municipalité de posséder des immeubles à des fins de réserve foncière;

ATTENDU les infrastructures de services qui seront complétées sur la $9^{e}$ Rue;

ATTENDU le désir du conseil de conserver des espaces verts dans le but de hausser l'aspect esthétique sur l'ensemble du territoire;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer les lettres d'entente nécessaires avec les propriétaires actuels ou éventuels des lots donnant sur la $9^{e}$ Rue.

## Adopté

Vente d'un terrain dans le parc industriel
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap vende à * Trivigest enr. une partie des lots 107, 108 et 109 du cadastre officiel de la Paroisse de Cap-de-laMadeleine, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 17 janvier 1995 et annexés à la présente résolution, d'une superficie de $7410.90 \mathrm{~m}^{2}$ au prix global de $15000 \$$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Claude Boucher, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2- QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.
MM. Daniel Mercier, Daniel Croteau et Dominic Croteau, ces derniers faisant également affaires pour les fins des présentes sous le nom et raison sociale de : Trivigestenr.

Adopté

No de résolution ou annotation

Sainte-Marthe-du-Cap

95-45
Modification au plan d'urbanisme - Monsieur Laurier Gélinas

ATTENDU la modification apportée à la réglementation d'urbanisme suite à la demande de Monsieur Laurier Gélinas;

ATTENDU la politique de la municipalité de recouvrer des demandeurs, le coût des modifications à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que le coût des procédures nécessaires à cette modification se chiffre à un montant de 1618,37 \$ et que de ce montant, une somme de $1000 \$$ a déjà été perçue de Monsieur Gélinas;

ATTENDU que la modification apportée dans le présent cas peut bénéficier à quatre ou cinq autres propriétaires;

ATTENDU la demande de Monsieur Laurier Gélinas de ne payer qu'une partie des coûts relatifs à cette modification compte tenu que d'autres pourront en bénéficier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE RÉDUIRE la facturation totale de Monsieur Laurier Gélinas à un montant de 800 \$;

2- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 200 \$ afin de rembourser le trop perçu lors de l'acompte initial;

3- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à annuler le solde à recevoir, soit un montant de 618,37 \$, de la facturation diverse.

## Adopté

Acquisition d'une servitude permanente pour l'entretien du cours d'eau St-Pierre

ATTENDU les travaux de creusage du cours d'eau St-Pierre prévus en vertu du règlement numéro 333, lequel a fait l'objet d'un protocole d'entente dans le programme d'infrastructures Canada/Québec;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'acquérir une servitude permanente des propriétaires riverains du cours d'eau afin de procéder au creusage et à l'entretien de celui-ci;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer une entente avec Jesco Futur inc., Messieurs Daniel Corbin et Laurent Corbin, afin que la municipalité se porte acquéreur, par acte notarié, d'une servitude permanente sur leur propriété respective adjacente au cours d'eau St-Pierre;

2- DE MANDATER Me Lyne Parent, notaire, à préparer les actes notariés nécessaires à ces acquisitions;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents nécessaires à ces transactions, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-47
Don au Club de l'Amitié

ATTENDU que le Club de l'Amitié de Ste-Marthe célèbre cette année son $20^{\circ}$ Anniversaire d'existence;

ATTENDU le travail effectué par cette organisation à la salle Félix-Leclerc pendant la période des Fêtes;

ATTENDU que le Club de l'Amitié a eu des dépenses imprévues, dû à des consultations juridiques;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- D'ALLOUER au Club de l'Amitié de Ste-Marthe, un montant de 1500 \$ réparti comme suit : 900 \$ pour les activités spéciales du $20^{\circ}$ Anniversaire, 456 \$ pour la consultation juridique et 144 \$ pour les décorations de Noël;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres activités culturelles).

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÉRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-32, 95-34 à 95-37, 95-42, 95-43 et 95-47.


Levée de l'assemblée

A 20:10 heures
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté
 LINE VEILLETTE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 30 janvier 1995



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

PAROLE A LA SALLE

9-
Levée de l'assemblée

DONNÉ ce $27^{\mathrm{e}}$ jour du mois de janvier 1995.
(Signé)


Secrétaire-trésorier
(Copie conforme)


Secrétaire-trésorier

95-49 Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement $D^{\prime} E N$ FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## Adopté

Approbation du projet de règlement numéro 353- Pour modifier le règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 353 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification est rendue nécessaire dans le cadre d'un projet de développement de la $9^{\text {e }}$ Rue;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 353 concernant des modifications au règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 30 janvier au 3 mars 1995;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 27 février 1995 à 19:00 à la salle du conseil à

No de résolution ou annotation

95-51
l'Hôtel municipal de Sainte-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

## Adopté

Règlement numéro 333 - Adjudication du contrat et prolongement du délai de la durée des travaux

ATTENDU les demandes de soumissions concernant les travaux à être réalisés en vertu du règlement numéro 333;

ATTENDU que dix entrepreneurs ont présenté une soumission pour la construction d'un réseau d'égout pluvial et la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU que des soumissions reçues, les trois plus basses ont été analysées et jugées conformes par la firme de Consultants VFP inc. et le service technique de la municipalité;

ATTENDU l'article 3.0 de la section "E" (clauses administratives particulières) du devis concernant la durée des travaux qui prévoit que l'exécution des travaux doit s'étendre sur une durée maximum de 15 semaines après la date d'adjudication du contrat;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'ACCORDER à la firme Sintra inc. (Centre du Québec), le contrat au montant de 1437950 , 27 \$ taxes incluses, soit le plus bas soumissionnaire, pour l'exécution des travaux prévus en vertu du règlement numéro 333;

2- DE MODIFIER l'article 3.0 de la section "E" (clauses administratives particulières) du devis afin qu'il se lise comme suit : L'entrepreneur doit procéder avec diligence et établir son programe des travaux de manière à ce que l'exécution des travaux soit complétée au plus tard le $1^{\text {er }}$ juillet 1995;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim à signer le contrat et tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 353 - Pour modifier le règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure le règlement numéro 353 pour modifier le règlement numéro 310 modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 353 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de 

 Sainte-Marthe-du-Cap
## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

No de resolution
ou annotation
Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée au point à caractère financier, soit la résolution numéro 95-51.


Levée de l'assemblée
A 19:45 heures
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


MAIRE
.....hiue. Sedell.......
LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIERE PAR INTÉRIM


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 13 février 1995

```
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-
Marthe-du-Cap tenue ce lundi 13 février 1995 à 19 heures
30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient
présents, savoir:-
Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
                                    Laurent Pontbriand
                                    Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim,
est aussi présente.
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré
par la secrétaire-trésorière par intérim;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Géli-
nas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel
que modifié.
    SESSION RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 1995
                                    ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
    3.1- Adoption
    3.2- Suivi
4- Explications données par le maire sur les points
    inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Administration - Comptes
8- Avis de motion - Règlement numéro 347
9- Règlement numéro 333 - Modification
10- Règlement numéro 333 - Engagement d'un laboratoire
    d'analyses et d'essais de sol
11- Législation - Vacance au poste de conseiller du dis-
    trict St-Malo Est
```


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

12- Transport - Acquisition de lots pour fins de rues
13- Infrastructures - Convention à intervenir entre le Domaine Brou-Mont inc. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

14- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

15- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 579-56 et 579-57

16- VARIA
16.1- Urbansime - Nomination au comité consultatif d'urbanisme

17- Dépôt de document
18- PAROLE À LA SALLE

19- Levée de l'assemblée
Adopté

## Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 23 et du 30 janvier 1995 au moins quarantehuit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 janvier 1995.

Adopté
Administration - Comptes
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétairetrésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement. (Voir 1iste page3149)

Adopté
Avis de motion - Règlement numéro 347
Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 347 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

No de résolution ou annotation

95-59
Règlement numéro 333 - Modification
ATTENDU l'article 1076 du Code municipal qui permet à une municipalité de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

ATTENDU la volonté du Conseil de permettre aux propriétaires, obligés par le règlement numéro 333, d'exempter leur immeuble de la compensation prévue en payant, avant le financement initial, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la compensation ainsi exigée sur son immeuble, le tout conformément à l'article 1072.1 du Code municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE MODIFIER le règlement numéro 333 par l'ajout de l'article suivant :

ARTICLE 8a Il est loisible à tout propriétaire de payer la moitié ou le plein montant de la quote-part afférente à son immeuble en tout temps avant l'émission définitive des billets à être signés en vertu du présent règlement et le présent règlement sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation.

## Adopté

Règlement numéro 333 - Engagement d'un laboratoire d'analyses et d'essais de sol

ATTENDU la nécessité d'engager un laboratoire d'analyses et d'essais de sol afin d'assurer un contrôle de la qualité lors de la construction de conduites d'égout pluvial et la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU qu'il y a trois laboratoires spécialisés dans la région, soit : Laboratoire de services spécialisés MBF ltée, Laboratoire Laviolette inc. et Laboratoire Shermont inc., et que tous trois demandent les mêmes taux pour les mêmes services;

ATTENDU que Laboratoire Laviolette inc. a déjà effectué l'étude géotechnique et les recommandations concernant les travaux de réfection de la structure des rues en date du 22 décembre 1994;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE RETENIR les services de Laboratoire Laviolette inc. pour effectuer les essais nécessaires au contrôle de la qualité des ouvrages prévus en vertu du règlement numéro 333, et ce, à la demande de l'ingénieur affecté à la surveillance des travaux.

Adopté

Législation - Vacance au poste de conseiller du district St-Malo Est

ATTENDU la lettre de démission de Monsieur Normand Monaghan, conseiller au district St-Malo Est, datée du 2 février 1995;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'article 335 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) qui permet au conseil d'une municipalité de ne pas décréter d'élection partielle lorsqu'une vacance survient au poste d'un conseiller dans les douze mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection régulière;

ATTENDU que le mandat de Monsieur Monaghan devait se terminer dans neuf mois, c'est-à-dire en date du 5 novembre 1995, jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection régulière;

ATTENDU l'article 337 de la Loi sur les élection et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) qui prévoit que la vacance d'un poste de conseiller dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de l'élection régulière;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NE PAS DÉCRÉTER d'élection partielle au district St-Malo Est et d'attendre la date du scrutin de l'élection régulière pour combler la vacance.

## Adopté

## Transport - Acquisition de lots pour fins de rues

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre la compagnie 9001-2451 Québec inc. et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Monsieur Gaston Girard et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU que le plan des lots et les projets d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, des travaux d'infrastructures des rues Loraine, Christian, des Prés Verts et Joane;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, situé en la municipalité de Sainte-Marthe-duCap, connu et désigné comme étant le lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-HUIT (528-1) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, propriété de 9001-2451 Québec Inc.;

2- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, situé en la municipalité de Sainte-Marthe-duCap, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-NEUF (529-1) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, propriété de Monsieur Gaston Girard;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

3- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;

4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer les contrats notariés et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

5- DE RESCINDER les résolutions numéros 95-13 et 94-374. Adopté

95-63

95-64

## Adopté

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-02 tenue le 28 janvier 1995;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1-
QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2-
QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

## Adopté

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-Ia-Madeleine 

95-65
No de resolution ou annotation

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 579-56 et 579-57
ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 2 février 1995 concernant les lots 579-56 propriété de Monsieur Yves Dugré et 57957 propriété de Monsieur Royal Maynard;

ATTENDU la vérification faite par le directeur général par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11870 étant les subdivisions 579-56 et 579-57.

## Adopté

Urbanisme - Nomination au comité consultatif d'urbanisme
ATTENDU le règlement numéro 275 de la municipalité relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu du règlement, le comité est composé de deux membres du conseil et de trois résidents de la municipalité, ces personnes étant nommées par résolution du conseil de la municipalité;

ATTENDU la démission, en date du 2 février 1995, de Monsieur Normand Monaghan de son poste de conseiller municipal et, par le fait même, de son mandat au sein du comité consultatif;

ATTENDU que le mandat des représentants de la municipalité prend fin en mars 1996;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand au siège numéro 4 pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme pour la durée restante du mandat de deux ans se terminant le 11 mars 1996.

## Adopté

## Dépôt de document

Dépôt de la lettre de démission de Monsieur Normand Monaghan au poste de conseiller du secteur St-Malo Est.

Administration - Comptes (suite)
Entretien M.C. enr. 1438,11
Comité sectoriel des Prairies 1000,00
Déneigement Pierre
Municipalité de Sainte-Marthe 9 754,45
Trust Général du Canada 3 612,94
Ministre du Revenu $\quad 10635,09$
Receveur Général du Canada 9 389,23
Comm. adm. des régimes de retraite 479,80
S.C.F.P.

221,24
Roger Courteau 110,00
Guy Veillette 110,00
James Poirier 110,00
Dany Pronovost 110,00
$\begin{array}{ll}\text { Yvan Dumas } & 110,00\end{array}$
Ronald Houle 110,00
Association des communicateurs 175,00
Hydro-Québec $\quad 3$ 356,27

Bell Canada
56,44
Frédéric Prescott 215,58

No de resolution ou annotation

| Entretien M.C. enr. | 1 | 312,76 |
| :---: | :---: | :---: |
| Hydro-Québec | 7 | 780,61 |
| Bell mobilité cellulaire |  | 40,51 |
| Gaston Girard | 21 | 789,00 |
| La cie d'ass. Continental du Canada |  | 500,00 |
| Commcorp |  | 388,99 |
| Carnaval Ste-Marthe |  | 516,00 |
| Déneigement Pierre |  | 150,00 |
| Club de l'Amitié de Ste-Marthe | 1 | 500,00 |
| Ville du Cap | 1 | 057,57 |
| M.R.C. de Francheville | 33 | 839,97 |
| Municipalité de Ste-Marthe | 17 | 538,45 |
| Richard Dufresne |  | 70,50 |
| Déneigement Pierre |  | 150,00 |
| Hydro-Québec | 1 | 316,52 |
| Bell Canada |  | 433,10 |
| Mme Pierrette Farrier |  | 130,20 |
| Louis Dubois |  | 100,15 |
| ANNULÉ |  |  |
| Clôtures Cambrek inc. | 20 | 111,64 |
| Hydro-Québec |  | 484,31 |
| Jules Milette inc. | 7 | 877,86 |
| Hydro-Québec |  | 540,03 |
| Déneigement Pierre |  | 150,00 |
| Entretien M.C. enr. | 1 | 341,25 |
| Ministre des Finances |  | 14,00 |
| Municipalité de Ste-Marthe | 11 | 145,01 |
| Mme Françoise Champoux |  | 272,50 |
| M. Frédéric Prescott |  | 265,94 |

## TOTAL :

171961,02

## Comptes à payer au 31 janvier 1995

Autobus Bell Horizon inc.

284, 88Alex Coulombe ltée

Buromax inc.
Belitec inc.
Bernier \& Crépeau
Centre de décoration Paré inc.
Clément \& Frère ltée
Canadian Tire
Contrair
Électricité A.C.A. inc.
Guillevin International inc.
Garage Charest \& Frères inc.
Henri Bourgeois inc.
Hymec inc.
Launier ltée
L'Hebdo Journal
Le Nouvelliste
Les Publications CCH/FM ltée
Les Pétroles Irving inc.
Les Constructions et Pavages Maskimo
McKerlie-Millen (Québec) inc.
Mines Seleine inc.
Matteau Électronique inc.
Oxygène Val-Mauricie
Pièces d'auto H.P.Jacques inc.
P.A. Thibeault ltée

Poste d'essence Ste-Marthe enr.
Quévis inc.
Québec Linge
RPM Tech inc.
Robert Delisle inc.

147,91
325,81
85,00
95,67
40,51
655,24
158,29
179,48
632,44
501,59
143,40
137,47
152,88
43,08
336,17
382,89
142,44
228,71
285,89
642,23
9055,43 71,18
119,92 49,58
73,22
855,02
113,095,58
295,29
32,67

| R.T. Spécialités |  | 36,72 |
| :---: | :---: | :---: |
| Remise 2000 enr. |  | 197,58 |
| RDS Radio inc. |  | 50,82 |
| Shell Canada ltée |  | 159,00 |
| Serrurier du Cap inc. |  | 29,06 |
| Simard Beaudry inc. |  | 385,86 |
| Spécialités Pierre Martin inc. |  | 39,66 |
| Westburne Québec |  | 66,78 |
| Wilson \& Lafleur |  | 179,22 |
| CEDIC | 6 | 992,00 |
| Corporation du tourisme |  | 125,00 |
| Municipalité de Champlain | 7 | 481,77 |
| SQAE |  | 260,69 |
| Lionel Gélinas |  | 980,00 |
| Bonaventure communications | 1 | 223,88 |
| Réseau CP Rail |  | 11,40 |
| Centre de pianos et d'orgues |  | 80,91 |
| J.B. Deschamps inc. | 2 | 452,09 |
| Jean-Paul Deshaies inc. |  | 447,38 |
| MBS Service inc. |  | 34,64 |
| Dicom express |  | 94,22 |
| Electricité ACA inc. |  | 585,73 |
| General Bearing service inc. |  | 13,33 |
| Gravier Mont-Carmel inc. | 6 | 133,80 |
| Launier ltée | 1 | 377,80 |
| Larose \& fils | 1 | 389,79 |
| Matériaux Les Rives inc. |  | 508,82 |
| Morin \& Frères inc. |  | 54,28 |
| Pluritec laboratoire ltée |  | 102,56 |
| RPM Tech inc. | 2 | 339,91 |
| Remise 2000 enr. |  | 188,21 |
| Sécurité plus |  | 376,00 |
| Sani Mobile |  | 381,18 |
| Oxygène St-Maurice ltée |  | 533,00 |
| Shell Canada ltée |  | 342,48 |
| Spécialités Hydrauliques 03 inc |  | 56,98 |

10246
10247
10248
10249
10250
10251
10252
10253
10254
10255
10256
10257
10258
10259
10260
10261
10262
10263
10264
10265
10266 10267
10268
10269
10270
10271
10272
10273
10274
10275
10276
10277
10278
10279
10280

TOTAL :
$54 \quad 075,43$

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÉRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-57, 95-60 et 95-63.

Secrétaire-trésorière par intérim
Levée de l'assemblée
A 20:20 heures
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Frédéric Prescott et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDERIC PRESCOTT


MAIRE

LINE VEILLETTE
SECRÉTAIRE-TRÉS. PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
Lundi le 27 février 1995
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-
Marthe-du-Cap tenue ce lundi 27 février 1995 à 19 heures
au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient pré-
sents, savoir:-
Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
                                    Roger Jean
                                    Laurent Pontbriand
                                    Louis Dubois
                                    Richard Dufresne
```

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim
et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont
aussi présents.

## AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap
A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 27 février 1995 à 19:00 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Ouverture de la séance
2- Prière
3- Présences
4- Adoption de l'ordre du jour
5- Assemblée publique de consultation
5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation

* Mot de bienvenue
* Explication des 4 étapes
5.2- Présentation du projet de règlement numéro 353
5.3- Pause
* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents


[^4]95-68

95-69

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
    * pour complément d'information
    * pour préparer leurs questions et/ou commen-
    taires
    5.4- Période des questions et commentaires
            * Procédure à suivre
            * le participant se lève
            * il s'identifie et précise s'il s'ex-
        prime :
        * à titre personnel
        * au nom de l'organisme qu'il repré-
            sente
                            * le conseil enregistre ses interventions
        5.5- Adoption du règlement numéro 353
        5.6- Clôture de l'assemblée publique de consulta-
        tion
    6- Levée de l'assemblée
    N.B.: La session spéciale sera suivie de la session
        régulière
    DONNÉ ce 24e jour du mois de février 1995.
                (Signé)
```



```
                    Secrétaire-trésorière par intérim
    (Copie conforme)
    . . . . . Givi % . Nallile. . . . . . . . .
    Secrétaire-trésorière par intérim
    Adoption de l'ordre du jour
        Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré
        par la secrétaire-trésorière par intérim;
        Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle
        Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adop-
        tion tel que rédigé.
            Adopté
        Adoption du règlement numéro 353 - Modifiant le règle-
        ment de zonage numéro }31
        Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle
        Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rè-
        glement numéro 353.
            Adopté
```


# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de 

 Sainte-Marthe-du-Cap95-70
Levée de l'assemblée
A 19:30 heures
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDERIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE


SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
Lundi le 27 février 1995
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
Session régulière du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 27 février 1995
à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à la-
quelle étaient présents, savoir:-
Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
    Roger Jean
    Laurent Pontbriand
    Louis Dubois
    Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le
Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par inté-
rim, est aussi présente.
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré
par la secrétaire-trésorière par intérim;
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis
Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel
que modifié.
    SESSION RÉGULIÈRE DU 27 FÉVRIER 1995
                                    ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
    3.1- Adoption
        3.2- Suivi
4- Explications données par le maire sur les points
        inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Règlement numéro 333 - Paiement à la firme d'ingé-
        nieurs
8- Administration - Renouvellement de la cotisation
        annuelle et paiement de l'assurance cautionnement
        et responsabilité professionnelle du secrétaire-
        trésorier pour l'année 1995;
```

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## No de résolution ou annotation

9- Administration - Autorisation d'accès au coffret de sûreté de la municipalité

10- Administration - Demande au Ministère des Ressources naturelles

11- Transport - Acquisition et vente de parties de lots entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Monsieur Fernand Biron

12- Transport - Acquisition de parties du lot numéro 104 pour fins de rue

13- Urbanisme - Demande à la MRC de Francheville - Nomination d'un inspecteur régional adjoint pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

14- Urbanisme - Opérations cadastrales - Lots 533-15 (rue), 533-46, 533-47 (rue), 533-48, 533-49, 534-12-1 et 534-12-2

15- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1995

16- Récréo-touristique - Nomination d'un représentant au conseil d'administration de "Les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc."

17- VARIA
17.1- Transport - Échange de parties du lot numéro 428-P entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Stone Consolidated inc.
17.2- Administration - Maintien de l'organigramme
17.3- Administration - Modification de l'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault
17.4- Administration - Acquisition d'une partie des lots numéros $40-1$ et 45 propriété de la Corporation Les Deux Rives
17.5- Tourisme - Carte des attraits touristiques

18- PAROLE À LA SALLE

19- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 février 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélínas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE I'adoption.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-73
Correspondance
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 février 1995.

Adopté

Administration - Renouvellement de la cotisation annuelle et paiement de l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier pour l'année 1995

ATTENDU la demande reçue le 8 février 1995 de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec relative au renouvellement de la cotisation du secrétaire-trésorier à titre de membre de la Corporation pour l'année 1995 au coût de 250,70 \$ taxes incluses;

ATTENDU les avantages retirés d'une telle affiliation;
ATTENDU l'offre de la CSMQ de renouveler l'assurance cautionnement et responsabilité du secrétaire-trésorier pour une somme de 110 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE RENOUVELER la cotisation annuelle et l'assurance cautionnement et responsabilité du secrétaire-trésorier à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour l'année 1995;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

Adopté

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## o de résolution ou annotation

95-76
Administration - Autorisation d'accès au coffret de sûreté de la municipalité

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'AUTORISER Madame Line Veillette à signer tous documents lui donnant accès au coffret de sûreté dont la municipalité dispose à la Banque Nationale du Canada.

## Adopté

Administration - Demande au Ministère des Ressources naturelles

ATTENDU la demande de Monsieur Fernand Biron à l'effet de se porter acquéreur d'une partie du lot 534-12 située à l'arrière de ses propriétés;

ATTENDU que cette partie de lot a été acquise par la Municipalité en date du 11 mars 1985 du Ministère énergie et Ressources;

ATTENDU la mention spéciale incluse à l'acte de vente à l'effet que les parties convenaient que la vente était consentie pour fins municipales et que l'immeuble ne pouvait être vendu, cédé ou autrement aliéné sans l'autorisation préalable du ministre de l'Énergie et des Ressources aux conditions qu'il jugera bon de déterminer;

ATTENDU la lettre reçue de Monsieur André Trempe du Ministère des Ressources naturelles datée du 7 février 1995 mentionnant que le Ministère est disposé à renoncer à la clause d'utilisation à des fins municipales inscrites à l'acte de vente du 11 mars 1985 pour une partie du lot 534;

ATTENDU que la compensation exigée pour cette renonciation est de 1500 \$, à laquelle s'ajoute des frais d'administration de 200 \$, des frais d'enregistrement de 35 \$, la taxe sur les produits et services de 119 \$ et la taxe de vente provinciale de $118,24 \$$ pour une somme totale de 1 972,24 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'EMETTRE un chèque au montant de 1 972,24 \$ libellé à l'ordre du Ministère des Finances afin de payer la compensation exigée pour une déclaration de renonciation concernant une partie du lot 534;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Actifs immobilisés - Administration générale).

## Adopté

Transport - Acquisition et vente de parties de lots entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Monsieur Fernand Biron

ATTENDU la demande de Monsieur Fernand Biron à l'effet de se porter acquéreur d'une partie du lot 534-12 située à l'arrière de ses propriétés;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le développement domiciliaire prévu sur la rue

ATTENDU le projet d'acte d'échange à intervenir entre Monsieur Fernand Biron et la Municipalité de Sainte-Mar-the-du-Cap, préparé par Me Réjean Giroux, notaire;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- DE CÉDER à Monsieur Fernand Biron un immeuble situé en la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, comme étant une partie de la subdivision officielle numéro DOUZE du lot originaire numéro CINQ CENT TRENTE-QUATRE (534-12P) et plus spécifiquement délimité sur le plan ci-annexé par les lettres "H", "I", "J", "K" et "H" en contrepartie d'une somme de 1972,24 \$ taxes incluses;

2- D'ACQUÉRIR, pour une somme de 1 \$, un immeuble situé en la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, comme étant une partie non subdivisée du lot originaire CINQ CENT TRENTE-TROIS (Ptie 533) de forme irrégulière et plus spécifiquement délimité sur le plan ci-annexé par les lettres "B", "C", "D" et "B";

3- QUE Monsieur Fernand Biron assume tous les frais inhérents aux présentes transactions;

4- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par la présente autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

Transport - Acquisition de parties du lot numéro 104 pour fins de rue

ATTENDU la nécessité d'acquérir une partie du lot numéro 104 pour le prolongement des travaux d'infrastructures sur la $6^{\text {e }}$ rue;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- D'ACQUÉRIR de Madame Marie-Paule Doucet Guilbault, la parcelle 3 du lot 104-P telle que montrée sur le plan numéro 11329, minute numéro 1552, préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 27 février 1995;

2- D'ACQUÉRIR de Messieurs Jean Guilbault, Rénald Guilbault, François Guilbault, Mesdames Lili Guilbault et Ghislaine Guilbault, une partie du lot numéro 104, telle que montrée sur le plan numéro 11329, minute numéro 1552, préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 27 février 1995;

No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

3- DE CONFIER la rédaction des actes notariés à Me Robert Carrier;

4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes;

5DE RESCINDER la résolution numéro 95-36.

## Adopté

Urbanisme - Demande à la MRC de Francheville - Nomination d'un inspecteur régional adjoint pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-cap

ATTENDU que le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Francheville est entré en vigueur en date du 21 septembre 1994;

ATTENDU qu'il est prévu dans le règlement que le Conseil de la MRC de Francheville nomme, pour chacun des territoires des municipalités constituant la MRC, les inspecteurs régionaux pour voir à l'administration de son règlement;

ATTENDU l'article 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui prévoit que le Conseil de la MRC peut désigner, pour le territoire d'une municipalité, un ou des fonctionnaires de celle-ci;

ATTENDU la résolution 94-08-0158 adoptée par la MRC de Francheville en date du 17 août 1994 désignant monsieur Jean Mercier comme inspecteur régional du territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap afin qu'il exerce cette fonction pour l'application du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Francheville sur la localisation des usages et des équipements en matière de gestion des déchets;

ATTENDU la nécessité de nommer un inspecteur régional adjoint pouvant voir à l'administration du règlement de la MRC;

ATTENDU l'expérience de Monsieur Fernand Veillette en matière de réglementation relative à l'urbanisme et l'environnement ainsi que celle concernant les nuisances;

ATTENDU que pour être désigné inspecteur régional adjoint, le Conseil de la municipalité doit donner son consentement;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- DE NOMMER Monsieur Fernand Veillette inspecteur municipal adjoint;

2- QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap consent à ce que Monsieur Fernand Veillette soit désigné par le Conseil de la MRC de Francheville selon les modalités administratives prévues au règlement de contrôle intérimaire pour la délivrance des permis sur son territoire;

3- DE DEMANDER à la MRC de Francheville d'adopter une résolution à l'effet de désigner Monsieur Fernand

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution
ou annotation

95-81 Urbanisme - Opérations cadastrales - Lots 533-15 (rue), $533-46,533-47$ (rue), $533-48,533-49,534-12-1$ et 534-12-2

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpen-teur-géomètre, en date du 16 novembre 1994 concernant la création des lots 533-47 (rue), 534-12-1 et 534-12-2 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et les lots 533-46, 533-48 et 533-49 propriété de Monsieur Fernand Biron, ainsi que la correction du lot 533-15 (rue) propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-duCap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER les plans numéros 1768 et 1769 étant les subdivisions 533-46, 533-47 (rue), 533-48, 533-49, 534-12-1 et 534-12-2, ainsi que la correction du lot 533-15 (rue);

2- DE RESCINDER la résolution numéro 94-416.

## Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1995

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 2 permis ont été émis au cours du mois de janvier 1995 pour une valeur estimée de 10538 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R$ le rapport des permis émis au cours du mois janvier 1995.

## Adopté

Récréo-touristique - Nomination d'un représentant au conseil d'administration de "Les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc."

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'avoir un représentant au sein du conseil d'administration de "Les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc."

ATTENDU les règlements généraux de cet organisme qui prévoit la nomination d'une personne désignée par le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap au conseil d'administration;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE MANDATER Monsieur Laurent Pontbriand à siéger au sein de "Les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc." pour un terme d'un an.

## Adopté

Transport - Échange de parties du lot numérop428-A entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Stone Consolidated inc.

ATTENDU le projet de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour la construction d'une voie de contournement du parc industriel numéro 2, laquelle doit passer sur une partie du lot numérop428-A, propriété de la compagnie Stone Consolidated inc.;

ATTENDU que la partie du lot numéro P428-A visée par le projet est située dans la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que l'emprise de la rue projetée corrige sensiblement l'assiette actuelle du rang St-Malo au niveau d'une partie du lotP428-A créant ainsi une partie excédentaire pour la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- DE DEMANDER à la compagnie Stone Consolidated inc. d'échanger une partie du lot $\mathrm{P} 428-\mathrm{A}$, mieux délimitée sur le plan ci-joint par les lettres "B", "C", "D", "E", "F", "G", "H", "J", "L", "M" et "B" contre une partie du lot $\mathrm{P} 428-\mathrm{A}$ propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, mieux délimitée sur le plan cijoint par les lettres "T", "U", "V", "P", "H" et "T" et la soulte de 1 \$;

2- DE MANDATER Me Robert Carrier, notaire, pour préparer l'acte d'échange afin de finaliser la transaction;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

4- DE RESCINDER la résolution numéro 95-12.
Adopté

Administration - Maintien de l'organigramme
ATTENDU la résolution numéro 95-26 adoptée le 10 janvier 1995 qui modifiait l'organigramme de la Municipalité afin de pallier à l'absence prolongée de Monsieur Marcel Milot;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE MAINTENIR l'organigramme adopté en date du 10 janvier 1995 jusqu'à ce qu'une résolution vienne le modifier.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-86
Administration - Modification à l'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault

ATTENDU la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault en date du 26 août 1994;

ATTENDU que par cette lettre d'entente, la municipalité s'engageait à adopter un règlement d'emprunt lorsqu'il y aura prolongement des services sur la $6^{e}$ rue (entre la $8^{e}$ rue et la $6^{e}$ rue);

ATTENDU la volonté de Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault, de spécifier dans la lettre que cet engagement de la part de la municipalité est indépendant du nom des propriétaires des lots adjacents au moment de la demande de prolongement de services;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- DE MODIFIER la lettre d'entente entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault, signée en date du 26 août 1994 pour que l'engagement de la municipalité se lise comme suit :
"La Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage à adopter un règlement d'emprunt lorsqu'il y aura prolongement des services sur la $6^{e}$ rue sans égard du nom des propriétaires des lots adjacents au moment ou la demande de prolongement des services sera faite";

2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer cette modification à la lettre d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

95-87 Administration - Acquisition d'une partie des lots numéros 40-1 et 45 propriété de la Corporation "Les Deux Rives"

ATTENDU la volonté du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec de se départir de leur propriété, mieux connue sous le nom de Pavillon Dagenais, enregistrée sous le nom de Corporation "Les Deux Rives";

ATTENDU la résolution numéro 94-456 autorisant Monsieur Frédéric Prescott à signer une convention relative à l'acquisition d'une partie des lots numéros 40-1 et 45, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-duCap;

ATTENDU les pourparlers entrepris entre Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, et Monsieur Jean Bourassa, du Ministère de la Santé et des Services sociaux, concernant la possibilité, pour la municipalité, d'acquérir une partie des lots numéros 40-1 et 45;

No de résolution ou annotation

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, à négocier les termes d'une éventuelle acquisition par la municipalité d'une partie des lots $40-1$ et 45 , avec Monsieur Jean Bourassa du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

## Adopté

Tourisme - Carte des attraits touristiques
ATTENDU la participation de la municipalité au sein du comité récréo-touristique du Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU le projet du comité de publier une carte des attraits touristiques du Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU les avantages pour la municipalité d'utiliser cet outil de promotion et d'information touristique en collaboration avec les autres municipalités de la région;

ATTENDU que la contribution demandée comprend l'illustration des installations (rues, parcs, équipements), l'ajout des activités touristiques et de renseignements pratiques dans des tableaux, l'ajout des attraits touristiques, la participation à la distribution avec quantité garantie, une quantité de 1000 cartes pour l'hôtel municipal, la distribution de la carte chez nos citoyens (publi-sac), la promotion à l'extérieur de la région et la promotion dans le réseau Info-centre;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE PARTICIPER à la confection de la carte des attraits touristiques du Trois-Rivières Métropolitain;

2- DE VERSER la contribution de 759 \$ représentant la participation de la municipalité au prorata de la population des municipalités participantes;

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-349 (Promotion des activités touristiques).

Adopté

## CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-74, 95-75, 95-77, 95-78, 95-84 et 95-88.


## Levée de l'assemblée

A 19:45 heures
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement qUE la séance soit levée.


FREDERIC PRESCOTT
MAIRE
Adopté

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

[^5]ou annotation
Lundi le 13 mars 1995
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 13 mars 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean Laurent Pontbriand
Louis Dubois Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIERE DU 13 MARS 1995
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance
7- Administration - Comptes
8- Administration - Mandat accordé à la secrétairetrésorière par intérim - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| 9- | Administration - Cours de formation sur la voirie locale |
| :---: | :---: |
| 10- | Législation - Allocation de départ |
| 11- | Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap |
| 12- | Urbanisme - Nominations au comité consultatif d'urbanisme |
| 13- | Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 73-69 à 73-74 |
| 14- | $\begin{aligned} & \text { Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de fé- } \\ & \text { vrier } 1995 \end{aligned}$ |
| 15- | Culture - Maîtrise du Cap |
| 16- | Récréo-touristique - Appui à la réglementation existante dans la zone 07 |
| 17- | Loisirs - Versement Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc. |
| 18- | Loisirs - Entretien hivernale 95-96 |
| 19- | Loisirs - Félicitations au comité du Carnaval 1995 |
| 20- | VARIA |
|  | 20.1- Administration - Vente de parties de rues - $50^{\mathrm{e}}$ et $51^{\mathrm{e}}$ rue |
|  | 20.2- $\begin{aligned} & \text { Administration } \\ & \text { portatif }\end{aligned}$ |
|  | 20.3- Administration - Conciergerie et surveillance du complexe communautaire |
|  | 20.4- Loisirs - Location de la salle au Club Optimiste Ste-Marthe inc. |
| 21- | PAROLE À LA SALLE |
| $22-$ | Levée de l'assemblée |

## Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 février 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement $D^{\prime} E N$ FAIRE l'adoption.

Adopté
Correspondance
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 28 février 1995.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

95-93
Administration - Comptes
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

10281
10282
10283
10284
10285
10286
10287
10288
10289
10290
10291
10292
10293
10294
10295
10296
10297
10298
10299
10300
10301
10302
10303
10304
10305
10306
10307
10308
10309
10310
10311
10312
10313
10314
10315
10316
10317
10318
10319
10320
10321
10322
10323
10324
10325
10326
10327
10328
10329
10330
10331
10332
10333
10334
10335
10336
10337
10338
10339
10340
10341

| Trust Général du Canada | 3 | 181,92 |
| :---: | :---: | :---: |
| SCFP |  | 189,18 |
| Comm. adm. régimes de retraite |  | 479,80 |
| Receveur Général du Canada | 7 | 289,56 |
| Ministre du Revenu | 9 | 287,65 |
| MRC De Francheville | 1 | 946,79 |
| Bernard Thibodeau |  | 272,50 |
| Solange Dauphinais |  | 50,00 |
| Roger Jean |  | 176,20 |
| Déneigement Pierre |  | 300,00 |
| Hydro-Québec | 4 | 209,77 |
| Bell Mobilité Pagette |  | 27,25 |
| Launier ltée |  | 192,28 |
| Frédéric Prescott |  | 178,62 |
| Entretien MC enr. | 1 | 452,36 |
| Dufresne Richard |  | 75,00 |
| Carnaval Ste-Marthe |  | 174,00 |
| Gaston Girard | 21 | 789,01 |
| Denise Faucher |  | 58,48 |
| Colombe Hayes |  | 50,00 |
| Lucienne Mineau |  | 50,00 |
| Dorothée Toupin |  | 50,00 |
| Lise Toupin |  | 50,00 |
| Rosaria Vaillancourt |  | 50,00 |
| Nicole Martel |  | 50,00 |
| Déneigement Pierre |  | 150,00 |
| Commcorp |  | 378,32 |
| Pitney Bowes Leasing |  | 368,54 |
| Bell Mobilité Cellulaire |  | 34,57 |
| Bell Canada |  | 263,03 |
| Hydro-Québec | 6 | 227,82 |
| Hydro-Québec | 1 | 408,49 |
| Chambre de Commerce du Cap |  | 175,00 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 14 | 529,98 |
| Techni FM (1991) enr. |  | 227,17 |
| Municipalité de Sainte-Marthe |  | 37,59 |
| Suzanne Guilbault \& al |  | 309,91 |
| Gaston Girard |  | 49,53 |
| Dominique Laprise |  | 15,82 |
| Normand Laquerre |  | 18,14 |
| Jean-Guy Trépanier |  | 258,82 |
| Succ. Louis Elliot |  | 62,45 |
| Françoise Pratte |  | 53,93 |
| Jean-Claude Lagacé |  | 15,12 |
| Yvette Lagacé |  | 18,92 |
| Jules Milette inc. | 7 | 874,49 |
| Déneigement Pierre |  | 150,00 |
| Petite caisse |  | 193,37 |
| Entretien MC enr. |  | 89,50 |
| Hydro-Québec |  | 104,68 |
| Bell Canada |  | 450,89 |
| Frédéric Prescott |  | 212,22 |
| Roger Courteau |  | 19,75 |
| Gestion Sabonaric inc. |  | 449,39 |
| Entretien MC enr. |  | 341,25 |
| Club Optimiste Ste-Marthe |  | 132,00 |
| Déneigement Pierre |  | 300,00 |
| Laurent Pontbriand |  | 154,52 |
| Louis Dubois |  | 197,91 |
| Richard Dufresne |  | 103,22 |
| Danielle Gélinas Dumont |  | 180,00 |



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution ou annotation

10342
10343
10344
10345
10346
10347
10348
10349
10350
10351
10352
10353

| C.B. Communication | 400,00 |
| :--- | ---: |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 11889,55 |
| Chambre de Commerce du Cap | 25,00 |
| Ministre des Finances | 1872,24 |
| Fondation Cooke inc. | 25,00 |
| Carnaval Ste-Marthe | 36,00 |
| Fondation Foyer Père Frédéric | 50,00 |
| Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc. | 4262,50 |
| Hydro-Québec | 2483,88 |
| Bell Mobilité Pagette | 27,25 |
| Receveur Général du Canada | 45,58 |
| CSST | 590,27 |

TOTAL :
109 993,98
Comptes à payer au 28 février 1995
Atelier d'usinage Gomex inc.
Autobus Bell-Horizon inc.
Atelier de réusinage G.B.
Buromax inc.
Belitec inc.
Clément \& Frère ltée
Contrair
Dynabec ltée
Dicom express
Électricité A.C.A. inc.
Formules Municipales enr.
Gravier Mont-Carmel inc.
Guillevin International inc.
Henri Bourgeois inc.
Hymec inc.
Imprimerie Vallières inc.
Imprimerie Art Graphique inc.
L'Hebdo Journal
Les Cafés Populaires Henri enr.
Les Pétroles Irving inc.
Laboratoire Chi-Mic
Morin \& Frères inc.
Mines Seleine inc.
Mich-o-Tomobile
Oxygène Val-Mauricie
Pluritec Laboratoire ltée
Pièces d'auto H.P. Jacques inc.
Poste d'essence Ste-Marthe
Papeterie Mauricienne des Récollets
Quévis inc.
Québec Linge MC
RPM Tech inc.
Remise 2000 enr.
Sani-Marc inc.
Sécurité Plus
Shell Canada Itée
Simard Beaudry inc.
Sable des Forges inc.
Vitrerie du Centre inc.
Westburne Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Receveur Général du Canada
Régie Inter. ass. eaux
SQAE
Société de l'Ass. automobile
Lionel Gélinas
Alarme Microcom

1 937,24
712,20
432,22
1 219,96
73,70
655,24
342,15
140,16
25,06
1 317,33
10,22
1 195,12
1 313,23
28,03
799,95 67,23
427,33
673,76
81,32
1 280,46
131,05
232,76
1 780,66 13,01
143,88
197,14
209,41
550,30
548,91
13,61
80,33
915,72
224,58
101,28
109,91
221,71
66,85
129,85
114,66
273,47
2 496,87
475,00
2 597,00
5 558,19
3 375,00
500,00
1367,46


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

10401
votequeninn

10404 10405 10406 10407 10408

95-94

Cap Excavation
Fleuriste St-Alex
Jean-Paul Deshaies inc.
Joe Loue Tout
Magazine Les Affaires
MBS Service de roulements inc.
Me Lyne Parent
Regulvar inc.
TOTAL :
$40 \quad 260,24$

## Adopté

Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière par intérim - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

ATTENDU l'article 1038 du Code municipal mentionnant que la municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes municipales sur son territoire, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

ATTENDU la liste des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes municipales reçue de la Municipalité régionale de Comté de Francheville le 14 février 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- DE MANDATER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, pour représenter la municipalité à l'enchère qui se tiendra le jeudi 13 avril 1995 à la salle du conseil de la MRC de Francheville;

2- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à miser, au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, le montant des taxes et des frais contingents lors de la vente des propriétés apparaissant à la liste ci-annexée.

Adopté

95-95 Administration - Cours de formation sur la voirie locale
ATTENDU le cours de formation sur la voirie locale offert par la Corporation des secrétaires municipaux du Québec le 23 mars 1995 à l'Hôtel Le Baron de Trois-Rivières;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à participer à ce cours;

2- DE DÉFRAYER les coûts d'inscriptions totalisant soixante-quinze dollars ( 75 \$) taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

No de resolution ou annotation

95-96
Législation - Allocation de départ
ATTENDU l'article 30.1 de la Loi sur le traitement des élus municipaux concernant l'allocation de départ qu'une municipalité verse lorsqu'une personne cesse d'être membre du conseil après avoir accumulé au moins deux années de service créditées au régime de retraite constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite de élus municipaux;

ATTENDU la démission de Monsieur Normand Monaghan au cours du mois de février 1995;

ATTENDU le régime de retraite des élus de la municipalité constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux;

ATTENDU que Monsieur Normand Monaghan a accumulé plus de deux années de service créditées au régime de retraite;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE VERSER la somme de 406,64 \$ à Monsieur Normand Monaghan à titre d'allocation de départ;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-110-00-111 (Rémunération Conseil).

## Adopté

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-03 tenue le 28 février 1995;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

## Adopté

Urbanisme - Nominations au comité consultatif d'urbanisme
ATTENDU que le conseil a adopté le règlement numéro 275 relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu du règlement, le comité est composé de deux membres du conseil et de trois résidants de la municipalité, ces personnes étant nommées par résolution du conseil;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux ans et que cette durée se calcule à partir de la date de leur nomination par résolution;

ATTENDU que le mandat des sièges impairs occupés par des résidants se termine en mars 1995; Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que Messieurs Claude Cossette, Réjean Despins et Gilles De La Fontaine sont intéressés à oeuvrer pour un second mandat;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NOMMER les personnes suivantes aux sièges mentionnés pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans se terminant le 13 mars 1997 :

Siège no. 1 : M. Réjean Despins, résidant
Siège no. 3 : M. Claude Cossette, résidant
Siège no. 5 : M. Gilles De La Fontaine, résidant
Adopté

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 73-69 (rue), 7370 à $73-73$ et $73-74$ (rue)

ATTENDU la nécessité d'enlever le caractère de rue des lots 73-31 et 73-39 (rues);

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 9 mars 1995 concernant les lots 73-69 (rue), 73-72 et 73-74 (rue) propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et les lots 7370, 73-71 et 73-73 propriété de Ferme MCF Leclerc inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11910 étant les subdivisions 73-69 à 73-74.

Adopté
Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de février 1995

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 3 permis ont été émis au cours du mois de février 1995 pour une valeur estimée de 11090 \$;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de février 1995.

## Adopté

Culture - Maîtrise du Cap
ATTENDU la demande reçue de la Maîtrise du Cap;
ATTENDU que 19 citoyens de notre municipalité sont membres de cette organisation;

ATTENDU le volet culturel important de leurs activités;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'OCTROYER la somme de 500 \$ à la Maîtrise du Cap à titre d'aide financière pour l'organisation de leurs activités, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-102
Récréo-touristique - Appui à la réglementation existante de la zone 07

ATTENDU que depuis les 10 dernières années, seule la chasse à l'arc est autorisée dans la zone 07;

ATTENDU que la chasse à l'arc allie plaisir et sécurité, tout en maximisant les jours récréatifs en forêt;

ATTENDU que le nombre de chasseurs à l'arc augmente d'année en année;

ATTENDU que l'arc est reconnu comme beaucoup plus sécuritaire que toutes autres armes;

ATTENDU que la sécurité se doit d'être accentuée sur notre territoire;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER aux instances concernées que l'arc demeure la seule arme de chasse permise pour la chasse au chevreuil dans la zone 07.

## Adopté

Loisirs - Versement Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.
ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1995;

ATTENDU la vérification du bilan financier effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE VERSER une somme forfaitaire de 6 750 \$ à titre de premier versement sur la subvention de 1995 à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc. et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-36-999 (dons au hockey mineur).

## Adopté

Loisirs - Entretien hivernal 95-96
ATTENDU que quatre comités de secteurs ont la responsabilité des patinoires, soit : St-Malo, des Prairies, Norbert et Guilbault;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'OCTROYER un montant de 2000 \$ aux comités des secteurs St-Malo et Norbert pour l'entretien de leurs équipements et leurs patinoires. La moitié versée en mars 95 et le dernier versement en septembre, le tout étant imputé aux postes budgétaires 02-701-31-999 et 02-701-35-999 (patinoires).

Adopté
de resolution ou annotation

95-105
Loisirs - Félicitations au comité du Carnaval 1995
ATTENDU la $10^{e}$ édition du carnaval de Ste-Marthe-du-Cap tenue du 17 au 26 février dernier;

ATTENDU le succès obtenu lors de ces activités;
ATTENDU la participation digne de mention du conseil d'administration, de ses bénévoles et de la population en général;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à la présidente, Madame Hélène Richard, et à toute son équipe pour leur excellent travail à cette dixième édition couronnée de succès.

Adopté

Administration - Vente de parties de rues - $50^{\mathrm{e}}$ et $51^{\mathrm{e}}$ Rue

ATTENDU la volonté des propriétaires de Ferme M.C.F. Leclerc inc. de se porter acquéreur des bouts de rues $50^{\mathrm{e}}$ et $51^{\mathrm{e}}$ rue;

ATTENDU que ces deux parties de rues sont considérées comme immeuble excédentaire par la municipalité;

ATTENDU la nécessité de rescinder la résolution numéro 94-403, laquelle ne correspond plus à la valeur de la transaction;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- DE CÉDER à Ferme M.C.F. Leclerc inc. une partie du lot 73-39 (rue) et une partie du lot 73-31 (rue) telles que démontrées sur le plan ci-annexé en contrepartie d'une somme de 500 \$:

2- D'ACCORDER une servitude permanente de passage sur une partie du lot 73-31 (rue) en faveur des propriétaires du lot 73-29, soient, Ferme M.C.F. Leclerc inc. telle que démontrée sur le plan ciannexé;

3- QUE les frais d'arpentage, d'acte notarié et tout autre frais liés à cette cession soient à la charge de Ferme M.C.F. Leclerc inc.;

4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pouvant donner effet aux présentes.

5- DE RESCINDER la résolution numéro 94-403.

## Adopté

Administration - Acquisition d'un ordinateur portatif
Ce point est reporté à une session ultérieure.

No de résolution ou annotation

95-107
Administration - Conciergerie et surveillance du complexe communautaire

ATTENDU les dispositions de l'article 14.1 du Code municipal;

ATTENDU la nécessité en conciergerie et en surveillance du complexe communautaire;

ATTENDU que le contrat de conciergerie et de surveillance du complexe communautaire vient à échéance le 25 mars 1995;

ATTENDU l'appel d'offres paru dans l'Hebdo Journal le 11 février 1995;

ATTENDU que 7 entreprises ont soumis une offre dans le délai prescrit;

ATTENDU qu'une analyse de toutes les soumissions reçues a été effectuée conformément au devis;
*
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE REFUSER la soumission de Service ménager Nettoie tout enr. étant donné sa non conformité au document d'appel d'offres;

2- D'OCTROYER le contrat de conciergerie et de surveillance du complexe communautaire à Entretien M.C. enr., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de cinq (5) ans, soit du 26 mars 1995 au 26 mars 2000 au prix forfaitaire de 685 \$ par semaine, taxes non incluses;

2- D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière par intérim à signer le contrat entre les parties pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, conditionnellement à son approbation par le ministre des Affaires municipales.

## Adopté

Loisirs - Location de salle au club Optimiste de SteMarthe

ATTENDU la soirée Casino tenue à la salle Félix-Leclerc samedi le 11 mars 1995 organisée par le Club Optimiste de Ste-Marthe;

ATTENDU que cette activité avait pour but d'amasser des fonds afin d'organiser des activités jeunesses dans la municipalité;

ATTENDU que le Club Optimiste est un organisme sans but lucratif;

ATTENDU leur demande d'aide afin que la municipalité commandite leur activité en défrayant le coût de location de salle se chiffrant à 200 \$ avant taxes;

Proposé par Laurent Pontbriand appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE CONTRIBUER à l'activité organisée par le Club Optimiste de Ste-Marthe, soit la soirée Casino, en défrayant le coût de location de la salle au montant de 200 \$ plus taxes.

Adopté


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-93 à 95-96, 95-101, 95-103, 95-104, 95-107 et 95-108.


Secrétaire-trésorière par intérim

Levée de l'assemblée
A 20:00 heures
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 mars 1995
-

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 MARS 1995
ORDRE DU JOUR

## 1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1994

8- Administration - Engagement d'un notaire pour la préparation d'actes notariés - Dossiers vente pour taxes

9- Administration - Vente de terrains excédentaires par voie de soumissions publiques

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

|  | Administration - Conciliation du solde en banque |
| :---: | :---: |
| 11- | Administration - Conciliation du solde aux livres |
| 12- | Administration - Rapport de contrôle budgétaire |
| 13- | Administration - Acquisition d'un ordinateur portatif |
| 14- | Administration - Achat de produits d'entretien ménager |
| 15- | Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 90-27 à 9033 |
| 16- | Loisirs - Versement Ligue de Baseball mineur SteMarthe inc. |
| 17- | VARIA |
|  | 17.1- Règlement numéro 333 - Paiement d'un fournisseur |
|  | 17.2- Loisirs et culture - Fête des bénévoles 1995 |
|  | 17.3- Loisirs - Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux |
|  | 17.4- Loisirs - Demande de contributions supplémentaires par les comités de secteur |
|  | 17.5- Sécurité publique - Cours de formation |
|  | 17.6- Culture - Académie Les Estacades - Demande de contribution financière |
|  | 17.7- Administration - Mandat accordé au maire pour l'acquisition des lots numéros 40-1 et $45-\mathrm{P}$ propriété de la Corporation Les Deux Rives |
|  | Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 20 mars 1995 - Règlement numéro 353 |
| 19- | PAROLE À LA SALLE |
| 20- | Levée de l'assemblée |
|  | Adopté |
| Adop | tion des procès-verbaux |
| Ayan <br> séan <br> res | tous pris connaissance du procès-verbal de la ce du 13 mars 1995 au moins quarante-huit (48) heuavant la tenue de la présente; |
| $\begin{aligned} & \text { Prop } \\ & \text { et } r \end{aligned}$ | osé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois ésolu unanimamement D'EN FAIRE l'adoption. |
|  | Adopté |
| Corr | espondance |
| $\begin{aligned} & \text { Prop } \\ & \text { réso } \end{aligned}$ | sé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et u unanimememt D'ACCEPTER la correspondance du maire |

No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 mars 1995.

Adopté

Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1994

ATTENDU les dispositions de la Loi;
ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1994.

Adopté

Administration - Engagement d'un notaire pour la préparation d'actes notariés - Dossiers vente pour taxes

ATTENDU les immeubles pour lesquelles la municipalité s'est portée adjudicataire lors de la vente pour taxes tenue en avril 1993 par la MRC de Francheville;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1043 du Code municipal, la municipalité deviendra propriétaire absolu de ces immeubles si, dans les deux années qui suivent le jour de l'adjudication, l'immeuble adjugé n'a pas été racheté ou retrait;

ATTENDU que pour se conformer aux exigences du Code civil de la province de Québec, la municipalité doit faire inscrire ces droits de propriété au bureau de la publication des droits de la circonscription foncière de Champlain;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE CONFIER la rédaction des actes notariés à Me Lyne Parent notaire, pour le transfert officiel des lots 93-20, 93-30, 96-83 et 96-94;

2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer les actes notariés ou tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations).

Adopté

Administration - Vente de terrains excédentaires par voie de soumissions publiques

ATTENDU l'article 6.1.1 du Code municipal qui permet à une municipalité d'aliéner, à titre onéreux et lorsqu'elle n'en a plus besoin, ses biens par voie de soumissions publiques;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la liste ci-annexée des immeubles excédentaires appartenant à la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER Monsieur Fernand Veillette, directeur général, à procéder à des appels d'offres par voie de soumissions publiques dans l'Hebdo Journal en date du 9 avril 1995 pour la vente des lots 73-36, $93-20,93-30,93-8,96-83,96-94,103-408$ et 103478;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-340 (Publicité et information).

## Adopté

## Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 28 février 1995 soit adoptée.

Adopté

95-117 Administration - Conciliation du solde aux livres
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 28 février 1995 soit adoptée.

## Adopté

## Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 28 février 1995 soit adopté.

## Adopté

95-119
Administration - Acquisition d'un ordinateur portatif
ATTENDU que l'acquisition d'un ordinateur portatif est rendu nécessaire suite à l'informatisation grandissante des documents administratifs de la municipalité;

ATTENDU la demande de soumissions à cinq firmes spécialisées, soit : Concepta Systèmes informatiques, Centre Informatique Micromédica inc., Copie-X-press, Micro Age et Système D;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'ACHETER de la compagnie Système $D$, un ordinateur personnel portatif de marque EUROCOM, une imprimante de marque OLIVETTI ainsi qu'un modem-fax, un sac de transport et des piles (2) supplémentaires, au montant de 6145 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (fonds de dépenses en immobilisations - administration générale).

## Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## 95-120

No de résolution ou annotation

ATTENDU la facture reçue de Laboratoire Laviolette inc. au montant de 341,69 \$ concernant des honoraires de contrôle de la qualité de sols pour la période du 13 au 25 février 1995;

ATTENDU l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- DE PROCÉDER au paiement de la facture de Laboratoire Laviolette inc. au montant de 341,69 \$ taxes incluses;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

[^6]Loisirs - Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux

ATTENDU l'ouverture des terrains de jeux le 26 juin 1995;

ATTENDU que les animateurs doivent être embauchés pour une période de six semaines;

ATTENDU que le nombre d'inscriptions pourrait justifier l'embauche de personnel supplémentaire;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'EMBAUCHER les animateurs de 1994 selon le besoin pour le calendrier des terrains de jeux 1995 et d'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-50-111 et 02-701-50-200 (Rémunération et contribution de l'employeur);

2- DE PRÉVOIR l'ajout de personnel supplémentaire si le nombre d'inscriptions le justifie;

3- D'OCTROYER le budget d'opérations pour les terrains de jeux 1995 tel que prévu au poste budgétaire 02-701-50-999.

## Adopté

Loisirs - Demande de contributions supplémentaires par les comités de secteur

ATTENDU la demande du comité du secteur Norbert concernant une contribution supplémentaire compte tenu que les frais d'entretien et de surveillance de la patinoire ont nécessité des déboursés de l'ordre de 2700 \$;

ATTENDU que le comité du secteur St-Malo a aussi déboursé des frais supplémentaires afin d'offrir un service adéquat aux résidents;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- D'OCTROYER une somme additionnelle de 700 \$ à chacun des comités de loisirs des secteurs Norbert et StMalo afin de leur permettre d'équilibrer leurs opérations relatives aux patinoires pour la saison 19941995;

2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-31-999 (patinoire St-Malo) et 02-701-35-999 (patinoire Norbert).

## Adopté

Sécurité publique - Cours de formation
ATTENDU les cours de formation en sécurité civile offert par le CEGEP de Trois-Rivières;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'INSCRIRE Monsieur Laurent Pontbriand, conseiller, au cours de formation "Concepts de base en sécurité civile" offert par le CEGEP de Trois-Rivières;

2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription au montant de 200 \$ ainsi que tous les frais inhérents à ce cours et d'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-160-00-419 (frais de formation) et 02-110-00-310 (frais de déplacements).

## Adopté

Culture - Académie Les Estacades - Demande de contribution financière

ATTENDU la soirée récompense organisée par l'Académie Les Estacades le 16 juin 1995;

ATTENDU que lors de cette soirée, des élèves de cette école seront récompensés pour leurs efforts fournis au cours de l'année scolaire dans diverses catégories et que des bourses d'étude leurs seront remises à cet effet;

ATTENDU que plusieurs élèves de L'Académie Les Estacades sont des résidents de la municipalité de Sainte-Marthe-duCap;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- DE VERSER une contribution financière de 100 \$ à L'Académie Les Estacades pour sa soirée récompense du 16 juin 1995;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

## Adopté

95-129 Administration - Mandat accordé au Maire pour l'acquisition des lots numéros $40-1$ et $45-\mathrm{P}$, propriété de la Corporation Les Deux Rives

Attendu la volonté du ministère de la Santé et des Services sociaux de se départir de leur propriété située au 3441 rue Notre-Dame, mieux connu sous le nom de Pavillon Dagenais;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'offre que la municipalité a reçu concernant la possibilité d'acheter la bâtisse et la terre adjacente pour une somme représentant l'évaluation municipale du terrain, c'est-à-dire 57800 \$;

ATTENDU que la municipalité est intéressée à acquérir la terre mais qu'aucun usage municipal ne pourrait être fait de la bâtisse, compte tenu de sa dimension et des sommes nécessaires à sa remise en état ou à sa démolition;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à négocier avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le but d'acquérir une partie des lots numéros 40-1 et $45-\mathrm{P}$ adjacents au Pavillon Dagenais, et ce pour une somme n'excédant pas 17800 \$.

## Adopté

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 20 mars 1995 - Règlement numéro 353

## PROVINCE DE QUÉBEC <br> MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussignée, Line Veillette, responsable du registre tenu le 20 mars 1995 en vue de l'approbation du règlement numéro 353 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 154.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 26.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0 .

Que le règlement numéro 353 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce vingt-et-unième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-quinze.


Responsable du registre

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-114, 95-115, 95-119, 95-120 et 95122 à 95-129.


Secrétaire-trésorière par intérim

95-130
Levée de l'assemblée
A 20:45 heures;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT LINE VEILLETTE
MAIRE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

```
Samedi le 1er Avril 1995
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
```

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce samedi $1^{\text {er }}$ avril 1995 à 11 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean
Louis Dubois
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Roger Jean agit comme secrétaire de l'assemblée.

## AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap A $\quad \mathrm{M}$ a d a me, $\quad \mathrm{M} e \mathrm{~s} \mathrm{~s}$ i e u r s : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Moxywhod mbwayhyan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil samedi le $1^{\text {er }}$ avril 1995 à 11 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce $30^{e}$ jour du mois de mars 1995.
(Signé)


Secrétaire-trésorière par intérim
(Copie conforme)


Secrétaire-trésorière par intérim
Adopté

No de résolution ou annotation

95-131
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimementD'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## SESSION SPÉCIALE DU $1^{\text {er }}$ AVRIL 1995

ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE
5- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

6- Urbanisme - Demande de Monsieur Michel Guilbeault Construction d'un immeuble d'habitation

7- PAROLE A LA SALLE

8- Levée de l'assemblée

## Adopté

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-04 tenue le 28 mars 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

## Adopté

Urbanisme - Demande de Monsieur Michel Guilbeault - Cons truction d'un immeuble d'habitation

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de Monsieur Michel Guilbeault concernant l'autorisation de construire un immeuble d'habitation comportant deux logements ainsi que huit chambres pour personnes âgées dans le secteur Village, sur la rue Notre-Dame;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de permis de construction de Monsieur Michel Guilbeault;

ATTENDU que Monsieur Guilbeault devra aménager les murs latéraux de façon à dissimuler la longueur de sa bâtisse (exemple : vinyle posé de façon oblique et non horizontale, installation de persiennes à chaque fenêtre);

ATTENDU que Monsieur Guilbeault devra soumettre à l'inspecteur municipal, par écrit et pour fins d'approbation, la proposition choisie pour l'aménagement des murs latéraux, et ce, avant la construction;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de permis de construction de Monsieur Michel Guilbeault compte tenu des besoins d'habitation pour les personnes âgées de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

Levée de l'assemblée
A 11:45 heures
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean, et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 10 avril 1995
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 10 avril 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire
suppléant: Laurent Pontbriand
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Louis Dubois
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement $D^{\prime} E N$ FAIRE l'adoption tel que modifié.

## SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 1995

ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Administration - Comptes
8- Avis de motion - Règlement numéro 347
9- Administration - Transferts budgétaires
10- Administration - Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

[^7]| 11- | Administration - Colloque 1995 des secrétaires municipaux de la zone Mauricie |
| :---: | :---: |
| 12- | Administration - Réseau québécois de Villes et Villages en santé |
| 13- | Administration - Achat de paravents |
| 14- | Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 577-61 |
| 15- | Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1995 |
| 16- | Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1995 |
| 17- | Loisirs - Achat d'équipements pour les terrains de jeux |
| 18- | VARIA |
|  | 18.1- Administration - Programme de création d'emploi - service jeunesse Canada d'été (SJCE) |
|  | 18.2- Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE) |
| 19- | PAROLE À LA SALLE |
| 20- | Levée de l'assemblée |
|  | Adopté |
| Adoption des procès-verbaux |  |
| Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 27 mars et du $1^{\text {er }}$ avril 1995 au moins qua-rante-huit (48) heures avant la tenue de la présente; |  |
| Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption. |  |
|  | Adopté |

## Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l a ~ c o r r e s p o n d a n c e ~$ du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mars 1995.

## Adopté

95-138 Administration - Comptes

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

## No de résolution ou annotation

10414 10415 10416 10417 10418 10419 10420
10421
10422
10423
10424
10425
10426
10427
10428
10429
10430
10431
10432
10433
10434
10435
10436
10437
10438
10439
10440
10441
10442
10443
10444
10445
10446
10447
10448
10449
10450
10451
10452
10453
10454
10455
10456
10457
10458
10459
10460
10461
10462
10463
10464
10465
10466
10467
10468
10469
10470
10471
10472
10473
10474
10475
10476
10477

Annulé
Stéphane Vaillancourt 151,00
Club Optimiste Ste-Marthe 48,00
Club Les Archers Le Mirador inc. 200,00
Annulé
Bell Mobilité Cellulaire 34,13
Commcorp 378,32
S.P.A.M.
C.S.M.Q.

Normand Monaghan
Maîtrise du Cap
Hockey mineur Ste-Marthe
Comité sectoriel St-Malo
Comité loisirs Place Norbert
MRC De Francheville
J.P. Doyon ltée

Jules Milette inc.
Frédéric Prescott
Bernadette Laquerre
Gaston Girard
Xérox Canada inc.
Hydro-Québec
Bell Canada
Entretien M.C. enr.
Corporation du tourisme
MRC De Francheville
Roger Jean
Municipalité de Sainte-Marthe
Laurier Gélinas
Pitney-Bowes
Jeune Chambre de Commerce
Bell Canada
Bell Canada
Hudro-Québec
Richard Dufresne
Société canadienne des postes
Baseball mineur Ste-Marthe inc.
Comité loisirs Place Norbert
Comité sectoriel St-Malo
CEGEP de Trois-Rivières
Académie Les Estacades
Ministre du Revenu
Receveur général du Canada
S.C.F.P.

Comm. adm. des régimes de retraite
Trust général du Canada
Académie Les Estacades
Frédéric Prescott
Ville du Cap
Gilles De La Fontaine
Annulé
Claude Cossette
Alain Despins
Bell Canada
Directeur général des élections
Hydro-Québec
Entretien M.C. enr.
Ministre des Finances
Municipalité de Sainte-Marthe
Louis Dubois
L'Union des Municipalités du Québec
Restaurant Les Fous du Roy enr.
Karine Dessureault
David Robert

192,00
75,00
406,64
500,00
6 750,00
1 000,00
000,00
151,61
214,02
877,86
220,56
100,00
17 431,21
451,26
6 000,46
300,48
1 338,41
759,00
229,91
100,80
14 516,13
200,00
98,97
50,00
42,21
226,00
141,84
218,00
450,00
5 000,00
700,00
700,00
200,00
100,00
8 995,01
7 052,73
210,21
426,49
3 442,14
100,00
275,53
6 017,04
100,00
125,00
75,00
463,98
20,00
608,68
1465,46 57,00
12 145,39 109,63
1 413,06 125,00
50,00
50,00

No de resolution ou annotation

10478
10479
10480

00002

10481
10482
10483
10484
10485
10486
10487
10488
10489
10490
10491
10492
10493
10494
10495
10496
10497
10498
10499
10500
10501
10502
10503
10504
10505
10506
10507
10508
10509
10510
10511
10512
10513
10514
10515
10516
10517
10518
10519
10520
10521
10522
10523
10524
10525
10526
10527
10528
10529

Carole Chevalier
Bell Mobilité Pagette
Hydro-Québec

TOTAL :
Fonds des dépenses en immobilisation Laboratoire Laviolette inc.

Comptes à payer au 31 mars 1995
Autobus Bell-Horizon inc. 427,32
Alex Coulombe ltée 146,61
Buromax inc.
Belitec inc.
Centre de décoration Paré inc
Centre des Roses enr.
Contrair
Electricité A.C.A. inc.
Excavation Girard \& Simard inc.
Formules Municipales enr.
Formules d'Affaires CCL
Fournitures de bureau Denis
Gaston Brouillette inc.
Hydro-Québec
Hymec inc.
Launier ltée
Lamothe \& Ayotte
Les caisses enregistreuses Digitec
Larose \& Fils
Les Pétroles Irving inc.
Major Mini Moteur enr.
McKerlie-Millen (Québec) inc.
Micromédica inc.
Nove Environnement inc.
Oxygène Val-Mauricie
Pluritec Laboratoire ltée
Purolator courrier ltd.
Pièces d'auto H.P. Jacques inc.
Protection incendie CFS ltée
Québec linge MC
Reynolds Radio inc.
R.M. Textile enr.

RPM Tech inc.
RDS Radio inc.
Service de pneus C.T.R. ltée
Sécurité Plus
Sani Mobile
Shell Canada ltée
Serrurier du Cap inc.
Simard Beaudry inc.
Telecon
Westburne Québec
SQAE
Lynda Deshaies
Lionel Gélinas
Jean Boisvert
Réseau CP Rail
Laujag inc.
Surplus d'armée du Cap enr.
TOTAL :

126834,77

341,69

472,05
1250,00
161,25
970,18

361,78
67,23
63,25
860,49
948,68
57,19
250,96
54,08
330,37
234,75
440,60
100,22
324,77
232,47
1 069,38
279,41
36,65
89,98
205,12
90,60
170,95
472,79
19,15
219,90
13,84
76,46
38,18
79,48
386,44
170,88
199,37
153,84
548,42
208,18
69,40
235,02
735,01
1 000,90
12546,85
51,28
250,00
142,44
5,70
64,39
34,12
$25 \quad 110,01$

No de résolution ou annotation

95-139

Administration - Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec

ATTENDU la tenue du colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec qui se tiendra les 15, 16 et 17 mai prochain à Trois-Rivières;

ATTENDU que les villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Sainte-Marthe-du-Cap organisent ce colloque;

ATTENDU l'importance pour notre municipalité de bien communiquer avec ses citoyens;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'INSCRIRE Madame Carole Chevalier comme participante à ce colloque des communicateurs municipaux du québec;

2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription au montant de 275 \$ ainsi que tous frais inhérents et d'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-160-00-419 et 02-701-10-310 (frais de formation et frais de déplacement).

## Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## No de résolution ou annotation

95-141
Administration - Colloque 1995 des secrétaires municipaux de la zone Mauricie

ATTENDU la tenue du neuvième colloque qui se tiendra aux Portes de la Mauricie à Louiseville le 5 mai prochain;

ATTENDU l'importance d'un tel colloque pour les secrétaires municipaux ainsi que leur collaborateur afin d'être informé sur les sujets se rattachant à leur fonction;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à assister à ce colloque;

2- DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant de 190 \$ ainsi que tous frais inhérents, tel que prévu au budget 1995;

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-310 (frais de déplacements).

Adopté

95-142 Administration - Réseau québécois de Villes et Villages en santé

ATTENDU l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

ATTENDU que notre municipalité s'engage à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- DE RENOUVELER notre adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partager cette expérience avec d'autres municipalités;

2- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand, conseiller et le fonctionnaire Madame Carole Chevalier pour nous représenter au sein de ce comité de travail;

3- DE DÉFRAYER le coût d'adhésion de 100 \$ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

## Adopté

Administration - Achat de paravents
ATTENDU le nombre croissant de nos locations de salles;
ATTENDU les besoins en équipements afin d'offrir un bon service à nos usagers;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les prix demandés à deux soumissionnaires, soit Sears et Structube;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER de Structube 3 paravents au coût de 485,19\$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (administration générale - dépenses en immobilisation), tel que prévu au budget 1995.

## Adopté

Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1995

ATTENDU la nécessité d'embellir notre municipalité pour l'été 1995;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget 1995;
ATTENDU que des prix ont été demandés à trois fournisseurs, par voie d'invitation écrite, soit : Floriserres enr., Le Saisonnier enr. et Les Jardins Vivaces de la Mauricie;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de fleurs annuelles aux Jardins vivaces de la Mauricie, soit le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 1 391,05\$ tazes incluses;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution ou annotation

2- DE DONNER à Madame Louise Bernier Larivière, horticultrice, le contrat de plantation, d'entretien et de taille pour nos sites fleuris 1995, au montant de 1750 \$, payable en 4 versements;

3- D'ACHETER les fournitures et le matériel nécessaires au coût approximatif de 300 \$;
$4-$
D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-690-00-522 (villes et villages fleuris).

## Adopté

Administration - Programme de création d'emploi - Service jeunesse Canada d'été (SJCE)

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Service jeunesse Canada d'été (SJCE);

2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-cap à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada;

3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE)

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Placement carrière - été (PCE);

2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada;

QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédíts suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-138, 95-140 à 95-143 et 95-146 à 95-149.
hiu vilath
Secrétaire-trésorière par intérim

## Levée de l'assemblée

A 19:45 heures
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


LAURENT PONTBRIAND
MAIRE SUPPLÉANT

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

[^8] ou annotation

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 avril 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

## Adopté

## Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\mathrm{er}}$ au 15 avril 1995.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## No de résolution ou annotation

95-154
Règlement numéro 333 - Octroi du contrat de branchements de services d'aqueduc et d'égout sanitaire

ATTENDU les travaux de construction prévus pour des branchements aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour sept terrains sur la rue des Roses et un sur la rue des Violettes, en vertu du règlement numéro 333;

ATTENDU la demande de prix par voie de soumissions sur invitation à deux entrepreneurs, soit : Dollard Construction ltée et Cap Excavation inc.;

ATTENDU que les deux soumissions reçues sont conformes au document d'appel d'offres;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'OCTROYER à Cap Excavation inc., soit le plus bas soumissionnaire, la construction des sept branchements d'aqueduc et d'égout sanitaire pour les sept terrains sur la rue des Roses*pour une somme globale de 16 420,92 \$ taxes incluses;

* et un sur la rue des Violettes

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-400-40 (dépenses - règlement numéro 333).

## Adopté

Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs
ATTENDU la facture de Sintra inc. datée du 28 mars 1995 représentant le décompte progressif numéro 1 pour les travaux au secteur St-Laurent;

ATTENDU la vérification de cette facture effectuée par notre firme d'ingénieurs nous recommandant de payer la somme de 459 659,46 \$;

ATTENDU la facture reçue de Simard \& Beaudry au montant de 72,57 \$ concernant l'achat de pierre pour les travaux exécutés au secteur St-Laurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder aux paiements des factures suivantes :

Sintra inc. 459 659,46 \$ Simard \& Beaudry 72,57 \$

2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-400-40 (dépenses - règlement numéro 333)

Adopté

Transport - Création d'une réserve pour les travaux d'infrastructures prévus dans le Parc Industriel

ATTENDU la vente d'un terrain dans le parc industriel, en 1994, pour un montant de 18000 \$;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la vente d'un autre terrain du parc industriel,

## No de resolution

 ou annotation en 1995, pour un montant de $15000 \$$;ATTENDU la nécessité de compléter les infrastructures de rue du parc industriel;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de créer une réserve constituée des produits de vente des terrains du parc industriel afin de financer le coût des infrastructures nécessaires à son parachèvement;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- DE CRÉER une réserve pour la complétion des infrastructures à être réalisés dans le parc industriel;

2- DE TRANSFÉRER, à même le surplus accumulé de la municipalité, une somme de 33000 \$ à la réserve pour la complétion d'infrastructures dans le parc industriel.

## Adopté

Hygiène du milieu - Octroi du contrat de branchements de services d'aqueduc et d'égout sanitaire

ATTENDU la demande de certains contribuables touchés par les travaux au secteur St-Laurent afin de connaître les coûts de construction de branchement de services municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire afin de desservir leurs lots vacants;

ATTENDU que les coûts liés à ces branchements devront être payés à la municipalité par les propriétaires concernés avant le début des travaux;

ATTENDU la demande de prix par voie de soumissions sur invitation à deux entrepreneurs, soit : Dollard Construction ltée et Cap Excavation inc.;

ATTENDU que les deux soumissions reçues sont conformes au document d'appel d'offres;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement $D^{\prime} O C T R O Y E R$ à Cap Excavation inc. la construction de quatre branchements d'aqueduc et de quatre branchements d'égout sanitaire pour le prix de 7 748,94\$ taxes incluses, et ce, conditionnellement à la signature d'entente avec chacun des propriétaires visés concernant leur accord aux travaux et le paiement des coûts inhérents.

## Adopté

Hygiène du milieu - Site d'enfouissement sanitaire de Champlain - Approbation du règlement d'emprunt numéro 95-05

ATTENDU qu'il est nécessaire, pour les opérations du site d'enfouissement sanitaire de Champlain, d'acquérir un chargeur mécanique sur pneus;

ATTENDU que l'évaluation du coût d'acquisition pour un chargeur mécanique sur pneus est de 203630 \$ et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût d'acquisition de ce chargeur mécanique sur pneus;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritus et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire, approuvée par le ministre des Affaires municipales le 31 août 1981, prévoit que : "les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente";

Proposé par Daniell Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap approuve le règlement d'emprunt numéro 95-05 adopté par la Municipalité de Champlain, pour un montant maximum de 203630 \$ pour une période de dix (10) ans afin de financer l'achat d'un chargeur mécanique sur pneus.

## Adopté

Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts

ATTENDU la coupe de gazon et l'entretien à effectuer sur nos espaces verts ainsi que nos différents terrains de jeux;

ATTENDU les prix demandés à deux entrepreneurs par voie de soumissions sur invitation;

ATTENDU la conformité des deux soumissions reçues;
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'OCTROYER le contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts à M. Jocelyn Gagnon (L'Horizon Vert), soit le plus bas soumissionnaire, pour la somme globale de 17760 \$ toutes taxes incluses;

2D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire numéro 02-690-00-523 (Entretien des espaces verts).

Adopté
Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-15 (rue), 53346, 533-47 (rue), 533-48, 533-49, 534-12-2 et 534-12-3

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteurgéomètre, en date du 16 novembre 1994, concernant la création des lots 533-47 (rue), 534-12-2 et 534-12-3 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et des lots 533-46, 533-48 et 533-49 propriété de Monsieur Fernand Biron, ainsi que la correction du lot 533-15 (rue) propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER les plans numéros 1768 et 1769 étant les subdivisions 533-46, 533-47 (rue), 533-48, 533-49, 534-12-2 et 534-12-3, ainsi que la correction du lot 533-15 (rue);

2- DE RESCINDER la résolution numéro 95-81.
Adopté


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

 Sainte-Marthe-du-CapUrbanisme - Demande de monsieur Yvon Rhéaume pour modifier le règlement de zonage numéro 263

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-154, 95-155 et 95-157 à 95-159


Levée de l'assemblée
A 20:25 heures
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.... A...................
FRÉDÉRIC PRESCOTT
LINE VEILLETTE
MAIRE

SEC.-TRÉSORIERE PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
Lundi le 8 mai 1995
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-
Marthe-du-Cap tenue ce lundi 8 mai 1995 à 19 heures 30 au
lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents,
savoir:-
Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
                                    Laurent Pontbriand
                                    Louis Dubois
                                    Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim
et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par inté-
rim, sont aussi présents.
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré
par la secrétaire-trésorière par intérim;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent
Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel
que modifié.
            SESSION RÉGULIÈRE DU 8 MAI. }199
                    ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
    3.1- Adoption
    3.2- Suivi
4- Explications données par le maire sur les points
    inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Administration - Comptes
8- Avis de motion
    8.1- Règlement numéro }35
    8.2- Règlement numéro 355
    8.3- Règlement numéro }35
```

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
    8.4- Règlement numéro 357
    8.5- Règlement numéro 358
9- Administration - Transferts budgétaires
10- Administration - Transfert à la réserve du secteur
    des Prairies
11- Administration - Vente d'immeuble excédentaire
12- Administration - Cours de formation
13- Administration - Autorisation pour la Randonnée des
    Gouverneurs
14- Voirie - Achat de pierre concassée pour l'année
    1995
15- Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liqui-
    de)
16- Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques
17- Urbanisme - CPTAQ - Demande d'autorisation - Lots
    P-462 et P-463
18- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif
    d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
19- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril
        1995
20- Loisirs - Achat d'engrais chimique et de semence à
    gazon
21- VARIA
        21.1- Administration - Engagement de 2 employés
        temporaires
        21.2- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 584-
        33
        21.3- Administration - Aménagement d'un bassin
        d'eau paysager
        21.4- Administration - Modification des ordina-
        teurs personnels
22- PAROLE À LA SALLE
23- Levée de l'assemblée
                    Adopté
```


## Adoption des procès-verbaux

```
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 avril 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.
Adopté
```

No de résolution ou annolation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-164
Correspondance
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 avril 1995.

## Adopté

## Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

MRC De Francheville
Poste d'essence Ste-Marthe enr.
Les Publications CCH/FM ltée
Hydro-Québec
CSMQ
Municipalité de Sainte-Marthe
CSST
Société canadienne du cancer
Danielle G. Dumont
Michel Guilbeault
CSMQ
Association des communicateurs
Réseau Québécois villes et villages en santé
Carnaval Sainte-Marthe
Carole Chevalier
Jules Milette inc.
Municipalité de Champlain
Bell Mobilité Cellulaire
Commcorp
Commission municipale du Québec
Ville du Cap
Clément \& Frère ltée
Hydro-Québec
2 151,61 545,66 16,05
3 361,47 360,70 223,05
12 565,00
100,00 170,00 400,00 190,00 275,00 100,00 220,00 400,00
7 897,04
7 450,50 41,54 378,32
11 796,42
132,04
655,24
74,37
Entretien M.C. enr.
Cantel
Municipalité de Sainte-Marthe
Georges Lambert
Jacques Goyette
Jacques Thivierge
81,30
59,75
14 531,75
4 000,00 284,89
78,90 426,49

Receveur général du Canada
Ministre du Revenu
SCFP
Trust Général du Canada
Régie Intermunicipale ass. des eaux
MRC De Francheville
Hydro-Québec
Bell Canada
Municipalité de Sainte-Marthe
Laurent Pontbriand
Richard Dufresne
Sylvain Juneau
Entretien M.C. enr.
Frédéric Prescott
Bell Canada
Hydro-Québec
Hydro-Québec
Corporation du tourisme
Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.
Municipalité de Sainte-Marthe
7 006,54
8 917,11 214,81
3 365,82 800,00
5442,08
5 521,78
208,23
898,55
746,47
1026,90
73,61
1 720,72 192,08
465,61
902,50
82,87
35,50
6 724,25

TOTAL :
127049,05

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Fonds des dépenses en immobilisation

10580
10581
10582
10583
10584
10585
10586
10587
10588
10589
10590
10591
10592
10593
10594
10595
10596
10597
10598
10599
10600
10601
10602
10603
10604
10605
10606
10607
10608
10609
10610
10611
10612
10613
10614
10615
10616
10617
10618
10619
10620
10621
10622
10623
10624
10625
10626
10627
10628
10629
10630
10631
10632
10633
10634

Sintra inc.
459659,46
Simard Beaudry inc.
72,57

TOTAL :
$459 \quad 732.03$

Comptes à payer au 30 avril 1995

Accessoires d'auto Leblanc ltée 28,58
Buromax inc.
Belitec inc.
Bernier \& Crépeau
Centre de décoration Paré inc.
Centre des Roses enr.
Canadian Tire ltée
Dessureault, Lemire, Desaulniers
Dynabec ltée
Decalco graphe
Electricité A.C.A. inc.
Équipements récréatifs Jambette inc.
Fournitures de bureau Denis
Fisher Scientific ltd
Formules Pontiac Buick
Ferme R. Vaillancourt \& Fils inc.
Gravier Mont-Carmel inc.
Hewitt
Jules Milette inc
J.M. Raymonds Décors inc.

Launier ltée
L'Hebdo Journal
Le Nouvelliste
Lamothe \& Ayotte
Les Cafés Populaires Henri enr.
Location Trois-Rivières inc.
Laboratoire Chi-Mic
Morin \& Frères inc.
Marchand Audio-Vidéo inc.
Major Mini Moteur enr.
McKerlie-Millen (Québec) inc.
Matteau Electronique inc.
Matériaux Forest inc.
Oxygène Val-Mauricie
Pitney-Bowes
Pluritec laboratoire ltée
Purolator courrier ltd.
Pièces d'auto H.P. Jaccques inc.
Poste d'essence Ste-Marthe enr.
Québec Linge
RPM Tech inc.
Robert Carrier, notaire
Remise 2000 enr.
Radiateur LG inc.
St-Cyr Photo Hall inc.
Serrurier du Cap inc.
Structube
Westburne ltée
Ministre des Finances
Jean Boisvert
Alarme Microcom
Laujag inc.
Métaux Lamy inc.
Surplus d'armée du Cap enr.
Vitres d'auto Ste-Marthe

No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

95-166
Avis de motion - Règlement numéro 354
Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies).

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 354 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 355
Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Valley Inn.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 355 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

## Avis de motion - Règlement numéro 356

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Claude.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 356 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 357
Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant des travaux de mise en forme et pavage d'une partie du rang St-Malo.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 357 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 358
Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à l'acquisition d'une partie de la quatorzième rue et de ses infrastructures, et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 358 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

Administration - Transferts budgétaires
ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible au poste 02-190-02-999 (dépenses imprévues);

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétairetrésorière par intérim à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.


95-172 Administration - Transfert à la réserve du secteur des Prairies

ATTENDU le règlement numéro 334 qui accorde une subvention municipale pour aider les citoyens à installer un système de captage d'eau indépendant du réseau d'aqueduc jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de $300 \$$ par demande;

ATTENDU que ce programme s'applique à toutes les propriétés desservies par le réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU l'article 3 de ce règlement qui stipule qu'un montant déterminé à partir de l'évaluation foncière sera versée dans une réserve à l'usage exclusif des propriétaires du secteur des Prairies afin de compenser ses résidents qui ne sont pas desservis par le réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU que des subventions totalisant $5654,16 \$$ ont été versées au cours des années 1993 et 1994 pour l'implantation de systèmes de captage;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE TRANSFERER, à même

No de resolution ou annotation

Sainte-Marthe-du-Cap
le surplus accumulé de la municipalité, un montant de $926,61 \$$ à la réserve des Prairies.

Adopté

Administration - Vente d'immeuble excédentaire
ATTENDU l'appel d'offres paru dans l'Hebdo Journal en date du 8 avril 1995 concernant la vente des immeubles excédentaires appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'appel d'offres concernait huit terrains vacants mais qu'aucune soumission n'a été reçue dans le délai prescrit;

ATTENDU l'offre d'achat reçue de Monsieur Jacques Poulin et Madame Candide Larouche, en date du 2 mai 1995, concernant le lot numéro 96-83 situé au coin de la $10^{\circ}$ Rue et de la rue Pie X ;

ATTENDU le projet de contrat de vente préparé par Monsieur Nelson Ward, notaire, et annexé à la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER l'offre d'achat de Monsieur Jacques Poulin et Madame Candide Larouche pour le terrain vacant situé sur le lot numéro $96-83$ pour une somme globale de 12000 incluant le solde de la quote-part de l'emprunt relatif au règlement numéro 239;

2- D'INCLURE une clause dans le contrat d'achat à l'effet que Monsieur Jacques Poulin et Madame Candide Larouche s'engagent à terminer la construction de leur résidence au cours de l'année 1995.

Adopté

Administration - Cours de formation
ATTENDU l'avis reçu de la compagnie Dynabec Informatique Municipale à l'effet qu'à compter du $1^{\text {er }}$ janvier 1996, leurs systèmes seront convertis à l'environnement Windows;

ATTENDU que l'administration de la municipalité est entièrement informatisée sur le système municipal Dynabec;

ATTENDU que l'environnement actuellement utilisé par les employés de bureau sera modifié sensiblement et qu'un cours de formation est devenu nécessaire afin de prévoir cette conversion;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- D'ENGAGER la firme spécialisée Bureautique Agathe Bisson inc. pour donner un cours de formation personnalisé aux employés de la municipalité, et ce, pour une durée de 64 heures;

2- DE PRÉVOIR une somme de 3000 \$ afin de pallier aux frais de ces cours de formation ainsi qu'aux coûts inhérents;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Administration - Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs

ATTENDU la Randonnée des Gouverneurs qui veut organiser une randonnée cycliste de Trois-Rivières à Sainte-Foy via la Route 138 le 10 septembre 1995;

ATTENDU que cette activité est la levée de fonds des Fondations des Gouverneurs des régions de Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie - Bois-Franc qui se sont donnés comme mission d'aider les athlètes amateurs de toutes les disciplines sportives de leurs régions et tout particulièrement les jeunes de la catégorie Relève;

ATTENDU que le ministère des Transports demande une résolution d'autorisation à chaque municipalité où la randonnée passera;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER la Randonnée des Gouverneurs à emprunter la Route 138 sur le territoire de la municipalité lors de leur randonnée cycliste qui se tiendra le 10 septembre prochain.

## Adopté

Voirie - Achat de pierre concassée pour l'année 1995
ATTENDU que du calcium liquide doit être épandu sur les rues non pavées pour éliminer la poussière;

ATTENDU que l'ajout de pierre concassée est nécessaire à certains endroits et doit être étendue avant l'épandage de calcium;

ATTENDU que l'achat de pierre sera aussi nécessaire pour l'entretien de la voirie et autres infrastructures au cours de l'année 1995;

ATTENDU que Pagé Construction inc. est la seule carrière locale qui peut fournir la pierre concassée;

ATTENDU que cette dépense a été prévue au budget 1995;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- D'ACHETER de Pagé Construction inc. une quantité de 800 tonnes de pierre concassée au prix de 6,44\$ la tonne métrique, pour un total de 5151 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-620 (Voirie - Biens non durables).

## Adopté

Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)
ATTENDU que certaines rues sur le territoire de la municipalité ne sont pas pavées;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abat-poussière;

ATTENDU les besoins d'une quantité approximative de 70,000 litres pour entretenir ces rues;

ATTENDU que des appels d'offres, par voie de soumission sur invitation, ont été envoyés à trois entrepreneurs, soit : Sebci Calcium, Les produits chimiques Calclo ltée et Somavrac inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'ACHETER de la compagnie Somavrac inc., une quantité approximative de 70,000 litres d'abat-poussière au prix avant taxes de $0.159 \$$ le litre pour un montant total de $12683,19 \$$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-639 (Voirie - Abat-poussière et calcium).

## Adopté

Urbanisme - CPTAQ - Demande d'autorisation - Lots P-462 et P-463

ATTENDU la demande d'autorisation de Monsieur Philippe Hayes auprès de la CPTAQ concernant les lots P-462 et P463;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

ATTENDU que le projet ne contrevient pas aux règlements municipaux;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Philippe Hayes auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec concernant les lots $\mathrm{P}-462$ et $\mathrm{P}-463$.

## Adopté

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

No de résolution ou annotation

95-181 Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1995
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 25 permis ont été émis au cours du mois d'avril 1995
pour une valeur estimée de 646300 \$;
ATTENDU que sur ces 25 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 204000 \$ et 1 a été émis pour la construction d'un trois logements pour une valeur estimée de 200000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l e ~ r a p p o r t ~ d e s ~ p e r m i s ~$ émis au cours du mois d'avril 1995.

Adopté
Loisirs - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon
ATTENDU l'entretien à faire pour nos espaces verts et nos terrains sportifs;

ATTENDU le besoin de faire l'achat d'engrais chimiques et de semence à gazon pour l'année 1995;

ATTENDU les prix demandés par voie de soumissions sur invitation à deux entreprises, soit : Centre Horticole du Cap inc. et Coopérative Agricole de Champlain;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire est conforme;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'ACHETER de Centre Horticole du Cap inc., une quantité de 125 kilos de semence à gazon et de 3,325 kilos d'engrais chimique pour le prix de 2957 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-50-635 (Engrais chimique et semences) et 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations).

Adopté

No de résolution ou annotation

95-183
Administration - Engagement de deux employés temporaires
ATTENDU que de nombreux travaux sont prévus par le service technique au cours des mois de mai à juillet;

ATTENDU que le personnel en place actuellement est insuffisant pour compléter les principaux travaux;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'ENGAGER un technicien en géni civil ainsi que Monsieur Gaston Dion à titre d'employés temporaires pour une période n'excédant pas trois mois afin d'aider le service technique à compléter les travaux prévus.

2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-310-00-111, 02-310-00-200, 02-320-00-111 et 02-320-00-200 (Transport - administration et voirie - Salaires et contributions de l'employeur).

## Adopté

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 584-33
ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 4 mai 1995 concernant le lot 584-33 propriété de Monsieur Daniel St-Hilaire et Madame Louise Jobin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11993 étant la subdivision 584-33.

## Adopté

## Administration - Aménagement d'un bassin d'eau paysager

ATTENDU que la municipalité désire améliorer l'esthétique de ses sites;

ATTENDU le nombre important de locations de la salle Félix-Leclerc;

ATTENDU qu'un aménagement est rendu nécessaire afin de répondre aux demandes des locataires, en particulier pour les locations à l'occasion de mariages;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'AMÉNAGER un bassin d'eau paysager sur le terrain du complexe municipal;

2- D'OCTROYER le contrat au coût de 3000 \$ taxes incluses, à Madame Louise Larivière, horticultrice, tel que prévu au budget 1995 ;

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Affectation - Fonds des dépenses en immobilisations).

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-186
Administration - Modifications aux ordinateurs personnels

ATTENDU la conversion prévue aux logiciels de travail du département d'administration;

ATTENDU que ces modifications nécessitent un ajustement de la capacité de nos ordinateurs personnels afin qu'ils disposent de l'espace nécessaire à l'installation de ces nouveaux logiciels de travail;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- DE MODIFIER les ordinateurs personnels de la municipalité afin de les rendre compatibles aux changements d'environnement prévus et d'allouer un montant de 2000 \$ afin de procéder à ces modifications;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Affectation - Dépenses en immobilisations).

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-165, 95-174, 95-176 à 95-178, 95182, 95-183, 95-185 et 95-186.

Levée de l'assemblée
A 20:15 heures;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 23 mai 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 23 mai 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean Laurent Pontbriand
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

```
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré
par la secrétaire-trésorière par intérim;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Géli-
nas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel
que modifié.
```

SESSION RÉGULIÉRE DU 23 MAI 1995

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance
7- Administration - Transferts budgétaires
8- Adoption de règlements
8.1- Numéro 354 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies)
8.2- Numéro 355 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Valley Inn

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap en forme, drainage et pavage de la rue Claude
8.4- Numéro 357 - Concernant des travaux de mise en forme et pavage d'une partie du rang $S t-$ Malo
8.5- Numéro 358 - Relatif à l'acquisition d'une partie de la quatorzième rue et de ses infrastructures, et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût

9- Règlement numéro 333 - Paiement à un fournisseur

10- Administration - Acceptation de la soumission pour les assurances générales pour l'exercice 1995-1996

11- Administration - Offre de service de Impact-Mauricie

12- Administration - Mandat accordé à un encanteur professionnel

13- Administration - Radiation de comptes à recevoir
14- Transport - Achat de parties du lot numéro 428-A propriété de Stone Consolidated inc.

15- Transport - Engagement d'un entrepreneur pour les travaux de pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet, Camille (partie des Prairies), Valley Inn, Claude et rang Saint-Malo (partie) ainsi que le pavage des stationnements du parc Roger Guilbault

16- Transport - Engagement d'un laboratoire spécialisé pour les travaux de voirie

17- Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

18- Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-laMadeleine

19- Hygiène du milieu - Arrosage des pelouses et jardins - Horaire 1995

20- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 528-2
21- Loisirs - Ensemencement de terrains de soccer
22- VARIA
22.1- Administration - Vente d'une monographie au ministère des Affaires municipales
22.2- Administration - Termes de location pour une maison mobile saisie pour non paiement de taxes
22.3- Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de construction

24- Levée de l'assemblée
Adopté

No de résolution ou annotation

95-189
Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 mai 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 mai 1995.

## Adopté

## Administration - Transferts budgétaires

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible dans certains postes budgétaires;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la secré-taire-trésorière par intérim à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.

| Description | Code | Débit |  | Crédit |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| Salaires | 02-320-00-111 | 7250 \$ | \$ |  |
| D.A.S | 02-320-00-200 | 725 |  |  |
| Gestion/personnel | 02-160-00-499 | 420 |  |  |
| Autres services | 02-190-02-499 | 150 |  |  |
| Publicité et inf. | 02-190-02-340 | 350 |  |  |
| F.D.I Transport | 03-100-00-906 | 500 |  |  |
| Déchets dangereux | 02-420-00-499 | 1500 |  |  |
| Soccer Guilbault | 02-701-58-999 | 3500 |  |  |
| Analyses labo. | 03-100-00-921 | 10000 |  |  |
| Pavage (rues loc.) | 03-100-00-921 | 34000 |  |  |
| Pavage St-Malo | 03-100-00-921 | 4. 000 |  |  |
| Pavage (Stationn.) | 03-100-00-921 | 12000 |  |  |
| Prog. revitali. | 02-639-00-999 | 8000 |  |  |
| Assurances | 02-190-01-420 | 4635 |  |  |
| Affectation pavage | 03-400-00-910 |  |  | 30000 \$ |
| Dépenses imprévues | 02-190-02-999 |  |  | 11030 |
| Intérêts/arrérages | 01-233-30-320 |  |  | 5000 |
| Intérêts/placement | 01-233-30-310 |  |  | 15000 |
| Salaires | 02-130-00-111 |  |  | 8000 |
| D.A.S. | 02-130-00-200 |  |  | 2000 |
| Taxes générales | 01-211-10 |  |  | 16000 |
|  |  | 87030 | \$ | 87030 \$ |
|  | Adopté |  |  |  |

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de 

 Sainte-Marthe-du-Cap95-192 vaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies)

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 354.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

## RÈGLEMENT NUMÉRO 354

Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies)

ATtendu les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (chapitre T-14);

ATTENDU que les propriétaires d'immeubles situés sur les rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies) se sont prononcés majoritairement en faveur des travaux de mise en forme, drainage et pavage, tel que démontré à l'annexe "A";

```
    ATTENDU que le coût des travaux est estimé à
111 282 $;
```

Attendu qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 mai 1995;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

ARTICLE 1 Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies), le tout plus amplement décrit aux plans et aux estimations préliminaires préparés par le service technique de la municipalité en date d'avril 1995. Lesdits plans et lesdites estimations préliminaires sont annexés au présent règlement à l'annexe "B" pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Afin de pourvoir au paiement de 75\% du coût des travaux décrétés par le présent règlement :

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

 Sainte-Marthe-du-CapIl est exigé et il sera prélevé, à la fin des travaux, de chaque propriétaire d'un immeuble situé en bordure des travaux et à l'intérieur du liséré tracé au plan produit à l'annexe "C" du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire.

Cette compensation sera payable en un seul versement suite à un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité.

La municipalité attribue et elle appropriera à même la réserve des Prairies, tout solde manquant à la compensation pour le paiement de $75 \%$ du coût des travaux.

Les propriétaires d'immeubles donnant sur plus d'une rue locale, verront leur compensation normalement exigée divisée par autant de rues locales.

Lorsque le coût réel des travaux sera connu, la compensation sera modifiée proportionnellement entre les propriétaires des unités d'évaluation touchées par les travaux jusqu'à concurrence d'une majoration maximale de $10 \%$ des montants figurant à l'annexe "D".

ARTICLE 3 Afin de pourvoir au paiement du solde du coût des travaux, il est par le présent règlement approprié une participation de la municipalité, à même le poste budgétaire "Affectation Dépenses en immobilisations - Pavage".

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement
a été adopté le

L'avis public d'adoption
a été donné le


LINE VEILLETTE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

## Adopté

Adoption du règlement numéro 355 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Valley Inn

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 355.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## RĖGLEMENT NUMÉRO 355

Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Valley Inn.

ATtendu les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (chapitre T-14);

ATtendu que les propriétaires d'immeubles situés sur la rue Valley Inn se sont prononcés majoritairement en faveur des travaux de mise en forme, drainage et pavage, tel que démontré à l'annexe "A";

ATtendu que le coût des travaux est estimé à 29012 \$;

ATtendu qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 mai 1995;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

ARTICLE 1 Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Valley Inn, le tout plus amplement décrit au plan et à l'estimation préliminaire préparés par le service technique de la municipalité en date de janvier 1995. Le plan et l'estimation préliminaire sont annexés au présent règlement à l'annexe "B" pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Afin de pourvoir au paiement du coût des travaux décrétés par le présent règlement :

Il est imposé et il sera prélevé, à la fin des travaux, une taxe spéciale telle que détaillée à l'annexe "C", déterminée en fonction du coût estimé des travaux et répartie au frontage des unités d'évaluation touchées par lesdits travaux (à l'exception de l'immeuble situé sur le cadastre 59-P).

Cette taxe spéciale sera payable en un seul versement suite à un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité.

Il est exigé et il sera prélevé, à la fin des travaux, une compensation de 1978 \$ du propriétaire du cadastre numéro 59-P. Cette compensation sera payable en un seul

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
versement suite à un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité.

ARTICLE 3 Afin de pourvoir au paiement du solde du coût des travaux, il est par le présent règlement approprié, au budget 1995, une participation de la municipalité, à même le poste budgétaire "Affectation - Dépenses en immobilisations Pavage".

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement
a été adopté le

L'avis public d'adoption
a été donné le


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM
Adopté

95-194 Adoption du règlement numéro 356 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue claude

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 356.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

## RĖGLEMENT NUMÉRO 356

Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Claude.

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (chapitre T-14);

ATTENDU que les propriétaires d'immeubles situés sur la rue Claude se sont prononcés majoritairement en faveur des travaux de mise en forme, drainage et pavage, tel que démontré à l'annexe "A";

No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à 18819 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 mai 1995 ;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

ARTICLE 1 Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Claude, le tout plus amplement décrit au plan et à l'estimation préliminaire préparés par le service technique de la municipalité en date de janvier 1995. Le plan et l'estimation préliminaire sont annexés au présent règlement a l'annexe "B" pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Afin de pourvoir au paiement de 75\% du coût des travaux décrétés par le présent règlement :

Il est exigé et il sera prélevé, à la fin des travaux, de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du liséré tracé au plan produit à l'annexe "C" du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Cette compensation sera payable en un seul versement suite à un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité.

Lorsque le coût réel des travaux sera connu, la compensation sera modifiée proportionnellement entre les propriétaires des unités d'évaluation touchées par les travaux jusqu'à concurrence d'une majoration maximale de $10 \%$ des montants figurant à l'annexe "D".

ARTICLE 3 Afin de pourvoir au paiement du solde du cout des travaux, il est par le présent règlement approprié une participation de la municipalité à même le poste budgétaire "Affectation -Dépenses en immobilisations - Pavage".

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement
a été adopté le
L'avis public d'adoption


FRÉDERIC PRESCOTT
LINE VEILLETTE
MAIRE
SEC.-TRES. PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-195
Adoption du règlement numéro 357 - Concernant des travaux de mise en forme et pavage d'une partie du rang St-Malo

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l e ~ r e ̀ g l e m e n t ~ n u m e ́ r o ~ 357 . ~$

## CANADA <br> PROVINCE DE QUÉBEC <br> MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP <br> MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 357
Concernant des travaux de mise en forme et pavage d'une partie du rang St-Malo.

Attendu les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (chapitre T-14);

Attendu que le coût des travaux est estimé à
370000 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 mai 1995;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

ARTICLE 1 Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de mise en forme et pavage d'une partie du rang St-Malo, le tout plus amplement décrit au plan et à l'estimation préliminaire préparés par le service technique de la municipalité en date de mai 1995. Le plan et l'estimation préliminaire sont annexés au présent règlement à l'annexe "A" pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Afin de pourvoir au paiement de $40 \%$ du coût des travaux, il est par le présent règlement approprié, au budget 1995, une participation de la municipalité à même le poste budgétaire "Affectation - Dépenses en immobilisations - Pavage".

ARTICLE 3
Afin de pourvoir au paiement de $60 \%$ du coût des travaux, il est par le présent règlement approprié, à même le budget 1996, une participation de la municipalité à même le poste budgétaire "Affectation - Dépenses en immobilisations - Pavage"..

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

l'analyse descriptive préparée par René Déziel, ingénieur, en mars 1994. La dite analyse est annexée au présent règlement sous la cote "A" pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Aux fins du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 93500 , telle que plus amplement détaillée à l'estimation annexée au présent règlement sous la cote "B" et, pour se procurer cette somme, décrète un emprunt par billets jusqu'à concurrence du même montant pour une période de $\underline{20}$ ans.

ARTICLE 3 Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim, pour et au nom de la municipalité, et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 4 Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote "C" et en faisant partie intégrante.

ARTICLE 5 Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 17\% l'an.

ARTICLE 6 Les échéances en capital et intérêts seront payables à une institution financière reconnue.

ARTICLE 7 Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 8 Pour pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est exigé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble situé en bordure de la rue visée par le présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Les 17 unités d'évaluation touchées par le présent règlement sont délimitées sur le plan apparaissant sous la cote "D" pour en faire partie intégrante.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre d'immeubles dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 9 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement
a été adopté le

L'avis public d'adoption
a été donné le


Adopté

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-197
No de résolution ou annotation

Règlement numéro 333 - Paiement à un fournisseur
ATTENDU la facture de Cap Excavation inc. datée du 30 avril 1995 concernant l'installation de huit branchements d'aqueduc et d'égout sanitaires prévus au règlement numéro 333;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder au paiement de la facture de Cap Excavation inc. au montant de 14 410\$ avant taxes;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-40040 (Dépenses - Règlement numéro 333).

## Adopté

## Administration - Offre de service de Impact-Mauricie

ATTENDU que l'organisme Impact-Mauricie offre un programme d'aide aux employeurs et aux employés afin d'améliorer le rendement au travail;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'ADHÉRER au service offert par l'organisme ImpactMauricie pour les élus et les employés réguliers de la Municipalité;

2- DE PAYER le coût d'adhésion au montant de 420 \$ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-499 (Gestion du personnel - services spécialisés ).

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-200
Administration - Mandat accordé à un encanteur professionnel

ATTENDU l'appel d'offres paru dans l'Hebdo Journal pour la vente de terrains excédentaires appartenant à la municipalité;

ATTENDU qu'aucune soumission n'a été reçue;
ATTENDU l'offre de services de Trudel \& Associés à l'effet d'organiser un encan où les terrains seraient mis à l'enchère;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'ENGAGER Trudel \& Associés, au montant de 137 \$, pour l'organisation d'un encan au cours duquel les sept terrains considérés comme excédentaires seront mis à l'enchère;

2- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à publiciser l'encan dans le Nouvelliste;

3- D'IMPUTER les frais relatifs à l'encan aux postes budgétaires 02-190-02-340 et 02-190-02-499 (Administration générale - Publicité et information et Autres services professionnels).

## Adopté

Transport - Achat de parties du lot numéro 428-A propriété de Stone Consolidated inc.

ATTENDU le projet de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour la construction d'une voie de contournement du parc industriel numéro 2, laquelle doit passer sur une partie du lot numéro 428-A, propriété de Stone Consolidated inc.;

ATTENDU que la partie du lot numéro 428-A visée par le projet est située sur le territoire de la municipalité;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'ACHETER de Stone Consolidated inc., pour une somme de $1 \$$, une partie du lot $428-\mathrm{A}$, mieux délimitée sur le plan ci-joint par les lettres "B", "C", "D", "E", "F", "G", "H", "J", "K", "L" et "B", d'une superficie de 2133,9 mètres carrés;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## No de resolution ou annotation

2- DE MANDATER Me Robert Carrier, notaire, pour préparer l'acte d'échange afin de finaliser la transaction;

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-906 (Affectation - Dépenses en immobilisations Transport);

4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

5-
DE RESCINDER la résolution numéro 95-84.
Adopté

Transport - Engagement d'un entrepreneur pour les travaux de pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet, Camille (partie des Prairies), Valley Inn, Claude et rang Saint-Malo (partie) ainsi que le pavage des stationnements du parc Roger Guilbault

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publiques et que 3 entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues et stationnements;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'OCTROYER à Construction et Pavage Maskimo ltée, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de mise en forme, drainage et pavage des rues suivantes pour les montants suivants, incluant les taxes :

Règlements Rues Montants
Gagné, Lafrenière, Bosquet, et Camille (partie des Prairies) 103 206,88\$

355 Valley Inn 24 938, 66\$
356 Claude $\quad 15 \quad 302,79$ \$
357 Rang Saint-Malo (partie) 382 568,30\$
s/o Stationnements - Parc Roger Guilbault
$54934,39 \$$
2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-921 (Affectation - Dépenses en immobilisations Pavage);

3- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous les documents, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

No de résolution ou annotation

95-204
Transport - Engagement d'un laboratoire spécialisé pour les travaux de voirie

ATTENDU que des travaux de voirie et de pose de pavage doivent être faits au cours de l'été 1995;

ATTENDU la nécessité d'engager un laboratoire spécialisé afin d'effectuer le contrôle de la qualité des enrobés bitumineux;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'ENGAGER la firme Laboratoire de services spécialisés M.B.F. ltée pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaus et de la pose, et pour faire des essais de compactage selon les demandes du service technique de la municipalité, et ce, pour une somme n'excédant pas $10000 \$$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-921 (Affectation - Dépenses en immobilisations Pavage).

Adopté

Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le règlement municipal numéro 334 relatif au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental pour l'obtention d'une avance de fonds afin de répondre aux demandes des résidents;

ATTENDU qu'une somme de 5000 \$ est prévue au budget 1995;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE VERSER une somme de 3500 \$ à titre d'avance au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap afin de leur permettre d'octroyer des subventions aux résidents admissibles au programme;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-490-00-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif);

3- DE MENTIONNER que les sommes non utilisés à la fin de l'exercice financier demeurent dues à la municipalité.

## Adopté

Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les pourparlers entrepris entre la municipalité et la ville de Cap-de-la-Madeleine concernant l'organisation d'une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la méthode de répartition des coûts de la journée proposée par la ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la volonté du Conseil de participer à cette journée selon les termes entendus entre les deux municipalités;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER la ville de Cap-de-la-Madeleine à demander des soumissions auprès de firmes spécialisées pour l'organisation d'une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux;

2- D'AUTORISER la ville de Cap-de-la-Madeleine à demander, au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de cette journée qui se tiendra au garage municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine à l'automne 1995;

3- DE PARTICIPER aux coûts inhérents à la collecte selon les différentes bases de répartition apparaissant au tableau ci-joint;

4- D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-420-00499 (Hygiène du milieu - Collecte de déchets dangereux).

## Adopté

Hygiène du milieu - Arrosage des pelouses et jardins Horaire 1995

ATTENDU l'importance de limiter la consommation en eau potable;

ATTENDU la nécessité de déterminer des heures d'arrosage des pelouses et des jardins pour l'année 1995;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE PERMETTRE l'arrosage des pelouses, jardins, fleurs et arbustes par l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal entre 20 heures et 21 heures;

2- D'AUTORISER les propriétaires dont l'adresse civique correspond à un nombre pair à arroser les jours pairs du calendrier et les propriétaires dont l'adresse civique correspond à un nombre impair à arroser les jours impairs du calendrier;

3- D'INTERDIRE en tout temps l'utilisation de l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal pour le nettoyage des entrées privées, patios et trottoirs;

4- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à publier un avis public dans l'Hebdo Journal afin d'aviser les propriétaires de la réglementation en vigueur à la municipalité;

5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-340 (Publicité et information).

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

95-208

No de résolution ou annotation

95-210 Administration - Vente d'une monographie au ministère des Affaires municipales

ATTENDU la demande d'informations reçue du ministère des Affaires municipales concernant les modalités de vente de la monographie de la municipalité;

ATTENDU que le prix de vente d'un exemplaire a été fixé à 15 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'OFFRIR au ministère des Affaires municipales un exemplaire de la monographie de Sainte-Marthe-du-Cap pour le prix de 15 \$;

2- DE MENTIONNER que les frais de transport sont aux frais de l'acquéreur.

## Adopté

95-211 Administration - Termes de location pour une maison mobile saisie pour non paiement de taxes

ATTENDU que lors de la vente pour non paiement de taxes effectuée par la MRC De Francheville en date du 13 avril 1995, la municipalité s'est portée acquéreur de la propriété sise au 5 rue Lemay;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'ancien propriétaire désire exercer son droit de retrait dans les délais permis par le code municipal, c'est-à-dire avant le 13 avril 1997;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE PERMETTRE à Monsieur Alain Dupont de résider dans son ancienne propriété sise au 5, rue Lemay, moyennant un paiement mensuel minimum de 150 \$;

2- DE CONSIDÉRER ces paiements mensuels comme des acomptes sur les sommes dues pour l'exercice du droit de retrait tant et aussi longtemps que les montants perçus ne sont pas suffisants pour compenser les frais assumés par la municipalité;

3- D'AJOUTER au coût d'adjudication, tous les frais permis par le Code municipal, les coûts d'assurance de la propriété et tout autre frais nécessaire à son entretien;

4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer $l^{\prime}$ 'entente avec Monsieur Alain Dupont concernant les termes de location de la propriété.

## Adopté

Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de construction

ATTENDU que sur le territoire de la municipalité, deux terrains ont des fondations non construites, soit sur la $5^{e}$ Rue près de la $3^{e}$ Avenue et sur la rue Pie $X$ près de la $11^{e}$ Rue;

ATTENDU que dans les deux cas, les propriétaires ont été avisés de corriger la situation dans les meilleurs délais mais qu'aucune action a été entreprise;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE MANDATER Me Bertrand Lamothe, avocat, pour entreprendre les procédures légales contre les propriétaires des deux unités afin de faire respecter le règlement de construction;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-412 (Services juridiques).

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-197 à 95-207, 95-209 et 95-212.


Secrétaire-trésorière par intérim


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

 Sainte-Marthe-du-Cap95-213
Levée de l'assemblée
A 20:25 heures
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté
$\ldots$......
FRÉDÉRIC PRESCOTT
LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
Lundi le 12 juin 1995
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
```

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 12 juin 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 JUIN 1995
ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Administration - Comptes
8- Transferts budgétaires
9- Administration - Lettre d'entente à intervenir entre Madame Nicole Beaudoin et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| $10-$ | Administration - Lettre d'entente à intervenir entre |
| :--- | :--- |
|  | Madame Suzanne Dupont, Monsieur Pierre Lesage et la |
| municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap |  |

Adopté

Administration - Comptes
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution ou annotation

10635
10636
10637
10638
10639
10640
10641
10642
10643
10644
10645
10646
10647
10648
10649
10650
10651
10652
10653
10654
10655
10656
10657
10658
10659
10660
10661
10662
10663
10664
10665
10666
10667
10668
10669
10670
10671
10672
10673
10674
10675
10676
10677
10678
10679
10680
10681
10682
10683
10684 10685
10686
10687
10688
10689
10690
10691
10692
10693

00005

Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

## Gaston Girard

Roger Jean
Wilson \& Lafleur
Hydro-Québec
Me Lyne Parent
Solange Dauphinais
Louis Dubois
Entretien M.C. enr
Cantel
Bell Mobilité Cellulaire
Bell Mobilité Pagette
Annulé
Solange Dauphinais
Ville du Cap
Jules Milette inc.
Annulé
Pierre A. Brouillette
Municipalité de Sainte-Marthe
Frédéric Prescott
Hydro-Québec
Bell Canada
Commcorp
Balle donnée masculine
Pitney Bowes Leasing
Dynabec ltée
J.C. Lussier

Centre Hospitalier Cloutier
Société Canadienne du Cancer
Municipalité de Sainte-Marthe
Comité Environnemental
Denise Faucher
Annulé
Corporation du Tourisme 50,95
Club de Canotage
Entretien M.C. enr.
Raymond Marcotte
Municipalité de Sainte-Marthe
Bell Canada
MRC De Francheville
Techni FM enr.
Frédéric Prescott
Roger Jean
Comm. adm. des régimes de retraite
Ministre du Revenu
Receveur général du Canada
S.C.F.P.

Trust Général du Canada
Société Canadienne des Postes
Chambre de Commerce du Cap
Solange Dauphinais
Ministre des Finances
Hydro-Québec
Bell Canada
Tournoi du Maire
C.T.A. De Franchemont

Ville de Cap-de-la-Madeleine
Ordre des comptables agréés du Québec
Lionel Massicotte
Gaston Girard

TOTAL :
Fonds des dépenses en immobilisations
$\underline{405 \quad 018,40}$
13072,66
173,46
58,85
379,77
741,82
50,00
167,14
1 623,86 34,78
34,57
27,25
75,00
2 771,89
7 897,04
11,40
14 443,96
228,90
10 946,45
190,36
378,32
350,00
368,53
4 256,22
52,63
50,00
75,00
174,77
284,08
47,78

120,00
1 692,24
142,52
13 476,96
42,21
2 151,61
244,59
426,11
102,70
426,49
13 810,22
10 737,79 334,89
5 273,38
169,79
325,00
415,00
172422,00
812,21
427,96
130,00
2 467,50
118 560,00
740,71
533,79
15,29
$\underline{\underline{22 \quad 232,63}}$

No de résolution ou annotation

10694
10695 10696 10697 10698 10699 10700
10701
10702
10703
10704
10705
10706
10707
10708
10709
10710
10711
10712
10713
10714
10715
10716
10717
10718
10719
10720
10721
10722
10723
10724
10725
10726
10727
10728
10729
10730
10731
10732
10733
10734
10735
10736
10737
10738
10739
10740
10741
10742
10743
10744
10745
10746
10747
10748
10749
10750
10751
10752
10753
10754
10755
10756
10757

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Comptes à payer au 31 mai 1995

Acier d'armature de Trois-Rivières 34,70
Arcotec
Buromax inc.
Belitec inc.
Centre de décoration Paré inc.
Clément \& Frère ltée
Centre Horticole du Cap inc.
Canadien Tire ltée
Charles Turcotte \& Fils ltée
Contrair
Construction S.R.B.
Centre Mécanique Mauricie inc.
Construction \& Pavage Maskimo ltée
Centre du Ressort Trois-Rivières inc.
Dynabec ltée
Desroberts (1984) inc.
Électricité A.C.A. inc.
Excavation Girard \& Simard inc.
Équipement J.P. enr.
Guillevin International inc.
Gaston Brouillette inc.
Garage Charest \& Frères inc.
Henri Bourgeois inc.
Industries Fortier Trois-Rivières
Jules Milette inc.
Launier Ltée
L'Horizon Vert enr.
La cie de construction Dollard ltée
Le Nouvelliste
Location Trois-Rivières inc.
Larose \& Fils
Les contrôles industriels JR inc.
Les équipements Aginco inc.
Matériaux Les Rives inc.
Morin \& Frères inc.
Major Mini Moteur enr.
McKerlie-Millen (Québec) inc.
Micromédica inc.
Machineries Baron \& Tousignant ltée
Multi Mécanic enr.
Oxygène Val-Mauricie
Pluritec Laboratoire ltée
Pièces d'auto H.P. Jacques inc.
P.A. Thibeault ltée

Pneus Belisle inc.
Poste d'essence Ste-Marthe enr.
Produits chimiques Sany inc.
Quévis inc.
Québec linge MC
RPM Tech inc.
Robert Delisle inc.
Remise 2000 enr.
Sani Mobile
Oxygène St-Maurice (1983) ltée
Shell Canada ltée
Serrurier du Cap inc.
Simard Beaudry inc.
Système D
Somavrac
Telecon
Vitrerie du Centre inc.
Westburne ltée
MRC De Francheville
S.P.A.M.

256,37
856,06
189,27
582,49
655,24
15,94
527,13
451,64
386,72
418,84
187,72
501,40
1537,33
267,79
96,86
227,91
2 031,25
30,48
317,58
172,86
31,92
171,85
619,05
28,49
176,06
4 000,00
1324,73
256,40
59,75
826,15
76,92
215,74
270,70
533,10
190,03
58,87
450,13
325,61
11,94
55,95
237, 25
224,55
243,05
516,44
334,32
1 637,08
5,79
82,92
55,34
199,01
176,67
1266,54
31,68
432,87
171,10
3 593,24
6 166,11
8 153,48
524, 20
288,60
525,23
290,00
7,98


Adopté

Administration - Lettre d'entente à intervenir entre Madame Nicole Beaudoin et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la lettre d'entente à intervenir entre Madame Nicole Beaudoin et la municipalité de Sainte-Marthe-duCap, relative à la location d'une partie du lot numéro 104-124 appartenant à la municipalité et à la construction d'une clôture mitoyenne;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétairetrésorière par intérim, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

No de résolution ou annotation

95-220
Administration - Lettre d'entente à intervenir entre Madame Suzanne Dupont, Monsieur Pierre Lesage et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la lettre d'entente à intervenir entre Madame Suzanne Dupont, Monsieur Pierre Lesage et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, relative à la location d'une partie du lot numéro 104-123 appartenant à la municipalité et à la construction d'une clôture mitoyenne;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

Administration - Acquisition d'un système informatique
ATTENDU que l'acquisition d'un système informatique supplémentaire est rendu nécessaire afin de répondre adéquatement à nos besoins diversifiés en gestion de documents;

ATTENDU les prix soumis par Centre informatique Micromédica inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'ACHETER de Centre informatique Micromédica inc., un ordinateur Prosérie $4661 V$ plus de Luxxon muni d'un processeur et d'un imprimante à jet d'encre Stylus 1000 pour le prix de 3325 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration).

Adopté

Administration - Achat de fournitures de bureau
ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement $D E$ COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax et Henri Bourgeois inc., au coût approximatif de $850 \$$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

Administration - Achat de produits d'entretien ménager
ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire et des bâtisses de loisirs pour l'été 1995;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et

No de résolution ou annotation

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 90-27 à 90-33
ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 3 mars 1995 concernant les lots 90-27 à 90-33 propriété de Les Porcheries Yvon Giguère inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER le plan numéro 1557 étant les subdivisions 90-27 à 90-33;

2- DE RESCINDER la résolution 95-121.
Adopté

Administration - Signature d'une entente entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap (voie de contournement)

ATTENDU le projet d'entente ci-annexé à l'effet que la Ville de Cap-de-la-Madeleine désire construire une route, appelée "voie de contournement", qui doit passer sur une partie du lot 428-A du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ladite partie étant située à l'intérieur des limites de la municipalité de Sainte-Marthe-duCap;

ATTENDU que les travaux de construction de la voie de contournement sont admissibles à une subvention dans le cadre du programe d'infrastructures Canada/Québec (volet I) et doivent être réalisés au cours de l'été 1995;

No de resolution No de resolution
ou annotation

95-230

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, se-crétaire-trésorière par intérim, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

Acquisition de parties du lot numéro 103 et des lots numéros 103-407, 103-425 et 103-488 appartenant à Les Gestions Gilles Haché inc.

ATTENDU les pourparlers entrepris dans le but d'acquérir des parties du lot numéro 103 et les lots numéros 103407, 103-425 et 103-488 appartenant à Les Gestions Gilles Haché inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'ACQUÉRIR, pour la somme de 125000 \$, des parties du lot numéro 103 et des lots numéros 103-407, 103425 et 103-488, tels que délimités sur le plan ciannexé, et appartenant à Les Gestions Gilles Haché inc.;

2- DE MANDATER Me Nelson Ward, notaire, pour la préparation de l'acte notarié;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes;

4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration).

## Adopté

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 juin 1995 - Règlement numéro 358

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 juin 1995 concernant le règlement numéro 358.

## PROVINCE DE QUÉBEC <br> MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussignée, Line Veillette, responsable du registre tenu le 5 juin 1995 en vue de l'approbation du règlement numéro 358 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 3 .

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de $\underline{2}$.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de $\underline{0}$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
Que le règlement est réputé approuvé par les personnes
habiles à voter.
    EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à
Sainte-Marthe-du-Cap, ce 6 juin 1995.
```



Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-217, 95-219 à 95-224, 95-227 et 95-230.


Levée de l'assemblée
A 20:00 heures
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée. Adopté


MAIRE

Lundi le 26 juin 1995

No de résolution ou annotation

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIĖRE DU 26 JUIN 1995
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Administration - Nomination d'un président d'assemblée

3- Adoption de l'ordre du jour
4- Procès-verbaux
4.1- Adoption
4.2- Suivi

5- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

6- PAROLE À LA SALLE

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

[^9]Règlement numéro 326 - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain

ATTENDU le règlement numéro 326 relatif à l'imposition de compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1994;

ATTENDU l'article 3 qui stipule que la moitié du coût du permis est perçu par la municipalité pour le compte de la Commission Scolaire Samuel-de Champlain;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1129,92 \$ à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain en paiement de sa quote-part pour l'exercice 1994.

Adopté

95-238
Administration - Conciliation du solde en banque
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1995 soit adoptée.

Adopté

95-240 Administration - Acquisition de matériaux et installation d'une clôture

ATTENDU les ententes intervenues entre Madame Nicole Beaudoin, Madame Suzanne Dupont, Monsieur Pierre Lesage et la municipalité concernant la pose d'une clôture mitoyenne sur les terrains situés au coin de la $3^{\text {c }}$ avenue et la $5^{e}$ rue;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont eet résolu unanimement :

1- D'ACHETER de Remise 2000 enr. les matériaux nécessaires pour une somme totale de 2 662,64\$;

2- D'ENGAGER Monsieur Rosaire Champoux pour faire la pose pour un coût de $717,92 \$$;

3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration).

## Adopté

Transport - Acquisition d'une partie du lot numéro 89-30 pour fin de rue - propriété de Monsieur Marc Robert

ATTENDU l'article 6 du Code municipal du Québec;
ATTENDU la nécessité d'améliorer l'intersection de la rue des Violettes;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'ACQUÉRIR de Monsieur Marc Robert, pour une somme de 1 §, une partie du lot numéro 89-30 mieux délimité sur le plan ci-joint par les lettres "A", "B", "C", "D" et "A";

2- DE MANDATER Me Lynn Parent, notaire, pour la préparation de l'acte notarié;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et


No de résolution ou annotation

95-242

95-243

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

tous autres documents pouvant donner effet aux présentes;

4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-906 (Dépenses en immobilisations - Transport).

Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1995
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 47 permis ont été émis au cours du mois de mai 1995
pour une valeur estimée de 504877 \$;
ATTENDU que sur ces 47 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 263000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R$ le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1995.

## Adopté

Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité

ATTENDU la popularité grandissante des fêtes de rues;
ATTENDU que cette initiative démontre de plus en plus un sentiment d'appartenance à notre municipalité;

ATTENDU que le conseil veut continuer à promouvoir ce genre d'activité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE CONTRIBUER pour une somme de 100 \$ aux responsables qui organiseront une fête de rues (1 ou 2 rues), pour un montant de 200 \$ pour une fête de quartier de 3 à 5 rues et pour un montant de $400 \$$ pour une fête de secteur;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (Activités culturelles).

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-237, 95-240, 95-241 et 95-243.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-244
No de resolution
Levée de 1'assemblée
A 8:05 heures
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté



No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 3 juillet 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 3 juillet 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean
Laurent Pontbriand Louis Dubois Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIĖE DU 3 JUILLET 1995
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Administration - Comptes
8- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
9- Adoption du règlement numéro 359 - Autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

```
Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à des
travaux municipaux effectués par la Ville de Cap-
Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à des
travaux municipaux effectués par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'intérieur des limites de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
10- Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs (secteur St-Laurent) et emprunt temporaire
11- Administration - Engagement d'un aviseur légal Respect de la réglementation de zonage
12- Environnement - Appui aux principes de gestion intégrée des déchets recommandés par la Commission environnement du CRD-04 en vue des audiences génériques sur l'environnement
13- Loisirs - Versement à l'Association de soccer SteMarthe inc.
14- VARIA
15- PAROLE À LA SALLE
16- Levée de l'assemblée
```


## Adopté

```
    (secteur St-Laurent) et emprunt temporaire
                                VARIA
```


## Adoption des procès-verbaux

```
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 juin 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.
```


## Adopté

## Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 juin 1995.

## Adopté

Administration - Comptes
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

Entretien M.C. enr.

1 586,83
34 078,22
104,06
300,00
20 985,00
205,00
126,62
21,40
15 354,53
398,59 Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

10777
10778
10779
10780
10781
10782
10783
10784
10785
10786
10787
10788
10789
10790
10791
10792
10793
10794
10795
10796
10797
10798
10799
10800

00005

10801
10802
10803
10804
10805
10806
10807
10808
10809
10810
10811
10812
10813
10814
10815
10816
10817
10818
10819
10820
10821
10822
10823
10824
10825
10826
10827
10828

| Fondation de l'Hôpital Cloutier | 50,00 |
| :--- | ---: |
| C.R.P.C | 65,00 |
| U.M.Q. | 512,80 |
| Richard Dufresne | 25,64 |
| Bell mobilité cellulaire | 124,59 |
| Bell Canada | 190,95 |
| Cantel | 39,86 |
| Hydro-Québec | $8.721,53$ |
| C.L.M. | 450,00 |
| Etienne Poirier | 200,00 |
| Denis Grimard | 200,00 |
| Louise Larivière | 450,00 |
| Jules Milette inc. | 793,74 |
| Bureautique Agathe Bisson inc. | 683,73 |
| Hydro-Québec | 188,94 |
| Commission scolaire Samuel-de Champlain | 129,92 |
| Richard Dufresne | 99,00 |
| Bell Canada | 108,20 |
| Commcorp | 378,32 |
| Entretien M.C. enr. | 1578,27 |
| J.C. Lussier | 39,88 |
| Régie intermunicipale d'ass. des eaux | 800,00 |
| Pitney-Bowes | 98,97 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 21729,55 |

$118 \quad 919,14$
$\underline{\underline{22 \quad 232,63}}$

Comptes à payer au 30 juin 1995
Alex Coulombe ltée $\quad 155,36$
Béton du Cap inc. 188,03
Buromax inc.
Belitec inc.
Boutique Le Chantier inc.
Clément \& Frère ltée
Centre horticole du Cap inc.
Clément Bastien excavation enr.
Construction S.R.B.
Dynabec ltée
Desroberts (1984) inc.
Décoration Paré
Electricité A.C.A. inc.
Excavation Girard \& Simard inc.
Équipements industriels du Cap inc.
Eugène Abran Excavation
Guillevin International inc.
Garage Charest \& Frères inc.
Gazon Manderley
Imprimerie Art Graphique inc.
Le Nouvelliste
Lignco inc.
Les Cafés Populaires Henri enr.
Location T.R. inc.
Larose \& Fils
Morin \& Frères inc.
Major Mini Moteur enr.
McKerlie-Millen (Québec) inc.

248,41
261,89
101,97
655,24
4 427,48
156,68
806,63
435,88
81,20
595,36
2 358,86
3 076,78
24,06
601,68
474,32
15,12
3 644,14
1 969,14
328,19
3 083,61
71,28
166,71
524,59
27,30
54,77
159,95

No de résolution ou annotation

10829
10830
10831
10832
10833
10834
10835
10836
10837
10838
10839
10840
10841
10842
10843
10844
10843
10846
10847
10848
10849
10850
10851
10852
10853
10854
10855

95-249

95-250

Micromédica inc.
Machineries Baron \& Tousignant ltée
Pluritec Laboratoire ltée
Pièces d'auto H.P. Jacques inc.
P.A. Thibeault ltée

Pépinière Cormier
Poste d'essence Ste-Marthe enr.
Plante Sports
Québec Linge
Remise 2000 enr.
RSD Radio inc.
Service de pneus C.T.R. ltée
Serrurier du Cap inc.
Simard Beaudry inc.
Système D
Somavrac
Techni FM enr.
Telecon
Vrac Terrassement enr.
Westburne ltée
Gilbert Roberge
Claude Jacques service enr.
Chastenay, Gagné \& Ass.
Les Jardins vivaces de la Mauricie enr.
Métaux Lamy inc.
Signoplus
Trudel \& Ass.
TOTAL :

3 321,79
162,02
126,72
215,52
98,62
2 664,46
521,80
407,91
58,21
296,23
62,68
152,10
28,49
166,81
1623,86
1451,32
37,60 569,78
38,77
131,63
2 296,19
42,04
826,17
822,43
121,37
1 011,92
30,43
$\underline{41 \quad 981,50}$

Adopté

Administration - Rapport de contrôle budgétaire
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1995 soit adopté.

## Adopté

Adoption du règlement numéro 359 - Autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à des travaux municipaux effectués par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'intérieur des limites de la municipalité de Sainte-Marthe-du-cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R$ le règlement numéro 359.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP MRC DE FRANCHEVILLE

## RÈGLEMENT NUMÉRO 359

Autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à des travaux municipaux effectués par la Ville de Cap-de-laMadeleine à l'intérieur des limites de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

ATtENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente concernant des travaux municipaux effectués par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'intérieur des limites de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 12 juin 1995;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -


Adopté

95-251 Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs (Secteur St-Laurent)

ATTENDU les factures de Sintra inc. datées du 2 juin 1995 et du 29 juin 1995 représentant les décomptes progressifs numéros 2 et 3 pour les travaux exécutés au secteur StLaurent;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la vérification de ces factures effectuée par notre firme d'ingénieurs nous recommandant de payer les sommes de 449248,49 \$ et de 314 416,58 \$;

ATTENDU le compte d'honoraires reçu de Les Consultants VFP inc. au montant de 33 992,31 \$ pour l'extension des services au secteur St-Laurent;

ATTENDU les autres factures reçues de :
Site d'enfouissement Girard \& Simard inc. 774,86 \$ Excavation Girard \& Simard inc. 1 082,57
Construction S.R.B.
Télécon 631,60

Les produits de béton St-Louis 227,91

Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre
1538,20
Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre 529,89 911,64

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder aux paiements des factures suivantes :

| Sintra inc. | 449 | 248,49 |
| :--- | ---: | ---: |
| Sintra inc. | 314 | 461,58 |
| Les Consultants VFP inc. | 33992,31 |  |
| Site d'enfouissement Girard \& Simard inc. | 774,86 |  |
| Excavation Girard \& Simard inc. | 1082,57 |  |
| Construction S.R.B. | 631,60 |  |
| Télécon | 227,91 |  |
| Les produits de béton St-Louis | 17,48 |  |
| Laboratoire Laviolette inc. | 1538,20 |  |
| Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre | 529,89 |  |
| Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre | 911,64 |  |

2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-40040 (dépenses - règlement numéro 333).

Adopté

Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de zonage

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

95-252 Environnement - Appui aux principes de gestion intégrée des déchets recommandés par la commission environnement du CRD-04 en vue des audiences génériques sur l'environnement

ATTENDU que l'enfouissement des déchets entraîne de multiples problèmes environnementaux;

ATTENDU que les espaces propices à l'enfouissement sanitaire se font de plus en plus rares;

ATTENDU que les coûts pour rendre les lieux d'enfouissement sanitaire conformes aux règles en vigueur sont de plus en plus élevés;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la population est de plus en plus sensibilisée à la problématique des déchets;

ATTENDU que le système actuel permet le gaspillage des déchets ressources compromettant ainsi la qualité de vie des générations futures;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement a fixé des objectifs de réduction des déchets à l'enfouissement de l'ordre de 50\% d'ici l'an 2000;

ATTENDU les limites des mesures volontaires en faveur de la réduction des déchets;

ATTENDU l'importance d'établir un concensus régional en matière de gestion des déchets;

ATTENDU la position unanime de la Commission environnement du CRD-04 qui rallie les intérêts des intervenants municipaux et des groupes environnementaux;

ATTENDU l'importance pour la région de s'exprimer sur la nouvelle réglementation sur les déchets solides dans le cadre des audiences génériques conduites par le BAPE;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap adhère aux cinq principes contenus dans le document "Énoncé de principes en matière de gestion intégrée des déchets", qui sera déposé aux audiences génériques du BAPE;

2- QUE le Conseil appuie la Commission environnement dans sa démarche de concertation et de consultation des intervenants des milieux municipal et environnemental.

## Adopté

Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.

ATTENDU que l'Association de soccer Ste-Marthe inc. a remis son bilan financier pour la saison 1994;

ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1995;
ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communaté et que des dépenses de plus de 18000 \$ sont prévus pour l'année financière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE VERSER une somme forfaitaire de 4500 \$ à titre de subvention à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.;

2- D'IMPUTER cette somme au poste budgétaire 02-701-58999 (contribution à l'Association de soccer).

## Adopté

No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine 

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-248, 95-251 et 95-253.


Levée de l'assemblée
A 20:10 heures
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

```
                                    Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
                                    Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Lundi le 14 août 1995
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-
Marthe-du-Cap tenue ce lundi 14 août 1995 à 19 heures 30
au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient pré-
sents, savoir:-
Son Honneur le Maire
suppléant : Louis Dubois
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
    Roger Jean
    Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire
suppléant.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim
et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par inté-
rim, sont aussi présents.
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré
par la secrétaire-trésorière par intérim;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et
résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.
SESSION RÉGULIERE DU 14 AOÛT 1995
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
    3.1- Adoption
    3.2- Suivi
4- Explications données par le maire sur les points ins-
    crits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Administration - Comptes
8- Avis de motion - Règlement numéro 360
9- Avis de motion - Règlement numéro 361
10- Règlement numéro 333 - Paiement à des fournisseurs et
    emprunt temporaire
```

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| 11- | Administration - Signature d'une entente avec Bell Canada (appel d'urgence 9-1-1) |
| :---: | :---: |
| 12- | Administration - Achat de timbres |
| 13- | Transport - Acquisition du lot 475-21 pour fins de rue |
| 14- | Transport - Acquisition du lot 475-22 pour fins de rue |
| 15- | Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap |
| 16- | $\begin{aligned} & \text { Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 93-58 à } \\ & 93-67 \end{aligned}$ |
| 17- | Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 528-3 |
| 18- | Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1995 |
| 19- | Loisirs - Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc. |
| $20-$ | VARIA |
|  | 20.1- Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de zonage |
|  | 20.2- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap |
|  | 20.3- Urbanisme - Demande de dégoration mineure DM-13 - Monsieur Jean Veilleux |
|  | 20.4- Urbanisme - Demande de Matériaux J.G. inc. concernant l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot 440 |
|  | 20.5- Urbanisme - Demande de Monsieur Robert Harvey pour la modification du règlement de zonage numéro 263 |
|  | 20.6- $\begin{aligned} & \text { Urbanisme - Demande de Monsieur André } \\ & \text { Massicotte }\end{aligned}$ |
| 21- | PAROLE À LA SALLE |
| 22- | Levée de l'assemblée |
|  | Adopté |
| Adoption des procès-verbaux |  |
| Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 juillet 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente; |  |
|  |  |

## Adopté



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-257
Correspondance
Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $I^{\text {er }}$ au 31 juillet 1995.

Adopté

Administration - Comptes
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

10856
10857
10858
10859
10860
10861
10862
10863
10864
10865
10866
10867
10868
10869
10870
10871
10872
10873
10874
10875
10876
10877
10878
10879
10880
10881
10882
10883
10884
10885
10886
10887
10888
10889
10890
10891
10892
10893
10894
10895
10896
10897
10898
10899
10900
10901
10902
10903
10904

| Municipalité de Champlain | 7 | 450,50 |
| :---: | :---: | :---: |
| Richard Dufresne |  | 52,00 |
| Roger Jean |  | 52,00 |
| Laurent Pontbriand |  | 82,00 |
| Louis Dubois |  | 52,00 |
| Frédéric Prescott |  | 52,00 |
| Danielle Gélinas Dumont |  | 211,68 |
| Impact Mauricie |  | 205,00 |
| Rénald Guilbault | 1 | 800,00 |
| Jean Guilbault | 1 | 800,00 |
| François Guilbault | 1 | 800,00 |
| Lily Guilbault | 1 | 800,00 |
| Ghislaine Guilbault | 1 | 800,00 |
| Claude-Orise Guilbault | 3 | 000,00 |
| Suzanne Guilbault | 3 | 000,00 |
| Rosaire Guilbault | 3 | 000,00 |
| Nelson Ward | 142 | 443,75 |
| Bell Canada |  | 42,21 |
| Hydro-Québec |  | 28,79 |
| Corp. Action Prévention Sainte-Marthe | 1 | 731,00 |
| Frédéric Prescott |  | 335,83 |
| Chevaliers de Colomb |  | 160,00 |
| Imprimerie Vallières inc. | 1 | 969,14 |
| Dany Pronovost | 1 | 000,00 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 4 | 222,74 |
| Comm. adm. des régimes de retraites |  | 852,98 |
| Trust général du Canada | 3 | 771,30 |
| S.C.F.P. |  | 263,17 |
| Receveur général du Canada | 8 | 783,92 |
| Ministre du Revenu | 11 | 347,45 |
| Village des Sports |  | 113,85 |
| Solange Dauphinais |  | 50,00 |
| Entretien M.C. enr. | 3 | 202,13 |
| Hydro-Québec | 1 | 580,45 |
| Bell Canada |  | 415,80 |
| Ville de Cap-de-la-Madeleine | 1 | 703,63 |
| MRC De Francheville | 2 | 378,59 |
| Banque Nationale du Canada | 1 | 277,76 |
| Association de Soccer Sainte-Marthe inc. | 4 | 500,00 |
| L'Horizon Vert Enr. | 4 | 000,00 |
| Fondation de l'hôpital Cloutier |  | 125,00 |
| Comité loisirs Place Norbert |  | 400,00 |
| Comité sectoriel St-Malo |  | 400,00 |
| Jules Milette inc. | 8 | 103,06 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 24 | 370,29 |
| Hydro-Québec | 3 | 253,01 |
| Cantel |  | 165,14 |
| Bureautique Agathe Bisson inc. |  | 683,73 | Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution ou annotation

| Raymond Marcotte |  | 63,83 |
| :---: | :---: | :---: |
| Michel Leclerc |  | 30,85 |
| Mario Ducharme |  | 156,74 |
| Suzanne Guilbault \& Al. |  | 8,52 |
| Michel Rocheleau |  | 20,38 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 8 | 760,34 |
| Jeannot Ouellet |  | 54,38 |
| Laurier Gélinas |  | 23,35 |
| Clément \& Frère ltée |  | 655,24 |
| Municipalité de Sainte-Marthe |  | 193,07 |
| Commcorp |  | 378,32 |
| Bell mobilité cellulaire |  | 166,31 |
| Bell Canada |  | 238,94 |
| Hydro-Québec | 5 | 523,76 |
| Frédéric Prescott |  | 398,65 |
| Frédéric Prescott |  | 342,39 |
| Entretien MC enr. | 1 | 763,46 |
| SCFP |  | 239,89 |
| Trust général du Canada | 3 | 718,06 |
| Receveur général du Canada | 8 | 641,95 |
| Ministre du Revenu | 10 | 920,93 |
| Louise Larivière |  | 205,93 |
| Alain Toupin |  | 200,00 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 17 | 899,65 |
| Municipalité de Sainte-Marthe |  | 397,86 |
| TOTAL : | 320 | 877,48 |
| Fonds des dépenses en immobilisation |  |  |
| Consultants VFP inc. | 33 | 993,24 |
| Raynald Villeneuve |  | 17,48 |
| TOTAL : |  | 010,72 |

Autobus Bell-Horizon inc. 683,74

Comptes à payer au 31 juillet 1995
10930
10931
10932
10933
10934
10935
10936
10937
10938
10939
10940
10941
10942
10943
10944
10945
10946
10947
10948
10949
10950
10951
10952
10953
10954
10955
10905
10906
10907
10908
10909
10910
10911
10912
10913
10914
10915
10916
10917
10918
10919
10920
10921
10922
10923
10924
10925
10926
10927
10928
10929

Aginco inc.
Arbo Service
Béton du Cap inc.
Buromax inc.
Belitec inc.
Boutique Le Chantier inc.
Boiteau luminaire inc.
Centre de décoration Paré inc.
Centre des Roses enr.
Clôtures Cambrek inc.
Canadian Tire
Charbonnerie Champlain ltée
Contrair
Construction S.R.B.
Clinique de médecine industrielle
Dynabec ltée
Électricité A.C.A. inc.
Formulaires Ducharme inc.
Henri Bourgeois inc.
Hymec inc.
Imprimerie Vallières inc.
L'Horizon Vert enr.
Le Nouvelliste
Lignco inc.
LDN Protection Service enr.

31,03
455,82
471,77
350,80
289,09
239,61
104,92
122,56
61,54
1 153,22
24,08
170,93
197,60
813,18
240,00
489,38
2 644,88 29,96
515,34
323,72
397,70
3 880,00
136,75
97,36
45,58


No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

10956
10957
10958
10959
10960
10961
10962
10963
10964
10965
10956
10967
10968
10969
10970
10971
10972
10973
10974
10975
10976
10977
10978
10979
10980
10981
10982
10983
10984
10985
10986
10987
10988
10989
10990
10991
10992
10993
10994

95-259

Location T.R. inc.
Les Abris et Auvents
Les Machineries R.D.M. enr.
Matériaux Les Rives inc.
Major Mini Moteur enr.
McKerlie-Millen (Québec) inc.
Micromedica inc.
Machineries Baron \& Tousignant ltée
Multi-Services résidentiels enr.
Oxygène Val-Mauricie
Pluritec Laboratoire ltée
Pièces d'auto H.P. Jacques inc.
Poste d'essence Ste-Marthe enr.
Produits chimiques Sany inc.
Plante Sports
Polyjeux
Québec Linge inc.
Reynolds Radio inc.
Remise 2000 enr.
RDS Radio inc.
Service de pneus CTR ltée
Sani Mobile
Oxygène St-Maurice (1983) Ltée
Shell Canada ltée
Serrurier du Cap inc.
Sablière du Cap
Vitrerie du Centre inc.
Le Grand Prix Players ltée
S.P.A.M.

Soc. Qué. ass. des eaux
Michel Leclerc
Alarme Microcom
Claude Jacques Service enr.
Continuum
Egzakt
Les Jardins Vivaces de la Mauricie enr.
Multi-Affiches
Studio Henrichon 1981 inc.
Signoplus
TOTAL :
$\underline{43 \quad 356,40}$
121,93
356,06
113,84
176,98
1 280,18
207,68
51,28
5,50
660,00
130,00
128,99
285,18
496,45
482,91
198,81
1990,79
84,36
165,23
3 061,74
74,07
66,82
183,47
57,95
558,00
47,96
205,12
5,70
1 260,02
11,97
12 902,66
340,00
246,14
31,91
797,69
346,17
541,26
19,37
58,12
633,53

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 360

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 360 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

No de résolution ou annotation

95-260

95-261

95-262

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Avis de motion - Règlement numéro 361

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Administration - Signature d'une entente avec Bell Canada (appel d'urgence 9-1-1)

ATTENDU que la Municipalité désire mettre en fonction un service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 (SCAU) et que pour ce faire, la Municipalité doit conclure une entente avec Bell Canada pour le service public d'appels d'urgence 9-1-1 afin que ladite compagnie de téléphone puisse se doter des infrastructures nécessaires pour fournir les lignes d'accès de tel service;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'APPROUVER l'entente préparée par Bell Canada conformément aux modalités et conditions énoncées à l'article 1400 du Tarif général de Bell Canada approuvés par le CRTC afin que la Municipalité adhère au service public d'appels d'urgence 9-1-1;

2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec Bell Canada.

Adopté

Administration - Achat de timbres
Proposé par Danielle Géliinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2 279,10 \$, taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

## Adopté

Règlement numéro 333 - Paiement à des fournisseurs et emprunt temporaire

ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur StLaurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

ATTENDU la vérification des factures reçues, effectuée par le service technique;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de 382050 \$ à la Caisse Populaire Sainte-Madeleine;

2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour procéder aux paiements des factures suivantes :

| Sintra inc. | 314 461,58 |
| :---: | :---: |
| Consultants VFP inc. | 33 993,24 |
| Laboratoire Laviolette inc. | 2 862,40 |
| Guy Veillette | 300,00 |
| Roger Courteau | 187,50 |
| Clément Bastien Excavation | 7 566,60 |
| Eugène Abran Excavation | 3 746,84 |
| Excavation Girard \& Simard inc. | 5 640,78 |
| Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre | 227,91 |
| Lyne Parent, notaire | 669,80 |
| Construction S.R.B. | 1 319,06 |
| Centre horticole du Cap | 5 391,21 |
| Gazon Manderley | 5 145,94 |
| Charbonnerie Champlain | 512,80 |

$382 \quad 025,66$ \$
3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-400-40 (Dépenses - Règlement numéro 333).

Adopté
Transport - Acquisition du lot 475-21 pour fins de rue
Ce point est reporté à une session ultérieure.

Transport - Acquisition du lot 475-22 pour fins de rue
Ce point est reporté à une session ultérieure.
Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la réglementation municipale relative au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendant du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental demandant que le solde de la subvention de $5000 \$$ prévue au budget 1995 leur soit versé afin de faire face aux nombreuses demandes des contribuables;

ATTENDU la politique du Comité environnemental de reporter à l'année suivante les demandes de subvention non reçues au $1^{\text {er }}$ août de l'année;

ATTENDU la fermeture des bureaux municipaux pendant deux semaines lors du mois de juillet ainsi que la température propice à la popularité du programe de subvention au systèmes de captage;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE PERMETTRE au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap de prolonger la date limite de demande de subvention;

2- D'AUGMENTER le budget de 5000 \$ alloué au Comité environnemental d'une somme de 3000 \$ afin de pouvoir répondre positivement aux demandes de subvention reçues;
ou annotation

95-264

95-265

95-266

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

3- DE VERSER la deuxième tranche de la subvention prévue ainsi que le budget supplémentaire pour une somme totale de 4500 \$ au Comité environnemental;

4- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-490-00-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif);

5- DE MENTIONNER que les sommes non utilisées à la fin de l'exercice financier demeures dues à la municipalité.

## Adopté

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 93-58 à 93-67
ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 21 juillet 1995 concernant les lots 93-58 à 93-67 propriété de Domaine BrouMont inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 12149 comme étant les subdivisions 93-58 à 93-67 inclusivement.

Adopté

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 528-3
ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpen-teur-géomètre, en date du 17 juillet 1995 concernant le lot 528-3 propriété de 9001-2451 Québec inc.(Normand Laquerre, président);

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l e ~ p l a n ~$ numéro 1937 comme étant la subdivision 528-3.

Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1995
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 28 permis ont été émis au cours du mois de juin 1995
pour une valeur estimée de 329275 \$;
ATTENDU que sur ces 28 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 147500 \$:

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois juin 1995.

No de résolution ou annotation

95-267
Loisirs - Versement au Club optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.

ATTENDU que le Club optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc. organisait pour les jeunes, les 11,12 et 13 août 1995, une activité "Fort Braillard";

ATTENDU que plus de 170 jeunes participaient à cette activité;

ATTENDU que des dépenses pour plus de 5000 \$ auront été encourues pour cet événement;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'OCTROYER un montant de 600 \$ au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc. comme subvention à l'activité du Fort Braillard;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (Activités culturelles - autres dépenses).

## Adopté

Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de zonage

ATTENDU que Monsieur Jean Houde exerce l'activité de débitage de bois dans un but commercial dans une zone agricole;

ATTENDU qu'en vertu de la réglementation de zonage, cette activité $n$ 'est pas permise;

ATTENDU que le propriétaire a été avisé verbalement et par écrit de cesser l'activité de débitage de bois de manière commerciale et l'entreposage de bois, et de nettoyer le terrain;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE MANDATER Me Bertrand Lamothe, avocat, pour entreprendre les procédures légales contre le propriétaire afin de faire respecter le règlement de zonage numéro 263;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-412 (Services juridiques).

## Adopté

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion $95-6$ tenue le 8 août 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

## Adopté

Urbanisme - Demande de Matériaux J.G. inc. concernant l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot numéro 440

ATTENDU la demande de la compagnie Matériaux J.G. inc. concernant l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot numéro 440;

ATTENDU que le comité consultatif a étudié la demande;
ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande;

ATTENDU que la compagnie Matériaux J.G. inc. devra soumettre une nouvelle demande lorsque les conditions énumérées ci-après auront été remplies;

La compagnie Matériaux J.G. inc. devra obligatoirement :
1- Avoir complété à $50 \%$ et plus les travaux de réaménagement de la phase I, soit la partie du lot numéro 439, et ce, selon les normes du ministère de l'Environnement et de la Faune;

2- Faire les démarches nécessaires afin de trouver un chemin d'accès autre que celui proposé, et ce, pour éviter que les matériaux de déblai et remblai soit transportés en empruntant les rues du secteur résidentiel connu sous le nom de Parc Frigon;

3- S'assurer que le cours d'eau où se dirige le fossé drainant la sablière soit en mesure de recevoir ce débit d'eau supplémentaire.

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE REFUSER la demande de la compagnie Matériaux J.G. inc. suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-272

No de résolution ou annotation

Urbanisme - Demande de Monsieur Robert Harvey pour la modification du règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la demande de Monsieur Robert Harvey, représentant de la Société immobilière Robert Harvey inc. et al. concernant la modification du règlement de zonage numéro 263 afin de modifier les usages permis à l'intérieur de la zone numéro 245 cb située à l'angle des rues Notre-Dame et Gilles Toupin;

ATTENDU que le comité consultatif a étudié la demande;
ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l a ~ d e m a n d e ~ d e ~ M o n s i e u r ~$ Robert Harvey afin de permettre les usages supplémentaires suivants :

Section 52 Location d'automobiles et de camions
Section 53 Vente au détail de véhicules automobiles usagées, sauf les pièces usagées

Section 58 Vente au détail et service de réparation de motocyclettes et de véhicules de loisirs

Section 59 Autres activités de vente au détail : automobiles, embarcations, avions et accessoires

Section 60 Vente au détail de combustible.

> Adopté

Urbanisme - Demande de Monsieur André Massicotte
ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de Monsieur André Massicotte concernant l'ajout d'un deuxième garage rattaché au bâtiment principal;

ATTENDU que le comité consultatif a étudié la demande;
ATTENDU I'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la demande;

ATTENDU que le fait d'accepter la demande créerait un précédant sur l'interprétation de la réglementation de zonage;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur André Massicotte.

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-258, 95-261, 95-262, 95-263, 95-267 et 95-268.


Secrétaire-trésorière par intérim


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-274
Levée de l'assemblée
A 20:40 heures;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


No de résolution ou annotation

Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 28 août 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 28 août 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Roger Jean Laurent Pontbriand Louis Dubois Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE 1'adoption tel que modifié.

SESSION REGULIERE DU 28 AOÛT 1995

ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs
8- Administration - Achat de produits d'entretien ménager

9- Transport - Acquisition du lot 475-22 pour fins de rue

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## No de résolution ou annotation

```
10- Transport - Acquisition du lot 475-21 pour fins de
    rue
11- Loisirs - Demande d'aide financière - Cadets de
    l'air escadron 350
12- VARIA
    12.1- Scellement de fissures dans les rues de la
        Municpalité
13- PAROLE À LA SALLE
14- Levée de l'assemblée
Adopté
```

95-276 Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la
séance du 14 août 1995 au moins quarante-huit (48) heu-
res avant la tenue de la présente;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et réso-
lu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.
Adopté
À 20 heures, Madame Danielle Gélinas Dumont se joint à
l'assemblée.
95-277 Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement $D^{\prime} A C C E P T E R ~ l a ~ c o r r e s p o n-~$ dance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 août 1995.

## Adopté

95-278 Rèqlement numéro 333-Paiement des fournisseurs

ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur StLaurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

Attendu la vérification des factures effectuée par le service technique de la Municipalité;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder aux paiements des factures suivantes :

Site d'enfouissement Girard \& Simard inc. 410,22 \$ Matériaux Économiques inc. 153,84
Construction S.R.B.
construction et Pavage Maskimo ltée 3418.13


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-400-40 (dépenses - règlement numéro 333).

## Adopté

Administration - Achat de produits d'entretien ménager
ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany et à la Boutique de la Balayeuse au coût de 1069,87 \$, taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-01-610 (biens non durables).

Adopté

Transport - Acquisition du lot 475-22 pour fins de rue
ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Madame Diane Bastien et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Jacques Verrette, notaire;

ATTENDU que le plan du lot et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, des travaux d'infrastructures de la rue Claude;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant le lot numéro VINGT-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE (475-22) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, propriété de Madame Diane Bastien;

2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

Transport - Acquisition du lot 475-21 pour fins de rue
ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Monsieur Clément Bastien et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Jacques Verrette, notaire;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que le plan du lot et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, des travaux d'infrastructures de la rue claude;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, situé en la municipalité de Sainte-Marthe-duCap, connu et désigné comme étant le lot numéro VINGT-ET-UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE (47521) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, propriété de Monsieur Clément Bastien;

2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer le contrat notaríé et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-duCap.

## Adopté

Loisirs - Demande d'aide financière - Cadets de l'air escadron 350

ATtENDU la demande reçue de la ligue des Cadets de l'air, le 10 août dernier;

ATTENDU les besoins financiers de cet organisme;
ATTENDU que six jeunes de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits dans ce mouvement;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'ALLOUER un montant forfaitaire de 250 \$ aux Cadets de l'air, à titre de subvention;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté

Scellement de fissures dans les rues de la Municipalité
ATTENDU le besoin de procéder au scellement de fissures afin de protéger le pavage de certajnes rues de la Municipalité;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER le directeur général par intérim à engager la firme spécialisée Scelbec inc. afin de procéder au scellement de fissures du pavage dans
diverses rues pour une somme $n^{\prime}$ excédant pas $8000 \$$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie - entretien et réparations).

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE PAR INTERIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-278, 95-279, 95-282 et 95-283.


Secrétaire-trésorière par intérim

Levée de l'assemblée
A 20:10 heures

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté
$\ldots$...... Aunc.
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 11 septembre 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 11 septembre 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement $D^{\prime} E N$ FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## SESSION RÉGULIERE DU 11 SEPTEMBRE 1995

ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Administration - Comptes
8- Urbanisme - Rapport des permis
8.1- Pour le mois de juillet 1995
8.2- Pour le mois d'août 1995



00030
00031
00032
00033

11036
11037
11038
11039
11040
11041
11042
11043
11044
11045
11046
11047
11048
11049
11050
11051
11052
11053
11054
11055
11056
11057
11058
11059
11060
11061
11062
11063
11064
11065
11066
11067
11068
11069
11070
11071
11072
11073
11074
11075
11076
11077

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Ligue de sacs de sable | 72,60 |
| :---: | :---: |
| Bell Canada | 412,83 |
| Micheline Courteau | 45,57 |
| Frédéric Prescott | 50,00 |
| Cadets de l'air Escadron 350 | 250,00 |
| Frédéric Prescott | 358,17 |
| Entretien MC enr. | 1 640,95 |
| Hydro-Québec | 27,95 |
| Claudine Vaudrin | 50,00 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 13 278,68 |
| TOTAL : | $\underline{76 \quad 897,03}$ |
| Fonds de dépenses en immobilisation |  |
| Site d'enfouissement Girard \& Simard | 410,22 |
| Matériaux Économiques inc. | 153,84 |
| Construction S.R.B. | 34,47 |
| Construction \& Pavage Maskimo ltée | 3 418,13 |
| TOTAL : | 4016,66 |

Comptes à payer au 31 août 1995
Alex Coulombe ltée 153,61

Aginco inc.
Béton du Cap inc.
Buromax inc.
Bélitec inc.
Boutique Le Chantier inc.
Centre de décoration Paré inc.
Clément \& Frère ltée
Coopérative agricole de Champlain
Centre Horticole du Cap inc.
Clôtures Cambrek inc.
Canadian Tire
Clément Bastien Excavation enr.
Contrair
Construction S.R.B
Construction \& Pavage Maskimo ltée
Électricité A.C.A. inc.
Excavation Girard \& Simard inc.
Eugène Abran Excavation
Formulaires Ducharme inc.
General Bearing Service inc.
Guillevin International inc.
Guillemette Eloi
Gaston Brouillette inc.
Henri Bourgeois inc.
Hymec inc.
Imprimerie Vallières inc.
L'Horizon Vert enr.
Lamothe, Ayotte, avocats
Lignco inc.
Les Cafés-Populaires Henri enr.
Laboratoire de services spécialisés
Location T.R. inc.
Les Enseignes Professionnelles
Larose \& Fils
Larochelle Suzuki inc.
Matériaux Les Rives inc.
Major Mini Moteur enr.
Multi Mecanic enr.
Pluritec laboratoire Ltée
Pièces d'auto H.P. Jacques inc.
Pneus S.L. enr.

153,61
626,06
519,63
576,19
41,02
99,68
309,56
655,24
244,44
3 643,17
332,18
827,79
1 225,00
187,68
366,44
408 879,74
706,52
307,68
3 145,16 139,99
37,81
848,07
445,00
27,30
718,17
700,68
1 133,85
4 030,00
146,80
2 565,28
65,00
580,23
456,78
3 700,15
1 163,22
76,09
24,90
61,79
11,94
154,98
12,85
43,88

No de résolution ou annotation

11078
11079

| P.A. Thibeault ltée | 78,99 |
| :--- | ---: |
| Poste d'essence Ste-Marthe enr. | 189,11 |
| Québec Linge MC | 40,90 |
| R.M. Textile enr. | 82,40 |
| Robert Delisle inc. | 79,79 |
| Carrier \& Carrier, notaires | 612,29 |
| Remise 2000 enr. | 305,16 |
| RDS Radio inc. | 454,68 |
| St-Cyr Photo | 225,29 |
| Shell Canada ltée | 350,43 |
| Site d'enfouissement Girard | 45,58 |
| Simard Beaudry inc. | 454,38 |
| Système D | 172,24 |
| Somavrac | 815,35 |
| Sani Mont | 296,28 |
| Stanchem inc. | 5039,74 |
| Westburne ltée | 455,11 |
| James Poirier | 200,00 |
| SpAM | 3,99 |
| Ville de Cap-de-la-Madeleine | 38,70 |
| Heenan Blaikie | 168,41 |
| Chastenay, Gagné \& ass. | 498,84 |
| Jean-Paul Deshaies inc. | 397,99 |
| Louise Lariviere | 1090,78 |
| Le Groupe Sport-Inter Plus | 127,43 |
| Signoplus | 1685,39 |
| Ward \& Germain | $1 \quad 130,07$ |

TOTAL :
$\underline{\underline{460 \quad 230,87}}$
Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1995

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 19 permis ont été émis au cours du mois de juillet 1995 pour une valeur estimée de 145850 \$;

ATTENDU que sur ces 19 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $63000 \$$ et 1 pour un deux logements pour une valeur estimée de 65000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1995.

Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1995
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 17 permis ont été émis au cours du mois d'août 1995 pour une valeur estimée de 150571 \$;

ATTENDU que sur ces 17 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 100000 \$;

No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et réso-
 cours du mois d'août 1995.

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 95-288.


Levée de l'assemblée

A 20:05 heures;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRTC PRESCOTT


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 25 septembre 1995
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 25 septembre 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont Roger Jean Laurent Pontbriand Louis Dubois Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÉRE DU 25 SEPTEMBRE 1995
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Avis de motion - Règlement numéro 362
8- Adoption du règlement numéro 360 - Imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité

9- Administration - Autorisation de signature - Conventions relatives au service d'urgence 9-1-1

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## No de résolution ou annotation

```
10- Administration - Appui à la Ville de Trois-Rivières
    - Maintien du Centre d'emploi du Canada
11- Administration - Acquisition de l'École Sainte-
    Marthe
12- Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs
13- Article 25 - Construction d'une clôture sur la 5
        Rue et la 2c Avenue
14- Administration - Achat de fournitures de bureau
15- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif
        d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
16- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-14 -
        Monsieur François Boissonneault
17- Urbanisme - Demande de Monsieur André Massicotte
18- Opérations cadastrales
        18.1- Lots 106-9, 107-14, 108-22, 109-33 et 110-23
        18.2- Lot 529-3
19- Loisirs - Versement Ligue de hockey mineur Ste-
    Marthe inc.
20- VARIA
21- PAROLE À LA SALLE
22- Levée de l'assemblée
Adopté
```

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du le 11 septembre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

## Adopté

## Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 septembre 1995.

## Adopté

## Avis de motion - Règlement numéro 362

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et

No de résolution ou annotation

95-296

95-297

Sainte-Marthe-du-Cap
l'exploitation du système d'urgence $9-1-1$ entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-laMadeleine.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 362 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

Adoption du règlement numéro 360 - Imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 360.

## Adopté

Administration - Autorisation de signature - Conventions relatives au service d'urgence 9-1-1

ATTENDU que tous les abonnés au service téléphonique sur le territoire de la municipalité ont ou auront accès à un service centralisé d'appels d'urgence destiné à recevoir les appels 9-1-1 logés sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, Bell Canada et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec;

ATTENDU la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'UMRCQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- Que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap approuve la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Marthe-duCap, Bell Canada et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du québec;

2- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap approuve la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'UMRCQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec;

3- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient autorisés à signer ces conventions pour et au nom de la municipalité.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-298

## No de resolution

 ou annotationAdministration - Appui à la Ville de Trois-Rivières Maintien du Centre d'emploi du Canada

ATTENDU le poids démographique du grand Trois-Rivières, qui constitue le plus important bassin de population de la région Mauricie/Bois-Francs, avec 136000 habitants;

ATTENDU le rôle historique de Trois-Rivières comme capitale régionale de la région Mauricie/Bois-Francs;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE DEMANDER au Premier Ministre du Canada et au Ministre du Développement des ressources humaines de bien vouloir intervenir pour que soit maintenus à Trois-Rivières le Centre régional des ressources humaines Canada, sa vocation, son personnel et ses services;

2- D'ACHEMINER cette proposition aux autorités concernées.

## Adopté

## Administration - Acquisition de l'école Sainte-Marthe

ATTENDU le souhait de la Commission scolaire Samuel-de Champlain de disposer de gré à gré avec la municipalité de l'ancienne école Sainte-Marthe;

ATTENDU le programe d'aide financière offert par la Société d'habitation du Québec pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif plus explicitement détaillé à l'annexe ci-jointe;

ATTENDU l'intérêt de Les Habitations Populaires Desjardins à se joindre à la municipalité afin de convertir l'ancienne école Sainte-Marthe en cinq logements sociaux;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- D'ACQUÉRIR, pour la somme de 1 \$, la propriété sise au 70, $6^{e}$ Rue et appartenant à la Commission scolaire Samuel-de Champlain, et ce, conditionnellement à l'approbation de la transaction par le ministre de l'Éducation;

2- DE MANDATER Me Lyne Parent, notaire, pour la préparation de l'acte notarié;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes;

4- D'ENGAGER la municipalité à céder, pour la somme de 1 \$, à la Commission scolaire Samuel-de Champlain, un terrain approprié dans l'éventualité d'un projet de construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la municipalité;


No de résolution ou annotation

95-300

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

5-
D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - administration générale).

## Adopté

Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs
ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

ATTENDU la vérification effectuée par le service technique de la Municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder au paiement des factures suivantes :

|  | 158 | 645,95 |
| :--- | ---: | ---: |
| Sintra inc. |  |  |
| Sintra inc. (retenue - 10\%) | 135 | 993,53 |
| Consultants VFP inc. (retenue) | 26 | 550,59 |
| Centre Horticole du Cap inc. | 2051,19 |  |
| Centre Horticole du Cap inc. | 376,05 |  |
| Centre Horticole du Cap inc. | 191,44 |  |
| Excavation Girard \& Simard inc. | 717,92 |  |
| Lignco inc. | 548,12 |  |
| Signoplus. | 614,25 |  |
| Simard Beaudry inc. | 38,95 |  |
|  |  |  |
| D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 22-400- |  |  |
| 40 et 25-136-11 (Dépenses - règlement numéro 333 et |  |  |
| Retenue sur contrat - réglement numéro 333). |  |  |

Adopté

Article 25 - Construction d'une clôture sur la $5^{\circ}$ Rue et la $2^{\text {e }}$ Avenue

ATTENDU que des travaux d'aménagement sont en voie de réalisation sur une partie du lot numéro 105, longeant la $5^{\text {e }}$ Rue et ce dans le cadre du programme Article 25;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire la pose d'une clôture pour délimiter la propriété de la municipalité;

ATTENDU qu'une partie sera payable par les propriétaires de terrains contigus;

ATTENDU les prix soumis par 3 entreprises à cet effet, soit Multi Services Résidentiels enr., La Belle Clôture et Rénovation Guylain Roy;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- D'OCTROYER à Multi Services Résidentiels enr., soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de construction de clôture, comprenant les matériaux, la

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-14 - Monsieur François Boissonneault

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur François Boissonneault, visant à réduire la marge de recul entre la piscine creusée et la résidence de 2.4 m à 1.8 m ;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur François Boissonneault serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

No de résolution ou annotation

95-305

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-14.

## Adopté

Urbanisme - Demande de Monsieur André Massicotte
ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur André Massicotte concernant l'implantation d'une remise dans la cour avant;

ATTENDU que Monsieur Massicotte a transmis une première demande visant à rajouter un garage rattaché à la résidence et que cette demande a été refusée;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande;

ATTENDU que selon le comité consultatif, le règlement de zonage numéro 263 devra être modifié afin de permettre les remises dans les cours avant et ce seulement à l'intérieur de la zone $218-\mathrm{Rc}$ où se trouve la résidence de Monsieur André Massicotte;

ATTENDU que $50 \%$ des frais de modification sont à la charge du demandeur et que le solde est à la charge de la municipalité compte tenu que d'autres propriétaires pourront bénéficier de la modification;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de Monsieur André Massicotte.

## Adopté

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 106-9, 107-14, 108-22, 109-33 et 110-23

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 7 août 1995 concernant les lots 106-9, 107-14, 108-22, 109-33 et 110-23 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 12179 étant les subdivisions 106-9, 107-14, 108-22, 109-33 et 110-23.

Adopté
Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 529-3
ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteurgéomètre, en date du 21 septembre 1995 concernant le lot 529-3 propriété de Monsieur Langis Goudreault;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1953 étant la subdivision 529-3.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-308
Loisirs - Versement Ligue de hockey mineur ste-Marthe inc.

ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1995;

ATTENDU la vérification du bilan financier effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- DE VERSER une somme forfaitaire de 6750 \$ à titre de versement final sur la subvention 1995 à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-36-999 (dons au hockey mineur).

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-299 à 95-302 et 95-308.


Levée de l'assemblée
A 20:30 heures;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 10 octobre 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 10 octobre 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## SESSION RÉGULIÈRE DU 10 OCTOBRE 1995

ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux

## 3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Administration - Comptes

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

8- Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs
9- Administration - Conciliation du solde en banque
10- Administration - Conciliation du solde aux livres
11- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
12- Transport - Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1995-1996

13- Hygiène du milieu - Nettoyage d'égout
14- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-15 - Monsieur Jacques Tremblay et Madame Sylvie Lepage

15- Urbanisme - Opérations cadastrales - Lots 582-16 et 583-41
16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1995
17- Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-laMadeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

18- VARIA
19- PAROLE À LA SALLE
20- Levée de l'assemblée

## Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 septembre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

## Adopté

Correspondance
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du 16 au 30 septembre 1995.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

## Administration - Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

| MRC De Francheville | 2378,59 |
| :---: | :---: |
| Hydro-Québec | 1966,07 |
| Fondation Universitaire du Québec | 50,00 |
| Hydro-Québec | 140,16 |
| Comm. adm. des régimes de retraites | 426,49 |
| Receveur Général du Canada | 12 224,43 |
| Ministre du Revenu | 15 660,40 |
| S.C.F.P | 333,62 |
| Trust Général du Canada | 5 423,98 |
| Comité sectoriel St-Malo | 1000,00 |
| Comité sectoriel Roger Guilbault inc. | 600,00 |
| Comité de loisirs Place Norbert | 1 000,00 |
| Frédéric Prescott | 472,27 |
| Continental Canada | 500,00 |
| J.C. Lussier | 56,98 |
| Commcorp | 378,32 |
| Bell Mobilité Cellulaire | 243,94 |
| Cantel | 78,51 |
| Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc. | 4262,50 |
| Hydro-Québec | 4 894,46 |
| Bell Canada | 90,09 |
| Entretien M.C. enr. | 1757,76 |
| Jules Milette inc. | 8 103,06 |
| Stéphane Émond | 93,16 |
| Heenan Blaikie, avocat | 191,91 |
| Louise Larivière | 325,00 |
| Pépinière Cormier | 765,78 |
| Ville de Cap-de-la-Madeleine | 33,96 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 16 800,85 |
| Hydro-Québec | 3 419,89 |
| Bell Canada | 148,26 |
| Bell Mobilité Pagette | 18,93 |
| Louise Larivière | 300,00 |
| Suzanne Mainville | 273,45 |
| Johanne Duguay | 235,82 |
| Raymonde Paquin | 317,46 |
| Jocelyne Roy | 206,92 |
| Denise Beaulieu | 292,60 |
| Sylvie Fleury | 322,17 |
| Ward \& Germain, notaires | 595,03 |
| Richard Dufresne | 60,74 |
| Fondation du centre hospitalier Ste-Marie | 360,00 |
| CEDIC | 910,00 |
| Guy Letarte | 15,11 |
| Hockey mineur Ste-Marthe | 6 750,00 |
| UMQ | 512,80 |
| Entretien M.C. enr. | 1640,95 |
| Annulé |  |
| Shell Canada ltée | 332,75 |
| Hydro-Québec | 237,03 |
| Roger Jean | 40,00 |
| Laurent Pontbriand | 40,00 |
| Frédéric Prescott | 20,00 |



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Louis Dubois | 40,00 |
| :--- | ---: |
| Danielle Gélinas Dumont | 20,00 |
| Richard Dufresne | 87,00 |
| Municipalité de Champlain | 750,50 |
| Hydro-Québec | 83,87 |
| Pitney-Bowes | 98,97 |
| Club Optimiste Ste-Marthe | 140,00 |
| Michel Desfossés | 140,00 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 14211,73 |
| Frédéric Prescott | 309,58 |

TOTAL: 119883.85

## Fonsd des dépenses en immobilisations

Sintra inc.
294 639,48
VFP inc. 26 550,59
Centre Horticole du Cap 2618,68
Excavation Girard \& Simard inc. $\quad 717,92$
Lignco inc. 548,12
Signoplus 6314,25
Simard \& Beaudry inc. $\quad 38,95$
TOTAL:
331 427,99
Comptes payer au 30 septembre 1995
Buromax inc. 1008,15
Belitec inc. 236,23
Boutique Le Chantier inc. 40,00
Centre de décoration Paré inc. 663,07
Centre Horticole du Cap 991,10
Clôtures Cambrek inc. $\quad 22,57$
Clément Bastien Excavation enr. 1099,67
Charles Turcotte \& Fils liée $\quad 15,95$
Contrair 21,09
Construction S.R.B. 436,42
Dynabec Itée 1065,48
Électricité A.C.A.
Excavation Girard \& Simard inc. 4412,93
Eugène Abran Excavation 2018,84
Formulaires Ducharme inc. 81,32
Guillevin Internatioanl inc. 15,72
Garage Charest \& Frères inc. $\quad 283,81$
Henri Bourgeois inc. 350,83
Launier Itée 185,74
Lamothe, Ayotte et Grenier 2 112,83
Les Cafés-Populaires Henri enr. 11,32
Laboratoire de services spécialisés $\quad 7210,22$
Location T.R. inc.
40,24
Larose \& Fils 700,51
Les Entrepôts J.P. Théoret Itée 94,43


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Les Équipements Aginco inc. | 147,98 |
| :--- | ---: |
| Le Supermarché du métal | 35,65 |
| Major Mini Moteur enr. | 30,82 |
| Métal Laminé D.R. inc. | 23,77 |
| Oxygène Val-Mauricie | 26,67 |
| Pluritec Laboratoire ltée | 197,59 |
| Pieces d'auto H.P. Jacques inc. | 108,68 |
| Pneus S.L. enr. | 1773,71 |
| Protection incendie CFS Itée | 346,80 |
| P.A. Thibeault Itée | 63,03 |
| Poste d'ssence Ste-Marthe enr. | 374,75 |
| Produits chimiques Sany inc. | 36,77 |
| Québec Linge MC | 62,79 |
| RDS Radio inc. | 28,49 |
| Sani Mobile | 2638,15 |
| Oxygène St-Maurice ltée | 113,87 |
| Serrurier du Cap inc. | 111,71 |
| Site d'enfouissement Girard \& Simard | 91,16 |
| Simard Beaudry inc. | 581,62 |
| Telecon | 598,26 |
| Westburne Itée | 32,57 |
| Soc. Qué. Ass. des eaux | 8483,03 |
| Ville de Cap-de-la-Madeleine | 147,00 |
| Jean-Marie Lottinville | 31,00 |
| Réseau CP Rail | 5,70 |
| Chastenay, Gagné \& ass. | 4878,74 |
| Métaux Lamy inc. | 11,97 |
| Maheu \& Maheu inc. | 256,40 |
| Signoplus | 2096,48 |
| Surplus d'armée du Cap enr. | 34,12 |
| TOTAL: |  |
|  | 47318,73 |

Adopté

Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs
ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

ATTENDU la vérification effectuée par le service technique de la Municipalité;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder au paiement des factures suivantes:

Clément Bastien Excavation enr. 797,68 \$
Thomas Bellemare Itée
299,14

No de resolution ou annotation

2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-400-40 (Dépenses - règlement numéro 333).

## Adopté

Administration - Conciliation du solde en banque
Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 août 1995 soit adoptée.

## Adopté

Administration - Conciliation du solde aux livres
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 août 1995 soit adoptée.

## Adopté

Administration - Rapport de contrôle budgétaire
Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 août 1995 soit adopté.

## Adopté

Transport - Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1995-1996

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif et fondant pour faire l'entretien des rues et chemins au cours de la saison d'hiver;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises:
1- 500 tonnes de sable abrasif 850 tonnes de sable contenant $10 \%$ de sel
2- $\quad 200$ tonnes de sel
3- 100 sacs de chlorure de calcium
4- $\quad 75$ tonnes de pierre nette $1 / 8^{\prime \prime}$
ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants: Gravier Mont-Carmel inc. et Construction et pavage Maskimo pour le sable abrasif et sable avec $10 \%$ de sel, Mines Seleines, seul fournisseur pour le sel, Remise 2000 Multimat et Coopplus pour le chlorure de calcium, Pagé Construction, division de Simard \& Beaudry inc. pour la pierre nette $1 / 8^{\prime \prime}$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

1- D'ACHETER de Gravier Mont-Carmel inc. une quantité d'environ 500 tonnes de sable abrasif et 850 tonnes de sable contenant $10 \%$ de sel, pour un montant de 10 209,50 \$, taxes incluses;

2- D'ACHETER de Mines Seleines une quantité d'environ 200 tonnes de sel au prix de $58,6754 \$$ la tonne pour un montant de $11735,08 \$$ taxes incluses;

3- D'ACHETER de Coopplus une quantité de 100 sacs de chlorure de calcium pour un montant de $1988,51 \$$ taxes incluses;

4- D'ACHETER de Pagé Construction, division de Simard \& Beaudry inc. une quantité de 75 tonnes de pierre nette $1 / 8^{\prime \prime}$ pour un montant de 974,32 \$ taxes incluses;

5- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-330-00-630 (enlèvement de la neige, sel, sable, etc.), le tout réparti entre 1995 et 1996.

Adopté

Hygiène du milieu - Nettoyage d'égout
ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à deux entreprises, soit: Sani Mobile TroisRivières inc. et Sanivan 1993 inc.;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE LOUER pour une période de 32 heures (approximativement) un camion vacuum et un camion récureur de la compagnie Sanivan 1993 inc., pour un montant de $5432,32 \$$ taxes incluses, et ce selon l'option B;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-521 (Réseau d'égout - entretien et réparation).

Adopté

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-15 - Monsieur Jacques Tremblay et Madame Sylvie Lepage

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 582-16 et 583-41

ATTENDU la requête effectuée par Roland Milette, arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 1995 concernant les lots 582-16 et 583-41 propriété de Madame Gisèle Descôteaux;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 5675 étant les subdivisions 58216 et 583-41.

## Adopté

No de ressolution ou annotation
-

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1995
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 19 permis ont été émis au cours du mois de septembre 1995 pour une valeur estimée de 381400 \$;

ATTENDU que sur ces 19 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $85000 \$$ et 1 a été émis pour la construction de bâtiments de ferme pour une valeur estimée de 250000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1995.

## Adopté

## Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

Ce point est reporté à une session ultérieure.

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-313, 95-314, 95-318 et 95-319.


Secrétaire-trésorière par intérim

Levée de l'assemblée
À 19:37 heures;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 23 octobre 1995.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 23 octobre 1995 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Roger Jean
Louis Dubois
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

## Assermentation

La secrétaire-trésorière par intérim, Madame Line Veillette, procède à l'assermentation du maire, Frédéric Prescott et des conseillers suivants : Madame Danielle Gélinas, Messieurs Roger Jean et Louis Dubois. La prestation du serment est faite et entrée au livre de délibération du Conseil comme suit :

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

## SERMENT (AFFIRMATION SOLENNELLE) DU CANDIDAT ÉLU

Je, soussigné, PRESCOTT FRÉDÉRIC, demeurant au 130, 11e Rue, Sainte-Marthe-du-Cap, ayant été élu MAIRE, jure (ou affirme solennellement) que je remplirai ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce vingt-troisième jour d'octobre 1995.

| hive Veflthe |  |
| :---: | :---: |
| LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM | FRÉDERIC PRESCOTT, MAIRE |

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

## SERMENT (AFFIRMATION SOLENNELLE) DU CANDIDAT ÉLU

Je, soussignée, GÉLINAS DANIELLE, demeurant au 131, 4e Rue, Sainte-Marthe-du-Cap, ayant été élue CONSEILLER, pour le district numéro un (1) DU VILLAGE, jure (ou affirme solennellement) que je remplirai ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!
Assermenté devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce vingt-troisième jour d'octobre 1995.


## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

## SERMENT (AFFIRMATION SOLENNELLE) DU CANDIDAT ÉLU

Je, soussigné, JEAN ROGER, demeurant au 110, rue des Tulipes, Sainte-Marthe-ud-Cap, ayant été élu CONSEILLER pour le district numéro deux (2) DE ST-LAURENT, jure (ou affirme solennellement) que je remplirai ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce vingt-troisième jour d'octobre 1995.


LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉSORIĖRE
ROGER JEAN, CONSEILLER PAR INTÉRIM

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

## SERMENT (AFFIRMATION SOLENNELLE) DU CANDIDAT ÉLU

Je, soussigné, DUBOIS LOUIS, demeurant au 281, $9^{e}$ Rue, Sainte-Marthe-du-Cap, ayant été élu CONSEILLER pour le district numéro quatre (4) DE ST-MALO OUEST, de Sainte-Marthe-du-Cap, jure (ou affirme solennellement) que je remplirai ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!
Assermenté devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce vingt-troisième jour d'octobre 1995.
 PAR INTERIM

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-323
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## SESSION RÉGULIĖRE DU 23 OCTOBRE 1995

ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Administration - Offre d'achat - Ecole Dominique-Savio
8- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
9- Loisirs - Construction d'un bâtiment de services multi-fonctionnel au parc Roger Guilbault

10- Loisirs- Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

11- VARIA
11.1- Loisirs - Versement au Baseball mineur de Sainte-Marthe

12- PAROLE À LA SALLE

13- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 octobre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de 

 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
## 95-325

## Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 octobre 1995.

Adopté

Administration - Offre d'achat de l'école Dominique-Savio
ATTENDU le souhait de la Commission scolaire Samuel-de Champlain de disposer de l'école Dominique-Savio;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

1- D'OFFRIR la somme de $1 \$$ à la Commission scolaire Samuel-de Champlain afin d'acquérir l'école Dominique-Savio, et ce, conditionnellement à l'approbation de la transaction par le ministre de l'Éducation;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - administration générale).

## Adopté

Administration - Achat de produits d'entretien ménager
ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;
ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager des compagnies Sany et Sani-Marc au coût de 1061,21 \$, taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-01-610 (biens non durables).

Adopté

Loisirs - Construction d'un bâtiment de services multi-fonctionnel au parc Roger Guilbault

ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment de services multifonctionnal au parc Roger Guilbault;

ATTENDU les prix soumis par trois entreprises, soit : Construction Langevin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-Ia-Madeleine
\& Fils inc., Construction Daniel Bouchard inc. et Les Industries Fermco Itée. pour la charpente, c'est-à-dire la construction de la structure, de la toiture, des murs intérieurs et du plafond;

ATTENDU les prix soumis par deux entreprises pour la fourniture de béton, soit Unibéton/Béton du Cap inc. et Béton Trois-Rivières;

ATTENDU les prix soumis par trois entreprises pour les travaux de coffrage, soit Les Fondations Jacques Beaupré Itée, Les Fondations 55 inc. et Les Fondations Réal Bergeron inc.;

ATTENDU les prix soumis par trois entreprises pour les travaux de maçonnerie, soit Les Entreprises Roger Picard et Fils inc., Maçonnerie JeanGuy Leclerc et Maçonnerie A.B.L. inc.;

ATTENDU les prix soumis par deux entreprises pour la fourniture des portes extérieures et des fenêtres, soit Nouvel Horizon inc. et Gaston Brouillette inc.;

ATTENDU les prix soumis par deux entreprises pour la fourniture des portes intérieures, soit Laujag inc. et Landrek inc.;

ATTENDU les prix soumis par trois entreprises pour la fourniture des blocs de béton et de la brique, soit Permacon T.R. inc., Briques \& Pierre T.R. inc. et Centre de briques de la Mauricie inc.;

ATTENDU le prix soumis par Monsieur Jacques Aubry pour la finition des planchers de béton et des perrons;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :
1- D'OCTROYER à Les Industries Fermco Itée, soit le plus bas soumissiionnaire conforme, le contrat de charpente comprenant la construction de la structure, de la toiture, des murs intérieurs et du plafond, pour le prix de 36 231,99 \$ taxes incluses;

2- D'OCTROYER à Unibéton/Béton du Cap inc, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture de béton pour le prix de 6 366,67 \$ taxes incluses;

3- D'OCTROYER à Les Fondations Réal Bergeron inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, les travaux de coffrage pour le prix de 2492 \$ taxes incluses;

4- D'OCTROYER à les Entreprises Roger Picard \& Fils inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, les travaux de maçonnerie pour le prix de 9982,46 \$ taxes incluses;

5- D'OCTROYER à Gaston Brouillette inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture des portes extérieures et des fenêtres pour le prix de 5877,80 \$, taxes incluses;

6- D'OCTROYER à Landrek inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture des portes intérieures pour le prix de $2445,45 \$$, taxes incluses;

7- D'OCTROYER à Centre de Briques de la Mauricie inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture de brique, pour le prix de 4 794,09 \$ taxes incluses;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

8- D'OCTROYER à Monsieur Jacques Aubry le contrat de finition des planchers de béton et des perrons, pour le prix de $1481,41 \$$ taxes incluses;

9- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-922 (Dépenses en immobilisations - Chalet parc Roger Guilbault);

10- D'AFFECTER un montant de 102000 \$ à même le surplus accumulé afin de défrayer le coût de construction du bâtiment de services multifonctionnel au parc Roger Guilbault.

Adopté

Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les demandes des parents concernant l'inscription au club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la différence de tarification pour les non résidents de cette ville;
ATTENDU qu'une quinzaine d'enfants de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits à ce club de patinage;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE PARTICIPER financièrement pour chaque enfant inscrit au club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine, pour la différence des non résidents, c'est-à-dire $30 \$$ maximum par patineur;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (activités culturelles - autres dépenses).

Adopté

95-330
Loisirs - Versement au Baseball mineur de Sainte-Marthe
ATTENDU la campagne de financement effectuée par des bénévoles de la municipalité au bénéfice du Baseball mineur de Sainte-Marthe;

ATTENDU que des recettes de $7247,70 \$$ ont été générées par cette campagne et qu'après le paiement de la facture d'achat du chocolat, un bénéfice de 3 204,44 \$ est disponible;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :
1- DE VERSER au Baseball mineur de Sainte-Marthe un montant de $3204,44 \$$ représentant le profit généré par la campagne de financement;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-55-999 (Contribution au Baseball mineur)

Adopté

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de 

 Sainte-Marthe-du-Cap
## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95326 à 95-330


Secrétaire-trésorière par intérim

Levée de l'assemblée
À 19:45 heures;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
LINE VEILLETTE MAIRE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Je, soussigné, président d'élection, sous mon serment d'office déclare ce qui suit, SAVOIR :

## PROCÈS-VERBAL DE L’ÉLECTION

L'AN DE GRÂCE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, CE DIMANCHE CINQ NOVEMBRE.

Conformément aux dispositions de la loi, cette année la journée des élections pour la votation s'est tenue un dimanche.

Correspondant à mes avis publics, la votation avait lieu à la salle FélixLeclerc, 1001, rang St-Malo, de 9 heures du matin jusqu'à 19 heures. Deux (2) bureaux de votation étaient ouverts pour y recevoir les bulletins de votation conformément au règlement de votation.

À dix-neuf (19) heures précises, les deux (2) bureaux de votation fermèrent et l'on procéda au décompte des bulletins.

Le résultat du vote le soir de l'élection fût le suivant:

NOMBRES DE VOTES DONNÉS EN FAVEUR DES CONSEILLERS

DISTRICT no. 3 - Norbert

| $\begin{array}{ll}\text { Bureau no. } 6 & \text { Normandin } \\ \text { Pontbriand }\end{array}$ | $\begin{array}{r} 67 \\ 104 \end{array}$ |
| :---: | :---: |
| MAJORITÉ LAURENT PONTBRIAND : 37 |  |
| $\begin{array}{ll}\text { Bureau no. } 7 & \text { Normandin } \\ & \text { Pontbriand }\end{array}$ | $\begin{aligned} & 115 \\ & 108 \end{aligned}$ |
| MAJORITÉ ÉMILIEN NORMANDIN : 7 |  |
| $\begin{array}{ll}\text { Bureau no. } 16 & \text { Normandin } \\ \text { Pontbriand }\end{array}$ | $\begin{aligned} & 14 \\ & 22 \end{aligned}$ |
| MAJORITÉ LAURENT PONTBRIAND : 8 |  |

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

[^10]Total des votes en faveur de Émilien Normandin: 196
Total des votes en faveur de Laurent Pontbriand: 234

MAJORITÉ LAURENT PONTBRIAND : 38

TOUS LES EFFETS DE VOTATION SONT SCELLÉS ET GARDÉS en ma possession durant le laps de temps prévu aux dispositions de le loi. Après cette période prévue ces effets seront détruits
N.B. : En aucun temps après le temps expiré, toute personne qui voudrait prendre connaissance de la votation ne sera admise à le faire.

Fait à Sainte-Marthe-du-Cap ce dixième jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze

MARCEL MILOT
Président d'élection

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 13 novembre 1995.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 13 novembre 1995 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

## Assermentation

La secrétaire-trésorière par intérim, Madame Line Veillette, invite Madame Paulette Roy à venir faire la lecture de l'affirmation solennelle qu'elle a signé en date du 8 novembre 1995. La prestation du serment est lue et entrée au livre de délibération du Conseil comme suit :

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP <br> SERMENT D'OFFICE

Je, soussignée, ROY PAULETTE, demeurant au 3611, rang St-Malo, Sainte-Marthe-du-Cap, ayant été élue CONSEILLER pour le district numéro cinq (5) ST-MALO EST, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce huitième jour de novembre 1995.


LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉS.PAR

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

La secrétaire-trésorière par intérim, Madame Line Veillette, procède également

No de résolution ou annotation Richard Dufresne La prestation du serment est faite et entrée au livre de délibération du Conseil comme suit:

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP <br> SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, PONTBRIAND LAURENT, demeurant au 11, rue Gignac, Sainte-Marthe-du-Cap, ayant été élu CONSEILLER, pour le district numéro trois (3) DE NORBERT, de Sainte-Marthe-du-Cap, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce treizième jour de novembre 1995.


LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM


LAURENT PONTBRIAND CONSEILLER

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP <br> SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, DUFRESNE RICHARD, demeurant au 371, rue Désiré, Sainte-Marthe-du-Cap, ayant été élu CONSEILLER, pour le district numéro six (6) DES PRAIRIES, de Sainte-Marthe-du-Cap, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce treizième jour de novembre 1995.


LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-333
No de resolution ou annotation

## Administration - Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

Ministre des Finances

## Laurier Gélinas

Comm. adm. des régimes de retraite 426,49
SCFP 238,79
Annulé
Trust Général du Canada 3 799,04
Annulé
Laurent Pontbriand 95,14
$\begin{array}{ll}\text { Roger Jean } & 123,63\end{array}$
Municipalité de Sainte-Marthe 194,55
Jacques Tremblay 75,00
Bell Mobilité Cellulaire 126,05
Hydro-Québec 169,45
Michel Desfossés 170,00
Régie Intermunicipale ass. des eaux 1200,00
Entretien M.C. enr. 1734,97
Hydro-Québec
3 332,92
Cantel 42,37
MRC De Francheville 3 122,72
Bell Mobilité Pagette
27,21
Commcorp
378,32
Canadian Tire
53,26
Jules Milette inc.
8 103,06
Municipalité de Sainte-Marthe 16709,73
Frédéric Prescott
134,37
Louise Larivière 450,00
Bell Canada 192,72
Hydro-Québec 4653,38
11252
Diane Sauvageau $\quad 20,00$


No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Entretien M.C. enr. | 1675,14 |
| :--- | ---: |
| Roger Jean | 114,25 |
| Career Track Seminars | 112,81 |
| Annulé | 66,59 |
| Hydro-Québec | 436,06 |
| Bell Canada | 6724,25 |
| Levesque, Beaubien, Geoffrion inc. | 14028,72 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 31,74 |
| Ministre du Revenu | 150,00 |
| CSMQ | 257,97 |
| Bell Canada | 32,50 |
| Céline Côté | 25,00 |

Suzanne Germain $\quad$ 25,00
Marc Tremblay 50,00
Frédéric Prescott 658,27
Claudette Toupin 84,00
David Courteau 62,00
Denise Faucher 84,00
Madeleine Lemire 62,00

Thérèse Pruneau 25,00
Diane Sauvageau 25,00
Dominique Toupin 67,00
MRC De Francheville 2378,61
Hydro-Québec
1670,35
Ministre des Finances 371,00
Louis Dubois
130,60
Bell Mobilité Pagette $\quad 27,21$
Chocolat le meilleur au monde 4307,50
Normand Champoux 57,43
Shell Canada Itée
Municipalité de Sainte-Marthe 1350,50
Michel Desfossés 50,00
Fondation Cooke inc.
Ville de Cap-de-la-Madeleine
50,00
Comm. adm. des régimes de retraite 426,49
Receveur Général du Canada 9542,10
Ministre du Revenu 12 059,34
Trust Général du Canada 3896,46
SCFP
234,11
TOTAL
$\underline{\underline{280772,76}}$

Fonds des dépenses en immobilisation
Clément Bastien Excavation enr.
Thomas Bellemare
TOTAL:


Comptes à payer au 31 octobre 1995
11292
Alex Coulombe Itée 161,51
11293
11294
11295
11296
11297
11298
11299
11300
11301
11302
11303
11304
11305
11306
11307
11308
11309
11310
11311
11312
11313
11314
11315
11316
11317
11318
11319
11320
11321
11322
11323
11324
11325
11326
11327
11328
11329
11330
11331
11332
11333
11334
11335
11336
11337
11338
11339
11340

949,34
Béton du Cap inc. 3620,35
Buromax inc. 557,37
Bélitec inc.
111,36
Boutique Le Chantier inc. $\quad 345,08$
Centre de décoration Paré inc. 276,78
Coopérative Agricole de Champlain 33,72
Centre Horticole du Cap inc. 619,39
Clôtures Cambrek inc. 239,31
Clément Bastien Excavation enr. 1009,92
Charbonnerie Champlain Itée 263,63
Centre du Ressort T.R. inc. 88,38
$\begin{array}{ll}\text { Dynabec Itée } & 140,16\end{array}$
Dicom Express 12,96
Desroberts inc. 98,00
Électricité A.C.A. inc. 3839,81
Excavation Girard \& Simard inc. 888,85
Eugène Abran Excavation $\quad 765,78$
Formulaires Ducharme inc. 863,32
Gravier Mont-Carmel inc. 626,92
Guillevin International inc. 114,99
Garage Charest \& Frères inc. 455,28
Génératrice Drummond 1981 inc. 337,85
Jacques Arsenault 1450,64
L'Horizon Vert enr. 1850,00
L'Hebdo Journal 115,38
Lignco inc. $\quad 126,77$
Les Cafés Populaires Henri enr. $\quad 73,70$
Les Éditions Yvon Blais inc. 78,11
$\begin{array}{ll}\text { Laboratoire de services spécialisés } & 70,65\end{array}$
Location Trois-Rivières inc. 91,45
Larose \& Fils $\quad 705,63$
Les Équipements Aginco inc. 172,25
Labon inc. 1820,03
Lagacé \& Frère inc.
Les Fondations Réal Bergeron inc.
McKerlie-Millen (Québec) inc.
Multi-Services résidentiels enr.
Monsieur Tapis enr.
Outibo enr.
Oxygène Val-Mauricie

- 383,80

Pluritec Laboratoire Itée 824,67
Pièces d'auto H.P. Jacques inc. 484,98
Pneus S.L. enr. 23,93
Protection Incendie CFS Ltée 29,05
P.A. Thibeault ltée 759,49

Poste d'essence Ste-Marthe enr. 367,45
Produits chimiques Sany inc. 1310,98
Produits chimiques Sany inc.
446,70
Québec Linge inc. $\quad 117,09$
RPM Tech inc.
Remise 2000 enr.
171,05
2618,18
754,04


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Oxygène St-Maurice (1983) Itée | 29,06 |
| :--- | ---: |
| Simard Beaudry inc. | 970,27 |
| Sablière du Cap | 68,37 |
| Sani Mont | 1595,36 |
| Silencieux S.M. | 171,06 |
| Techni FM (1991) enr. | 9,12 |
| Normand Langlois, architecte | 2848,88 |
| Vitres d'auto Mauricie inc. | 269,85 |
| Vitrerie L.M.T. | 109,39 |
| Westburne Itée | 1402,73 |
| Yvon Laurendeau inc. | 6040,52 |
| Roger Courteau | 450,00 |
| Guy Veillette | 460,00 |
| Chambre de commerce du Cap | 15,00 |
| SPAM | 19,94 |
| Société Qué. assainissement des eaux | 609,42 |
| Gilbert Roberge | 227,91 |
| Lionel Massicotte | 20,00 |
| Jean-Marie Lottinville | 202,05 |
| Buro Service enr. | 54,13 |
| Métaux Lamy (1991) inc. | 2194,77 |
| Radiateurs MR inc. | 113,96 |
| Signoplus | 3428,96 |
| Scelbec inc. | 8746,33 |
| Surplus d'armée du Cap enr. | 68,25 |

TOTAL:

## Adopté

## Avis de motion - Règlement numéro 363

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant le traitement des élus municipaux.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 363 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 364
Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 364 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-338
Avis de motion - Règlement numéro 365
Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1996;

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 365 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 366
Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1996.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 366 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Adoption du règlement numéro 362 - Autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système 9-1-1 entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 362 .

## Adopté

Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs
ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

ATTENDU la vérification effectuée par le service technique de la Municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :
1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder au paiement des factures suivantes:

Centre horticole du Cap inc. $\quad 178,56$ \$
Eugène Abran Excavation 218,79 \$
Westburne ltée 122,38 \$

No de résolution ou annotation

2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-400-40 (Dépenses règlement numéro 333).

## Adopté

Administration - Contribution municipale pour l'implantation d'une SOLIDE sur tout le territoire de la MRC de Francheville

ATTENDU qu'il est de l'intérêt des municipalités de la MRC de Francheville que celle-ci entreprenne des initiatives visant à améliorer la situation économique de leur territoire;

ATTENDU que I'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) a conclu une entente avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) afin de mettre à la disponibilité des MRC, par le moyen d'une Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE), la part des capitaux disponibles aux conditions établies par SOLIDEQ;

ATTENDU que la mission et les objectifs de la SOLIDE correspondent aux préoccupations de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que ce conseil estime opportun de créer une SOLIDE pour soutenir le développement économique sur le territoire de la MRC de Francheville;

ATTENDU que la MRC de Francheville souhaite contribuer financièrement à la SOLIDE;

ATTENDU que le Secrétariat aux affaires régionales (SAR) met une contribution de $100000 \$$ à la disposition de la MRC, laquelle sera investie dans la SOLIDE;

ATTENDU que trois organismes de financement ont déjà accepté de contribuer 25000 \$ chacun dans la SOLIDE;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2- QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap donne son consentement pour créer un fonds conformément aux règlements régissant le projet d'implantation d'une SOLIDE sur tout le territoire de la MRC de Francheville;

3- QUE ce conseil accepte le principe d'une contribution maximale de 50000 \$ de la MRC de Francheville dont 2108 \$ proviennent de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, versés en trois tranches égales au cours des exercices financiers 1996, 1997 et 1998 soit à même le surplus accumulé de la MRC de Francheville, partie 3, soit suivant une quote-part annuelle.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-343

No de resolution ou annotation

Administration - Renouvellement du contrat d'assurance-collective pour 1996
ATTENDU que notre municipalité offre à son personnel un plan d'assurancecollective avec la compagnie Assurance vie Desjardins-Laurentienne dont l'échéance du contrat est le 31 décembre 1995;

ATTENDU que l'administration de ce contrat est exercé par la Municipalité régionale de comté de Francheville;

ATTENDU que le contrat actuellement en vigueur est à sa deuxième année et qu'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, il peut être reconduit pour une troisième et dernière année sans demande de soumissions;

ATTENDU que la proposition de la compagnie contient seulement une augmentation de prime pour l'assurance-maladie;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le renouvellement du contrat d'assurance-collective numéro 23195 avec la compagnie d'assurance vie Desjardins-Laurentienne pour l'année 1996 avec les nouvelles primes suivantes pour l'assurance-maladie, soit $19,62 \$$ pour la protection individuelle et $58,81 \$$ pour la familiale.

## Adopté

Administration - Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs

ATTENDU que le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs vient à échéance le 31 décembre 1995;

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien afin de profiter des privilèges tels que support téléphonique, corrections de programmes, nouvelles versions, etc. reliés au droit d'utilisateur des logiciels;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

1- DE RENOUVELER le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs avec la compagnie Dynabec informatique municipale inc., pour l'année 1996, au montant de 9 025,23 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-415 (traitement des données;

3- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à signer le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs avec la compagnie Dynabec informatique inc. pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-345
Législation - Nomination du maire suppléant
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement

1- DE NOMMER Madame Danielle Gélinas maire suppléant pour le prochain terme, soit du 14 novembre 1995 au 31 janvier 1996;

2- DE NOMMER Monsieur Roger Jean maire suppléant pour le terme du $1^{\text {er }}$ février au 30 avril 1996;

3- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand maire suppléant pour le terme du $1^{\text {er }}$ mai au 31 juillet 1996;

4- DE NOMMER Monsieur Richard Dufresne maire suppléant pour le terme du $1^{\text {er }}$ août au 31 octobre 1996

5- DE NOMMER Madame Paulette Roy maire suppléant pour le terme du $1^{\text {er }}$ novembre 1996 au 31 janvier 1997.

Adopté

Transport - Travaux supplémentaires d'entretien de chemin d'hiver - Partie des rues St-Maurice et Courteau

ATTENDU l'entente intervenue avec le ministère des Transports concernant I'entretien d'une partie des rues St-Maurice et Courteau;

ATTENDU qu'il est préférable de confier l'entretien d'hiver de ces tronçons de chemins à notre entrepreneur en déneigement, soit la firme Gaston Girard

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :
1- D'ACCORDER les travaux de déneigement et sablage d'une partie de la rue Courteau, soit une longueur de .43 kilomètre ainsi que le déneigement d'une partie de la rue St-Maurice, soit une longueur de 1.26 kilomètres pour un montant total de $3894,80 \$$ taxes incluses, sujet à être ajusté en fonction de l'indexation appliquée à la subvention par le ministère des Transports, et ce aux conditions du marché du ministère des Transports (contrat numéro 3873-93-4916);

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-433 (Contrat de déneigement).

## Adopté

## Hygiène du milieu - Transfert à la réserve du secteur des Prairies

ATTENDU le règlement numéro 334 qui accorde une subvention municipale pour aider les citoyens à installer un système de captage d'eau indépendant du réseau d'aqueduc jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 300 \$ par demande;

ATTENDU que ce programme s'applique à toutes les propriétés desservies par le réseau d'aqueduc municipal

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'article 3 du règlement qui stipule qu'un montant déterminé à partir de l'évaluation foncière sera versée dans une réserve à l'usage exclusif des propriétaires du secteur des Prairies afin de compenser ses résidents qui ne sont pas desservis par le réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU qu'au cours de l'année 1995, le Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap a versé des subventions totalisant $6284,99 \$$ pour l'implantation de systèmes de captage;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE TRANSFÉRER, à même le surplus accumulé de la municipalité, une somme de 985,32 \$ à la réserve des Prairies.

## Adopté

## Administration - Vocation de l'ancienne école Ste-Marthe

ATTENDU l'offre d'achat faite à la Commission scolaire Samuel-de Champlain concernant l'ancienne école Ste-Marthe, et ce, conditionnellement à l'approbation de la transaction par le ministre de l'Éducation;

ATTENDU l'étude préliminaire présentée par les Habitations Populaires Desjardins du Centre du québec concernant le recyclage de la bâtisse par la construction d'une résidence neuve pour personnes âgées et à faible revenu;

ATTENDU les coûts élevés que représente un tel projet ainsi que la contrainte d'implication de la municipalité par voie de participation financière à la construction et à l'opération pour les cinq premières années d'existence d'une bâtisse;

ATTENDU les autres alternatives étudiées concernant, entre autres, la possibilité de convertir l'emplacement disponible en espace vert;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :
1- DE SE RETIRER du projet conjoint de présenter une demande de subvention à la S.H.Q. afin de convertir l'ancienne école Ste-Marthe en résidence neuve pour personnes âgées;

2- DE FAIRE parvenir une copie de la présente résolution aux Habitations Populaires Desjardins du Centre du Québec.

> Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-335, 95-341 à 95-344, 95-346.


Secrétaire-trésorière par intérim


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-349
Levée de l'assemblée
À $20: 20$ heures;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


LINE VEILLETTE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 21 novembre 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce 21 novembre 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir: -

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

| Mesdames et Messieurs |  |
| :--- | :--- |
| les Conseillers: | Danielle Gélinas <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  <br> Raulette Roy Jean <br> Laurent Pontbriand <br> Louis Dubois |
|  | Richard Dufresne |

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

## AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec
Sainte-Marthe-du-Cap
À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Richard Dufresne.

## Mesdames,

Messieurs,
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, mardi le $21^{\text {e }}$ jour de novembre 1995 à 19 heures 30 , et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 333

5- Emprunt par billets - Règlement numéro 333
6- Rapport du maire
7- PAROLE À LA SALLE

No de résolution ou annotation

8- Levée de l'assemblée

DONNÉ ce $17^{\circ}$ jour du mois de novembre 1995.
(Signé)


Secrétaire-trésorière par intérim
(Copie conforme)


Secrétaire-trésorière par intérim

Monsieur Richard Dufresne se joint aux membres du Conseil à 8 heures 15 .
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## Adopté

Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 333

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets un montant total de $363070 \$$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 333;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

2- QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim;

3- QUE les billets seront datés du $1^{\text {er }}$ décembre 1995;
4- QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à $15 \%$, payables semi-annuellement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

No de resolution ou annotation

| $1-$ | $8400 \$$ |
| :--- | :--- |
| $2-$ | 9000 |
| $3-$ | 9700 |
| $4-$ | 10400 |
| $5-$ | 11200 |
| $5-$ | $314370 \$$ (à renouveler) |

6- Que pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- $\quad 5$ ans (à compter du $1^{\text {er }}$ décembre 1995); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 333, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.


## Adopté

## Rapport du maire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:
1- D'ACCEPTER le rapport du maire;
2- QUE les orientations citées dans le rapport du maire vont servir de base à la préparation du budget 1996.

Adopté


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-354
Levée de l'assemblée
À $21: 10$ heures;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE
LINE VEILLETTE
SEC.TRÉS. PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 novembre 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 27 novembre 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean Laurent Pontbriand Louis Dubois Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIĖRE DU 27 NOVEMBRE 1995
ORDRE DU JOUR
1- Prière

2- $\quad$ Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance

No de résolution ou annotation

7- Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

8- Administration - Achat d'huile à chauffage
9- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'octobre 1995
10- VARIA

11- PAROLE À LA SALLE
12- Levée de l'assemblée

## Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 13 et du 21 novembre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du $1^{\mathrm{er}}$ au 15 novembre 1995.

Adopté

Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

Ce point est reporté à une session ultérieure..

Administration - Achat d'huile à chauffage
ATTENDU le besoin d'acheter de l'huile à chauffage pour le période hivernale 1995-1996 pour le garage municipal et l'école Notre-Dame-de-la-Rive;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit : la Charbonnerie Champlain Itée et Les Pétroles Irving inc.;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;
Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER de Les Pétroles Irving inc., soit le seul soumissionnaire, une quantité de 16,000 litres d'huile à chauffage au prix de $0,27 \$$ le litre, taxes incluses.

Adopté

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

95-360
Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'octobre 1995
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 16 permis ont été émis au cours du mois d'octobre 1995 pour une valeur estimée de 291100 \$;

ATTENDU que sur ces 16 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $210000 \$$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1995.

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-359.


Secrétaire-trésorière par intérim

Levée de l'assemblée
À 20:55 heures;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le11 décembre 1995

## No de résolution

 ou annotationCANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi * à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

* 11 décembre 1995
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

Dépôt du certificat des résultats de la consultation populaire tenue les 28, 29 et 30 novembre 1995 - Projet de règlement numéro 363

## Municipalité de <br> Sainte-Marthe-du-Cap <br> MRC De Franchevile

Je soussignée Line Veillette, responsable de la consultation populaire par voie de registre tenue les 28,29 et 30 novembre 1995 concernant le projet de règlement numéro 363 déclare :

Que le nombre de personnes habiles à voter sur la liste référendaire de la municipalité est de 4267.

Qu'en vertu de l'article 553 de la loi sur Les élections et les référendums dans les municipalités, un scrutin référendaire doit être tenu lorsqu'à la fin de la période d'accessibilité à un tel registre, le nombre de demandes atteint 438.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 686.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce $30^{e}$ jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.


Responsable du registre

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

95-362
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 11 DÉCEMBRE 1995

## ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- Dépôt du certificat des résultats de la consultation populaire tenue les 28 , 29 et 30 novembre 1995 - Projet de règlement numéro 363

3- Adoption de l'ordre du jour
4-- Procès-verbaux
4.1- Adoption
4.2- Suivi

5- Explications données par la secrétaire-trésorière par intérim sur les points inscrits à l'ordre du jour

6- PAROLE À LA SALLE
7- Correspondance
8- Administration - Comptes
9- Administration - Retrait de l'avis de motion - Projet de règlement numéro 363

10- Avis de motion
10.1- Règlement numéro 367
10.2- Règlement numéro 368

11- Règlement numéro 333
11.1- Annulation d'un solde d'emprunt approuvé et non effectué
11.2- Retenue de garantie

12- Administration - Engagement des vérificateurs pour les exercices 1996 à 1999 inclusivement

13- Administration - Liste des arrérages de taxes municipales
14- Administration - Liste des immeubles que la municipalité de Sainte-Marthe-du Cap souhaite vendre pour taxes

15- Administration - Fonds des dépenses en immobilisations - Soldes disponibles

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

16- Administration - Refinancement d'emprunts - Paiement comptant des participations municipales

17- Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

18- Administration - Conciliation du solde en banque
19- Administration - Conciliation du solde aux livres

20- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
21- Administration - Achat de timbres
22- Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont

23- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

24- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-16 - Monsieur François Garneau

25- Urbanisme - Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1995
26- VARIA
27- PAROLE À LA SALLE

28- Levée de l'assemblée

## Adopté

## Administration - Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétairetrésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

No de resolution ou annotation

## Sainte-Marthe-du-Cap

11371
11372
11373
11374
11375
11376
11377
11378
11379
11380
11381
11382
11383
11384
11385
11386
11387
11388
11389
11390
11391
11392
11393
11394
11395
11396
11397
11398
11399
11400
11401
11402
11403
11404
11405
11406
11407
11408
11409
11410
11411
11412
11413
11414
11415
11416
11417
11418
11419
11420
11421
Entretien M.C. enr.
Caisse Populaire St-Sacrement
1783,39
2
Lamothe, Ayotte \& Grenier 170,93
Commcorp 378,32
Club Richelieu du Cap 110,00
Fondation de l'Hôpital Cloutier 210,00
Bell Mobilité Pagette 101,80
Cantel 43,03
Hydro-Québec 34424,91
Gérard Charette $\quad 50,00$
Jocelyn Paquet $\quad 264,85$
Roselle Lépine 264,85
Jean-Paul Guilbeault 173,65
Construction \& Pavage Maskimo Itée 31 180,93
Jean Mercille
Jean-Louis Boivin
130,15
Gabriel Trottier
$\begin{array}{ll}\text { Gabriel Trotier } & 397,67\end{array}$
Bernard Labrie 360,98
Ruth Duval 301,05
Réginald Roy 285,26
Yolande Buisson 377,16
Louise Thibeault 375,97
Doris Dupré $\quad 412,65$
Joane Saulnier 351,14
Louise Bertrand $\quad$ 299,46
Huguette Allard 399,64
Jacques Gill 404,76
Claude Leclerc 346,79
Municipalité de Sainte-Marthe 15371,15
Club de l'Amitié de Sainte-Marthe 300,00
Frédéric Prescott 371,79
$\begin{array}{ll}\text { Laroche \& Monas cie ltée } & 569,78\end{array}$
Déneigement Pierre 150,00
S.P.A.M.

Jules Milette inc.
99,94
8056,74
191,49
5 547,84
368,53
256,40
1595,37
35,00
42,21
$\begin{array}{lr}\text { Louise Larivière } & 400,00 \\ \text { René Goyette } & 9,63\end{array}$
$\begin{array}{lr}\text { René Goyette } & \text { 9,63 } \\ \text { Suzie Beauchemin } & 125,00\end{array}$
Dominic Toupin 24,00
Michel Defossés 170,00
Nathalie Boudreau $\quad 25,00$
Chorale Sainte-Bernadette $\quad 50,00$
Municipalité de Sainte-Marthe 12 654,32
2967-2201 Québec inc. 40,86
11422

188,13

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annolation

11423
11424
11425
11426
11427
11428
11429
11430
11431
11432
11433
11434
11435
11436
11437
11438
11439

00043
00044
00045
00046

11440
11441
11442
11443
11444
11445
11446
11447
11448
11449
11450
11451
11452
11453
11454
11455
11456
11457
11458
11459
11460
11461
11462

| Normand Laquerre | 27,04 |
| :---: | :---: |
| André Bellemare | 32,23 |
| Fernand Biron | 75,61 |
| André Barette | 118,78 |
| 9001-2451 Québec inc. | 23,77 |
| Les Porcheries Yvon Giguère inc. | 188,87 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 198,78 |
| Hydro-Québec | 676,32 |
| Hydro-Québec | 711,08 |
| Bell Canada | 435,62 |
| Bell Mobilité Pagette | 27,21 |
| Louise Brouillette | 30,00 |
| Comm. adm. régimes de retraite | 479,80 |
| Ministre du Revenu | 9 143,67 |
| Trust Général du Canada | 3 492,54 |
| Receveur Général du Canada | 7 352,01 |
| S.C.F.P. | 201,45 |
| TOTAL : | 112961.78 |
| Fonds des dépenses en immobilisation |  |
| Centre Horticole du Cap | 178,56 |
| Eugène Abran Excavation | 1941,79 |
| Westburne Ltée | 122,38 |
| Laboratoire Laviolette inc. | 270,07 |
| TOTAL: | $\underline{\underline{512,80}}$ |
| Comptes à payer au 30 novembre 1995 |  |
| Jacques Aubry entrepreneur | 1481,91 |
| Béton du Cap inc. | 2835,78 |
| Buromax inc. | 299,25 |
| Boutique Le Chantier inc. | 291,09 |
| Bergeron Diesel inc. | 51,28 |
| Centre de Décoration Paré inc. | 121,93 |
| 3102-1066 Québec inc. | 72,93 |
| Centre horticole du Cap inc. | 10,92 |
| Clément Bastien excavation enr. | 1236,41 |
| Contrair | 182,04 |
| Construction S.R.B. | 279,23 |
| Centre de briques de la Mauricie | 4 599,80 |
| Électricité A.C.A. inc. | 370,35 |
| Excavation Girard \& Simard inc. | 205,12 |
| Entreprises Roger Picard \& Fils | 8 385,67 |
| Guillevin International inc. | 5 494,33 |
| Gaston Brouillette inc. | 6017,22 |
| Hymec inc. | 293,51 |
| Hydra Tech inc. | 893,41 |
| Launier Ltée | 96,85 |
| L'Hebdo Journal | 290,59 |
| Lamothe, Ayotte \& Grenier, avocats | 1582,93 |
| Location T.R. inc. | 876,84 |

(2)

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Les caisses enregistreuses Digitec | 77,44 |
| :--- | ---: |
| Larose \& Fils | 712,79 |
| Les Pétroles Irving inc. | 176,97 |
| Les Équipements Aginco inc. | 394,28 |
| Landrek inc. | 2445,50 |
| Les Industries Fermco ltée | 513,46 |
| Matériaux Les Rives inc. | 32,45 |
| McKerlie-Millen Québec inc. | 118,29 |
| Mines Seleine inc. | 350,62 |
| Multi Mécanic enr. | 43,30 |
| Pluritec Laboratoire Itée | 87,16 |
| Pièces d'auto H.P. Jacques inc. | 182,81 |
| Protection incendie CFS Itée | 489,07 |
| P.A. Thibeault ltée | 1277,53 |
| Perco Limitée | 109,30 |
| Poste d'essence Ste-Marthe enr. | 594,86 |
| Procuits chimiques Sany inc. | 101,06 |
| Québec Linge MC | 37,39 |
| R.M. Textile enr. | 105,98 |
| RPM Tech inc. | 253,09 |
| Remise 2000 enr. | 717,55 |
| Service de pneus C.T.R. Itée | 62,26 |
| Sani Mobile | 2563,98 |
| Shell Canada ltée | 279,00 |
| Serrurier du Cap inc. | 12,65 |
| Simard Beaudry inc. | 651,35 |
| Summun Signalisation inc. | 581,17 |
| Sanivan | 6915,84 |
| Hamel, Roy, Pinard inc. | 1709,33 |
| Techni Concept | 2848,88 |
| Westburne Itée | 960,69 |
| C.S.M.Q. | 45,58 |
| C..A. de Fran-che-mont | 602,00 |
| SQAE | 5492,15 |
| Ville de Cap-de-la-Madeleine | 590,00 |
| Jean Boisvert | 51,28 |
| Francis Leclerc | 500,00 |
| Alarme Microcom | 1367,46 |
| Camion Francoeur inc. | 285,50 |
| Garage Pierre Turcotte auto inc. | 448,38 |
| Laujag inc. | 254,69 |
| Le Lettreur C. Harnois | 12,00 |
| Métaux Lamy (1991) inc. | 95,72 |
| Beaumier, Richard, avocats | 3460,99 |
|  | 20, |

TOTAL:
118851,19
Adopté

Administration - Retrait de l'avis de motion - Projet de règlement numéro 363
ATTENDU la consultation populaire tenue les 28, 29 et 30 novembre dernier concernant le projet de règlement numéro 363 sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU le résultat de cette consultation populaire indiquant que 686 personnes ont signé le registre, démontrant ainsi leur désaccord au projet de règlement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que ce résultat démontre que $84 \%$ des citoyens se sont dit d'accord

No de resolution ou annotation
avec la solution mise de l'avant par le conseil municipal en s'abstenant de s'inscrire au registre;

ATTENDU la volonté du conseil de retirer le projet de règlement si moins de $90 \%$ de la population était en accord avec cette alternative;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE RETIRER l'avis de motion du projet de règlement numéro 363 concernant le traitement des élus.

## Adopté

## Avis de motion - Règlement numéro 367

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1996 et les conditions de perception.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 367 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 368
Madame Danielle Gélinas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 368 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Règlement numéro 333 - Annulation d'un solde d'emprunt approuvé et non effectué

ATTENDU qu'en date du 10 janvier 1995, le ministre des Affaires municipales a approuvé un emprunt n'excédant pas 1193719 \$ pour les fins du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU que suite à la complétion des travaux, la municipalité a procédé à un emprunt se chiffrant à $363070 \$$ en date du $1^{\text {er }}$ décembre 1995;

ATTENDU que le solde de l'emprunt approuvé, c'est-à-dire 830649 , ne sera pas nécessaire pour compléter le financement;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

1- QUE le solde de 830649 \$, représentant la partie non empruntée sur le règlement d'emprunt numéro 333 ne nécessitera pas de financement et que, par conséquent, le pouvoir d'emprunt correspondant soit et est par la présente annulé;

2- QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit immédiatement transmise au ministère des Affaires municipales.

Adopté

Règlement numéro 333 - Retenue de garantie
ATTENDU la complétion des travaux d'infrastructures effectués en vertu du règlement numéro 333;

ATTENDU la clause du devis qui mentionne que la municipalité impose à l'entrepreneur une retenue de garantie de $5 \%$ pour une période d'un an à compter de la date de la réception provisoire des ouvrages;

ATTENDU la réception provisoire des travaux en date du 13 juillet 1995;
ATTENDU la demande reçue de l'entrepreneur à l'effet de remplacer la retenue de garantie par un cautionnement d'entretien ou par un dépôt à terme;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE REFUSER la demande de la compagnie Sintra inc. mais d'évaluer la possibilité d'inclure cette clause lors de la préparation de nos devis futurs.

## Adopté

Administration - Engagement des vérificateurs pour les exercices 1996 à 1999 inclusivement

ATTENDU la proposition reçue de la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés, pour la vérification des livres de la municipalité pour les exercices financiers 1996 à 1999 inclusivement;

ATTENDU leurs honoraires au coût suivant :

| 1996 | $6750 \$$ |
| :--- | :--- |
| 1997 | $6750 \$$ |
| 1998 | $7000 \$$ |
| 1999 | $7000 \$$ |

ATTENDU la clause selon laquelle les montants d'honoraires sont conditionnels à ce que l'indice des prix à la consommation ne soit pas supérieur à $5 \%$ pour les années concernées. Advenant que I'I.P.C. soit plus élevé que $5 \%$, l'excédent sera ajouté à nos honoraires;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER la proposition concernant les honoraires de vérification de la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés, pour les exercices financiers 1996 à 1999 inclusivement;


No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-413 (Vérification).

## Adopté

Administration - Liste des arrérages de taxes municipales ATTENDU l'article 1022 du Code municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes municipales dues à la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap en date du 11 décembre 1995.

## Adopté

Administration - Liste des immeubles que la municipalité de Sainte-Marthe-duCap souhaite vendre pour taxes

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Administration - Fonds des dépenses en immobilisations - Solde disponible
ATTENDU l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux qui mentionne les possibilités d'affectation des excédents d'emprunt;

ATTENDU que le règlement numéro 232 a généré un solde disponible lorsque la subvention pour le déplacement des utilités publiques a été perçue après l'emprunt permanent et qu'il est avantageux d'affecter ce solde au service de la dette du règlement numéro 232;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :
1- D'AFFECTER le solde disponible de $39786,49 \$$ au service de la dette du règlement numéro 232 pour l'exercice 1997;

2- D'IMPUTER ces déboursés au poste budgétaire 25-910-15 (Soldes disponibles - règlement numéro 232).

Adopté

Administration - Refinancement d'emprunts - Paiement comptant des participations municipales

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

Ce point est reporté à une session ultérieure.


No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-374
Administration - Conciliation du solde en banque
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1995 soit adoptée.

Adopté

Administration - Conciliation du solde aux livres
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1995 soit adoptée.

## Adopté

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 30 novembre 1995 soit adopté.

Adopté

Administration - Achat de timbres
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 1 139,55 \$ taxes incluses et à l'achat de 10 enveloppes pré-affranchies pour la poste prioritaire pour un montant de $90,47 \$$ taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

## Adopté

Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-chemont

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

1- QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1996 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduite;


No de résolution ou annotation

2- QUE le coût pour la septième année d'opération est estimé à 166290 \$ et que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap autorise, à même le fond d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont au montant de 5537 \$ pour une période d'un an, soit du $1^{\text {er }}$ janvier 1996 au 31 décembre 1996;

3- QUE le conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente $20 \%$ du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à $75 \%$, le solde de $5 \%$ étant financé par les usagers;

4- QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la municipalité de St-Narcisse et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocuteur auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont;

5- QUE le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, avec la Corporation de transport adapté de Fran-chemont.

## Adopté

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-08 tenue le 4 décembre 1995;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-16 - Monsieur Francois Garneau

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur François Garneau visant à réduire la marge de recul latérale gauche de 3 mètres à 1 mètre à l'arrière pour terminer à 2.37 mètres à l'avant et aussi réduire la marge de recul arrière de 1.52 mètres à 1.45 mètres;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur François Garneau serait à l'ordre du jour;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif recommandant le refus de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE REFUSER la demande de dérogation mineure DM-16.

## Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de novembre 1995
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 18 permis ont été émis au cours du mois de novembre 1995 pour une valeur estimée de 609515 \$;

ATTENDU que sur ces 18 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $320000 \$$ et 1 a été émis pour la construction d'un deux logements pour une valeur estimée de 95000 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de novembre 1995.

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-365, 95-371, 95-377 et 95-378.


95-382 Levée de l'assemblée
À $20: 15$ heures;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

o de résolution ou annolation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 18 décembre 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP
Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 18 décembre 1995 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION
Province de Québec du-Cap

Sainte-Marthe-

À Mesdames, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Richard Dufresne.

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi. $18^{\text {e }}$.jour de.décembre 1995 à 19 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

## Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 15e jour du mois de décembre 1995
(Signé)


Secrétaire-trésorière par intérim

## (Copie conforme)



[^11]

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-383
No de résolution ou annotation

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 1995
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- Adoption du règlement numéro 368 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

5- Administration - Refinancement d'emprunts - Paiement comptant des participations municipales

6- Administration - Liste des immeubles que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes

7- Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

8- Administration - Survie et autonomie du C.L.S.C. Des Chenaux
9- PAROLE À LA SALLE
10- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption du règlement numéro 368 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 368.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP MRC DE FRANCHEVILLE

## RĖGLEMENT NUMÉRO 368

Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec, le budget doit être adopté par règlement par au moins les deux tiers $(2 / 3)$ des municipalités membres de la régie;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la session du 11 décembre 1995;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

ARTICLE 1 Le conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996 de la Régie intermunicipale d'assainis-sement des eaux du Trois-Rivières métropolitain. Ces prévisions budgétaires sont annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elles étaient ici au long récitées.

ARTICLE 2 Le Conseil autorise le Maire à signer le rapport visé à l'article 1 pour et au nom de la Municipalité.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement
a été adopté le
L'avis public d'adoption
a été donné $ل$ ¢


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE


LINE VEILLETTE SEC.-TRES. PAR INTÉRIM

Adopté
Administration - Refinancement d'emprunts - Paiement comptant des participations municipales

ATTENDU le refinancement, en date du 15 janvier 1996, des emprunts relatifs aux règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243;

ATTENDU les participations municipales aux règlements de secteurs numéros 201, 239 et 241;

ATTENDU les terrains appartenant à la municipalité et affectés par les règlements de secteurs numéros 239 et 241;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

1- DE RACHETER, à même le surplus accumulé de la municipalité, la participation municipale relative au règlement numéro 201 qui se chiffre à 576 \$;

2- DE RACHETER, à même le surplus accumulé de la municipalité, la participation municipale ainsi que le solde de la quote-part de l'emprunt relatif au règlement numéro 239 pour le terrain municipal, le tout pour une somme de 24610 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

3- DE RACHETER, à même le surplus accumulé de la municipalité, la participation municipale ainsi que les soldes des quotes-parts de l'emprunt relatif au règlement numéro 241 pour les terrains municipaux, le tout pour une somme de $40730 \$$.

Adopté

95-386 Administration - Liste des immeubles que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes

ATTENDU l'article 1023 du Code municipal;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE TRANSMETTRE la liste des immeubles que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes, au secrétaire-trésorier de la MRC de Francheville.

## Adopté

Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

ATTENDU la nécessité de renouveler l'entente avec la S.P.A.M. pour l'année 1996;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer l'entente avec la S.P.A.M. pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

Administration - Survie et autonomie du C.L.S.C. Des Chenaux
ATTENDU l'importance de la survie du monde rural et la sauvegarde des institutions et services présents dans le secteur Des Chenaux;

ATTENDU que l'accessibilité des personnes âgées du secteur Des Chenaux à des services de maintien à domicile suffisants à la demande et de grande qualité est prioritaire;

ATTENDU qu'il faut prôner l'autonomie des personnes aînées dans un secteur et un territoire qui a sa propre identité;

ATTENDU les liens d'étroite collaboration qui se sont tissés au fil des années entre le C.L.S.C. Des Chenaux et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour le développement social de notre territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap appuie la lutte pour la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées du territoire;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap appuie le Conseil d'administration du C.L.S.C. Des Chenaux dans sa démarche pour conserver l'autonomie du C.L.S.C. et sa vocation spécifiquement rurale;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

2- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap prône l'initiative de sensibiliser le plus grand nombre d'organismes et d'institutions de notre territoire à la cause de la défense de l'autonomie du C.L.S.C. Des Chenaux.

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 95-385.


Levée de l'assemblée
À 19:55 heures;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Mercredi le 20 décembre 1995
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP
Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mercredi 20 décembre 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

## AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec
Sainte-Marthe-du-Cap
À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Richard Dufresne.

## Mesdames,

Messieurs,
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, mercredi $20^{\mathrm{e}}$ jour de. décembre 1995 à 19 heures 30 , et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"
DONNÉ ce $18^{\text {e }}$ jour du mois de décembre 1995.
(Signé)

Secrétaire-trésorière par intérim

Secrétaire-trésorière par intérim

No de résolution ou annotation

95-390
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 1995

## ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
4- PAROLE À LA SALLE
5- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1996

6- Adoption du règlement numéro 365 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1996

7- Adoption du règlement numéro 366 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis

8- Adoption du règlement numéro 367 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1996 et les conditions de perception

9- PAROLE À LA SALLE
10- Levée de l'assemblée

## Adopté

Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1996

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, 955, 956 et 957 du Code municipal;

ATTENDU les explications fournies durant les sessions;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Sainte-Marthe-duCap pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1996.

Adopté

Adoption du règlement numéro 365 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1996

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP MRC DE FRANCHEVILLE

## RÈGLEMENT NUMÉRO 365

Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1996.

ATTENDU le contenu de l'article 231 de la loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 13 novembre 1995;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

## ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Roulotte : une remorque, semi-remorque ou maison mobile utilisée ou destinée à être utilisée comme habitation, bureau ou établissement commercial ou industriel et qui n'est pas devenue un immeuble.

Services municipaux : le service de police, de sécuritéincendie, de loisirs, de voirie, d'enlèvement et d'élimination des déchets, d'éclairage et d'enlèvement de la neige.

## ARTICLE 2 COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte visé par le présent règlement est assujetti au paiement d'une compensation pour les services municipaux dont il bénéficie. Cette compensation est établie à $20 \$$ pour chaque période de trente jours et est répartie comme suit:

Service de police

3,65 \$

Service de sécurité-incendie ... 1,45
Loisirs 1,30
Voirie 5,25
Enlèvement et élimination des déchets 6,25
Éclairage 0,80
Enlèvement de la neige $\quad 1,30$

## ARTICLE 3 PERMIS

Il est imposé au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située au parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. un permis de $5 \$$;

1- pour chaque période de trente jours qu'elle y demeure au delà de quatre-vingt-dix jours consécutifs, si sa longueur ne dépasse pas neuf mètres;

2- pour chaque période de trente jours si sa longueur dépasse neuf mètres.

La moitié du coût du permis est perçue par la municipalité pour le compte de la Commission scolaire Samuel-de Champlain.

ARTICLE 4 PAIEMENT
La compensation et le permis sont payables d'avance pour chaque période de trente jours. Cependant, avec le consentement du propriétaire ou de l'occupant d'une roulotte, la municipalité peut percevoir le montant de la compensation et du permis pour une période de douze mois.

## ARTICLE 5 DATE DES VERSEMENTS

Chaque paiement mensuel est dû le premier jour du mois.

## ARTICLE 6 TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où la compensation et/ou le permis deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quinze pourcent (15\%);

## ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi

Le présent règlement
a été adopté le

L'avis public d'adoption
a été donné le


INE VEILLETTE MAIRE

## Adopté



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

95-393
Adoption du règlement numéro 366 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 366.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP MRC DE FRANCHEVILLE

## RÈGLEMENT NUMÉRO 366

Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1996.

ATTENDU que toute municipalité locale peut par règlement, imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis et cela en vertu de l'article 990.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que l'imposition d'une surtaxe sur ces immeubles a pour effet de favoriser la construction;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 13 novembre 1995;

## LE CONSEIL DÉCRĖTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Une surtaxe est imposée et sera prélevée sur tous les terrains vagues desservis identifiés comme tel au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 2 Le taux de la surtaxe est équivalent à $50 \%$ du taux des taxes générales imposées la même année.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement
a été adopté le
L'avis public d'adoption a été danné le


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


LINE VEILLETTE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-394

Adoption du règlement numéro 367 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1996 et les conditions de perception

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 367 .

## CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP MRC DE FRANCHEVILLE

## RĖGLEMENT NUMÉRO 367

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1996 et les conditions de perception

ATTENDU le contenu de l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la session de ce conseil tenue le 11 décembre 1995;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

## ARTICLE 1 TAUXDETAXES

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 1996 soient établis selon les données contenues à l'annexe "A" du présent règlement.

## ARTICLE 2 TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quinze pourcent (15\%).

## ARTICLE 3 PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à trois cent dollars ( $300 \$$ ), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux versements égaux.

## ARTICLE 4 DATE DE VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement No de resolution ou annotation

## ARTICLE 5 PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

## ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Le présent règlement a été adopté

L'avis public a été donné le


LINE VEILLETTE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Adopté

Levée de l'assemblée

A 19:55 heures;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Vendredi le 22 décembre 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce vendredi 22 décembre 1995 à 20 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussị présents.

Les membres du Conseil étant tous présents, "ils renoncent à l'avis de convocation

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## SESSION SPÉCIALE DU 22 DÉCEMBRE 1995

## ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
4- PAROLE À LA SALLE
5- Loisirs - Octroi du contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault

6- PAROLE À LA SALLE

7- Levée de l'assemblée

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-398
Loisirs - Octroi du contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault

ATTENDU la nécessité d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault pour la saison hivernale 1995-1996;

ATTENDU l'appel d'offres paru dans l'Hebdo Journal en date du 16 décembre 1995;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues dans les délais prévus et qu'une analyse en a été faite afin de s'assurer de leur conformité au document d'appel d'offres;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- D'OCTROYER le contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault à Messieurs Louis Beaudet et Raymond Beaudet, soit les plus bas soumissionnaires conformes, pour une période variant entre 8 et 12 semaines débutant le 23 décembre 1995, et ce, au montant forfaitaire hebdomadaire total de 791,67 \$;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-433 (Parc Roger Guilbault - Contrat d'entretien et de gardiennage);

3- DE CONFIER la supervision de ce contrat au Comité sectoriel Roger Guilbault inc.;

4- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder au transfert budgétaire suivant pour l'exercice 1996;

| Rémunération <br> Contributions de <br> l'employeur <br> Contrat d'entretien et <br> gardiennage | $02-701-11-111$ |  | $6250 \$$ |
| :--- | :---: | :--- | :--- |
|  | $02-701-11-200$ |  | $1750 \$$ |
|  | Adopté | $\underline{8000} \$$ | $\underline{\underline{8000} \$}$ |

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 95-398.
whe Undu
Secrétaire-trésorière par intérim

Levée de l'assemblée

À $20: 15$ heures;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

 Sainte-Marthe-du-CapProposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
LINE VEILLETTE
MAIRE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 8 janvier 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 8 janvier 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

## Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JANVIER 1996

## ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- $\quad$ Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

6- Correspondance
7- Administration - Comptes
8- Adoption du projet de règlement numéro 369 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser certains usages reliés à l'automobile dans la zone $245-\mathrm{Cb}$

9- Adoption du projet de règlement numéro 370 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour avant des lots situés dans la zone 218-Rc

10- Avis de motion - Règlement numéro 369
11- Avis de motion - Règlement numéro 370
12- Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243

13- Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243
14- Voirie - Location de machinerie pour le service des travaux publics
15- Transport - Demande de permis d'excavation au ministère des Transports

16- VARIA
17- PAROLE À LA SALLE
18- Levée de l'assemblée
Adopté

Correspondance
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 31 décembre 1995.

Adopté

Administration - Comptes
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu

No de résolution ou annotation

11507
11508
11509
11510
11511
11512
11513
11514
11515
11516
11517
11518
11519
11520
11521
11522
11523
11524
11525
11526
11527
11528
11529
11530
11531
11532
11533
11534
11535
11536
11537
11538
11539
11540
11541
11542
11543
11544
11545
11546
11547
11548
11549
11550
11551
11552
11553
11554
11555
11556
unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

Entretien M. C. enr. 1709,32
Hydro-Québec 3378,92
Réjean Despins
100,00
100,00
50,00
164,00
16 125,58
247,50
2034,10
88,37
40,60
40,91
3 136,88
2378,59
513,23
1000,00
$\begin{array}{lr}\text { Société canadienne des Postes } & 1139,55 \\ \text { Société canadienne des Postes } & 90,47\end{array}$
Sylvain Pineault 570,00
Techni FM enr. 19.37
Déneigement Pierre 900,00
Jules Milette inc.
Mario Lemonde
8 139,72
69,70
32,66
$\begin{array}{ll}\text { Manon Morin } & \text { 32,66 }\end{array}$
Linda Vallée 45,00
Ubald Morin 25,26
Colette Fortin 1 168,03
Municipalité de Sainte-Marthe 19 228,85
Normand Courteau 370,00
Bell Canada 139,96
Commcorp 378,32
Linda Normandin 20,00
Suzan Lamy Jean 12,50
Les Publications du québec 168,49
Michel Desfossés 170,00
3102-1066 Québec inc. 67,23
Municipalité de Sainte-Marthe 187,75
Municipalité de Sainte-Marthe 695,86
Hydro-Québec 45,33
Pitney-Bowes 98,97
Studio Henrichon inc. 183,97
Lionel Gélinas 239,30
Ville de Cap-de-la-Madeleine 1031,78
Régie Intermunicipale ass. des eaux 800,00
Chantal Gosselin 156,69
Martin Goulet 91,00
Gaston Girard
13 572,40
Jocelyne Filion
Frédéric Prescott
275,00
348,32
TOTAL:
81615,87

## Comptes à payer au 31 décembre 1995

Alex Coulombe Itée $\quad 157,10$
A.M.E. 380,71

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

| Buromax inc. | 356,60 |
| :---: | :---: |
| Centre de décoration Paré inc. | 942,69 |
| Clément Bastien Excavation enr. | 1 276,30 |
| Dynabec Itée | 582,31 |
| Dicom Express | 12,53 |
| Électricité A.C.A. inc. | 1573,14 |
| Excavation Girard \& Simars inc. | 720,77 |
| Gravier Mont-Carmel inc. | 2 427,70 |
| Guillevin International inc. | 351,78 |
| Garage Charest \& Frères inc. | 140,11 |
| Henri Bourgeois inc. | 287,81 |
| Imprimerie Art Graphique inc. | 1504,21 |
| Itt Flygt | 59,16 |
| J. Garceau \& Fils inc. | 2028,40 |
| Jo-Billard | 1300,22 |
| L'Hebdo Journal | 136,75 |
| Les Laboratoires LCQ | 263,24 |
| Les Pétroles Irving inc. | 1555,03 |
| Les Équipements Aginco inc. | 26,76 |
| L.C.S. inc. | 498,56 |
| Landrek inc. | 433,60 |
| Les Créations Pierre Masson | 4 100,00 |
| MC Équipement inc. | 85,47 |
| McKerlie-Millen inc. | 124,72 |
| Mines Seleine inc. | 6 304,09 |
| Monsieur Tapis enr. | 3 257,82 |
| Pluritec Laboratoire Itée | 424,82 |
| Protection incendie CFS Itée | 270,58 |
| P.A. Thibeault Itée | 441,32 |
| Perco ltée | 446,19 |
| Poste d'essence Ste-Marthe enr. | 1 002,34 |
| Produits chimiques Sany inc. | 356,87 |
| Québec Linge MC | 83,48 |
| 2745-8074 Québec inc. | 2038,66 |
| RPM Tech inc. | 226,02 |
| Remise 2000 enr. | 233,83 |
| R. Beaudoin Électrique Itée | 8758,78 |
| René St-Cyr inc. | 407,16 |
| Sani-Marc inc. | 307,54 |
| Serrurier du Cap inc. | 10,54 |
| Simard Beaudry inc. | 834,50 |
| Telecon | 410,24 |
| CEGEP de Trois-Rivières | 451,27 |
| S.P.A.M. | 11,97 |
| Lionel Gélinas | 68,37 |
| Luc Jean | 15,41 |
| Bois \& Décors | 2758,92 |
| Multi-affiches | 85,47 |
| Métaux Lamy inc. | 102,56 |
| Beaumier, Richard | 1025,59 |
| Snap-on | 439,32 |
| TOTAL: | 52099,33 |

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-5

No de résolution ou annotation

Adoption du projet de règlement numéro 369 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser certains usages reliés à l'automobile dans la zone 245-Cb

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 369 modifiant le règlement de zonage numéro 263.

## Adopté

Adoption du projet de règlement numéro 370 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour avant des lots situés dans la zone 218-Rc

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 370 modifiant le règlement de zonage numéro 263.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 369
Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 369 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 370
Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclaent avoir lu ledit projet de règlement numéro 370 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets un montant total de $1339099 \$$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Règlement numéro
201
238
239
241
243

Pour un montant de
3824 \$
88900
147156
142219
957000

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :
1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

2- QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim;

3- QUE les billets seront datés du 15 janvier 1996;
4- QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à $15 \%$, payables semi-annuellement;

5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
1- 63000 \$
2- 68100
3- 73000
4- 78500
5- 84400
5- $\quad 972099$ \$ (à renouveler)
6- QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 15 janvier 1996); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés ci-haut, sauf le règlement numéro 238, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.


## Adopté

96-10
Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243
Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement

1- QUE la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de $1339099 \$$ par billets en vertu des règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243 , au prix de $100 \$$ et échéant en série 5 ans comme suit :


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| $63000 \$$ | $7.05 \%$ | 15 janvier 1997 |
| ---: | :--- | :--- |
| 68100 | $7.05 \%$ | 15 janvier 1998 |
| 73000 | $7.05 \%$ | 15 janvier 1999 |
| 78500 | $7.05 \%$ | 15 janvier 2000 |
| 1056499 | $7.05 \%$ | 15 janvier 2001 |

2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

## Adopté

Voirie - Location de machinerie pour le service des travaux publics
ATTENDU qu'il est nécessaire de faire occasionnellement la location de machinerie, soit pour le balayage, le nivelage des rues, le transport de matériaux ou autres au cours de l'année 1996;

ATTENDU que ces locations sont requises puisque la municipalité ne possède pas les équipements nécessaires;

ATTENDU que des prix seront demandés à deux fournisseurs locaux pour des équipements comparables;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier à faire la location de machinerie lorsque la municipalité ne dispose pas des équipements requis pour certains travaux d'entretien de voirie ou autres.

## Adopté

## Transport - Demande de permis d'excavation au ministère des Transports

ATTENDU que la municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1996;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le ministère des Transports;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la municipalité demande au ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1996.

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de 

 Sainte-Marthe-du-Capnuméros 96-4, 96-9 et 96-10.


Secrétaire-trésorière par intérim

96-13
Levée de l'assemblée
À 19:45 heures;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Vendredile 12 janvier 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce vendredi 12 janvier 1996. à 17 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

Les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 12 JANVIER 1996

## ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE
5- Administration - Engagement d'une firme de professionnels pour faire une évaluation des ressources humaines

6- PAROLE À LA SALLE


No de résolution ou annotation

96-15

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

7- Levée de l'assemblée

## évaluation des ressources humaines

Administration - Engagement d'une firme de professionnels pour faire une

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

1- DE PROCÉDER à l'engagement de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré, Conseillers en administration, afin d'évaluer les capacités de Monsieur Fernand Veillette, dans l'éventualité d'une nomination à un poste de directeur général, le tout pour une somme n'excédant pas 1700 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-414 (Gestion financière - Soutien professionnel)

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 96-15.


Levée de l'assemblée
À 17:35 heures;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 22 janvier 1996

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 22 janvier 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 JANVIER 1996

## ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance

No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

7- Adoption du règlement numéro 364 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

8- Législation - Autorisation des dépenses du conseil 1996
9- Administration - Compensations financières pour 1995-Modification des tâches et responsabilités supplémentaires

10- Administration - Proclamation de février - Mois du coeur 1996
11- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
12- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de décembre 1995
13- Loisirs - Entretien hivernal 95-96

14- VARIA
14.1- Administration - Appui à l'Hôpital Cloutier
14.2- Loisirs - Bâtisse multifonctionnelle - Paiement de fournisseurs et affectation du surplus accumulé

15- PAROLE À LA SALLE
16- Levée de l'assemblée

Adopté

## Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 8 et 12 janvier 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption

Adopté

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 janvier 1996.

## Adopté

Adoption du règlement numéro 364 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-duCap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 364

Adopté

Législation - Autorisation des dépenses du conseil 1996
ATTENDU que le budget de l'exercice 1996 attribue des montants au maire et aux conseillers pour des frais de représentation à encourir dans le cadre de leur fonction;

ATTENDU que des sommes ont également été prévues pour la participation à un congrès;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER le maire et les conseillers à encourir des dépenses de représentation dans l'exercice de leur fonction pour un montant équivalent à celui prévu au budget 1996;

2- DE DÉLÉGUER deux représentants pour participer au congrès de I'UMQ.

## Adopté

Administration - Compensations financières pour 1995-Modification des tâches et responsabilités supplémentaires

ATTENDU l'absence, pour cause de maladie, de Monsieur Marcel Milot, directeur général et secrétaire-trésorier, au cours de l'année 1995;

ATTENDU la surcharge de travail assumée par certains cadres suite à l'adoption d'une résolution modifiant l'organigramme de la municipalité afin de pallier à cette absence;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'OCTROYER à Madame Line Veillette et Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier, des ajustements salariaux respectifs de $3000 \$$, $4000 \$$ et $3500 \$$ afin de compenser les tâches et responsabilités supplémentaires qu'ils ont assumé au cours de l'année 1995;

2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-130-00-111 et 02-310-00-111 (Gestion financière - rémunération et Administration transport - rémunération).

## Adopté

Administration - Proclamation de février - Mois du coeur 1996
ATTENDU que depuis plus de 40 ans, la Fondation des maladies du coeur du Québec contribue à faire diminuer la mortalité attribuable aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

ATTENDU que grâce à la générosité du grand public, la Fondation des maladies du coeur du Québec poursuit chaque année sa mission d'investir dans la recherche et d'innover par ses programmes de promotion de la santé du coeur et a ainsi contribué à améliorer les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Il est résolu unanimement DE PROCLAMER février Mois du coeur et d'encourager les conseillers et toute la population à être au coeur de la solution.

Adopté

## Administration - Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire, du garage municipal et de nos différentes bâtisses de service;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de 1577,90 \$, taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-610 (biens non durables - hôtel de ville), 02-390-01-620 (biens non durables - garage municipal) et 02-701-42-620 (biens non durables - bâtisse parc Roger Guilbault).

Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de décembre 1995
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement

ATTENDU que 4 permis ont été émis au cours du mois de décembre 1995 pour une valeur estimée de 25600 \$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1995.

Adopté
Loisirs - Entretien hivernal 95-96
ATTENDU que les comités de secteurs ont la responsabilité des patinoires;
ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :
1- D'OCTROYER un montant de $1000 \$$ au comité sectoriel de St-Malo et des Prairies pour l'entretien de leurs équipements et de leurs patinoires;

2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-31-999 (Contribution au comité St-Malo) et 02-701-51-999 (Contribution au comité des Prairies)

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-27
Administration - Appui à l'Hôpital Cloutier
ATTENDU que l'Hôpital Cloutier dessert la population marthelinoise et des environs depuis septembre 1951;

ATTENDU que plus de 58000 gestes médicaux (visites à l'urgence, hospitalisation ou interventions chirurgicales) sont dispensés annuellement par le personnel de l'Hôpital Cloutier et que ces patients seraient difficilement transférables ailleurs vu les urgences et services déjà saturés à TroisRivières;

ATTENDU que le centre hospitalier Cloutier possède une excellente gestion et n'a connu aucun déficit financier au cours des 14 dernières années;

ATTENDU l'évolution prévue de la population entre les années 1994 et 2011 sur le territoire de l'Hôpital Cloutier qui augmentera de plus de $11 \%$ alors qu'il ne sera que de $4,5 \%$ au niveau régional;

ATTENDU la position stratégique de l'Hôpital Cloutier étant le seul centre hospitalier du comté de Champlain;

ATTENDU que tous et chacun avons droit à des soins de santé de qualité à proximité;

ATTENDU la nécessité d'entreprendre une reconfiguration efficace des services de santé;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap de se battre afin de conserver un minimum de services auxquels les citoyens ont droit;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE le Conseil municipal demande fermement à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de prendre en considération tous les énoncés mentionnés ci-dessus et mettre de l'avant le scénario préconisé par l'Hôpital Cloutier dans le dossier de reconfiguration du système de santé de la Mauricie

## Adopté

96-28 Loisirs - Bâtisse multi-fonctionnelle - Paiement de fournisseurs et affectation du surplus accumulé

ATTENDU la construction de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc municipal Roger Guilbault;

ATTENDU les travaux de finition à être réalisés à la bâtisse;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:
1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder à l'affectation d'une somme de $8500 \$$ pris à même le surplus accumulé non autrement approprié pour la complétion de la bâtisse multifonctionnelle;


No de resolution ou annotation

2- $\quad$ D'AUTORISER le directeur général par intérim à dépenser une somme n'excédant pas $11280 \$$ afin de procéder aux paiements des travaux de plomberie et d'électricité, de la pose de gouttière ainsi que d'un système de protection incendie;

3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-911 (Bâtiment multi-fonctionnel - parc Roger Guilbault).

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-22, 96-24, 96-26 et 96-28.

Secrétaire-trésorière par intérim

Levée de l'assemblée
À $20: 15$ heures;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 29 janvier 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 29 janvier 1996. à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas Paulette Roy Roger Jean Laurent Pontbriand Louis Dubois
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

## AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec
Sainte-Marthe-du-Cap
À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi. $29^{\circ}$ jour de.janvier 1996 à 19 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Voir "ANNEXE"
DONNÉ ce $26^{\text {e }}$ jour du mois de janvier 1996.

(Copie conforme)


Secrétaire-trésorière par intérim

No de résolution ou annotation

96-30
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimemen D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé

SESSION SPÉCIALE DU 29 JANVIER 1996

## ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour
3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
4- PAROLE À LA SALLE

5- Administration - Réorganisation administrative

6- Administration - Disposition de terrains appartenant à la Municipalité
7- Administration - Règlement hors Cour - Travaux correctifs au complexe communautaire

8- PAROLE À LA SALLE

9- Levée de l'assemblée

## Adopté

Administration - Réorganisation administrative
ATTENDU l'organigramme 1996 accepté par les membres du conseil et joint en annexe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :
1- DE PROCÉDER à l'ouverture du poste de directeur général à demitemps, soit 22 heures $1 / 2$ semaine en plus d'une participation aux sessions du conseil;

2- DE CONFIER ce mandat à Monsieur Richard Desgagnés de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré.

Adopté

Administration - Disposition de terrains appartenant à la Municipalité
ATTENDU que la municipalité possède cinq terrains avec services, lesquels ont été repris par la municipalité pour non paiement des taxes;

ATTENDU les offres reçues concernant 3 de ces terrains;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

1- DE VENDRE à Monsieur Claude Lebel, le lot numéro 93-30 pour une somme de $12000 \$$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi une pénalité de $20 \%$ du coût d'achat sera imposée à l'acquéreur;

2- DE VENDRE à Monsieur Étienne Poirier, le lot numéro 96-94 pour une somme de $12000 \$$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi une pénalité de $20 \%$ du coût d'achat sera imposée à l'acquéreur;

3- DE VENDRE à Monsieur Steeve Leclerc, le lot numéro 93-20 pour une somme de $6500 \$$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi une pénalité de $20 \%$ du coût d'achat sera imposée à l'acquéreur

4- DE PRÉCISER que les frais de l'acte notarié et tout autre frais sont à la charge des acquéreurs;

5- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

Administration - Règlement hors Cour - Travaux correctifs au complexe communautaire

ATTENDU les déficiences constatées durant la période de garantie de cinq ans suite à la construction du complexe communautaire;

ATTENDU que la solution proposée par la Firme d'architecte Bigué, Lord et Les Constructions Drumco est acceptable pour les réparations du plancher dans le hall d'entrée;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à repeindre les murs, si nécessaire, et ce à ses frais suite aux travaux de réparation du plancher;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER la solution proposée et les conditions établies pour effectuer les travaux correctifs selon les recommandations de la firme d'architectes Bigué \& Lord et de la compagnie Les Constructions Drumco inc.;

2- DE S'ENGAGER à renoncer à toute poursuite légale concernant les déficiences de construction du complexe communautaire, telles que décrites dans la poursuite intentée par le biais de Me Bertrand Lamothe et définit dans sa lettre du 26 juin 1995, et ce, conditionnellement à l'acceptation finale des travaux correctifs ci-haut mentionnés.

## Adopté



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-34
Levée de l'assemblée
À 20:15 heures;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
LINE VEILLETTE
MAIRE


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 février 1996
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 12 février 1996. à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

## AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap

| À Mesdames, Messieurs: : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy, |  |
| ---: | :--- |
|  | Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, |
| Richard Dufresne. |  |

Mesdames,
Messieurs,
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi. $12^{\circ}$.jour de.février. 1996 à 19 heures 30 , et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"
N.B. : La session spéciale sera suivie de la session régulière.

DONNÉ ce $9^{e}$ jour du mois de février 1996
(Signé)


Secrétaire-trésorière par intérim
(Copie conforme)


Secrétaire-trésorière par intérim


No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-35
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 12 FÉVRIER 1996
ORDRE DU JOUR
1- Ouverture de la séance
2- Prière

3- Présences
4- Adoption de l'ordre du jour
5- Assemblée publique de consultation
5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation

* Mot de bienvenue
* Explication des 4 étapes
5.2- Présentation du projet de règlement numéro 369
5.3- Présentation du projet de règlement numéro 370
5.4- Pause
* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
* pour complément d'information
* pour préparer leurs questions et/ou commentaires
5.5- Période des questions et commentaires
* Procédure à suivre :
* le participant se lève
* il s'identifie et précise s'il s'exprime :
* à titre personnel
* au nom de l'organisme qu'il représente
* le conseil enregistre ses interventions
5.6- Adoption du règlement numéro 369
5.7- Adoption du règlement numéro 370

6- VARIA

7- Levée de l'assemblée
Adopté


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-36
Adoption du règlement numéro 369 - Modifiant le règlement de zonage numero 263

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 369.

## Adopté

Adoption du règlement numéro 370 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 370.

Adopté

Levée de l'assemblée
À 19:40 heures;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 février 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 12 février 1996 à 19 heures 40 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 1996
ORDRE DU JOUR
1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Administration - Comptes
8- Demande d'acquisition d'un terrain dans le parc industriel


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

9- Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

10- Transport - Entretien du réseau d'éclairage public
11- Hygiène du milieu - Programme de rinçage du réseau d'aqueduc
12- Urbanisme - Révision du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville

13- Urbanisme - Cotisation 1996 - CEDIC
14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1996
15- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 29-10
16- Loisirs - Demande du Regroupement des aidants naturels
17- Loisirs - Versements à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.
18- Loisirs - Versements à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.
19- VARIA
20- PAROLE À LA SALLE
21- Levée de l'assemblée
Adopté

## Administration-Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétairetrésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.


No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Entretien M.C. enr. |  |
| :--- | ---: |
| C.T.A. de Fran-che-mont | 1783,39 |
| Dynabec Itée | 2768,50 |
| Bell Canada | 4512,62 |
| Hydro-Québec | 656,10 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 349,95 |
| Annulé | 193,81 |
| Chambre de commerce du Cap | 910,00 |
| Canadian Tire | 72,42 |
| Corporation du tourisme | 217,00 |
| COMBEQ | 125,35 |
| Sylvain Pineault | 1012,50 |
| Snap-On | 439,32 |
| Réjean Vaillancourt | 611,62 |
| Raymond Beaudet | 791,67 |
| Francis Beaudet | 59,32 |
| Carole Chevalier | 223,10 |
| Municipalitite de Sainte-Marthe | 9202,28 |
| Gertrude Hébert | 36,21 |
| Gertrude Hébert | 188,18 |
| François Houde | 594,79 |
| Andé Turcotte | 1367,74 |
| Raymonde Guilbeault | 3474,80 |
| Léo Montambeault | 393,18 |
| Place du Fleuve | 1449,86 |
| Jocelyn Paquet \& al | 1431,58 |
| Comm. adm. des régimes de retraites | 479,80 |
| Ministre du Revenu | 10728,21 |
| Trust Général du Canada | 2699,12 |
| Receveur Général du Canada | 8815,08 |
| S.C.F.P. | 174,23 |
| Hydro-Québec | 4855,69 |
| Bell Mobilité Pagette | 27,21 |
| Commcorp | 388,99 |
| Cantel | 41,71 |
| Bell Mobilité Cellulaire | 47,81 |
| MRC de Francheville | 2469,65 |
| Ville de Cap-de-la-Madeleine | 1542,92 |
| Shell Canada Itée | 124,43 |
| Receveur Général du Canada | 246,14 |
| Frédéric Prescott | 129,43 |
| L'Atelier de réparations de moteurs | 659,72 |
| Sylvain Pineault | 780,00 |
| Entretien M.C. enr. | 1823,28 |
| Bell Canada | 433,99 |
| Hydro-Québec | 605,76 |
| Francis Dumas | 175,00 |
| Annie Jacques | 25,00 |
| Léo Montambeault | 161,26 |
| Ministre des Finances | 38,74 |
| Francis Leclerc | 1325,00 |
| MRC de Francheville | 1989,24 |
| Raymond Beauudet | 1583,34 |
| Gaston Girard | 8144,69 |
| Jules Milette inc. |  |
|  |  |



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution
ou annotation
11665
11666
11667
11668
11669
11670
11671
11672
11673
11674
11675
11676
11677
11678
11679
11680
11681
11682
11683
11684
11685
11686
11687
11688
11689
11690
11691
11692
11693
11694
11695
11696
11697
11698
11699
11700
11701
11702
11703
11704
11705
11706
11707
11708
11709
11710
11711
11712
11713
11714
11715
11716
11717
11718
11719
11720
11721

| Municipalité de Sainte-Marthe | 13555,44 |
| :---: | :---: |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 174,99 |
| Plomberie Ste-Marthe inc. | 9743,15 |
| Comité sectoriel des Prairies | 1000,00 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 7 112,25 |
| Raymond Beaudet | 25,50 |
| Laurier Gélinas | 484,37 |
| Gérard Brûlé | 348,92 |
| Marcel St-Pierre | 345,49 |
| Jean-Denis Cossette | 159,21 |
| Jocelyne Vallée Bergeron | 907,81 |
| Berthier Bergeron | 379,40 |
| Ruth Laliberté | 586,03 |
| Pierre Sauvageau | 104,99 |
| Wilfrid Martel | 826,53 |
| Jean-Claude Lefebvre | 460,70 |
| Fernand Lemieux | 321,80 |
| Louise Thibeault | 423,45 |
| Pierre Houde | 1480,30 |
| Robert Gagnon | 406,48 |
| Louis Durand | 304,89 |
| Gertrude Hébert | 8414,19 |
| Hervé Wilson | 582,64 |
| Charles Turcotte | 853,04 |
| Maurice Boisvert | 216,80 |
| Lucienne Buisson | 406,48 |
| Eugène Turcotte | 581,40 |
| Jean-Guy Paquin | 657,16 |
| Lise B. Hubert | 487,78 |
| Nicole Roy | 558,90 |
| Gilles Boisclair | 613,11 |
| Hubert Ruptash | 413,26 |
| Camile Thibeault | 159,21 |
| Justin Bruneau | 171,56 |
| Michel Guilbeault | 315,01 |
| Normand Montplaisir | 166,00 |
| Normand Montplaisir | 467,48 |
| Denis Lavoie | 321,80 |
| Marcel Mongrain | 5 853,36 |
| Rita Toupin | 202,01 |
| Yves Brunelle | 109,99 |
| Roger Courteau | 110,00 |
| Guy Veillette | 110,00 |
| Dany Pronovost | 110,00 |
| Ronald Houle | 110,00 |
| Sylvain Pineault | 1 140,00 |
| Déneigement Pierre | 175,00 |
| Larose \& Fils | 333,25 |
| Carnaval Ste-Marthe | 448,00 |
| UMRCQ | 598,26 |
| Frédéric Prescott | 214,10 |
| Entretien MC enr. | 1578,27 |
| SPAM | 688,00 |
| Shell Canada Itée | 38,00 |
| Bell Canada | 158,68 |
| Bell Canada | 448,55 |
| Bell Mobilité Pagette | 27,21 |



No de résolution ou annotation
Poste d'essence Ste-Marthe enr. ..... 333,40
Produits chimiques Sany inc. ..... 64,20
Quévis inc. ..... 988,67
Québec linge ..... 112,75
F. Daigle ..... 58,12
Robert Delisle inc. ..... 49,01
Remise 2000 enr. ..... 399,25
Serrurier du Cap inc. ..... 12,48
Simard Beaudry inc. ..... 408,57
Spécialités Pierre Martin inc. ..... 40,25
Vitrerie du Centre inc. ..... 225,53
Westburne Itée ..... 1522,15
Wilson \& Lafleur ..... 231,12
Xérox Canada inc. ..... 175,48
SQAE ..... 9408,59
Lionel Gélinas ..... 267,82
Francis Leclerc ..... 150,00
Bonaventure communication ..... 1 223,88
Foucher Industriel inc. ..... 221,96
J.B. Deschamps inc. ..... 2 369,60
MBS Service de roulements inc. ..... 30,98
Métaux Lamy inc. ..... 115,09
Trudel \& Associés, huissiers ..... 20,24TOTAL:56534,96

## Adopté

## Demande d'acquisition d'un terrain dans le parc industriel

ATTENDU la demande de Monsieur Gaston Girard pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie approximative de 6428.5 mètres carrés dans le parc industriel;

ATTENDU l'offre d'achat présentée au montant de $5000 \$$ pour l'acquisition du terrain;

ATTENDU que le futur propriétaire devra assumer les frais pour la construction du service d'aqueduc, s'il y a lieu;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER l'offre d'achat présentée par Monsieur Gaston Girard pour l'acquisition d'une partie du lot 107, une partie du lot 108 et une partie du lot 109, situées dans le parc industriel et d'une superficie approximative de 6428.5 mètres carrés, au prix de $5000 \$$ compte tenu que l'état du terrain présente des coûts de remblayage d'environ 15000 \$ avant construction.

## Adopté

Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec
(ACMQ)
ATTENDU les avantages de communiquer de manière adéquate entre les différents intervenants municipaux et les autres villes en pleine expansion;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de 

 Sainte-Marthe-du-CapATTENDU l'utilité de cette association pour le développement de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE RENOUVELER la cotisation annuelle de l'Association des communicateurs municipaux du Québec pour 1996, au montant global de 195 \$;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Cotisations et abonnements).

## Adopté

## Hygiène du milieu - Programme de rincage du réseau d'aqueduc

ATTENDU l'entretien que nous devons apporter à notre réseau d'aqueduc;
ATTENDU que notre réseau d'aqueduc comporte des extrémités de lignes (14);

ATTENDU qu'en l'absence de chloration, nous nous devons de maintenir notre réseau d'aqueduc très propre, et pour ce faire, il faut le rincer;

ATTENDU l'offre de service de la firme G.E.R.A., laquelle propose une méthode de rinçage unidirectionnelle éprouvée;

ATTENDU que la méthode de rinçage unidirectionnelle est facile d'application, qu'elle est réalisée de jour et qu'une session de formation sera donnée auprès des employés des travaux publics;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

1- DE CONFIER au Groupe d'études et de recherches appliquées (G.E.R.A.) l'établissement d'un programme de rinçage unidirectionnel du

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
réseau d'aqueduc, dans le but de réaliser l'entretien préventif et d'augmenter l'efficacité de notre réseau d'aqueduc, au montant de $8546,63 \$$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-521 (Réseau de distribution de l'eau, entretien et réparation).

## Adopté

Urbanisme - Révision du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville
ATTENDU que la période de révision du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville a débuté le 10 décembre 1992;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Francheville a adopté, le 24 octobre 1995, un document indiquant les principaux objets sur lesquels portera la révision (DOR) à l'intérieur de la prolongation de délais accordée par le ministre;

ATTENDU que le conseil de toute municipalité à laquelle est transmise une copie du DOR peut, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, donner son avis sur le document;

ATTENDU les informations obtenues sur le DOR et les principales étapes du processus de révision du schéma d'aménagement;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE le rapport qui suit constitue l'avis de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap sur le DOR de la MRC de Francheville.

## Adopté

Urbanisme - Cotisation 1996-CEDIC
ATTENDU le principe de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

ATTENDU que la cotisation annuelle 1996 est fixée à 6992 \$;
ATTENDU que ce montant est prévu au budget 1996;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :
1- DE PAYER notre cotisation annuelle pour 1996 à la corporation économique de développement industriel et commercial du TroisRivières métropolitain inc. au montant de 6992 , soit $1,16 \$$ per capita (6,028 habitants);

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-620-00-494 (Cotisaton à la CEDIC)

## Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1996
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que 4 permis ont été émis au cours du mois de janvier 1996 pour une valeur estimée de 16000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de janvier 1996

## Adopté

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 29-10
ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre en date du 30 novembre 1995 concernant le lot 29-10 propriété de Monsieur Jean Martin et Madame Fernande Picard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 621 étant la subdivision 29-10.

Adopté

Loisirs - Demande du Regroupement des aidants naturels
ATTENDU la demande reçue le 15 novembre 1995, du Regroupement des aidants naturels;

ATTENDU l'utilité d'une telle association pour la communauté régionale;
ATTENDU que cet organisme souhaite un soutien de la municipalité;
ATTENDU que des familles de chez nous bénéficient déjà de leurs services;
Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- D'OCTROYER un montant forfaitaire annuel de $50 \$$ par famille qui bénéficiera du service des aidants naturels;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-992 (Assistance aux aidants naturels).

## Adopté

Loisirs - Versements à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.
ATTENDU que la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. a déposé son bilan financier pour la saison 1995;

ATTENDU la nouvelle structure de la balle donnée féminine;
ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1996;
ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de 18730 \$ auront été encourues pendant l'année financière;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :
1- DE VERSER une somme forfaitaire de 7000 \$, dont 5000 \$ à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. et une somme de $2000 \$$ pour la balle donnée féminine;

2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-81-999 (Baseball mineur) et 02-701-82-999 (Balle donnée féminine).

## Adopté

No de résolution ou annotation

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros $96-42$, 96-44 à $96-46,96-48$ et $96-51$ à $96-53$.


Secrétaire-trésorière par intérim

Levée de l'assemblée
À $20: 10$ heures;
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE


LINE VEILLETTE
SEC.-TRES. PAR INTERIM

No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 26 février 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 26 février 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## SESSION RÉGULIÈRE DU 26 FÉVRIER 1996

ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance
7- Administration - Contribution annuelle 1996 à l'UMRCQ

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## No de résolution

 ou annotation8- Administration - Achat d'une partie du lot numéro 105-P
9- Administration - Achat de fournitures de bureau
10- Transport - Annulation du caractère de rue du cadastre numéro 439-63
11- Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

12- Urbanisme - Engagement d'une firme d'urbanisme
13- Culture - Maîtrise du Cap
14- VARIA
15- PAROLE À LA SALLE
16- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 février 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

## Adopté

## Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 février 1996.

## Adopté

Administration - Contribution annuelle 1996 à l'UMRCQ
ATTENDU les services offerts par l'UMRCQ;
ATTENDU les avantages que notre municipalité pourraient retirer de l'adhésion à ce regroupement;

ATTENDU que la contribution pour l'année 1996, déterminée en fonction de notre richesse foncière uniformisée, se chiffre à $2552,43 \$$ taxes incluses;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- DE PAYER notre contribution à I'UMRCQ au montant de 2552,43 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements)

Adopté

No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

96-59
Administration - Achat d'une partie du lot numéro 105-P
ATTENDU l'offre reçue de Monsieur Luc Carignan concernant la vente d'une partie du lot numéro 105 située sur la $5^{e}$ Rue à l'intersection de la $3^{e}$ Avenue;

ATTENDU que ce terrain doit être conservé en espace vert;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :
1- D'ACHETER de Monsieur Luc Carignan, un terrain situé à l'intersection de la $5^{\mathrm{e}}$ Rue et de la $3^{\mathrm{e}}$ Avenue, étant une partie du lot numéro 105, matricule 8138-91-4481, et ce pour le prix de 3000 \$;

2- DE MANDATER Me Lyne Parent, notaire, pour rédiger l'acte notarié;
3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents pouvant donner effet aux présentes;

4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Achat d'actifs immobilisés).

## Adopté

## Administration - Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

1- DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Dynabec, Henri Bourgeois, Formules municipales et Pitney Bowes, au coût approximatif de $980 \$$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670 (Fournitures de bureau).

## Adopté

Transport - Annulation du caractère du rue du cadastre numéro 439-63
ATTENDU le cadastre numéro 439-63 (Rue) appartenant à Monsieur Claude Marchand et situé au 11 rue des Merisiers dans le Parc Frigon;

ATTENDU le caractère de rue du cadastre et la demande du propriétaire à l'effet de l'enlever;

ATTENDU que le cadastre débouche sur la voie ferrée et que son caractère de rue ne convient plus à l'utilisation faite du terrain;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ENLEVER le caractère de rue du cadastre numéro 439-63 (rue) appartenant à Monsieur Claude Marchand.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-62
Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le règlement municipal numéro 334 relatif au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental pour l'obtention d'une avance de fonds afin de répondre aux demandes des résidents;

ATTENDU qu'une somme de $6000 \$$ est prévue au budget 1996;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- DE VERSER une somme de $2500 \$$ à titre d'avance au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap afin de leur permettre d'octroyer des subventions aux résidents admissibles au programme;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-490-00-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif);

3- DE MENTIONNER que les sommes non utilisés à la fin de l'exercice financier demeurent dues à la municipalité.

## Adopté

## Urbanisme - Engagement d'une firme d'urbanisme

ATTENDU que la mise à jour de notre réglementation d'urbanisme (règlements de zonage et de construction) est rendu nécessaire et ce, afin de répondre le mieux possible au développement de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que la dernière mise à jour a été réalisée en 1991;
ATTENDU qu'il y a environ 25 normes de différentes natures (ex: logement pour personnes âgées, coupe de bois, marge de recul, chenil, etc.) qui seront touchées par ses modifications;

ATTENDU l'offre de services de Nove environnement inc., au montant de 2610 \$ taxes incluses, pour effectuer cette mise à jour,

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

1- DE CONFIER le mandat à Nove environnement inc. pour un montant de $2610 \$$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-610-00-411 (Urbanisme - Honoraires professionnels).

> Adopté

Culture - Maitrise du Cap
ATTENDU la demande reçue de la Maîtrise du Cap;

ATTENDU que 21 citoyens de notre municipalité sont membres de cette organisation;

ATTENDU le volet culturel important de leurs activités;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :
1- D'OCTROYER la somme de 500 \$ à la Maîtrise du Cap, à titre d'aide financière pour l'organisation de leurs activités;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (subvention à des organismes sans but lucratif).

> Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 9658 à 96-60 et 96-62 à 96-64.

$\overline{\text { Secrétaire-trésorière par intérim }}$

Levée de l'assemblée
À 19:50 heures;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté



LINE VEILLETTE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Lundi le 11 mars 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 11 mars 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 février 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Correspondance
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du 16 au 29 février 1996.

Adopté

## 96-69 <br> Administration - Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

Sainte-Marthe-du-Cap

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

| Réjean Vaillancourt | 250,84 |
| :--- | ---: |
| Hydro-Québec | 5240,29 |
| Olco | 485,19 |
| Larose \& Fils | 490,50 |
| Francis Dumas | 200,00 |
| Canadian Tire | 61,48 |
| Les Péroles Irving inc. | 104,65 |
| Paulette Roy | 97,00 |
| Le Baluchon | 427,73 |
| Tandem | 3073 |
| Sylvain Pineault | 42,50 |
| Luc Bastien | 10,00 |
| Réjean Pépin | 104,05 |
| Céline Côté | 12,50 |
| CP Itée | 11,40 |
| Comm. adm. des régimes de retraite | 479,80 |
| Receveur général du Canada | 7576,86 |
| Ministre du Revenu | 9950,91 |
| Trust général du Canada | 3802,90 |
| S.C.F.P. | 161,73 |
| Construction \& Pavage Maskimo ltée | 223011,83 |
| Michel Duval | 295,81 |
| Les Publications CCH/FM Itée | 155,15 |
| Cantel | 92,48 |
| SQAE | 617,34 |
| Bell Canada | 149,04 |
| Bell Mobilité Cellulaire | 52,37 |
| MRC De Francheville | 1346,43 |
| MRC De Francheville | 1928,22 |
| ACMQ | 195,00 |
| CEDIC | 6992,00 |
| Baseball Mineur | 7000,00 |
| Annulé |  |
| Hockey Mineur | 6750,00 |
| Les Publications du Québec | 36,00 |
| Annule |  |
| Annulé |  |
| Jules Milette inc. | 8535,89 |
| Frédéric Prescott | 280,98 |
| Commcorp | 378,32 |
| Entretien M.C. enr. | 1658,05 |
| Société de I'Assurance automobile | 3089,00 |
| Gaston Girard | 22620,69 |
| James Poirier | 110,00 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 15963,77 |
| Magazine SEM | 24,00 |
| Raymond Beaudet | 1583,34 |
| Robert Carrier | 1000,00 |
| Gaston Girard | 10,68 |
| Ginette Toupin | 102,35 |
| Céline Lacroix | 35,07 |
| Michel Duval | 272,50 |
|  |  |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

11848 11849 11850 11851 11852 11853 11854 11855 11856 11857 11858 11859 11860 11861 11862 11863 11864 11865 11866 11867 11868 11869 11870 11871 11872 11873 11874 11875 11876 11877 11878 11879 11880 11881 11882 11883 11884 11885 11886 11887 11888 11889 11890 11891 11892

Jesco-Futur inc. 115,00
René Lamothe $\quad 283,18$
Jean-Paul Guilbeault 456,00
Annulé
Gestion Sabonaric inc. $\quad 277,16$
Ferme Boisvert \& Frères inc. $\quad 55,19$
Bell Canada 140,92
Hydro-Québec
5767,38
1000,00

304,00
116,42
37,98
173,77
169,59
64,78
607,48
166,81
32 554,77
168,65
1536,50
157,09
89,95
250,00
$\begin{array}{lr}\text { Bell Canada } & 419,65 \\ \text { Hydro-Québec } & 28,76\end{array}$
Bureau d'études de l'Estrie 142,44
Receveur général du Canada 434,00
Maîtrise du Cap 500,00
U.M.R.C.Q. 2552,43

Richard Dufresne
Pitney Bowes Leasing
Entretien M.C. enr.
Yves Montplaisir
368,53
1618,16
81,31
André Vaillancourt 275,63
Benoit Therrien
2,67
759,42
1583,34
11 182,58
855,99
3 163,36
479,80
180,58
9 633,06
7191,69

420217,14

Comptes à payer au 29 février 1996
Autobus Bell-Horizon inc. 427,32
Alex Coulombe ltée 157,51
Atec Electronique enr
34,19


No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| A.G. Normandin inc. | 159,87 |
| :---: | :---: |
| Buromax inc. | 397,43 |
| Boutique Le Chantier inc. | 138,25 |
| Centre de décoration Paré iinc. | 105,32 |
| Coopérative Agricole de Champlain | 308,53 |
| Contrair | 206,72 |
| Dynabec Itée | 5,62 |
| Dicom Express | 132,11 |
| Déneigement Pierre | 150,00 |
| Électricité A.C.A. inc. | 387,44 |
| Excavation Girard \& Simard inc. | 1 176,59 |
| Équipements M.N.D. | 199,42 |
| Formulaires D'Affaires CCL | 165,31 |
| Gravier Mont-Carmel inc. | 3 063,23 |
| Guillevin International inc. | 340,73 |
| Garage Charest \& Frères inc. | 184,31 |
| Henri Bourgeois inc. | 248,12 |
| Hymec inc. | 176,29 |
| Imprimerie Art Graphique inc. | 962,92 |
| Le Nouvelliste | 300,84 |
| Larochelle Équipement inc. | 262,10 |
| Les Cafés Populaires Henri enr. | 77,75 |
| Les Créations Pierre Masson | 125,35 |
| L.G. Rénovation inc. | 205,12 |
| Matériaux Les Rives inc. | 176,31 |
| McKerlie-Millen inc. | 73,40 |
| Mines Seleine inc. | 8720,93 |
| M.C. Électroménagers | 225,00 |
| MAX-24LTL | 73,46 |
| Outibo enr. | 181,76 |
| Oxygène Val-Mauricie | 19,43 |
| Pluritec Laboratoire Itée | 130,37 |
| Pièces d'auto H.P. Jacques inc. | 113,06 |
| Pneus S.L. enr. | 186,61 |
| Protection Incendie CFS Itée | 1692,85 |
| P.A. Thibeault Itée | 91,47 |
| Produits chimiques Sany inc. | 1579,53 |
| Philip Environnement inc. | 424,60 |
| Quévis inc. | 72,93 |
| Québec Linge MC | 69,85 |
| RPM Tech inc. | 306,96 |
| Remise 2000 enr. | 610,60 |
| R.Beaudoin Électrique Itée | 653,30 |
| Sani Mobile | 364,29 |
| Shell Canada Itée | 204,52 |
| Westburne Itée | 1972,82 |
| Lionel Géliinas | 47,86 |
| Francis Leclerc | 50,00 |
| MBS Service de roulements inc. | 47,22 |
| Métaux Lamy inc. | 368,07 |
| Beaumier, Richard, avocats | 290,59 |
| Signoplus | 764,00 |
| TOTAL: | $\underline{29610,18}$ |



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-70

No de résolution ou annotation

Administration - Paiement de la cotisation annuelle et de l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle de la secrétaire-trésorière par intérim pour l'année 1996

ATTENDU la demande reçue le 27 février 1996 de la corporation des secrétaires municipaux du Québec relativement au paiement de la cotisation de la secrétaire-trésorière par intérim à titre de membre de la Corporation pour l'année 1996 au coût de 250,70 \$ taxes incluses;

ATTENDU les avantages retirés d'une telle affiliation;
ATTENDU l'offre de la CSMQ de contribuer à l'assurance cautionnement et responsabilité de la secrétaire-trésorière par intérim pour une somme de 110 \$;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

1- DE PAYER la cotisation annuelle et l'assurance cautionnement et responsabilité de la secrétaire-trésorière par intérim à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour l'année 1996;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

## Adopté

Administration - Engagement du directeur général
ATTENDU que des entrevues des candidats retenus se sont déroulées le 24 février 1996;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à l'effet de retenir les services de Monsieur Jean-Claude Beaumier à titre de directeur général;

ATTENDU que l'évaluation professionnelle du candidat retenu a été effectuée par la firme RCMP et que le résultat de cette évaluation s'avère positif;

ATTENDU les négociations intervenues entre les membres du comité de sélection et Monsieur Jean-Claude Beaumier concernant la formule d'emploi à retenir;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE RETENIR les services de la Firme Jean-Claude Beaumier Consultant Itée pour une période d'un an, soit du 25 mars 1996 au 25 mars 1997, afin de combler le poste de directeur général et ce, conditionnellement à ce que Monsieur Jean-Claude Beaumier soit affecté à ce mandat;

2- DE VERSER une somme de $28000 \$$ sur une base annuelle pour ses services;

3- DE FIXER à 22 heures $1 / 2$ par semaine l'horaire de travail, en plus d'une présence aux séances du conseil et ce pour une période équivalente à 48 semaines annuellement;

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

4- QUE la présente entente peut être résiliée par les parties, suite à un préavis écrit de 30 jours.

Adopté

Administration - Mandat à l'UMRCQ
ATTENDU que la municipalité a conclu un contrat avec la Ville de Cap-de-laMadeleine dans le but d'opérer un centre de réponse des appels d'urgence 9 -1-1 pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité impose par règlement un tarif de $0,47 \$$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la municipalité pour donner un service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que la municipalité a signé une convention avec Bell Canada et I'UMRCQ sur la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que Bell Canada perçoit, pour et au nom de la municipalité, le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elle remet en partie à l'UMRCQ;

ATTENDU que la municipalité a conclu une convention avec I'UMRCQ sur la gestion des montants reçus par I'UMRCQ de Bell Canada;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DONNER le mandat à l'UMRCQ de remettre directement à la Ville de Cap-de-la-Madeleine les montants versés par Bell Canada et qu'elle remet normalement à la municipalité et ce, dans le but de payer les frais du centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 que la municipalité assume par contrat avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine. L'UMRCQ remettra ensuite à la municipalité un état de compte des montants versés à la Ville de Cap-de-laMadeleine à chaque mois.

## Adopté

## Administration - Réseau québécois de Villes et Villages en santé

ATTENDU l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

ATTENDU que notre municipalité s'engage à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement

1- DE RENOUVELER notre adhésion au Réseau québécois de Villes, Villages en santé et partager cette expérience avec d'autres municipalités;

2- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbiand, conseiller, et le fonctionnaire Madame Carole Chevalier, pour nous représenter au sein de ce comité de travail;

3- DE DÉFRAYER le coût de notre cotisation annuelle au montant de 100 \$;


No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de 

 Sainte-Marthe-du-Cap4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

## Adopté

## Administration - Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs

ATTENDU la Randonnée des Gouverneurs que veut organiser une randonnée cycliste de Trois-Rivières à Sainte-Foy via le rang St-Malo et la Route 138 le 8 septembre 1996;

ATTENDU que cette activité est la levée de fonds des Fondations des Gouverneurs des régions de Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie -Bois-Francs, qui se sont donnés comme mission d'aider les athlètes amateurs de toutes les disciplines sportives de leurs régions et tout particulièrement les jeunes de la catégorie Relève;

ATTENDU que le ministère des Transports demande une résolution d'autorisation à chaque municipalité où la randonnée passera;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER la Randonnée des Gouverneurs à emprunter le rang St-Malo et la Route 138 sur le territoire de la municipalité lors de leur randonnée cycliste qui se tiendra le 8 septembre prochain.

## Adopté

Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1996
ATTENDU la nécessité d'embellir notre municipalité pour l'été 1996;
ATTENDU que cette dépense est prévue au budget 1996;
ATTENDU que des prix ont été demandés à quatre fournisseurs, par voie d'invitation écrite, soit : Le Saisonnier enr., le Centre horticole du Cap inc., Les Entreprises Léna et Les Jardins vivaces de la Mauricie enr.;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'entretien de nos sites fleuris 1996 à Les Jardins vivaces de la Mauricie enr., au montant de $9579,77 \$$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-522 (entretien - sites fleuris)

Adopté

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 536-2
ATTENDU la requête effectuée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 21 février 1996 concernant le lot 536-2 propriété de Les Entreprises Gaston Fournier inc. et 9019-8243 Québec inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 5598 étant la subdivision 536-2.

## Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de février 1996
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 6 permis ont été émis au cours du mois de février 1996 pour une valeur estimée de $468000 \$$;

ATTENDU que sur ces 6 permis, 5 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 463000 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de février 1996.

## Adopté

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 - Règlement numéro 369

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 - Règlement numéro 369.

## PROVINCE DE QUÉBEC <br> MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP <br> MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussignée, Christiane Isabelle, adjointe au responsable du registre tenu le 28 février 1996 en vue de l'approbation du règlement numéro 369 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0

Que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce vingt-huitième jour de février mil neuf cent quatre-vingt-seize.


Adjóinte au responsable du registre

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-79
Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 - Règlement numéro 370

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 - Règlement numéro 370.

## PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussignée, Christiane Isabelle, adjointe au responsable du registre tenu le 28 février 1996 en vue de l'approbation du règlement numéro 370 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 37.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 15.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0 .

Que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-duCap, ce vingt-huitième jour de février mil neuf cent quatre-vingt-seize.


Adjointe au responsable du registre

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-69 à 96-71, 96-73 et 96-75.


Levée de l'assemblée
À 20:05 heures;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE


LINE VEILLETTE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 25 mars 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 25 mars 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jran-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

## SESSION RÉGULIĖRE DU 25 MARS 1996

ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance
7- Modification au règlement numéro 362

8- Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière par intérim Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

9- Administration - Délégation de Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint pour représenter la Municipalité à la Cour des petites créances

## 9.1.- Dossier Monsieur Daniel Boutet

## 9.2- Dossier Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc.

10- Administration - Reconfiguration des services de la santé - région 04
11- Administration - Remplacement du couvre-plancher dans le hall d'entrée du Complexe communautaire

12- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
13- Administration - Conciliation du solde en banque
14- Administration - Conciliation du solde aux livres
15- Administration - Achat de fournitures de bureau
16- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

17- Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage Monsieur Normand Courteau

18- Adoption de projets de règlements
18.1- Numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 Dispositions générales et spécifiques
18.2- Numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra
18.3- Numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11Cb
18.4- Numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité
18.5- Numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-dechaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des batiments

19- Avis de motion
19.1- Règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques
19.2- Règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone $75-\mathrm{Ra}$

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

19.3- Règlement numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone $11-\mathrm{Cb}$
> 19.4- Règlement numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité

## 19.5- Règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments

20- Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine

21- Loisirs - Coordonnateur de la Maison des jeunes
22- VARIA
22.1.- Loisirs - Félicitations au Comité du Carnaval 1996
22.2- Administration - Demande de la Société Canadienne des Postes
22.3- Loisirs - Jeux du Québec - édition hiver 1999

23- PAROLE A LA SALLE

24- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 mars 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Correspondance
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 mars 1996.

Adopté

Modification au règlement numéro 362
ATTENDU le règlement numéro 362 autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système 9-1-1 entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

ATTENDU l'article 488 du Code municipal permettant la modification, par résolution, d'un règlement lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement: DE MODIFIER le règlement numéro 362 adoptée par le Conseil municipal le 13 novembre 1995 en remplaçant l'article 2 par le suivant:

- Monsieur Laurent Pontbriand, conseiller, et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.


## Adopté

Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière par intérim Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

ATTENDU l'article 1038 du Code municipal mentionnant que la municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes municipales sur son territoire, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE MANDATER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, pour représenter la municipalité à l'enchère qui se tiendra le jeudi 11 avril 1996 à la salle du conseil de la MRC de Francheville;

2- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à miser, au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, le montant des taxes et des frais contingents lors de la vente des propriétés apparaissant à la liste ci-annexée.

## Adopté

96-86 Administration - Délégation de Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances Dossier Monsieur Daniel Boutet

ATTENDU la requête de Monsieur Daniel Boutet concernant un accident de motocyclette survenue sur le chemin de desserte le 25 juin dernier avec dommage de 6000 \$;

ATTENDU que la demande d'indemnisation du plaignant a été refusée par l'assureur de la Municipalité faute de preuves suffisantes;

ATTENDU qu'une nouvelle requête a été déposée par Monsieur Daniel Boutet, à la Cour des Petites Créances pour le même accident avec dommage de 3000 ;

ATTENDU que la poursuite est intentée contre la Municipalité et de ce fait, un officier de la Municipalité doit représenter celle-ci pour interroger le plaignant et les témoins s'il y a lieu;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

1- DE DÉLÉGUER Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances dans la cause de Monsieur Daniel Boutet;

2- DE FAIRE assigner par la Cour, le ou les policiers de la Sûreté du Québec qui ont fait les constatations d'usage

## Adopté

Administration - Délégation de Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances Dossier d'Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc.

ATTENDU la requête de Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc. concernant la réparation d'un moteur diesel sur un chargeur excavateur (pépine 555), lequel était couvert par une garantie d'un an, suite à un réusinage complet dudit moteur;

ATTENDU que la facture de réparation s'élève à $2214,80 \$$ pour ladite réparation sur garantie et la cause du bris provient d'une lubrification inadéquate du piston numéro 3 ;

ATTENDU l'expertise faite par Monsieur Richard Meunier, T.Sc.A. du Centre de Métallurgie du Québec (CEGEP de Trois-Rivières), lequel confirme que le bris mécanique a été occasionné par une lubrification inadéquate du piston numéro 3;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- DE DÉLÉGUER Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances dans la cause de Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc.;

2- DE FAIRE assigner les témoins requis.
Adopté

Administration - Reconfiguration des services de la santé - région 04
ATTENDU le dossier de la reconfiguration des services de la santé dans notre région;

ATTENDU que celle-ci doit s'effectuer de manière équitable pour tous les centres hospitaliers concernés;

ATTENDU que la réforme doit se faire autour du citoyen, de par la loi 120;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy, il est résolu majoritairement, compte tenu de l'abstention de Monsieur Richard Dufresne, DE PRÉSENTER un mémoire à la Régie régionale de la santé et des services sociaux concernant la transformation du réseau de la santé pour notre région.

## Adopté

96-89
Administration - Remplacement du couvre-plancher dans le hall d'entrée du Complexe communautaire

ATTENDU que des travaux de réfection du plancher de béton doivent être effectués dans le hall d'entrée du complexe communautaire et ce, pendant la période de garantie de l'entrepreneur et de l'architecte;

ATTENDU qu'il y a avantage pour la municipalité de remplacer le revêtement de plancher linoléum de type marmoléum pour de la céramique, à cause d'une durée de vie beaucoup plus longue;

ATTENDU qu'un montant de 3595 \$ sera remboursé à la municipalité par la couverture en garantie de l'entrepreneur et de l'architecte, pour la valeur du recouvrement de plancher actuel;

ATTENDU les prix soumis par 2 fournisseurs, soit: L. Desrochers \& Fils inc. et Tapis et Céramique Réjean;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:
1- DE CONFIER à Tapis et Céramique Réjean, soit le plus bas soumissionnaire, la pose de céramique de marque Fiandre Corando série C-370, Florian $12^{\prime \prime} \times 12^{\prime \prime} \times 9 \mathrm{~mm}$ d'épaisseur avec plinthes et moulures de transition, comprenant la fourniture et l'installation, le tout pour la somme de 5934,72 \$, taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépense en immobilisation - administration générale).

## Adopté

Administration - Rapport de contrôle budgétaire
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 29 février 1996 soit adopté.

## Adopté

96-91 Administration - Conciliation du solde en banque
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 29 février 1996 soit adoptée.

## Adopté

## Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 29 février 1996 soit adoptée.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-93
No de résolution ou annotation

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Système D et Micromédica, au coût approximatif de 980 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670 (Fournitures de bureau).

Adopté

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 96-01 tenue le 18 mars 1996;

Proposé par Laurent Pontbiand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

## Adopté

Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Normand Courteau

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Normand Courteau concernant l'ouverture d'une salle d'amusement (billard et arcade);

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;
ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la demande;

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 263 devra être modifié afin de permettre l'usage "Salle d'amusement" à l'intérieur de la zone $11-\mathrm{Cb}$ où se trouve le local commercial;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de Monsieur Normand Courteau.

Adopté

96-96
Adoption du projet de règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 371 .

Adopté
96-97 Adoption du projet de règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 372 .

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 371 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-102

No de resolution ou annotation

Avis de motion - Règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 372 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 373-Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11Cb

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone $11-\mathrm{Cb}$.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 373 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 374-Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 374 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 375 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-106

No de resolution ou annotation

Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux coniointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les pourparlers entrepris entre la municipalité et la Ville de Cap-de-la-Madeleine concernant l'organisation d'une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux;

ATTENDU la méthode de répartition des coûts de la journée proposée par la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la volonté du Conseil de participer à cette journée selon les termes entendus entre les deux municipalités;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER la Ville de Cap-de-la-Madeleine à demander des soumissions auprès de firmes spécialisées pour l'organisation d'une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux;

2- $\quad$ D'AUTORISER la Ville de Cap-de-la-Madeleine à demander, au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de cette journée qui se tiendra au garage municipal de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'automne 1996;

3- DE PARTICIPER aux coûts inhérents à la collecte selon les différentes bases de répartition apparaissant au tableau ci-joint;

4- D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-420-00-499 (Hygiène du milieu - Collecte de déchets dangereux).

## Adopté

Loisirs - Coordonnateur de la Maison des jeunes
ATTENDU que la Maison des jeunes débutera ses opérations en date du 4 avril 1996;

ATTENDU qu'un coordonnateur se doit d'être en place pour superviser les activités des adolescents;

ATTENDU que la municipalité a reçu une vingtaine de candidatures pour ce poste;

ATTENDU que le comité de sélection a rencontré six candidats en entrevue;
ATTENDU leur recommandation à l'effet de retenir les services de Monsieur Pierre Jackson à titre de coordonnateur de la Maison des jeunes;

ATTENDU les négociations intervenues entre les membres du comité de sélection et Monsieur Pierre Jackson;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:
1- DE RETENIR les services de Monsieur Pierre Jacskon pour une période d'un an, soit du 25 mars 1996 au 25 mars 1997, au poste de coordonnateur de la Maison des jeunes;

No de résolution ou annotation

2- DE VERSER une somme de $11510 \$$ sur une base annuelle pour ses services;

3- DE FIXER l'horaire de travail à 25 heures par semaine pour 30 semaines et à 30 heures par semaine pour 18 semaines et ce, pour une période équivalente à 48 semaines annuellement;

4- QUE la présente entente peut être résiliée par les parties suite à un préavis écrit de 30 jours.

## Adopté

Loisirs - Félicitations au Comité du Carnaval 1996
 25 février dernier;

ATTENDU le succès obtenu lors de ces activités;
ATTENDU la participation digne de mention du conseil d'administration, de ses bénévoles et de la population en général;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à la présidente, Madame Hélène Richard, et à toute son équipe pour leur excellent travail à cette $11^{e}$ édition couronnée de succès.

## Adopté

## Administration - Demande de la Société Canadienne des Postes

ATTENDU le projet de modifications des codes postaux présenté par la Société Canadienne des Postes;

ATTENDU que ce projet de modifications consiste à retirer les codes postaux G8T 7V7 et G8T 7V8 qui sont actuellement en vigueur sur presque tout notre territoire rural et de les remplacer par des codes postaux par îlot, c'est-à-dire un code postal par section de rue, de la même manière que pour les secteurs urbains;

ATTENDU que malgré les inconvénients que ces modifications peuvent occasionner à la population, elles sont nécessaires afin d'améliorer le service à la clientèle;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER le projet de modifications des codes postaux présenté par la Société Canadienne des Postes consistant à appliquer une politique d'un code postal par îlot, c'est-à-dire un code postal par section de rue;

2- DE PRÉCISER que les membres du Conseil déplorent les inconvénients qu'une partie de notre population aura à subir lors de l'implantation de cette nouvelle politique;

3- QUE si les changements prévus occasionnent des frais pour les commerçants (modification de papeterie, etc.), ils devront être assumés par la Société Canadienne des Postes;


No de résolution ou annotation

96-110

## 96-111

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

4- D'EXPÉDIER une copie de la présente résolution à la Société Canadienne des Postes.

Adopté

Loisirs - Jeux du Québec - édition hiver 1999
ATTENDU le regroupement des villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières, de I'UQTR, des collèges et des commissions scolaires de la région pour collaborer à la prise de décision et à la présentation des Jeux du Québec, édition hiver 1999, si telle était la volonté régionale;

ATTENDU l'invitation reçue pour assister aux rencontres afin de discuter des modalités et des paramètres de la participation de notre Municipalité à ce beau projet collectif;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DÉLÉGUER Monsieur Roger Jean à titre de représentant de notre Municipalité afin d'assister aux rencontres concernant le projet des Jeux du Québec, édition hiver 1999.

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-89, 96-106 et 96-107.


Secrétaire-trésorière par intérim

Levée de l'assemblée
À 20:30 heures;
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


LINE VEILLETTE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 9 avril 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 9 avril 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Madame et Messieurs
les Conseillers : Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIĖRE DU 9 AVRIL 1996

## ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE

No de résolution ou annotation

## 6- Correspondance

7- Administration - Comptes
8- Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995

9- Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière été (PCE)

10- Administration - Nomination d'un inspecteur agraire
11- Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout
12- Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts

13- Urbanisme - Dérogation mineure DM-17 - Monsieur Claude Lebel
14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1996
15- Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie
16- Loisirs - Ameublement Maison des jeunes
17- Loisirs - Stagiaires Maison des jeunes
18- VARIA
18.1 - Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 527-55

19- PAROLE À LA SALLE
20- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 mars 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

## Adopté

## Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du 16 au 31 mars 1996.

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-115
Administration - Comptes
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

11948
11949
11950
11951
11952
11953
11954
11955
11956
11957
11958
11959
11960
11961
11962
11963
11964
11965
11966
11967
11968
11969
11970
11971
11972
11973
11974
11975
11976
11977
11978
11979
11980
11981
11982
11983
11984
11985
11986
11987
11988
11989
11990
11991
11992
11993
11994
11995
11996
11997
11998
11999

| Hydro-Québec | 6 433,99 |
| :---: | :---: |
| Bell Mobilité Pagette | 27,21 |
| Micheline Courteau | 76,07 |
| Levesque, Beaubien, Geoffrion inc. | 3 410,00 |
| Francis Dumas | 200,00 |
| Xerox Canada inc. | 451,26 |
| Pitney-Bowes | 48,64 |
| Canadian Tire | 144,59 |
| AQTE - AESEQ | 51,28 |
| Olco | 569,23 |
| C.S.S.T. | 2 130,75 |
| Loomis | 45,46 |
| Entretien M.C. enr. | 1766,30 |
| Roger Jean | 96,40 |
| Sylvain Pineault | 780,00 |
| Réseau québécois Villes et Village en santé | 100,00 |
| C.S.M.Q. | 360,70 |
| Bell Canada | 250,93 |
| Cantel | 34,94 |
| Bell Mobilité Cellulaire | 47,68 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 14 502,29 |
| MRC de Francheville | 2 286,12 |
| Commcorp | 378,32 |
| Consortium Pluritec Itée | 787,58 |
| Remise 2000 enr. | 47,75 |
| Annulé |  |
| Hydro-Québec | 754,38 |
| Frédéric Prescott | 245,32 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 193,84 |
| Ville de Cap-de-la-Madeleine | 6 190,04 |
| Pitney-Bowes | 102,22 |
| Suzanne Guilbault \& al | 8,52 |
| Raymond Beaudet | 2375,01 |
| Jules Milette inc. | 8550,75 |
| Gaston Girard | 18 096,54 |
| C.S.M.Q. | 112,50 |
| SQAE | 922,39 |
| Hydro-Québec | 6 979,31 |
| Raymond, Chabot, Martin, Paré | 1 139,55 |
| Colette Fortin | 797,69 |
| Me Lyne Parent | 3 000,00 |
| Jean-Claude Beaumier | 573,65 |
| Ministre des Finances | 137,00 |
| Richard Dufresne | 96,25 |
| Bell Canada | 473,80 |
| Hydro-Québec | 504,06 |
| R.M.J.Q. | 73,50 |
| Fondation Hôpital Cloutier | 240,00 |
| Groupe Jacques Desbiens | 46,49 |
| Entretien M.C. enr. | 1828,97 |
| Frédéric Prescott | 222,22 |
| Pierre Jackson | 225,00 |



No de résolution ou annotation

12000
12001
12002
12003
12004
12005
12006

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Francis Dumas | 200,00 |
| :--- | ---: |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 10844,54 |
| Trust Général du Canada | 3276,22 |
| Comm. adm. régime de retraite | 524,82 |
| S.C.F.P. | 184,34 |
| Receveur Général du Canada | 6781,74 |
| Ministre du Revenu | 9098,52 |
|  |  |
| TOTAL: | $\underline{119826,67}$ |

Comptes à payer au 31 mars 1996
Autobus Bell-Horizon inc. ..... 284,88
A.G. Normandin inc. ..... 240,43
Atelier Usinex ..... 39,88
Buromax ..... 1 188,01
Belitec inc. ..... 624,75
Bureautique Agathe Bisson inc. ..... 170,93
B.M.I. ..... 145.86
Boutique de la Balayeuse ..... 721,22
Centre de décoration Paré inc. ..... 167,98
Centre Horticole du Cap inc ..... 69,68
Dynabec Itee ..... 236,45
Électricité A.C.A. inc. ..... 518,50
Formules Municipales enr. ..... 232,57
Ferme R. Vaillancourt \& Fils inc. ..... 275,00
199,82
Guillevin International inc. ..... 2053,47
Hamel pièces d'autos inc. ..... 330,47
Jean-Louis Brière enr. ..... 569,77
L'Hebdo Journal ..... 273,49
Les caisses enregistreuses Digitec ..... 119,58
Librairie Clément Morin ..... 29,04
Les Pétroles Irving inc. ..... 229,67102,62
Les créations Pierre Masson ..... 1709,33
Le Journal du Grand Trois-Rivières ..... 398,84
Les spécialités Fernand Daigle inc. ..... 11,97
McKerlie-Millen inc. ..... 704,24
Mines Seleine inc. ..... 3 002,43
Outibo enr. ..... 372,44
Oxygène Val-Mauricie ..... 46,23
Pluritec Laboratoire Itée ..... 47,40
Pièces d'auto H.P. Jacques inc. ..... 57,31
Pneus S.L. enr. ..... 192,60
Protection incendie CFS Itée ..... 57,58
P.A. Thibeault Itée ..... 102,89
Pneus Belisle inc. ..... 46,22
Produits chimiques Sany inc. ..... 157,03
Pneus Camo inc ..... 160,67
Québec Linge MC ..... 86,83
Robert Delisle inc. ..... 27,57
Robert Carrier, notaire ..... 982,64
Ramtex ..... 176,63
Rambourreur Ste-Marthe ..... 340,00
Service de pneus C.T.R. Itée ..... 56,42


No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Shell Canada ltée 216,26
Serrurier du Cap inc.40,24
Simard Beaudry inc. ..... 243,95
Système D ..... 97,42
Ecole Commerciale du Cap ..... 164,10
S.P.A.M. ..... 279,19
Sylvain Pineault ..... 165,00
Bois \& Décors ..... 8,05
Continuum ..... 490,01
MBS service de roulements inc. ..... 94,44
Métaux Lamy inc. ..... 305,40
TOTAL: ..... 20665,40

Adopté

Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995

ATTENDU les dispositions de la Loi;
ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995.

Adopté

Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE)

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Placement carrière - été (PCE);

2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada;

3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-118
No de résolution ou annotation

Administration - Nomination d'un inspecteur agraire
ATTENDU l'article 219 du Code municipal qui stipule que le conseil doit nommer, tous les deux ans, un inspecteur agraire pour chaque arrondissement champêtre dans la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier pour agir à titre d'inspecteur agraire pour les années 1996 et 1997.

## Adopté

Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout, et pièces pour les bornes-fontaines

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de matériaux d'aqueduc et d'égout pour l'entretien des réseaux et de pièces pour les bornes-fontaines;

ATTENDU que des prix ont été demandés à sept soumissionnaires;
ATTENDU que la firme Westburne Québec inc. s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:
1- D'ACHETER de Westburne Québec inc. une quantité de matériaux d'aqueduc et d'égout pour un montant de 4 123,84 \$ taxes incluses;

2- D'ACHETER de Westburne Québec inc. une quantité de pièces pour bornes-fontaines pour un montant de $1602,60 \$$ taxes incluses;

3- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-413-00-641 (Aqueduc - pièces et accessoires) et 02-415-00-641 (Égout - pièces et accessoires).

## Adopté

Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts
ATTENDU la coupe de gazon et l'entretien à effectuer sur nos espaces verts ainsi que nos différents terrains de jeux;

ATTENDU les prix demandés à deux entrepreneurs par voie de soumissions sur invitation;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur a présenté une soumission, laquelle est conforme au document d'appel d'offres;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:
1- D'OCTROYER le contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts à M. Jocelyn Gagnon (L'Horizon Vert), pour la somme globale de 18080 \$ toutes taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-523 (Contrat de coupe de pelouse).

No de résolution ou annotation

96-121
Urbanisme - Dérogation mineure DM-17 - Monsieur Claude Lebel
ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de Monsieur Claude Lebel visant à réduire la marge de recul latérale extérieure de 6 m à 5.88 m pour permettre l'implantation d'un abri d'auto;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Claude Lebel sera à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineur;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation de Monsieur Claude Lebel.

## Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1996
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 22 permis ont été émis au cours du mois de mars 1996 pour une valeur estimée de 655668 \$;

ATTENDU que sur ces 22 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $279000 \$$ et 1 permis a été émis pour la construction d'un commerce pour une valeur estimée de 250000 \$;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mars 1996.

## Adopté

Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie
ATTENDU les services d'expertises que peut nous rendre un organisme tel que le Conseil des loisirs de la Mauricie;

ATTENDU qu'il demeure une source de référence importante pour tous nos organismes de loisirs;

ATTENDU que les services du Conseil des loisirs de la Mauricie sont accessibles aux membres seulement, ceci inclus le programme des Jeux du Québec, Finales régionale et provinciale;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:
1- DE RENOUVELER notre adhésion au Conseil des loisirs de la Mauricie pour l'année 1996-1997 au coût de 450 \$ taxes incluses;


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

96-124

2- $\quad$ D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-86-999 (CLM).
Adopté
Loisirs - Ameublement Maison des jeunes
ATTENDU le besoin de meubles pour la Maison des Jeunes;
ATTENDU des prix demandés à trois soumissionnaires;
ATTENDU que deux soumissions conformes ont été déposées;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:
1- D'OCTROYER le contrat des meubles aux Créations Pierre Masson inc,, soit le plus bas soumissionnaire, au coût de $1338,96 \$$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-911 (Dépenses en immobilisations - Bâtisse multi-fonctionnelle).

## Adopté

Loisirs - Stagiaires Maison des jeunes
ATTENDU la possibilité d'avoir des stagiaires pour notre Maison des jeunes;
ATTENDU qu'aucun frais ne serait encourus par la Municipalité;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement DE PRÉSENTER une demande à l'Université du Québec à Trois-Rivières pour des stagiaires en éducation spécialisée et en psycho-éducation.

## Adopté

## Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 527-55

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, en date du 14 mars 1996 concernant le lot 527-55 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2748 étant la subdivision 52755.

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-115,*96-119, 96-120, 96-123 et 96-124. *96-117


Secrétaire-trésorière par intérim


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-127
Levée de l'assemblée
À $20: 15$ heures;
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 15 avril 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 15 avril 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Madame et Messieurs

| les Conseillers : | Danielle Gélinas <br> Laurent Pontbriand <br> Louis Dubois |
| :--- | :--- |
|  | Richard Dufresne |

formant quorum.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION
Province de Québec
Sainte-Marthe-du-Cap

Mesdames,
Messieurs,
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi le $15^{\text {e }}$ jour d'avril 1996 à 19 heures 30 , et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"
DONNÉ ce $12^{\circ}$ jour du mois d'avril 1996.
(Signé)


Secrétaire-trésorière par intérim
(Copie conforme)


Secrétaire-trésorière par intérim

No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## 96-128

Administration - Nomination d'un président d'assemblée
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand président d'assemblée en l'absence du maire et du maire suppléant.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 1996 ORDRE DU JOUR

1- Ouverture de la séance
1.1- Nomination d'un président d'assemblée

2- Prière
3- Présences

4- Adoption de l'ordre du jour
5- Assemblée publique de consultation
5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation

* Mot de bienvenue
* Explication des 4 étapes
5.2- Présentation du projet de règlement numéro 371
5.3- Présentation du projet de règlement numéro 372
5.4- Présentation du projet de règlement numéro 373
5.5- Présentation du projet de règlement numéro 374
5.6- Présentation du projet de règlement numéro 375
5.7- Pause
* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
* pour complément d'information
* pour préparer leurs questions et/ou commentaires
5.8- Période des questions et commentaires
* Procédure à suivre :
Frocès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-134
Adoption du règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-dechaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 375.

Adopté

Levée de l'assemblée

À 20:35 heures;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 22 avril 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 22 avril 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas Paulette Roy Roger Jean Louis Dubois Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur JeanClaude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 AVRIL 1996

## ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- $\quad$ Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

7- Modification au règlement numéro 351
8- Programme de création d'emploi - Article 25
9- Administration - Addenda au bail intervenu entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

10- Administration - Disposition d'un terrain appartenant à la municipalité
11- Administration - Location d'une machine postale et d'une balance électronique

12- Transport - Installation de feux clignotants

13- Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)
14- Mise en valeur du territoire - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon

15- Loisirs \& culture - Contribution comités de secteur
16- Loisirs \& culture - Embauche de personnel d'animation des terrains de jeux

17- Loisirs \& culture - Fête des bénévoles 1996
18- VARIA
18.1- Transports - Demande au Ministre des Transports
18.2- Administration - Achat de terrains bornant la $5^{e}$ Rue

19- PAROLE À LA SALLE

20- Levée de l'assemblée
Adopté

Monsieur Richard Dufresne se joint à l'assemblée

## Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9 et du 15 avril 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

## Adopté

## Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 avril 1996.

Adopté


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-139
Modification au règlement numéro 351
ATTENDU le règlement numéro 351 "Pour déléguer au directeur général et au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses";

ATTENDU l'organigramme 1996 accepté par les membres du Conseil lors de la séance spéciale tenue le 29 janvier 1996;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE MODIFIER le règlement numéro 351 adopté par le Conseil municipal le 23 janvier 1995 en remplaçant les articles 1 a) et 4 b) par les suivants :

Article 1 a) Le directeur général adjoint, ou son représentant par intérim, pourra autoriser des dépenses concernant les activités relatives au transport, à l'hygiène du milieu, à l'urbanisme et aux loisirs et culture, à l'exception de la rémunération des employés et des contributions de l'employeur;

Article 4 b) Faire l'objet d'un rapport que le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier transmettent au Conseil à la première séance régulière tenue après l'expiration d'un délai de cinq jours suivant l'autorisation.

## Adopté

Administration - Addenda au bail intervenu entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le bail intervenu en date du 16 novembre 1994 entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap concernant les termes de location d'une partie des subdivisions numéros $P$ 437 et 438 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine pour un terme de trois ans commençant le $1^{\text {er }}$ octobre 1994;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la partie $X$ du bail traitant de la remise des lieux loués lorsque le

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap loue actuellement une machine postale et une balance électronique pour l'envoi de son courrier;

ATTENDU que notre contrat de location viendra à échéance le 31 mai 1996;
ATTENDU l'offre de la compagnie Pitney Bowes de louer une machine postale automatique 6250 et une balance électronique A501 R selon les conditions énoncées dans l'offre de services du 8 avril 1996;

No de résolution ou annotation

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:
1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap loue de la compagnie Pitney Bowes, un système postal tel que décrit dans l'offre du 8 avril 1996, au coût de 122,84\$ par mois, taxes incluses, pour un terme de 36 mois;

2- QUE Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim soit et est par la présente autoriser à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 190-02-513 (Location de matériel).

## Adopté

## Transport - Installation de feux clignotants sur la rue Courteau

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'améliorer la sécurité sur la rue Couteau en y ajoutant des feux clignotants à deux endroits et des panneaux ARRÊT sur la rue Courteau à l'intersection de la rue Landry;

ATTENDU que la présence de commerces et d'industries dans ce secteur contribue à créer une augmentation de la circulation sur la rue Courteau;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois entreprises pour la fourniture et l'installation de feux clignotants, soit : Électricité A.C.A. inc., Les Entreprise Guimond inc. et Jean Caron \& Fils inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE CONFIER à la firme Électricité A.C.A. inc., les travaux de fourniture et d'installation de feux clignotants à l'intersection de la rue Courteau et du boulevard des Prairies et sur la rue Courteau au coin de la rue Landry, et ce, suivant le meilleur prix soumis, soit la somme de $6937,58 \$$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-906 (Dépenses en immobilisation - Transport).

Adopté

Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)
ATTENDU que certaines rues sur le territoire de la municipalité ne sont pas pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abatpoussière,

ATTENDU les besoins d'une quantité approximative de 54,000 litres pour entretenir ces rues;

ATTENDU que des appels d'offres, par voie de soumission sur invitation, ont été envoyés à deux entrepreneurs, soit : Calclo Itée et Somavrac inc.;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de la compagnie Somavrac inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, une quantité approximative de 54,000 litres d'abat-poussière au prix avant taxes de $0,174 \$$ le litre pour un montant total de 10707,21 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-639 (Voirie -Abat-poussière et calcium).

## Adopté

Mise en valeur du territoire - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon ATTENDU l'entretien à faire pour nos espaces verts et nos terrains sportifs;

ATTENDU le besoin de faire l'achat d'engrais chimiques et de semence à gazon pour l'année 1996;

ATTENDU les prix demandés par voie de soumissions sur invitation à deux entreprises, soit : Centre Horticole du Cap inc. et Coopérative Agricole de Champlain;

ATTENDU les prix reçus d'un seul soumissionnaire;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Centre Horticole du Cap, une quantité de 75 kilos de semence à gazon et de 2,570 kilos d'engrais chimique pour le prix de 2582,12 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-635 (Biens non durables).

## Adopté

Loisirs \& culture - Contribution comités de secteur
ATTENDU que des comités de secteurs ont la responsabilité de nos patinoires et équipements;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:
1- D'OCTROYER un montant de $1000 \$$ aux comités des secteurs St-Malo et Norbert pour l'entretien de leurs équipements et leurs patinoires;

2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-31-999 et 02-701-61-999 (Contribution au comité).

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-148
Loisirs \& culture - Embauche de personnel d'animation des terrains de jeux
ATTENDU l'ouverture des terrains de jeux le 24 juin 1996;
ATTENDU que les animateurs doivent être embauchés pour une période de six semaines;

ATTENDU que le nombre d'inscriptions pourrait justifier l'embauche de personnel supplémentaire;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

1- D'EMBAUCHER les animateurs selon le besoin pour le calendrier de 1996;

2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-70-111 et 02-701-70-200 (Rémunération et contribution de l'employeur);

3- DE PRÉVOIR l'ajout de personnel supplémentaire si le nombre d'inscriptions le justifie;

4- D'OCTROYER le budget d'opérations pour les terrains de jeux 1996, tel que prévu au poste budgétaire 02-701-70-630 (Biens non durables - animation).

## Adopté

Loisirs \& culture - Fête des bénévoles 1996
ATTENDU que la municipalité remercie ses bénévoles d'une manière tangible une fois par année;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:
1- D'ORGANISER une soirée hommage qui se tiendra le samedi 4 mai 1996;

2- D'ADOPTER le budget pour la soirée des bénévoles 1996 au montant de $3700 \$$;

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (Autres dépenses).

## Adopté

96-150
Transports - Demande au Ministre des Transports
ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a projeté de réduire la vitesse sur certaines artères principales afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et cyclistes;

ATTENDU que les rues Courteau, St-Maurice, rang St-Malo, ainsi que le boulevard des Prairies doivent faire l'objet d'une réduction de la vitesse des véhicules routiers;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

DE DEMANDER au Ministre des Transports du Québec d'accepter que la vitesse des véhicules routiers soit réduite aux endroits démontrés sur le plan numéro 96-SIGN-01 selon les limites de vitesses suivantes:

| 1- | Rue Courteau | $70 \mathrm{~km} / \mathrm{hre}$ |
| :--- | :--- | :--- |
| 2- | Rue St-Maurice | $70 \mathrm{~km} / \mathrm{hre}$ |
| 3- | Boul. des Prairies | $50 \mathrm{~km} / \mathrm{hre}$ |
| 4- | Rang St-Malo | 50 et $70 \mathrm{~km} / \mathrm{hre}$, selon les endroits. |

Adopté
Administration - Achat de terrains bordant la $5^{e}$ Rue
ATTENDU l'offre reçue de Madame Lyse Francoeur à l'effet de vendre à la municipalité tous les terrains vacants qu'elle et sa compagnie de gestion possèdent sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, à l'exception de deux unités plus amplement décrites et délimitées dans l'offre de vente;

ATTENDU les possibilités résultant d'une telle offre, laquelle prend fin à midi le 30 avril 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:
1- D'ACQUÉRIR, pour une somme n'excédant pas l'évaluation municipale globale des unités à acquérir, l'ensemble des terrains vacants appartenant à Madame Lyse Francoeur ou à Les Gestions L. Francoeur inc., à l'exception des immeubles spécifiquement exclus dans l'offre de vente signifiée à la municipalité en date du 17 avril 1996 et ci-annexée pour en faire partie intégrante;

2- DE MANDATER Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général, à négocier, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et selon la volonté des membres du Conseil, le prix d'achat et les termes de paiement des transactions;

3- DE MANDATER Me Réjean Giroux, notaire, à préparer les actes notariés nécessaires à ces acquisitions;

4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes;

5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration générale).

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96 140, 96-143 à 96-149 et 96-151


Secrétaire-trésorière par intérim

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-152
Levée de l'assemblée
À 19:55 heures;
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 13 mai 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 13 mai 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs les Conseillers : Danielle Gélinas

Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIĖRE DU 13 MAI 1996
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

7- Administration - Comptes
8- Administration - Convention de service de dépôt direct Desjardins
9- Administration - Appui à la Municipalité de Champlain - Service de Bell Canada

10- Administration - Vente de parties du chemin rang St-Martin à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte

11- Administration - Échange de terrains entre Monsieur Raynald Massicotte et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

12- Administration - Achat de timbres
13- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
14- Transport - Éclairage de rues
15- Urbanisme -Opération cadastrale - Lot 86-4
16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1996
17- Loisirs - Modification de la base de répartition de la subvention accordée au Hockey Mineur de Sainte-Marthe-du-Cap

18- Loisirs - Contribution comité sectoriel Roger Guilbault
19- VARIA
19.1- Administration - Vente d'une partie du chemin rang St-Martin à Madame Marguerite Lesage Pothier
19.2- Urbanisme - opération cadastrale - Lots 533-50 et 533-51

20- Dépôt des certificats des résultats des procédures d'enregistrements tenue le $1^{\text {er }}$ mai 1996
20.1- Règlement numéro 371
20.2- Règlement numéro 372
20.3- Règlement numéro 373

21- PAROLE À LA SALLE
22- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 avril 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-155
Correspondance
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du 16 au 30 avril 1996.

Adopté

## Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétairetrésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

| Hydro-Québec | 1515,43 |
| :--- | ---: |
| Bell Mobilité Pagette | 27,21 |
| Fondation de l'Hôpital Cloutier | 60,00 |
| C.S.S.T. | 12935,00 |
| Commission municipale du Québec | 11796,77 |
| MRC De Francheville | 2536,12 |
| Remise 2000 enr. | 595,46 |
| Micromedica inc. | 159,42 |
| Les Pétroles Irving inc. | 1082,30 |
| Canadian Tire | 25,05 |
| Larose \& Fils | 265,00 |
| Jean-Claude Beaumier | 1147,31 |
| Bell Mobilité Cellulaire | 46,67 |
| Hydro-Québec | 3534,34 |
| Entretien M.C. enr. | 1726,41 |
| Pierre Jackson | 450,00 |
| Chambre de commerce du Cap | 25,00 |
| Commcorp | 378,32 |
| André Massicotte | 51,71 |
| Société imm. Robert Harvey inc. | 39,24 |
| CLM | 450,00 |
| Richard Dufresne | 85,00 |
| Compagnie Canadienne d'Assurance | 500,00 |
| Hydro-Québec | 118,51 |
| Olco | 353,65 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 14052,55 |
| Jules Milette inc. | 850,75 |
| Ecole Commerciale du Cap | 1504,20 |
| Chambre de Commerce du Cap | 25,00 |
| Bell Canada | 595,61 |
| Hydro-Québec | 4048,22 |
| Fondation de l'Hôpital Cloutier | 140,00 |
| Cantel | 33,58 |
| Danielle Gélinas | 158,21 |
| Me Lyne Parent | 469,84 |
| Jean-Claude Beaumier | 58,85 |
| Festifrancien 1996 | 100,00 |
| Ville du Cap | 179,92 |
| MRC De Francheville | 455,32 |
| Les Productions Octant inc. | 200,00 |
| Domart | 500,00 |
| Nove Environnement inc. | 281,38 |
| Dessureault, Lemire, Desaulniers | 801,04 |
| Techni FM enr. | 23,94 |
|  |  |



No de résolution ou annotation

12106
12107
12108
12109
12110
12111
12112
12113
12114
12115
12116
12117
12118
12119
12120
12121
12122
12123
12124
12125
12126
12127
12128
12129
12130
12131
12132
12133
12134
12135
12136
12137
12138
12139
12140
12141
12142

12143
12144
12145
12146
12147
12148
12149
12150
12151
12152
12153
12154
12155
12156
12157

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Club Kiwanis du Cap | 125,00 |
| :--- | ---: |
| Jeune Chambre de Commerce | 60,00 |
| Jeune Chambre de Commerce | 60,00 |
| UMQ | 706,53 |
| Entretien M.C. enr. | 1561,18 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 11697,05 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 194,16 |
| Carole Chevalier | 400,00 |
| Restaurant Les Fous du Roy enr. | 125,00 |
| Comité sectoriel St-Malo | 1000,00 |
| Comité Loisirs Place Norbert | 1000,00 |
| Jean-Claude Beaumier | 1147,31 |
| Pierre Jackson | 450,00 |
| Hydro-Québec | 60,10 |
| Career Track Seminars | 112,82 |
| Pro Action inc. | 225,63 |
| Marché Morissette enr. | 134,26 |
| Brasserie Labatt Itée | 59,26 |
| Les Pétroles Irving inc. | 257,88 |
| Caisse Populaire Ste-Madeleine | 4905,18 |
| Eugène Turcotte | 99,24 |
| Corporation du tourisme | 1334,00 |
| Frédéric Prescott | 279,80 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 174,70 |
| Trust Général du Canada | 4997,74 |
| Comm. adm. régimes de retraite | 494,79 |
| S.C.F.P | 286,35 |
| Receveur Général du Canada | 10033,13 |
| Ministre du Revenu | 13442,93 |
| Levesque, Beaubien, Geoffrion inc. | 6517,75 |
| Hydro-Québec | 1877,84 |
| Bell Canada | 539,13 |
| Guérin Éditeur | 7,50 |
| SPAM | 416,00 |
| Ministre des Finances | 49,00 |
| Gaston Girard | 13572,40 |
| Frédéric Prescott | 669,35 |
|  |  |
|  |  |

160855,34
Comptes à payer au 30 avril 1996
Alex Coulombe Itée 155,82
Atelier de réusinage G.B. inc. 47,86
A.G. Normandin inc. 155,53

Alarme St-Cyr enr. 64,95
Buromax inc. 1943,82
Belitec inc. 100,12
Boutique Le Chantier inc. $\quad 277,69$
Centre de Décoration Paré inc. 197,27
Clément Bastien Excavation enr. 148,14
Charbonnerie Champlain Itée 373,99
Conseil Régional du Loisir 47,97
Électricité A.C.A. inc. 814,77
Équipements Industriels du Cap inc. 168,00
Formulaires Ducharme inc. 39,70
Ferme R. Vaillancourt \& Fils inc. 350,00


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

General Bearing Service inc 7,18
12159
12160
12161
12162
12163
12164
12165
12166
12167
12168
12169
12170
12171
12172
12173
12174
12175
12176
12177
12178
12179
12180
12181
12182
12183
12184
12185
12186
12187
12188
12189
12190
12191
12192
12193
12194
12195
12196
12197
12198
12199
12200
12201
12202
12203
12204
12205

Gaston Brouillette inc.
rouillette inc. ..... 26,16
\& Fils inc ..... 182,33
Garage Robichaud ..... 141,83
Henri Bourgeois inc. ..... 335,88
Hymec inc ..... 1297,98
Imprimerie Art Graphique inc. ..... 18,23
Jules Milette inc ..... 182,33
L'Hebdo Journal ..... 683,73
Larochelle Équipement inc. ..... 251,70
Les Cafés Populaires Henri enr. ..... 76,34
Les Publications CCH/FM Itée ..... 85,43
Location Trois-Rivieres ..... 47,55
Les Équipements Réal Leblanc inc. ..... 552,07
Les Equipements Aginco inc. ..... 116,73
Les Créations Pierre Masson ..... 1361,76
Les Spécialités Fernand Daigle inc. ..... 29,92
McKerlie-Millen (Québec) inc. ..... 387,66
Micromedica inc ..... 374,74
Mich-O-Tomobile ..... 41,83
Module Concept ..... 87,24
Outibo inc. ..... 65,39
Oxygène Val-Mauricie ..... 92,11
Olco ..... 276,26
Pluritec Laboratoire Itée ..... 343,46
Pièces d'auto H.P. Jacques inc ..... 369,32
P.A. Thibeault Itée ..... 160,21
Québec Linge MC ..... 123,64
R.T. Spécialités ..... 129,52
Remise 2000 enr. ..... 474,41
R. Beaudoin Électrique Itée ..... 281,43
St-Cyr Photo ..... 20,20
Shell Canada ltée ..... 157,03
Serrurier du Cap inc. ..... 222,56
Simard Beaudry inc. ..... 38,31
Nettoyage Sanimont inc ..... 6 335,91
Tapis - Céramique Réjean ..... 5934,72
Vitrerie du Centre inc. ..... 191,44
Westburne Itée ..... 13 310,07S.P.A.M.125,35
Vidéotron ltée ..... 81,37
Roger Nadeau360,00
Accessoires Outillage Itée ..... 765,43
Dépanneur François Brouillette inc. ..... 1 148,01
Matériaux Économiques inc. ..... 136,75Multi-Affiches546,98
Métaux Lamy (1991) inc ..... 616,32
Signoplus ..... 433.83
TOTAL ..... 43914.28

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

96-157
Administration - Convention de service dépôt direct Desjardins
ATTENDU l'offre de la Caisse Populaire de Ste-Madeleine concernant le service de dépôts directs des salaires;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER l'offre de la Caisse Populaire de Ste-Madeleine concernant le service de dépôts directs Desjardins;

2- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous les documents relatifs à la Convention service dépôt direct Desjardins;

3- D'IMPUTER les dépenses au poste budgétaire 02-130-00-414 (Gestion financière - Frais d'utilisation dépôt direct).

Adopté
$\frac{\text { Administration - Vente de parties du chemin rang St-Martin à Madame Gisèle }}{\text { Descoteaux Turcotte }}$
ATTENDU la demande reçue de Madame Gisèle Descoteaux Turcotte pour l'acquisition de deux parties de l'emprise du chemin connu sous le nom de rang St-Martin, lequel est désaffecté depuis plus de 30 ans;

ATTENDU que Madame Gisèle Descoteaux Turcotte désire acquérir ce chemin désaffecté puisque ces résidus sont adjacents à ses terrains et qu'ils font partie, éventuellement, de nouveaux lots bâtissables;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que Madame Gisèle Descoteaux Turcotte devra aussi acquérir du ministère des Transports, un immeuble excédentaire étant une partie du lot numéro 583 pour que ces nouveaux lots deviennent adjacents à la rue Courteau;

ATTENDU que la municipalité peut légalement disposer de ces sections de chemin désaffecté puisque l'abandon d'entretien par le ministère des Transports du Québec a été publié dans la Gazette officielle en date du 31 octobre 1987;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE VENDRE à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte, les parcelles no. 5 et 14 désaffectée du chemin rang St-Martin, lesquelles parties représentent une superficie approximative de 1665,8 mètres carrés et ce au prix de $1000 \$$ avant taxes;

2- D'INFORMER Madame Gisèle Descoteaux Turcotte qu'elle devra engager, à ses frais, un arpenteur-géomètre pour produire une description technique et faire le rattachement de ces parties de chemin désaffecté au lot originaire numéro 583;

3- DE PRÉCISER que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction;

4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes.

## Adopté

Administration - Échange de terrains entre Monsieur Raynald Massicotte et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire échanger le lot numéro 104-153 contre une partie du lot numéro 105 propriété de Monsieur Raynald Massicotte;

ATTENDU que la partie du cadastre numéro 105, propriété de Monsieur Raynald Massicotte, est enclavée dans la propriété appartenant à la municipalité sur le lot numéro 105;

ATTENDU l'absence de services municipaux pouvant desservir le terrain appartenant à Monsieur Massicotte, empêchant ainsi la construction d'une unité sur le terrain;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :
1- D'ÉCHANGER, de gré à gré, le lot numéro 104-153 appartenant à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et situé dans le développement prévu de la sixième rue, contre une partie du lot numéro 105 portant le matricule numéro 8138-82-9631 propriété de Monsieur Raynald Massicotte;

2- DE MANDATER Me Robert Carrier, notaire, pour préparer l'acte d'échange;


No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté
Administration - Achat de timbres
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2279,10 \$ taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

## Adopté

Administration - Achat de produits d'entretien ménager
ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;
ATTENDU l'inventaire effectué une fois par quatre mois;
Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager des compagnies Sany et Sani-Marc, au coût de 1222,59 \$, taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-01-610 (biens non durables).

## Adopté

Transport-Éclairage de rues
ATTENDU la nécessité de rajouter des lumières de rues sur les rues Courteau, Girard, St-Malo, $5^{e}$ rue et $3^{e}$ avenue, afin d'améliorer l'éclairage public;

ATTENDU que le prolongement du développement domiciliaire sur la rue Lorraine nécessite l'ajout de luminaires;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE PROCÉDER à l'installation de 5 lumières de rues 100 watts et de 8 lumières de rues de 250 watts, tel que démontré au croquis ci-joint.

2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-902 (Dépenses en immobilisations - luminaires de rues).

Adopté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-164
Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 86-4
ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteurgéomètre, en date du 30 avril 1996 concernant le lot $86-4$ propriété de Madame Louise Daigle;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

D'ACCEPTER le plan numéro 12508 étant la subdivision 86-4.
Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1996
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 45 permis ont été émis au cours du mois d'avril 1996 pour une valeur estimée de 731007 \$;

ATTENDU que sur ces 45 permis, 6 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 405000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril 1996.

## Adopté

96-166 Loisirs - Modification de la base de répartition de la subvention accordée au Hockey Mineur de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de la Ville de Saint-Louis-de-France concernant le support à nos structures de Hockey Mineur respectives et de la prise en charge des négociations de location de patinoires avec le Complexe Sportif "Les 2 Glaces";

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le principe d'assumer des transactions et une partie des frais de location de glace avec le Complexe Sportif "Les 2 Glaces" inc. tel que décrit dans le document ci-joint.

## Adopté

## Loisirs - Contribution comité sectoriel Roger Guilbault

ATTENDU que le comité sectoriel Roger Guilbault inc. supervise les activités de la Maison des jeunes et du restaurant;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour se faire;
ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la responsable des services à la communauté;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

1- D'OCTROYER un montant de $900 \$$ au comité sectoriel Roger Guilbault inc., soit la subvention allouée pour 1996;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-41-999 (Contribution au comité).

Adopté
96-168

No de résolution ou annotation

Administration - Vente d'une partie du chemin rang St-Martin à Madame Marguerite Lesage Pothier

ATTENDU la demande reçue de Madame Marguerite Lesage Pothier pour l'acquisition d'une partie du chemin rang St-Martin;

ATTENDU que Madame Marguerite Lesage Pothier désire acquérir cette partie de chemin désaffecté puisque cette partie est adjacente à sa propriété;

ATTENDU que la municipalité peut légalement disposer de cette section de chemin désaffecté puisque l'abandon d'entretien par le ministère des Transports du Québec a été publié dans la Gazette officielle en date du 31 octobre 1987;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE VENDRE à Madame Marguerite Lesage Pothier, la parcelle no. 10 désaffectée du chemin rang St-Martin, laquelle partie représente une superficie approximative de 549,3 mètres carrés et ce au prix de 330 \$ avant taxes;

2- D'INFORMER Madame Marguerite Lesage Pothier qu'elle devra engager, à ses frais, un arpenteur-géomètre pour produire une description technique et faire le rattachement de ces parties de chemin désaffecté au lot originaire numéro 583;

3- DE PRÉCISER que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction;

4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes.

## Adopté

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-50 et 533-51
ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 10 mai 1996 concernant les lots $533-50$ et $533-51$ propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2100 étant les subdivisions 53350 et 533-51.

No de résolution ou annotation

Levée de l'assemblée
À $20: 15$ heures;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.
Adopté

FRÉDÉRIC"PRESCOTT
MAIRE
96-170
Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le $1^{\text {er }}$ mai 1996 - Règlement numéro 371

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le $1^{\text {er }}$ mai 1996 - Règlement numéro 371.

Adopté

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le $1^{\text {er }}$ mai 1996 - Règlement numéro 372

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le $1^{\text {er }}$ mai 1996 - Règlement numéro 372.

## Adopté

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le $1^{\mathrm{er}}$ mai 1996 - Règlement numéro 373

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le $1^{\text {er }}$ mai 1996 - Règlement numéro 373.

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-$156,96-157,96-161$ à $96-163,96-166$ et $96-167$.


Secrétaire-trésorière par intérim



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 mai 1996

## CANADA <br> PROVINCE DE QUÉBEC <br> MUNICIPALITÉ DE <br> SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 27 mai 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur JeanClaude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

## SESSION RÉGULIÈRE DU 27 MAI 1996

## ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux de la dernière session
3.1- Adoption
3.2- Suivi
4. Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5. PAROLE À LA SALLE
6. Correspondance

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

7. Projet de règlement numéro 376
7.1- Adoption du projet de règlement numéro 376 - Modifiant le règlement numéro 268 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
7.2- Avis de motion - Règlement numéro 376
8. Vente d'un terrain dans le parc industriel
9. Administration - Recommandations du comité de gestion
10. Administration - Acceptation de la soumission pour les assurances générales pour l'exercice financier 1996-1997
11. Dépenses en immobilisations
11.1- Travaux de pavage - Parc Roger Guilbault
11.2- Achat et plantation de cèdres, et pose de tourbe
12. VARIA
12.1- Administration - Vente de terrain à Monsieur Florian Massicotte
12.2- Administration - Rémunération du personnel - 1996
13. PAROLE À LA SALLE
14. Levée de l'assemblée

Adopté
Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 mai 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté
Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 mai 1996.

Adopté
Adoption du projet de règlement numéro 376 - Modifiant le règlement numéro 268 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 376 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 268.

Adopté


No de resolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 

96-178
Avis de motion - Règlement numéro 376
Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 268 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 376 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap vende à monsieur Gaston Girard une partie des lots 107, 108 et 109 du cadastre officiel de la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Pierre Brodeur, arpenteurgéomètre en date du 4 octobre 1995 et annexés à la présente résolution, d'une superficie de 6428.5 mètres carrés au prix global de $5000 \$$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par $\mathrm{M}^{\mathrm{e}}$ Normand Houde, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2- QUE Monsieur Frédéric Prescot, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par la présente autorisés a signer tous les documents nécessaires à cette fin.

## Adopté

96-180

## Administration - Recommandations du comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 13 mai, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 9 mai 1996;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ENTÉRINER les recommandations du comité de gestion concernant les sujets suivants :

1- D'AUTORISER madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à adhérer à l'association des cadres financiers municipaux du Québec pour l'exercice 1996-1997 au coût de 130 \$, taxes incluses, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements);

2- DE RETENIR les services de la firme Entretien M.C. enr. pour l'entretien de la bâtisse Roger Guilbault jusqu'à la fermeture des activités de la Maison des jeunes, au tarif horaire de $15 \$$, et d'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-702-30-492 (conciergerie)

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

3- DE PARTICIPER à la campagne d'économie d'eau potable 1996 au coût de $467,22 \$$, taxes incluses, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-494 (cotisations aux associations)

Adopté

Administration - Acceptation de la soumission pour les assurances générales pour l'exercice financier 1996-1997

ATTENDU que deux firmes spécialisées ont été invitées à soumissionner pour les assurances générales de l'exercice 1996-1997 soit: Ferron, Tousignant, Pagé \& Associés inc. et J.B. Lanouette, courtier d'assurance vie;

ATTENDU la réception d'une seule soumission conforme;
Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'ACCORDER le contrat d'assurances générales de la municipalité pour l'exercice 1996-1997 à Ferron, Tousignant, Pagé \& Associés inc. pour une somme globale de 20701 \$, taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-420, 02-390-01-429, 02-390-02-424, 02-490-00-429, 02-701-22-421, 02-701-32421, 02-701-42-421, 02-701-52-421 et 02-701-62-421 (assurances).

Adopté

Dépenses en immobilisation - Travaux de pavage - Parc Roger Guilbault
ATTENDU la nécessité de paver le stationnement attenant à la bâtisse multifonctionnelle du parc Roger Guilbault;

ATTENDU la demande de soumissions à trois entrepreneurs soit Asphalte Jacques Arsenault inc., Construction \& Pavage Maskimo Itee et Asphalte Fournier;

ATTENDU la réception de deux soumissions conformes;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- D'OCTROYER le contrat de pavage du stationnement attenant à la bâtisse multifonctionnelle du parc Roger Guilbault à Asphalte Fournier, soit le plus bas soumissionnaire, au montant de 1944,02 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-911 (Dépenses en immobilisation - Bâtisse munltifonctionnelle).

## Adopté

Dépenses en immobilisation - Achat et plantation de cèdres, et pose de tourbe
ATTENDU le besoin d'aménager le terrain du parc Roger Guilbault par la plantation d'arbres et la pose de tourbe;

ATTENDU la demande de soumissions à deux pépinières, soit Centre Horticole du Cap inc. et Pépinière Cormier \& Fils enr. pour la fourniture et la plantation d'arbres, ainsi qu'à Yvon Laurendeau inc. et Gazon Manderly pour la fourniture de la tourbe;

ATTENDU la réception d'une seule soumission conforme pour la fourniture et la plantation d'arbres;

ATTENDU la réception de deux soumissions conformes pour la fourniture de la tourbe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:
1- DE CONFIER à Centre Horticole du Cap inc. la fourniture et la plantation de cèdres au montant de 1558,76 \$ taxes incluses;

2- DE CONFIER à Gazon Manderly la fourniture de 1500 verges de tourbe au montant de $1367,46 \$$ taxes incluses;

3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisation - Loisirs).

Adopté

Administration - Vente de terrain à Monsieur Florian Massicotte
ATTENDU la demande de Monsieur Florian Massicotte afin d'acquérir le lot numéro 104-154 propriété de la Municipalité;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

1- DE VENDRE à Monsieur Florian Massicotte le lot numéro 104-154 propriété de la Municipalité, et ce au montant de $1000 \$$ avant taxes;

2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

Administration - Rémunération du personnel - 1996
ATTENDU qu'au cours des dernières années, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marcel Milot était fréquemment en arrêt de travail en raison de maladie;

ATTENDU qu'en vertu de ces absences répétées, le personnel cadre a dû assumer les responsabilités dévolues à Monsieur Milot;

ATTENDU que le personnel cadre a accompli beaucoup d'heures supplémentaires pour s'acquitter adéquatement des nouvelles tâches;

ATTENDU l'engagement à demi-temps d'un directeur général;
ATTENDU les résultats d'une étude comparative sur les traitements alloués au personnel cadre de municipalités comparables;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'horaire de travail du personnel cadre a été fixé à 37 heures $1 / 2$ par semaine et que le temps supplémentaire ne sera rémunéré qu'après 42 heures;

ATTENDU le besoin de rattrapage salarial de certains membres du personnel cadre;

ATTENDU que les fonctions de certains membres du personnel syndiqué ont été modifiées récemment;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:
1- QUE compte tenu de l'augmentation du coût de la vie de deux pourcent (2\%)pour 1995, le salaire des cadres soit majoré de deux pourcent (2\%);

2- QUE compte tenu de l'augmentation de la tâche pour les cadres et qu'un rattrapage salarial est souhaité afin de diminuer les écarts entre les salaires payés dans les municipalités de même importance que Sainte-Marthe-du-Cap, qu'un réajustement de $5 \%$ soit consenti aux cadres de la municipalité;

3- QUE compte tenu que certains cadres se sont vus confier de nouvelles responsabilités, ces personnes recevront les compensations monétaires suivantes: M. Jean Mercier 2100 \$, Mme Carole Chevalier 1000 \$ et M. Fernand Veillette 1000 \$, et ce sous forme d'ajustement salarial de base pour l'année 1996;

4- QUE compte tenu des nouvelles responsabilités confiées à certains employés syndiqués, Monsieur Dany Pronovost devient journalier spécialisé et son salaire passe à 16,11246 \$ l'heure, Madame Denise Faucher devient secrétaire et son salaire passe à 13,52676 \$ l'heure et Monsieur Guy Veillette devient chef d'équipe et, au cours de sa probation, son salaire sera majoré de $1 \$$ l'heure;

5- QUE compte tenu de la demande des employés syndiqués pour majorer certaines allocations, qu'un montant total de $40 \$$ soit ajouté au $110 \$$ déjà versé pour les bottes de travail, qu'un montant de $300 \$$ soit accordé au mécanicien pour l'utilisation de ses outils personnels et qu'un horaire d'été soit en vigueur pour l'été 1996.

> Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96180 à $96-183$ et 96-185.


Secrétaire-trésorière par intérim

96-186
Levée de l'assemblée
À 20:00 heures;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

 Sainte-Marthe-du-CapProposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

LINE VEILLETTE

MAIRE


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 10 juin 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 10 juin 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIĖRE DU 10 JUIN 1996
ORDRE DU JOUR
1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

7- Administration - Comptes
8- Administration - Échange de terrains entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine

9- Administration - Engagement d'une firme spécialisée pour réaliser une étude de faisabilité pour le développement d'un golf municipal

10- Administration - Acquisition de terrain de Les Porcheries Yvon Giguère inc.

11- Sécurité publique - Engagement d'une firme pour la préparation d'un plan de mesures d'urgence

12- Avis de motion - Règlement numéro 377
13- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1996
14- Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée fille de Sainte-Marthe
15- Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité

16- VARIA
16.1- Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction
16.2- Réserve - Projet d'un golf municipal

17- PAROLE À LA SALLE

18- Levée de l'assemblée
Adopté
Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 mai 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

## Adopté

## Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du 16 au 31 mai 1996.

## Adopté

96-190

Administration - Comptes
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-

No de résolution ou annotation
trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

| MRC De Francheville | 2286,12 |
| :--- | ---: |
| Cantel | 35,18 |
| Bell Mobilité Cellulaire | 88,83 |
| Commcorp | 378,32 |
| Louis Dubois | 78,75 |
| Canadian Tire | 1100,46 |
| Jean-Claude Beaumier | 1147,31 |
| Hydro-Québec | 3500,89 |
| Bell Mobilité Pagette | 27,21 |
| Entretien M.C. enr. | 2159,08 |
| Pierre Jackson | 450,00 |
| Jules Milette inc. | 8588,90 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 10699,95 |
| Frédéric Prescott | 257,32 |
| Bell Canada | 265,25 |
| Hydro-Québec | 4349,79 |
| Somabec | 73,78 |
| Municipalité de Champlain | 7407,17 |
| Chambre de Commerce du Cap | 370,35 |
| Sébastien Huard | 200,00 |
| Les Publications du Québec | 30,70 |
| Comité Sectoriel R. Guilbault inc. | 900,00 |
| Société Canadienne des Postes | 279,10 |
| Richard Dufresne | 30,70 |
| Vidéotron Itée | 24,81 |
| AQTE | 467,22 |
| Association des cadres | 130,00 |
| Chevaliers de Colomb | 100,00 |
| L'Université Laval | 275,00 |
| Raymond, Chabot, Martin, Paré | 1139,55 |
| Pitney Bowes Leasing | 341,87 |
| Diane Roy | 13,35 |
| André Bellemare | 64,52 |
| Construction \& Rénovation Brou-Mont inc. | 185,09 |
| Distribution Toiture Mauricienne inc. | 51,39 |
| Roger Jean | 100,09 |
| Fondation de la recherche sur les maladies infantiles | 130,00 |
| Jean-Claude Beaumier | 1076,92 |
| Bell Canada | 130,41 |
| Bell Canada | 42,22 |
| Hydro-Québec | 385,48 |
| L''UQAT | 30,00 |
| Entretien M.C. enr. | 2780,50 |
| Notaire Réjean Giroux | 25000,00 |
| Notaire Réjean Giroux | 120000,00 |
| Pierre Jackson | 450,00 |
| Larose \& Fils | 451,16 |
| Jean-Claude Beaumier | 293,84 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 1375,74 |
| Municipalitité de Sainte-Marthe-du-Cap | 12845,00 |
| Véronique Rousseau | 24,00 |
| Les Entreprises Roger Picard \& Fils | 788,11 |
| S.P.A.M | 272,00 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 384,69 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 259,42 |
| Frédéric Prescott | 248,32 |
|  |  |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution ou annotation

12262
12263
12264
12265
12266
12267
12268
12269
12270
12271
12272
12273
12274
12275
12276
12277
12278
12279
12280
12281

12282
12283
12284
12285
12286
12287
12288
12289
12290
12291
12292
12293
12294
12295
12296
12297
12298
12299
12300
12301
12302
12303
12304
12305
12306
12307
12308
12309
12310
12311
12312

| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 4459,95 |
| :--- | ---: |
| Fancis Beaudet | 153,00 |
| Patrick Pontbriand | 72,00 |
| Timothé Lagacé | 144,00 |
| Patrick Vachon | 72,00 |
| Jimmy St-Pierre | 72,00 |
| Receveur général du Canada | 21,40 |
| Bell Canada | 37,26 |
| C.T.A. De Fran-che-mont | 2768,50 |
| Annulé |  |
| Post-daté | 809,02 |
| SQAE | 186,89 |
| Société Canadienne des Postes | 34275,37 |
| MRC De Francheville | 309,57 |
| Hydro-Québec | 303,60 |
| Aldé Lahouiller | 443,13 |
| Bell Canada | 12857,98 |
| Notaire Réjean Giroux | 250,00 |
| Festival International de l'Art vocal | 604,28 |
| Construction S.R.B. |  |

$\underline{\underline{274} 405,81}$
$\begin{array}{lr}\text { Buromax } & 183,52 \\ \text { Belitec inc. } & 56,37\end{array}$
Boutique Le Chantier inc. 9,94
Bureaux etc. inc. 169,79
B.M.!. 34,18

Balançoires Mercier 339,58
Centre de décoration Paré inc. 281,57
Centre Horticole du Cap inc. 2 819,71
Clôtures Cambrek inc.
Clément Bastien Excavation enr. 883,15
Contrair 500,68
Dynabec Ltée 4865,70
Électricité A.C.A. inc.
Excavation Girard \& Simard inc. 4872,73
Eugène Abran Excavation 2051,19
Formulaires Ducharme inc. 86,52
Fibre Mauricie Itée 88,90
Guillevin International inc. $\quad 25,47$
Hymec inc. 74,07

Imprimerie Art Graphique inc. 1 191,59
Itt Flygt 2388,21
L'Hebdo Journal 307,68
Le Nouvelliste 415,71
Location Trois-Rivières 338,50
Les Équipements Aginco inc. $\quad 4,40$
Labon inc. 194,26
Les Entreprises Roger Picard \& Fils 854,66
Les Entreprises Gaston Fournier inc. 2 260,87
Matériaux Les Rives inc. 138,57
Major Mini Moteur enr. 183,28
McKerlie-Millen (Québec) inc. 375,11


No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Micromédica inc. | 101,42 |
| :--- | ---: |
| Monsieur Tapis enr. | 97,01 |
| Outibo inc. | 90,89 |
| Oxygène Val-Mauricie | 115,67 |
| Pluritec Laboratoire Itée | 82,96 |
| Purolator Courrier Itd. | 19,95 |
| Permacon Trois-Rivières | 464,16 |
| Produits Chimiques Sany inc. | 714,24 |
| Québec Linge MC | 103,95 |
| RPM Tech inc. | 163,80 |
| Remise 2000 enr. | 922,01 |
| RDS Radio inc. | 84,32 |
| Sani-Marc inc. | 502,27 |
| Service de pneus C.T.R. Itée | 198,80 |
| Serrurier du Cap inc. | 30,59 |
| Simard Beaudry inc. | 412,24 |
| Sable des Forges inc. | 168,65 |
| Distribution Sports Loisirs G.P. inc. | 852,75 |
| Tilden | 265,70 |
| Vitrerie du Centre inc. | 127,41 |
| Westburne Itée | 272,37 |
| École Commerciale du Cap | 752,10 |
| S.P.A.M. | 153,84 |
| Jean-Marie Lottinville . | 180,00 |
| Continuum | 216,51 |
| Métaux Lamy (1991) inc. | 373,77 |
| Radiateurs MR inc. | 143,77 |
| Signoplus | 183,81 |
| TOTAL : | 40480,68 |
|  | 4 |

## Adopté

Administration - Échange de terrains entre la Municipalité de Sainte-Marthe-duCap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les négociations avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine concernant un échange de terrains dans le Parc Industriel de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la demande de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour acquérir deux parties du lot numéro 428-A, lesquelles font partie de l'emprise du Boulevard J. Réal Desrosiers et du rang St-Malo, formant une superficie de 4,272 mètres carrés;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine possède le lot numéro 106-4 et une partie des lots numéros $107,108,109,110$ et 111, le tout formant une superficie de $54,388.4$ mètres carrés, lesquelles parties sont situées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine a un intérêt à acquérir, de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, une partie des lots numéros 109, 110 et 111, le tout formant une superficie approximative de 46,250 mètres carrés, et ce pour la construction d'un dépôt de neige usée;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a un intérêt à acquérir de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, le lot 106-4 et une partie des lots 107, 108, 109, 110 et 111 pour l'implantation d'un terrain de golf;


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:
1- DE CÉDER à la Ville de Cap-de-la-Madeleine des parties du lot numéro 428-A faisant partie de l'emprise du Boulevard J.Réal Desrosiers et du rang St-Malo, et une partie des lots numéros 109, 110 et 111 pour la construction d'un dépôt de neige usée, le tout représentant une superficie approximative de 50,522 mètres carrés, en échange du lot 106-4 et d'une partie des lots $107,108,109,110$ et 111 représentant une superficie approximative de 54,388 mètres carrés, le tout plus spécifiquement délimité sur le plan ci-joint et ce, sans soulte;

2- DE DÉFRAYER les honoraires professionnels à part égale;
3- DE CONFIER à Me Nelson Ward, notaire, la préparation de l'acte notarié;

4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes;

5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisation - Administration générale).

## Adopté

Administration - Acquisition de terrain de Les Porcheries Yvon Giguère inc.
ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a un intérêt à acquérir une partie des lots numéros 95 et 96 , propriété de Les Porcheries Yvon Giguère inc., afin de permettre la construction d'un terrain de golf;

ATTENDU qu'une option d'achat, pour une durée d'une année, a été signée à cet effet le 14 août 1995 afin d'acquérir une superficie approximative de 234,600 mètres carrés et ce, pour le prix de $50000 \$$ plus taxes;

ATTENDU qu'une nouvelle négociation a été faite en vue d'obtenir une superficie de 343,700 mètres carrés, moyennant une contrepartie en argent de $70000 \$$ avant taxes et de l'engagement de la municipalité à céder à Les Porcheries Yvon Giguère inc. dix terrains vacants construisables sur le futur site résidentiel du golf municipal;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:
1- D'ACQUÉRIR de Les Porcheries Yvon Giguère inc. une partie des lots numéros 95 et 96, le tout formant une superficie approximative de 343,700 mètres carrés et ce, pour le prix de $70000 \$$ plus taxes et de l'engagement de la Municipalité à céder dix terrains vacants construisables sur le futur site résidentiel du golf municipal;

2- DE CONFIER à Me Nelson Ward, notaire, la préparation de l'acte notarié;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document pouvant donner effet aux présentes;

4- D'IMPUTER cette dépenses au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration générale).

Adopté

96-194 Sécurité publique - Engagement d'une firme pour la préparation d'un plan de mesures d'urgence

ATTENDU que la municipalité doit établir un plan de mesures d'urgence concernant la sécurité civile de sa population;

ATTENDU que ce plan de mesures d'urgence doit être approuvé par le Comité de la Sécurité Civile du Québec au plus tard le 31 décembre 1996;

ATTENDU l'offre de services soumise par la firme Gestion Paul Chevrette inc., consultant en mesures d'urgence, pour un montant de $4558,20 \$$ taxes incluses;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE CONFIER à la firme Gestion Paul Chevrette inc., la préparation d'un plan de mesures d'urgence pour la Municipalité de Sainte-Marthe-duCap et ce pour un montant de $4558,20 \$$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-230-00-999 (Protection civile - autres dépenses).

## Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 377
Monsieur Louis Dubois, donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 377 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-196
Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1996
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 59 permis ont été émis au cours du mois de mai 1996 pour une valeur estimée de 517569 \$;

ATTENDU que sur ces 59 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 275000 \$;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1996.

## Adopté

Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée fille de Sainte-Marthe
ATTENDU la nouvelle structure de la balle donnée fille;
ATTENDU leurs déboursés pour 1996;
ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de $6000 \$$ auront été encourues pendant l'année financière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- DE VERSER une somme forfaitaire de 1200 \$ à titre de versement final, à la Ligue de baseball mineur de Ste-Marthe inc. pour la balle donnée fille de Sainte-Marthe

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-82-999 (balle donnée féminine).

## Adopté

Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité

ATTENDU la popularité grandissante des fêtes de rues;
ATTENDU que cette initiative démontre de plus en plus un sentiment d'appartenance à notre municipalité;

ATTENDU que le Conseil veut continuer à promouvoir ce genre d'activité;
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE CONTRIBUER pour une somme de $100 \$$ aux responsables qui organiseront une fête de rues (1 ou 2 rues), pour un montant de 200 \$ pour une fête de quartier (de 3 à 5 rues) et pour un montant de 400 \$ pour une fête de secteur;


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-20-999 (Contribution aux fêtes municipales).

## Adopté

## Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER les agents de la Société protectrice des Animaux de la Mauricie (S.P.A.M.) à émettre des constats d'infraction relativement à l'application des dispositions du règlement numéro 130 concernant les chiens.

## Adopté

Réserve - Projet d'un golf municipal
ATTENDU le projet de construction d'un golf municipal sur notre territoire;
ATTENDU les besoins d'études et d'analyse afin d'évaluer la faisabilité d'un tel projet;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder à l'affectation d'une somme de $30000 \$$ pris à même le surplus accumulé non autrement approprié, pour constituer un fonds de roulement pour l'engagement des professionnels nécessaires pour effectuer les études et les analyses diverses concernant un projet de golf municipal.

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96190 à 96-194, 96-197 et 96-198.


Secrétaire-trésorière par intérim

## Levée de l'assemblée

À 19:55 heures;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE


LINE VEILLETTE SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mercredi le 12 juin 1996
No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP
Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mercredi 12 juin 1996 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire
suppléant : Laurent Pontbriand
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

## AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec
Sainte-Marthe-du-Cap
À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, mercredi le $12^{\mathrm{e}}$ jour de juin 1996 à 19 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"
DONNÉ ce $7^{\text {e }}$ jour du mois de juin 1996.
(Signé)


Secrétaire-trésorière par intérim
(Copie conforme)


Secrétaire-trésorière par intérim

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-202
Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 12 JUIN 1996
ORDRE DU JOUR
1- Ouverture de la séance

2- Prière

3- Présences
4- Adoption de l'ordre du jour
5- Assemblée publique de consultation
5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation

* Mot de bienvenue
* Explication des 4 étapes
5.2- Présentation du projet de règlement numéro 376
5.3- Pause
* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
* pour complément d'information
* pour préparer leurs questions et/ou commentaires
5.4- Période des questions et commentaires
* Procédure à suivre :
* le participant se lève
* il s'identifie et précise s'il s'exprime :
* à titre personnel
* au nom de l'organisme qu'il représente
* le conseil enregistre ses interventions
5.5- Adoption du règlement numéro 376

6- VARIA

7- Levée de l'assemblée

Adopté


No de resolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-203
Adoption du règlement numéro 376 - Modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 268

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 376.

Adopté

Levée de l'assemblée
À 19:10 heures;
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

Loumstankuand
LAURENT PONTBRIAND MAIRE SUPPLÉANT

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de 

 Sainte-Marthe-du-CapMardi le 25 juin 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 25 juin 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimment D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## SESSION RÉGULIÈRE DU 25 JUIN 1996

## ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

7- Adoption du règlement numéro 377 - Pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

8- Avis de motion
8.1- Règlement numéro 378
8.2- Règlement numéro 379

9- Règlement numéro 326 - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain

10- Administration - Acquisition de terrains appartenant à la Caisse populaire de Saint-Lazare du Cap-de-la-Madeleine

11- Administration - Acquisition d'un système informatique
12- Administration - Nomination d'inspecteurs en environnement et usage de l'eau

13- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

14- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-18 - Monsieur Eugène Turcotte

15- Loisirs - Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.

16 VARIA
17 PAROLE À LA SALLE

18- Levée de l'assemblée
Adopté

## Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1 e au 1 jjuin 1996.

Adopté

No de résolution ou annotation

Administration - Acquisition de terrains appartenant à la Caisse populaire de Saint-Lazare du Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la municipalité a un intérêt à acquérir 13 terrains situés sur la $9^{\circ}$ Rue, soit les lots numéros 103-149 à 103-161 inclusivement, lesquels sont situés dans le périmètre requis pour la construction d'un terrain de golf;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'offre reçue de la Caisse Populaire de Saint-Lazare du Cap-de-laMadeleine pour échanger lesdits lots portant les numéros 103-149 à 103-161 inclusivement, lesquels sont situés sur la $9^{e}$ Rue et ont une valeur au rôle d'évaluation de 69300 ;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

1- DE CÉDER à la Caisse Populaire de Saint-Lazare de Cap-de-laMadeleine un nombre non défini de lots intégrés au développement domiciliaire du futur club de golf, localisés aux endroits choisis par leurs représentants, le tout ayant alors une évaluation professionnelle de 69300 \$ en contrepartie des lots numéros 103-149, 103-150, 103151, 103-152, 103-153, 103-154, 103-155, 103-156, 103-157, 103-$158,103-159,103-160$ et 103-161 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et dont la valeur au rôle d'évaluation est de 69300 \$;

2- DE MANDATER Me Robert Carrier notaire, pour préparer les documents à cet effet;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes;

4- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à affecter une somme de $75000 \$$ pris à même le surplus accumulé non autrement approprié de la municipalité pour les fins de la présente résolution;

5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépense en immobilisations - Administration générale).

## Adopté

Administration - Acquisition d'un système informatique
ATTENDU que l'acquisition d'un système informatique supplémentaire est rendu nécessaire afin de répondre adéquatement à nos besoins diversifiés en gestion de documents;

ATTENDU les prix soumis par Centre informatique Micromédica inc. et Concepta inc.;

ATTENDU l'analyse des équipements proposés en fonction des besoins actuels et futurs des différents départements de la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Centre informatique Micromédica inc. un ordinateur de marque ProSérie 5133P de Luxxon muni d'un CD-ROM6X interne, d'une carte de son sound Blaster 16 bit originale et d'haut-parleurs amplifiés, d'un fax/Modem 28800 bauds interne ainsi qu'une imprimante de marque Epson LQ-1070+ le tout tel que soumis lors de l'appel d'offre, pour un montant de 4643,66 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration).
Adopté

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-214
Administration - Nomination d'inspecteurs en environnement et usage de l'eau
ATTENDU le règlement numéro 287 établissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau et les sanctions aux contrevenants;

ATTENDU le règlement numéro 294 définissant ce qui constitue une nuisance et prévoyant les amendes aux personnes qui créent et laissent subsister des nuisances sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que le projet de création d'emploi Programme Carrière Été nous permet d'engager deux préposés aux services à la communauté pour une période de huit semaines débutant le 10 juin 1996 et qu'une autre candidate a été engagée afin de compléter l'équipe nécessaire à la surveillance des parcs, au programme de protection du voisinage et au respect de la réglementation municipale;

ATTENDU que les candidats ont été formés afin de faire respecter les clauses des règlements numéro 287 et 294 concernant les nuisances et les usages de l'eau;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

1- DE NOMMER Mesdames Karine Hamel et Marie-Claude Paillé ainsi que Monsieur Nicolas Meunier adjoints à l'inspecteur municipal pour voir au respect de la réglementation concernant les usages de l'eau et les nuisances pour la période estivale 1996 et ce, rétroactivement au 10 juin 1996;

2- D'AUTORISER Mesdames Karine Hamel et Marie-Claude Paillé ainsi que Monsieur Nicolas Meunier à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à leurs tâches et ce, en respect avec les clauses prévues aux règlements numéros 287 et 294.

## Adopté

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 96-02 tenue le 12 juin 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:
1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

## Adopté

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-18 - Monsieur Eugène Turcotte

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de Monsieur Eugène Turcotte, visant à permettre

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation résidence

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Eugène Turcotte serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU que l'avis du comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-18 de Monsieur Eugène Turcotte.

## Adopté

Loisirs - Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.
ATTENDU que le Club Optimiste de Sainte-Marthe-du-Cap inc. organise une activité "Fort Braillard" pour les jeunes, les 9, 10 et 11 août 1996;

ATTENDU que des dépenses de $5000 \$$ seront encourues pour cet événement;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'OCTROYER un montant de $600 \$$ au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc. comme subvention à l'activité "Fort Braillard";

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (subvention à des organismes sans but lucratif).

## Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-211, 96-212, 96-213, 96-217.


Levée de l'assemblée
À 21:00 heures;
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.


FRÉDÉRIC PRESCOTT MAIRE

Adopté


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 2 juillet 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 2 juillet 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIĖRE DU 2 JUILLET 1996
ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de resolution ou annotation

96-220

7- Administration - Comptes
8- Adoption du règlement numéro 378 - Pour abroger le règlement numéro 285

9- Adoption du règlement numéro 379 - Relatif à la garde d'animaux
10- Administration - Conciliation du solde en banque

11- Administration - Conciliation du solde aux livres
12- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
13- Administration - Recommandations du comité de gestion
14-VARIA
14.1- Félicitation à Madame Carole Chevalier pour son implication au sein de la Chambre de Commerce
14.2- Transport - Achat et installation de matériel de signalisation personnalisé

15- PAROLE À LA SALLE
16- Levée de l'assemblée
Adopté
Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 juin 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du 16 au 30 juin 1996.

Adopté
Administration - Comptes
Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

| Ministre des Finances | 181148,00 |
| :--- | ---: |
| Jean-Claude Beaumier | 1076,92 |
| Pierre Jackson | 480,00 |
| Canadian Tire | 75,08 |
| Baseball mineur Ste-Marthe inc. | 500,00 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 176,35 |
| Trust Général du Canada | 4107,50 |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

| Ministre du Revenu | 10993,36 |
| :---: | :---: |
| Comm. Adm. des régimes de retraite | 494,79 |
| S.C.F.P. | 211,12 |
| Receveur Général du Canada | 8549,63 |
| Bell Mobilité Pagette | 27,21 |
| Hydro-Québec | 488,97 |
| Shell Canada Itée | 259,67 |
| Entretien M.C. enr. | 1868,86 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 12829,98 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 1285,97 |
| Jean-Claude Beaumier | 29,00 |
| Frédéric Prescott | 356,92 |
| SQAE | 3 064,08 |
| Chastenay, Gagné \& Ass. | 740,71 |
| Richard Dufresne | 85,00 |
| Pitney Bowes Leasing | 341,86 |
| Régie Inter. Ass. des eaux | 1000,00 |
| Colombe Lottinville Hayes | 50,00 |
| Lucienne Mineau | 50,00 |
| Nicole Girardeau | 50,00 |
| Jules Milette inc. | 8113,30 |
| Olco | 317,41 |
| Sébastien Huard | 200,00 |
| Commcorp | 378,32 |
| Bell Canada | 297,60 |
| Hydro-Québec | 8 013,16 |
| Bell Mobilité Cellulaire | 95,99 |
| Cantel | 43,66 |
| Banque de Montréal | 756,94 |
| Vidéotron Itée | 23,59 |
| Baseball mineur Ste-Marthe inc. | 1200,00 |
| Chambre de commerce du Cap | 50,00 |
| Laurent Pontbriand | 35,00 |
| L'Atelier de réparations de moteurs du Cap | 2 420,68 |
| Académie les Estacades | 100,00 |
| Richard Meunier | 75,00 |
| Chevaliers de Colomb | 180,00 |
| Jean-Claude Beaumier | 830,59 |
| Jules Milette inc. | 484,31 |
| Pierre Jackson | 480,00 |
| Michel Dubois | 258,16 |
| Laurent Pontbriand | 52,70 |
| Claude-Orise Guilbault | 3000,00 |
| Suzanne Guilbault | 3000,00 |
| Rosaire Guilbault | 3000,00 |
| Renald Guilbault | 1800,00 |
| Jean Guilbault | 1800,00 |
| François Guilbault | 1800,00 |
| Lily Guilbault | 1800,00 |
| Ghislaine Guilbault | 1800,00 |
| Gaétan Désilets | 115,00 |
| Timothé Lagacé | 162,00 |
| Entretien M.C. enr. | 2 073,98 |
| Bell Canada | 42,74 |
| Hydro-Québec | 60,57 |
| Pitney-Bowes | 102,22 |
| Andrée Gélinas | 77,05 |



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

12404 12405

Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

TOTAL:
292 891,92

Comptes à payer au 30 juin 1996
Béton du Cap inc. 364,66
Buromax inc. 647,62
Belitec inc. $\quad 54,70$
Boutique Le Chantier inc. 9,94
Coopérative agricole de Champlain 304,35
Centre horticole du Cap inc.
1919,57
Charbonnerie Champlain Itée 48,78
Contrair 44,44
Construction S.R.B. 310,95
Decoralium 273,83
Électricité A.C.A. inc. 211,95
Eugène Abran Excavation 2 136,67
Enduit Plus enr. 85,47
Gravier Mont-Carmel inc. 149,42
Gazon Manderley 1385,69
Guimond inc. 91,16
Henri Bourgeois inc. 300,38
Hymec inc. 117,81
Industries Fortier 89,00

Imprimerie Art Graphique 984,57
Itt Flygt
L'Horizon Vert enr.
La Cie de Construction Dollard Itée
Lignco inc.
Les Cafés populaires Henri enr.
Les enseignes professionnelles
Le Journal du Grand Trois-Rivières
Major Mini Moteur enr.
McKerlie-Millen (Québec) inc.
Multi Mécanic enr.
2,50
5 065,00
1068,33
5033,59
65,00
227,91
256,40
313,66

Nove Environnement inc $\quad 120,79$
Pluritec Laboratoire Itée 195,54
Purolator Courrier Itée. 19,95
Pneus S.L. enr. 128,95
Produits chimiques Sany inc. $\quad 59,90$
Québec Linge MC 31,15
RPM Tech inc. 100,96
RDS Radio inc. 39,88
$\begin{array}{ll}\text { Serrurier du Cap inc. } & 16,07\end{array}$
Site d'enfouissement Girard \& Simard 45,58
Simard \& Beaudry inc. 764,94
Somavrac
10 481,57
Sport 755 inc. 1193,79
Westburne Itée 99,64
Roger Courteau 200,00
Guy Veillette 120,00
SPAM 113,96
Pierre Biron 386,00
Renald Godin $\quad 77,19$


No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Copie X Press | 19,59 |
| :--- | ---: |
| Matériaux Économiques inc. | 153,84 |
| Signoplus | 508,81 |
| Trudel \& Associés, huissiers | 30,43 |
| TOTAL: | $\underline{37074,17}$ |
|  |  |
|  | Adopté |
| Adoption du règlement numéro 378 - Pour abroger le règlement numéro 285 |  |

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 378 .

## Adopté

Adoption du règlement numéro 379 - Relatif à la garde d'animaux

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 379.

## Adopté

Administration - Conciliation du solde en banque
Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1996 soit adoptée.

## Adopté

## Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Roger Jean, ppuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1996 soit adoptée.

## Adopté

Administration - Rapport de contrôle budgétaire
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1996 soit adopté.

## Adopté

## Administration - Recommandations du Comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 25 juin 1996, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 19 juin 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ENTÉRINER les recommandations du comité de gestion concernant les sujets suivants :


No de resolution ou annotation

96-229

96-230

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

1- D'ACHETER, pour le Club Optimiste de Sainte-Marthe, la teinture et les blocs de remblais nécessaires à l'entretien et à l'amélioration du local Notre-Dame-de-la-Rive, le tout représentant une dépense approximative de $350 \$$ à être imputée au poste budgétaire 02-701-22620 (biens non durables);

2- DE MANDATER la firme Entretien MC. enr à faire l'entretien de la bâtisse multifonctionnelle du Parc Roger Guilbault jusqu'à ce que les activités d'automne débute et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-522 (entretien et réparations);

3- DE FOURNIR l'équipement nécessaire pour l'organisation de l'activité Fort Braillard organisée par le Club Optimiste de Sainte-Marthe, c'est-à-dire une excavatrice, l'équipement pour niveler le terrain, un réservoir à eau, des cônes et des ballons;

4- D'ACHETER de la compagnie Le Médaillon Artistique du Québec Itée, une quantité de 1000 insignes de boutonnière au logo de la municipalité pour une somme totale de $1025,60 \$$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-699 (Objets promotionnels);

5- DE VERSER à l'Académie Les Estacades une somme de 100 \$ à être remise sous forme de bourse lors de leur soirée récompense et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-495 (Affiliations et contributions).

## Adopté

Félicitations à Madame Carole Chevalier pour son implication au sein de la Chambre de Commerce

ATTENDU que Madame Chevalier vient de compléter un mandat de deux ans à titre de présidente de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Louis-de-France;

ATTENDU que cette expérience lui a permis de mettre à profit sa compétence et son professionnalisme afin de favoriser l'essor économique de notre région;

ATTENDU que les membres du Conseil ne peuvent que souligner ses efforts à la réalisation de projets d'envergures en période économique difficile;

II est résolu unanimement D'OFFRIR à Madame Carole Chevalier nos plus sincères félicitations suite à toutes ses réalisations en cours de mandat.

## Adopté

Transport - Achat et installation de matériel de signalisation personnalisé
ATTENDU le besoin de modifier et d'améliorer la signalisation sur différentes rues de la municipalité;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs spécialisés, soit Signoplus inc., Signabec inc. et Summum inc.;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:


No de résolution ou annotation

Levée de l'assemblée
À 20:10 heures;
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 août 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 12 août 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Richard Dufresne
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur JeanClaude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

## Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIĖRE DU 12 AOÛT 1996

## ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- $\quad$ Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance

No de résolution ou annotation Sainte-Marthe-du-Cap

7- Administration - Comptes
8- Règlement numéro 333 - Retenue de garantie
9- Avis de motion
9.1- Règlement numéro 380
9.2-Règlement numéro 381
9.3- Règlement numéro 382

10- Actifs immobilisés - Échange de terrains entre Madame Chantal Lamothe et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

11- Mise en valeur du territoire - Ouverture des soumissions pour l'achat et la plantation d'arbres

12- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 11-2
13- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1996
14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1996
15- Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.
16- VARIA
16.1 - Achat d'actifs immobilisés - Achat d'un terrain pour l'implantation d'un mini parc dans le secteur des Prairies
16.2- Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

17- PAROLE À LA SALLE
18- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 juillet 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

## Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 31 juillet 1996.

Adopté

96-234. 1
Administration - Comptes
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| UMRCQ | 649,54 |
| :--- | ---: |
| UMRCQ | 60,00 |
| Thimothé Lagacé | 175,00 |
| Roger Nadeau | 760,00 |
| Les Jardins Vivaces de la Mauricie enr. | 7073,39 |
| Club Optimiste Ste-Marthe | 600,00 |
| Comm. Scolaire Samuel-de Champlain | 1206,00 |
| Danielle Gélinas | 138,80 |
| Jean-Marc Spénard | 100,00 |
| Bell Canada | 436,46 |
| Étienne Poirier | 400,00 |
| Hydro-Québec | 26,21 |
| Frédéric Prescott | 176,31 |
| Florian Massicotte | 567,00 |
| Pierre Jacskon | 960,00 |
| Laurent Pontbriand | 32,30 |
| Jean-Claude Beaumier | 2360,19 |
| Comité sectoriel St-Malo | 400,00 |
| Comité loisirs Place Norbert | 400,00 |
| L'Horizon Vert enr. | 4200,00 |
| Canadian Tire | 626,74 |
| Entretien M.C. enr. | 2421,54 |
| Entretien M.C. enr. | 1561,18 |
| SQAE | 3004,79 |
| FQCCL | 18,48 |
| Hy |  |

Hydro-Québec 1998,19
Construction SRB 360,23
De Montigny \& Fils inc. 877,45
Imprimerie Art Graphique inc. 102,56

Alex Coulombe Itée 164,54
Sani-Marc inc. 138,64
Beaumier, Richard, avocats 876,78
Pluritec Laboratoire ltée
47,40
Les Enseignes Professionnelles 132,19
Gestion Paul Chevrette inc. 592,57
Robert Dontigny $\quad 71,66$
Monique Verret $\quad 25,35$
Gérard Charette 25,34
Marie-Ange Toupin
Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 15860,24
Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap 7348,78
Serrurier du Cap inc.
93,16
Centre de décoration Paré inc.
Ferron, Tousignant, Pagé, inc.
1922,24
21 387,00
Me Lyne Parent
70 000,00
Dynabec Itée
250,70
12504
12505
12506
12507
12508
12509
12510
60,00
175,00
7073,39
600,00
138,80
100,00
436,46
26,21
176,31
567,00
32,30
400,00
400,00
200,00
2 421,54
1561,18
8,48
998,19
360,23

102,56

178,05
12498
12499
12500
12501
12502
12503
Gaétan Désilets
115,00
Gaston Girard 10,39
2967-2201 Québec inc. $\quad$ 5,82
Raymond Saulnier 24,00
Olco
385,08
3 251,58


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Ministre du Revenu | 10 142,95 |
| :---: | :---: |
| SCFP | 204,97 |
| Receveur Général du Canada | 7 636,13 |
| Comm. Adm. des régimes de retraite | 494,79 |
| Lamothe, Ayotte \& Grenier | 148,14 |
| Beaumier, Richard, avocats | 2 008,34 |
| Commission des normes du travail | 5,00 |
| Jules Milette inc. | 8594,14 |
| Bell Mobilité Pagette | 27,21 |
| Centrale de contrôle d'alarme | 45,58 |
| Béton du Cap inc. | 145,86 |
| Boutique Le Chantier inc. | 112,70 |
| Copie X Press | 30,70 |
| S. Boisvert \& Fils inc. | 87,75 |
| Location Trois-Rivières | 46,38 |
| Multi Mécanic enr. | 9,12 |
| McKerlie-Millen (Québec) inc. | 156,40 |
| Matériaux Les Rives inc. | 10,81 |
| Centre Horticole du Cap inc. | 47,86 |
| Oxygène St-Maurice | 48,31 |
| Permacon Trois-Rivières | 478,78 |
| Pièces d'auto H.P. Jacques inc. | 47,46 |
| Québec Linge MC | 33,79 |
| RPM Tech inc. | 225,45 |
| Remise 2000 enr. | 1 063,34 |
| Remise 2000 enr. | 81,08 |
| Roger Jean | 108,02 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 10 191,75 |
| Municipalité de Sainte-Marthe | 6 438,21 |
| Pierre Biron | 315,00 |
| Simard Beaudry inc. | 85,60 |
| René St-Cyr inc. | 1227,12 |
| Trudel \& Ass. | 47,18 |
| Vitrerie du Centre inc. | 26,26 |
| Zeco | 264,61 |
| Hydro-Québec | 7,68 |
| Électricité ACA inc. | 7535,74 |
| Aubin Réfrigération | 859,22 |
| Fer Ornemental Champlain inc. | 712,22 |
| Guy Veillette | 200,00 |
| Les Gouttières du Cap enr. | 222,21 |
| SQAE | 3747,30 |
| Hydro-Québec | 3 345,44 |
| Les Équipements Aginco inc. | 227,43 |
| Thérèse Robert | 152,69 |
| Hydro-Québec | 6 692,07 |
| Bell Canada | 797,44 |
| Cantel | 154,22 |
| Vidéotron Itée | 23,59 |
| MRC de Francheville | 3 180,29 |
| Le Grand Prix Players Itée | 1080,02 |
| Commcorp | 378,32 |
| Bell Mobilité Cellulaire | 131,34 |
| SQAE | 308,65 |
| Michel Simard | 14,02 |
| Julie Lanteigne | 142,44 |
| Alarme Microcom | 348,70 |



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

12568 12569
12570
12571
12572
12573
12574
12575
12576
12577
12578
12579
12580
12581
12582
12583
12584
12585
12586
12587
12588
12589
12590

Lamothe, Ayotte, Grenier, avocats
170,93
Shell Canada ltée
426,96
Ministre des Finances 93,.00
Frédéric Prescott
Jean Gaudette
547,52
300,00
Entretien M.C. enr. 2 330,37
Jean-Claude Beaumier 1375,57
Sylvain Pineault
SQAE
Hydro-Québec
247,50
11 479,00
711,08
Hydro-Québec
83,25
Armand Cormier 659,53
Timothé Lagacé 50,00
Carole Gauthier
110,00
480,00
5 625,04
10 078,39
832,00
494,79
3598,90
11783,79
260,93
9006,38
296241.62

Comptes à payer au 31 juillet 1996
Autobus Bell-Horizon inc.
1 652,35
Accessoires d'auto Leblanc Itée 16,82
Atelier d'usinage mobile Julien Itée 455,82
Buromax inc. 244,05
Belitec inc. 32,01
Centre de décoration Paré inc. 155,29
Centre de contrôle d'alarme
Centre horticole du Cap inc.
Construction S.R.B.
9,12
174,59

Dynabec Itée
843,53
Desroberts inc.
12,32
$-\quad$ Coll
Équipements M.N.D. inc. 85,46
Formulaires Ducharme inc. 84,53
Guillevin International inc. 200,77
Garage Charest \& Frères inc. 20,51
Garage Jean Trudel inc. 130.48
Gestion Paul Chevrette inc. 1093,97
G.E.R.A

8 546,63
Henri Bourgeois inc. 135,14
Hymec inc.
332,38
L'Horizon Vert enr. 5457,97
Les cafés populaires Henri enr. 15,03
Larose \& Fils
492,10
Les Équipements Aginco inc. 198,27
Major Mini Moteur enr. 194,42
McKerlie-Millen (Québec) inc.
Micromedica inc.
Machineries Baron \& Tousignant Itée
Multi-Services enr.

597,19
4 643,67
34,13
3 102,45


No de résolution ou annotation

12620
12621
12622
12623
12624
12625
12626
12627
12628
12629
12630
12631
12632
12633
12634
12635
12636
12637
12638

96-235

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

| Outibo inc. | 28,29 |
| :--- | ---: |
| Pièces d'auto H.P. Jacques inc. | 111,35 |
| Pneus S.L. enr. | 126,07 |
| Québec Linge inc. | 43,68 |
| Remise 2000 enr. | 576,60 |
| RDS Radio inc. | 260,95 |
| St-Cyr Photo | 71,26 |
| Oxygène St-Maurice | 47,87 |
| Shell Canada Itée | 432,85 |
| Serrurier du Cap inc. | 30,20 |
| Site d'enfouissement Girard | 45,58 |
| Sablière du Cap | 28,48 |
| Telecon | 5088,09 |
| Westburne ltée | 1726,55 |
| S.P.A.M. | 404,54 |
| Gilbert Roberge | 569,78 |
| Les Jardins Vivaces de la Mauricie enr. | 3401,02 |
| Signabec | 17,09 |
| Trudel \& Associés | 131,63 |
| TOTAL: |  |

Adopté
Règlement numéro 333 - Retenue de garantie
Ce point est reporté à une session ultérieure.
Avis de motion - Règlement numéro 380
Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de mise en forme et pavage d'une partie de la rue Robert Biron.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 380 et conséquemment renoncent à sa lecture.

## Adopté

## Avis de motion - Règlement numéro 381

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage de la rue des Cyprès.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 381 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté
Avis de motion-Règlement numéro 382
Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
des travaux de mise en forme et pavage du Chemin de l'lle.
Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 382 et conséquemment renonce à sa lecture.

## Adopté

Actifs immobilisés - Echange de terrains entre Madame Chantal Lamothe et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que Madame Chantal Lamothe possède le lot numéro 103-484, lequel est non construisable puisqu'il ne pourra être desservi par l'aqueduc et l'égout;

ATTENDU que la Municipalité possède le lot portant les numéros 103-508 et 104-152, lequel sera desservi par l'aqueduc et l'égout lors du prolongement des services sur la $6^{e}$ Rue;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

1- D'ÉCHANGER de gré à gré le lot numéro 103-484 propriété de Madame Chantal Lamothe contre le lot portant les numéros 103-508 et 104-152 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et ce sans autres conditions;

2- DE GARDER une servitude d'usage sur le lot numéro 103-508, d'une largeur de 5 mètres à partir de la limite Nord/Est dudit lot, et ce, dans toute sa profondeur afin de pourvoir à l'entretien du réseau d'aqueduc municipal;

3- DE CONFIER à Me Nelson Ward, notaire, la préparation de l'acte notarié, et ce, aux frais de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents donnant effet à la présente.

## Adopté

Mise en valeur du territoire - Ouverture des soumissions pour l'achat et la plantation d'arbres

ATTENDU que l'achat et la plantation d'arbres sont prévus dans le plan quadriennal d'immobilisation de la municipalité;

ATTENDU que 2 firmes spécialisées ont été invitées à soumissionner pour l'achat et la plantation d'arbres, soit : Centre horticole du Cap inc. et Floriculture Gauthier inc.;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Centre Horticole du Cap inc. une quantité d'arbres comprenant 31 tilleuls et 2 lilas japonais de 2.5 mètres de hauteur ainsi que 7 épinettes vertes du Colorado de 1.75 mètre de hauteur, incluant la plantation et une garantie d'une année, et ce, pour un montant de 5 362,31 \$ taxes incluses;

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-908 (Dépenses en immobilisations - Mise en valeur du territoire).

## Adopté

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 11-2
ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 11 juillet 1996 concernant le lot numéro 11-2 propriété de Monsieur Serge Turcotte;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1951 comme étant la subdivision 11-2.

## Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1996
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 44 permis ont été émis au cours du mois de juin pour une valeur estimée de $470050 \$$;

ATTENDU que sur ces 44 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $243000 \$$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juin 1996.

## Adopté

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1996
ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 23 permis ont été émis au cours du mois de juillet pour une valeur estimée de 70500 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1996.

## Adopté

Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.
ATTENDU que l'Association de soccer Ste-Marthe inc. a remis son bilan financier pour l'année 1996;

ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1996;
ATTENDU la vérification effectuée par la directrice des loisirs et des services à la communauté et que des dépenses de plus de $21500 \$$ sont prévues pour l'année financière;

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:
1- DE VERSER une somme forfaitaire de $4500 \$$ à titre de subvention à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-83-999 (Contribution à l'Association de soccer).

## Adopté

Achat d'actifs immobilisés - Achat d'un terrain pour l'implantation d'un mini parc dans le secteur des Prairies

ATTENDU l'article 6 du Code municipal qui permet à une municipalité d'acquérir pour des fins de sa compétence des biens immeubles;

ATTENDU le besoin d'aménager un mini parc de jeux pour enfants dans la partie nord du secteur des Prairies;

ATTENDU l'offre de Monsieur Daniel Doucet pour la vente du lot numéro $583-\mathrm{P}$ situé sur la rue Sicotte et portant le matricule 7942-60-1732;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Monsieur Daniel Doucet, le lot numéro 583-P portant le matricule 7942-60-1732, et ce pour la somme de $4000 \$$;

2- DE CONFIER à Me Lyne Parent, notaire, la préparation de l'acte notarié;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents pouvant donner effet à la présente.

4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisations - loisirs)

## Adopté

Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la réglementation municipale relative au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendant du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental demandant que le solde de la subvention de $6000 \$$ prévue au budget 1996 leur soit versé afin de faire face aux nombreuses demandes des contribuables;

ATTENDU la politique du Comité environnemental de reporter à l'année suivante les demandes de subvention non reçues au $1^{\text {er }}$ août de l'année;

ATTENDU la fermeture des bureaux municipaux pendant deux semaines lors du mois de juillet;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

No de résolution ou annotation

1- DE PERMETTRE au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap de prolonger la date limite de demande de subvention;

2- DE VERSER la deuxième tranche de la subvention prévue pour l'année 1996 au Comité environnemental, soit la somme de 3500 \$;

3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-490-00-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif);

4- DE MENTIONNER que les sommes non utilisées à la fin de l'exercice financier demeures dues à la municipalité.

Adopté

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-234.1, 96-238, 96-239, 96-243 à 96-245.


Levée de l'assemblée
À $20: 15$ heures;
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 26 août 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 26 août 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire
suppléant : Richard Dufresne
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand Louis Dubois
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur JeanClaude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

## SESSION RÉGULIĖRE DU 26 AOÛT 1996

ORDRE DU JOUR
1- Prière
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

6- Correspondance
7- Administration - Recommandations du Comité de gestion
8- Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques
9- Hygiène du milieu - Services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux

10- Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction
11- VARIA
12- PAROLE À LA SALLE
13- Levée de l'assemblée
Adopté

Adoption des procès-verbaux
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 août 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

## Adopté

## Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du $1^{\text {er }}$ au 15 août 1996.

## Adopté

## Administration-Recommandations du Comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 12 août dernier, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 7 aout 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER les recommandations du comité de gestion concernant les sujets suivants:

1- DE PROLONGER l'embauche des deux candidats au programme de création d'emploi Carrière-été malgré la fin de la subvention, et ce afin de les affecter à la surveillance des parcs pendant quatre semaines supplémentaires à raison de 12 heures chacun par semaine, le tout pour un montant approximatif de $710 \$$ à être imputé aux postes budgétaires 02-701-71-111 et 02-701-71-200 (Surveillants de parcs - Rémunération et Contributions de l'employeur);


No de résolution No de resolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

2- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à refuser, pour et au nom du Conseil municipal, l'offre de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville concernant l'entente intermunicipale pour des travaux en matière d'urbanisme.

## Adopté

Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques
ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques, l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non différenciés, ainsi que l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substituts;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la ville de Drummondville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable, pour une quantité approximative de 10 tonnes métriques sèches de soude caustique, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-duCap, et ce pour l'année 1997.

## Adopté

Hygiène du milieu - Services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des analyses d'eau potable, l'accroissement de la concurrence au niveau des analyses non-différenciées et l'accroissement du ration performance/coût au niveau de l'utilisation de méthodes similaires;

ATTENDU que la Municipalité est invitée à adhérer au Regroupement d'achat des municipalités;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimementQUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs aux services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-duCap, et ce pour les années 1997, 1998 et 1999.

Adopté

Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction
ATTENDU l'adoption, en date du 2 juillet 1996, du règlement numéro 379 relatif à la garde d'animaux;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'AUTORISER les agents de la Société protectrice des Animaux de la Mauricie (S.P.A.M.) à émettre des constats d'infraction relativement à l'application des dispositions du règlement numéro 379 relatif à la garde d'animaux.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96250 et 96-251


Secrétaire-trésorière par intérim

Levée de l'assemblée
À $20: 10$ heures;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

## Adopté



RICHARD DUFRESNE
MAIRE SUPPLEANT


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 9 septembre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 9 septembre 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :-

Son Honneur le Maire
suppléant : Richard Dufresne
Mesdames et Messieurs
les Conseillers: Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

Adoption de l'ordre du jour
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétairetrésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIĖRE DU 9 SEPTEMBRE 1996

## ORDRE DU JOUR

1- Prière
2- $\quad$ Adoption de l'ordre du jour
3- Procès-verbaux
3.1- Adoption
3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE
6- Correspondance
7- Administration - Comptes

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

8- Adoption de règlements
8.1- Règlement numéro 380
8.2- Règlement numéro 381
8.3- Règlement numéro 382

9- Administration - Recommandations du Comité de gestion
10- Sécurité publique - Loi de police
11- Transport - Acquisition du cadastre numéro 584-32 (rue)
12- Transport - Octroi du contrat de pavage des rues Robert Biron, des Cyprès et du Chemin de l'lle et de divers travaux de rapiéçage au secteur Village

13- Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau des Cormiers branche 1619

14- Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau Montplaisir branche 3

15- Travaux en cours d'eau - Location de machinerie
16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1996
17- Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

18- Loisirs - Entente avec le complexe sportif Les Deux Glaces inc.

19- VARIA
20- PAROLE À LA SALLE

21- Levée de l'assemblée
Adopté

Adopté

## Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétairetrésorier pour la période du 16 au 31 août 1996.

Adopté


No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-258
Administration - Comptes
Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

| Raymond Duval | 58,61 |
| :---: | :---: |
| Richard Lemieux | 200,00 |
| Impact Mauricie | 400,00 |
| MRC De Francheville | 2 239,48 |
| Hydro-Québec | 3854,53 |
| Olco | 351,72 |
| Comité Environnemental | 3 500,00 |
| Association Soccer Ste-Marthe inc. | 4500,00 |
| Jules Milette inc. | 9887,68 |
| Chantal Trépanier | 200,00 |
| Pierre Jackson | 480,00 |
| Jean-Claude Beaumier | 1 076,92 |
| Ville de Cap-de-la-Madeleine | 152 307,18 |
| Bell Mobilité Cellulaire | 103,07 |
| Lyne Parent | 650,78 |
| Vidéotron Itée | 23,59 |
| Bell Mobilité pagette | 27,21 |
| Cantel | 77,49 |
| Entretien M.C. enr. | 1612,46 |
| Bell Canada | 293,60 |
| Commcorp | 378,32 |
| Hydro-Québec | 4 271,89 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 1557,22 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 14 156,51 |
| François Dudemaine | 161,91 |
| Lucie Gauthier | 100,00 |
| Frédéric Prescott | 472,32 |
| Claude Bourbeau | 28,90 |
| Bell Canada | 863,79 |
| Hydro-Québec | 55,70 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 164,60 |
| RDS Radio inc. | 39,88 |
| Frédéric Prescott | 741,54 |
| Laurent Pontbriand | 20,00 |
| Danielle Gélinas | 113,02 |
| Entretien M.C. enr. | 1 709,32 |
| Pierre Jackson | 480,00 |
| Jean-Claude Beaumier | 1 076,92 |
| Bell Canada | 36,93 |
| CSMQ | 80,00 |
| CSMQ | 75,00 |
| Robert Carrier, notaire | 526,82 |
| Annulé |  |
| SQAE | 1907,72 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 1783,15 |
| Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap | 11530,77 |
| Guy Veillette | 40,00 |
| Roger Courteau | 40,00 |
| Dany Pronovost | 40,00 |
| James Poirier | 40,00 |
| Ronald Houle | 40,00 |
| Ministre du Revenu | 9768,50 |
| TOTAL | $\underline{234145,05}$ |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

12691
12692
12693
12694
12695
12696
12697
12698
12699
12700
12701
12702
12703
12704
12705
12706
12707
12708
12709
12710
12711
12712
12713
12714
12715
12716
12717
12718
12719
12720
12721
12722
12723
12724
12725
12726
12727
12728
12729
12730
12731
12732
12733
12734
12735
12736
12737

## Comptes à payer au 31 août 1996

Antirouille Métropolitain ..... 62,60
A. Biron Transport enr. ..... 86,21
Buromax inc. ..... 238,73
Belitec inc ..... 53,74
Boutique le Chantier inc. ..... 44,03
B.M.I. ..... 45,58
Bétonel ..... 94,02
Centre de décoration Paré inc. ..... 467,73
Centre horticole du Cap inc. ..... 5 362,31
Construction S.R.B. ..... 539,82
Compresseur Martin inc. ..... 85,46
Dicom Express ..... 28,48
Électricité A.C.A. inc. ..... 5739,37
Formulaires Ducharme inc. ..... 32,10
Fer ornemental Champlain inc. ..... 29,62
Guillevin International inc. ..... 100,86
Gestion Paul Chevrette inc. ..... 1823,28
Hymec inc. ..... 219,24
Imprimerie Art Graphique inc. ..... 1281,99
J.M. Raymond Décors inc. ..... 218,23
Le Nouvelliste ..... 415,71
Le Médaillon artistique du Québec ..... 1040,00
42,14
Major Mini Moteur enr. ..... 909,90
Machineries Baron \& Tousignant Itée ..... 120,90
Multi-Mécanic Itée ..... 207,08
Pluritec Laboratoire Itée ..... 177,76
Pièces d'auto H.P. Jacques inc. ..... 175,34
Pneus S.L. enr. ..... 53,27
P.A. Thibeault Itée ..... 10,25
Permacon Trois-Rivières ..... 12,33
Praxair ..... 239,84
Québec Linge MC ..... 50,08RPM Tech inc.70,44
Roland Clément \& Fils inc ..... 153,41RDS Radio inc54,70
Site d'enfouissement Girard ..... 91,16
Simard Beaudry inc. ..... 635,53
Distribution Sports Loisirs G.P. inc. ..... 345,78Sonoplan133,97
Techmix ..... 487,16
Westburne Itée ..... 113,05Ronald Houle
Le Grand Prix Players Itée ..... 90,0070,00
Jean-Paul Deshaies inc.Matériaux Economique inc.432,18Métaux Lamy (1991) inc.TOTAL:23176.53

No de resolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-259
Adoption du règlement numéro 380
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 380 , tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté
Adoption du règlement numéro 381
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 381, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

## Adopté

Adoption du règlement numéro 382
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 382, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

## Adopté

## Administration - Recommandations du Comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 26 août dernier, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 21 août 1996;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de la compagnie Atelier Go-Élan inc. divers équipements récréatifs comprenant des chaînes à balançoires, un jeu sur ressort, un banc de parc et un contenant à rebut pour le mini-parc des Prairies situé sur la rue Sicotte, le tout pour une dépense de $1978,25 \$$ taxes incluses à être imputée au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisations - Loisirs);

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

2- $\quad$ DE FABRIQUER trois cubes recouverts de tapis pour la salle vidéo de la Maison des Jeunes et d'acheter un support sur roues pour déplacer la table de billard située dans les locaux de la Maison des jeunes, le tout pour une dépense approximative de $850 \$$ taxes incluses à être imputée au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisations loisirs);

3- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer une convention avec la firme Fiscalistes TaxePlus afin de procéder à l'examen des livres de la Municipalité dans le but d'identifier toute somme payée en trop relativement à la taxe de vente fédérale ou provinciale, ainsi que tout crédit non réclamé relatif à la taxe sur les Produits et Services ou à la taxe de vente du Québec en contrepartie d'honoraires représentant $30 \%$ des remboursements ou crédits ainsi obtenus suite à leur mandat.

## Adopté

Sécurité publique - Loi de police
ATTENDU la décision du ministre de la Sécurité publique d'exiger le respect, à compter de janvier 1997, de l'article 64 de la Loi de Police qui stipule que toute municipalité locale dont la population est égale ou supérieure à 5000 habitants doit, soit établir son propre corps de police soit conclure une entente avec une autre municipalité concernant un service de police;

ATTENDU que cette obligation peut contrer les efforts mis de l'avant par le ministre des Affaires municipales concernant les regroupements et les fusions municipales puisque ceux-ci peuvent faire grimper la population des municipalités regroupées ou fusionnées au dessus du seuil de 5000, seuil déterminant de l'obligation d'avoir un corps de police municipal;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec cherche par tous les moyens à éponger son déficit et que les services rendus par la Sûreté du Québec aux municipalités visées par les exigences du ministre de la Sécurité publique procurent des recettes supérieures à $7000000 \$$ au Trésor québécois;

ATTENDU que la notion des services de base du ministre de la Sécurité publique créera de fortes iniquités chez les payeurs de taxes foncières;

ATTENDU que le taux de criminalité varie très fortement d'une région à l'autre et que les besoins régionaux sont très différents;

ATTENDU que trois différents corps de police ont juridiction sur le territoire de la province de Québec, ce qui apporte des difficultés certaines et qu'il serait souhaitable de tendre vers l'unicité de l'action policière dans le but de sauver des énergies et des argents;

ATTENDU que les municipalités qui ont un corps de police municipal rencontrent des difficultés dans la gestion de leur service et qu'elles ne peuvent contrer l'escalade des coûts inhérents à leur maintien;

ATTENDU les dénonciations des grandes villes en matière de relation de travail avec les policiers;

ATTENDU que les gouvernements n'ont pas osé, jusqu'à maintenant, mettre des balises dans le mécanisme d'arbitrage avec lequel sont confrontées les villes qui ont un corps policier;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la capacité de payer des contribuables québécois a atteint le point de saturation;

ATTENDU que le lobbying tient en otage la population québécoise;
ATTENDU que les problèmes d'aujourd'hui et de demain demandent des solutions autres que celles d'hier et qu'il y a moyen d'organiser la sécurité publique sans avoir recours obligatoirement à la police traditionnelle;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales d'intercéder auprès du ministre de la Sécurité publique afin:

1- DE SURSEOIR à sa décision d'obliger les municipalités de 5000 habitants et plus à se doter d'un corps de police;

2- DE REVOIR la notion de services de base;
3- DE RÉÉVALUER la notion de sécurité publique en fonction des réalités d'aujourd'hui.

## Adopté

Transport - Acquisition du cadastre numéro 584-32 (rue)
ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre la compagnie 29672201 Québec inc. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Christian Pruneau, notaire;

ATTENDU que ledit projet d'acte de vente et le plan du cadastre sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, des travaux d'infrastructures des rues Dubé (partie) et Marcel (partie), faisant l'objet des présentes;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant situé en la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584-32 rue) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, propriété de 2967-2201 Québec inc.;

2- DE PRÉCISER que les frais et honoraires, enregistrements et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;

3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## Adopté

Transport - Octroi du contrat de pavage des rues Robert Biron, des Cyprès et du Chemin de l'lle et de divers travaux de rapiécage au secteur Village

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publiques et

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
que trois entreprises ont présenté des soumissions conformes au devis pour l'exécution des travaux de pavage et de rapiéçage;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'OCTROYER à Pagé Construction - Division Simard Beaudry, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de pavage des rues Robert Biron, des Cyprès et du Chemin de l'lle ainsi que divers travaux de rapiéçage au secteur Village pour un montant de 44 299,61 \$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 03-100-00-921 (Dépenses en immobilisations - Travaux de pavage) et 02-320-00-521 (Voirie - Entretien et réparations);

3- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau des Cormiers - branche 1619

ATTENDU la demande d'un groupe de propriétaires intéressés dans le nettoyage du cours d'eau des Cormiers branche 1619;

ATTENDU que six des sept propriétaires des terrains assujettis aux travaux prévus ont signé un acte d'accord pour le nettoyage du cours d'eau des Cormiers branche 1619;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'HOMOLOGUER l'acte d'accord relatif au nettoyage du cours d'eau des Cormiers branche 1619 situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau Montplaisir - branche 3
ATTENDU la demande de Monsieur Yves Montplaisir concernant le nettoyage du cours d'eau Montplaisir branche 3;

ATTENDU que Monsieur Yves Montplaisir, propriétaire de l'unique terrain assujetti aux travaux prévus, a signé un acte d'accord pour le nettoyage du cours d'eau Montplaisir branche 3;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'HOMOLOGUER l'acte d'accord relatif au nettoyage du cours d'eau Montplaisir branche 3 situé en la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

## Adopté

Travaux en cours d'eau - Location de machinerie
ATTENDU I'homologation des actes d'accord concernant des travaux de nettoyage des cours d'eau des Cormiers branche 1619 et Montplaisir branche $3 ;$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que conformément aux actes d'accord, les travaux seront exécutés à l'heure sous la direction de l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:
1- DE LOUER de la firme Cap Excavation inc. une excavatrice sur chenille avec opérateur, au tarif horaire de $75 \$$ pour effectuer les travaux de nettoyage prévus dans l'acte d'accord relatif au cours d'eau des Cormiers branche 1619;

2- DE LOUER de la firme Rivard \& Frères, et ce tel que demandé par l'unique propriétaire riverain assujetti au coût des travaux, une excavatrice sur chenille avec opérateur au tarif horaire de $85 \$$ pour effectuer les travaux de nettoyage prévus dans l'acte d'accord relatif au cours d'eau Montplaisir branche 3;

3- DE RECOUVRER, selon la manière légale permise par le Code municipal, les coûts des travaux de nettoyage selon les méthodes de répartition prévues aux actes d'accord;

4- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-690-00-513 (Mise en valeur du territoire - Entretien et réparations).

## Adopté

ATTENDU les demandes des parents concernant l'inscription au club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la différence de tarification pour les non résidents de cette ville;
ATTENDU qu'une quinzaine d'enfants de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits à ce club de patinage;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

1- DE PARTICIPER financièrement pour chaque enfant inscrit au club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine, pour la différence des non résidents, c'est-à-dire $30 \$$ maximum par patineur;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

## Loisirs - Entente avec le Complexe Sportif Les Deux Glaces inc.

Ce point est reporté à une session ultérieure.

## CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIĖRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96258, 96-262, 96-264, 96-265, 96-268 et 96-270.

Secrétaire-trésorière par intérim
Levée de l'assemblée
À 19:50 heures;
Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


RICHARD DUFRESNE
MAIRE SUPPLÉANT


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM Sainte-Marthe-du-Cap

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

[^12]

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

[^13]
[^0]:    No de resolution ou annotation

[^1]:    ..रिaect on!.!. .
    MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

[^2]:    No de résolution ou annotation

[^3]:    ..narc.

[^4]:    No de résolution
    ou annotation

[^5]:    No de résolutio

[^6]:    ou annotation

[^7]:    No de resolution ou annotation

[^8]:    No de resolution
    ou annotation

[^9]:    No de résolution ou annotation

[^10]:    No de résolution ou annotation

[^11]:    Secrétaire-trésorière par intérim

[^12]:    No de résolution ou annotation

[^13]:    No de résolution
    ou annotation

